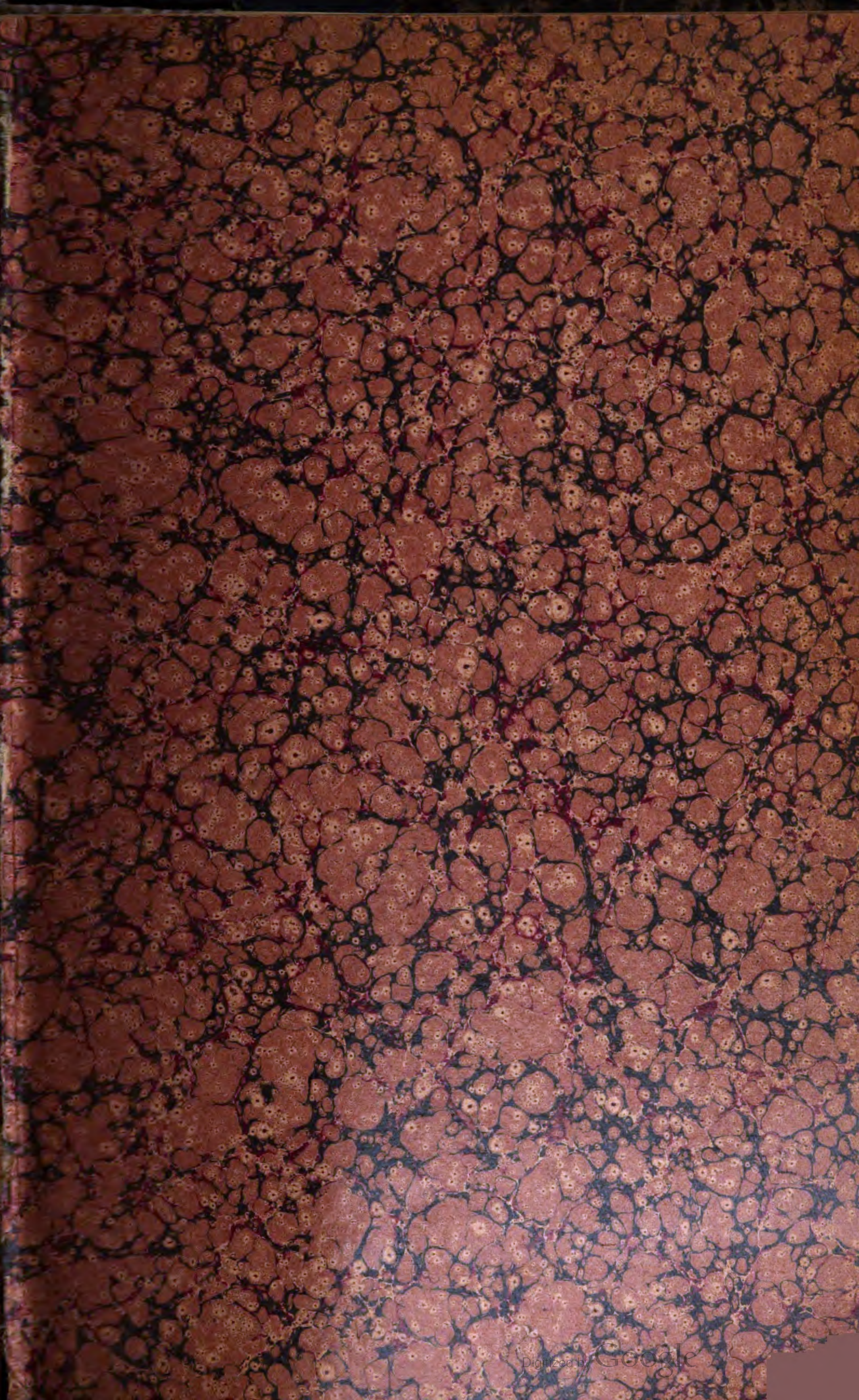


Bulletin

Société nationale des antiquaires de France









BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1897



PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1897.

MM. L'abbé H. Thédenat,	Président.
G. Bapst,	Premier Vice-Président.
É. Molinier,	Deuxième Vice-Président.
P. Durrieu,	Secrétaire.
H. Bouchot,	Secrétaire-Adjoint.
Ch. Ravaisson-Mollien,	Trésorier.
M. Prou,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. A. de Barthélemy.
A. Héron de Villefosse.
S. Berger.
É. Michon.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. A. de Boislisle.
U. Robert.
Le vicomte J. de Rougé.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 3 Avril 1897.

MM.

1. DELOCHE (Maximin), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur honoraire au ministère de l'Agriculture et du Commerce, rue Herschell, 5 (16 avril 1856-12 novembre 1879).
2. BARTHÉLEMY (Anatole DE), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (9 mai 1842-7 juin 1882).
3. LE BLANT (Edmond), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président honoraire du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), directeur honoraire de l'École française de Rome, rue Leroux, 7 (2 mars 1859-7 juin 1883).
4. CHABOUILLET (P.-M.-Anatole), O. ✻, conservateur honoraire du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, vice-président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), boulevard Malesherbes, 65 (4 novembre 1861-9 janvier 1884).
5. DELISLE (Léopold), G. O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), administrateur général de la Bibliothèque nationale, président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'histoire), rue des Petits-Champs, 8 (9 juillet 1855-2 décembre 1885).

MM.

6. Passy (Louis), membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), ancien sous-secrétaire d'État, député, rue Taitbout, 81 (7 août 1861-6 janvier 1886).

7. Perrot (Georges), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur de l'École normale supérieure, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Ulm, 45 (8 janvier 1868-3 décembre 1890).

8. Bertrand (Alexandre), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du Musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye, président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), rue Chalgrin, 4, et au château de Saint-Germain-en-Laye (7 août 1861-6 avril 1892).

9. Wescher (Carle), ✻, ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, rue Notre-Dame-des-Champs, 27 (3 juin 1868-6 avril 1892).

10. . . . .

LISTE

DES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

HONORAIRES

Au 3 Avril 1897.

MM.

1. Franks (Sir A.-Wollaston), membre de la Société Royale et de la Société des Antiquaires de Londres, conservateur honoraire au Musée Britannique, à Londres (5 février 1862-10 janvier 1893).
2. Helbig (Wolfgang), associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome, villa Lante sul Gianicolo (10 janvier 1893).
3. Hirschfeld (Otto), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences et professeur à l'Université de Berlin, à Charlottenbourg, près Berlin, Hardenbergstrasse, 8 (10 janvier 1893).
4. Ouvaroff (la comtesse), présidente de la Société impériale archéologique de Moscou, à Moscou (8 avril 1893).
5. Lovatelli (la comtesse Ersilia Caetani), à Rome (7 juin 1893).
6. Sickel (le chevalier Theodor von), associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'Université de Vienne et président de l'Institut autrichien de Rome, à Rome, Via della Croce, 74 (6 février 1895).
7. . . . .
8. . . . .
9. . . . .
10. . . . .

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 3 Avril 1897.

MM.

1. Vogüé (le marquis Melchior de), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur, rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).

2. Rey (le baron Emmanuel), ✻, rue Alfred de Vigny, 1 (5 février 1862).

3. Read (Charles), ✻, ancien directeur des travaux historiques de la ville de Paris, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

4. Heuzey (Léon), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des beaux-arts), professeur à l'École des Beaux-Arts et à l'École du Louvre, conservateur du département des antiquités orientales au Musée du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue Montaigne, 5 (1er mai 1867).

5. Duplessis (Georges), ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), conservateur du département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue du Cherche-Midi, 17 (6 décembre 1871).

6. Saglio (Edmond), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur du Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, rue du Sommerard, 24 (3 novembre 1875).

MM.

7. Héron de Villefosse (Antoine), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Washington, 15 (5 janvier 1876).

8. Longnon (Auguste), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de Bourgogne, 50 (7 juin 1876).

9. Guiffrey (Jules), ✻, administrateur de la Manufacture nationale des Gobelins, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue des Gobelins, 42 (7 février 1877).

10. Schlumberger (Gustave), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue d'Antin, 27 (7 février 1877).

11. Gaidoz (Henri), directeur à l'École pratique des Hautes-Études, rue Servandoni, 22 (7 novembre 1877).

12. Müntz (Eugène), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur de la bibliothèque et des collections de l'École des Beaux-Arts, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de Condé, 14 (8 mai 1878).

13. Mowat (Robert), O. ✻, chef d'escadron d'artillerie en retraite, rue des Feuillantines, 10 (6 novembre 1878).

14. Corroyer (Édouard), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), inspecteur général des édifices diocésains, rue de Courcelles, 14 (5 février 1879).

15. Lasteyrie (le comte Robert de), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), député,

MM.

professeur à l'École des Chartes, secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), membre de la Commission des monuments historiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis* (5 novembre 1879).

16. Duchesne (l'abbé Louis), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur de l'École française d'archéologie de Rome, rue de Vaugirard, 71 *bis*, et à Rome, Palais Farnèse (3 décembre 1879).

17. Boislisle (Arthur de), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, boulevard Saint-Germain, 174 (4 mai 1881).

18. Arbois de Jubainville (Henri d'), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, boulevard Montparnasse, 84 (5 avril 1882).

19. Robert (Ulysse), ✻, inspecteur général des bibliothèques et des archives, à Saint-Mandé, avenue Quihou, 30 (5 avril 1882).

20. Rougé (le vicomte Jacques de), rue de l'Université, 72 (5 juillet 1882).

21. Thédenat (l'abbé Henry), supérieur de la Maison d'études de l'Oratoire, quai des Célestins, 8 (8 novembre 1882).

22. Bapst (Germain), ✻, rue Boissière, 4 (4 février 1885).

23. Molinier (Émile), conservateur du département des objets d'art du Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, quai Bourbon, 53 (4 février 1885).

24. Collignon (Maxime), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur-adjoint à la Faculté des lettres de l'Université, boulevard Saint-Germain, 88 (6 janvier 1886).

MM.

25. Babelon (Ernest), conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de Verneuil, 30 (7 avril 1886).

26. Ravaisson-Mollien (Charles), conservateur-adjoint du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, rue Vital, 35 (12 janvier 1887).

27. Homolle (Théophile), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur de l'École française d'Athènes, rue de Mondovi, 6, et à Athènes (4 mai 1887).

28. Durrieu (le comte Paul), conservateur-adjoint du département des peintures au Musée du Louvre, rue Saint-Simon, 2 (7 mars 1888).

29. Bouchot (Henri), bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue Bonaparte, 47 (2 mai 1888).

30. Omont (Henri), conservateur-adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Raynouard, 30 (9 janvier 1889).

31. Baye (le baron de), avenue de la Grande-Armée, 58 (3 avril 1889).

32. Delaborde (le vicomte H.-François), archiviste aux Archives nationales, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 103 (4 février 1891).

33. Martha (Jules), professeur à la Faculté des lettres de l'Université, rue de Bagneux, 16 (4 février 1891).

34. Prou (Maurice), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue des Martyrs, 41 (6 mai 1891).

MM.

35. Cagnat (René), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Stanislas, 10 (6 janvier 1892).

36. La Noë (le général de), O. ✻, directeur du service géographique de l'armée, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de Grenelle, 138 (1er juin 1892).

37. Berger (Samuel), professeur-adjoint à la Faculté de théologie protestante, rue Michelet, 13 (1er juin 1892).

38. Beurlier (l'abbé Émile), curé de Notre-Dame d'Auteuil, rue Corot, 4 (7 mars 1894).

39. Michon (Étienne), attaché au département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, rue du Bac, 100 (9 janvier 1895).

40. Lafaye (Georges), maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université, rue d'Assas, 68 (9 janvier 1895).

41. Blanchet (Adrien), bibliothécaire honoraire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, boulevard Péreire, 164 (11 décembre 1895).

42. Valois (Noël), archiviste honoraire aux Archives nationales, rue de l'Abbaye, 13 (9 décembre 1896).

43. Girard (Paul), maître de conférences à l'École normale supérieure, rue du Cherche-Midi, 55 (9 décembre 1896).

44. Lefèvre-Pontalis (Eugène), archiviste-paléographe, rue de Téhéran, 3 (13 janvier 1897).

45. . . . .

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS

Au 3 Avril 1897.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

Marchand (l'abbé Frédéric), curé de Varambon, par Pont-d'Ain (3 juillet 1889).

Aisne.

Pécheur (l'abbé Louis-Victor), à Oulchy-le-Château (4 mars 1857).

Moreau (Frédéric), ✱, à la Fère-en-Tardenois, et à Paris, rue de la Victoire, 98 (3 novembre 1875).

Pilloy (Jules), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Saint-Quentin (13 février 1884).

Vauvillé (Octave), à Pommiers, par Soissons, et à Paris, boulevard Barbès, 11 (2 mars 1887).

Corneaux (l'abbé Victor), curé de Longpont (9 novembre 1887).

1. La Commission des impressions croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du règlement, la qualification d'*associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 membres résidants et aux 10 membres honoraires.

MM.

Souchon (Joseph), archiviste du département, à Laon (4 mars 1891).

Allier.

Croizier (le marquis de), ✻, membre du Conseil supérieur des colonies, à Couleuvre, et à Neuilly, boulevard de la Saussaye, 10, parc de Neuilly (9 novembre 1892).

Male (Jules), professeur au lycée Lakanal, à Commentry, et à Paris, boulevard de Port-Royal, 35 (3 juillet 1895).

Alpes (Basses-).

Fabre (Marc), notaire honoraire, à Larche, et à Paris, place du Palais-Bourbon, 3 (4 juin 1879).

Ripert-Monclar (le marquis de), ✻, ministre plénipotentiaire à Caracas (Vénézuéla), au château d'Allemagne, par Riez, et à Paris, rue Godot-de-Mauroy, 24 (4 février 1885).

Alpes (Hautes-).

Roman (Joseph), au château de Picomtal, près Embrun (1er mars 1876).

Alpes-Maritimes.

Colleville (le vicomte de), villa Carabacel, à Nice (2 juin 1886).

Rivoli (le duc de), à Nice, et à Paris, rue Jean Goujon, 8 (15 décembre 1886).

Ardèche.

Vallentin (Roger), receveur des domaines, à Saint-Péray (4 juin 1890).

Ardennes.

Piette (Édouard), ancien magistrat, à Rumigny (8 novembre 1876).

Vincent (le docteur Henri), à Vouziers, rue des Moulins (6 janvier 1892).

Aube.

MM.

Babeau (Albert), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Troyes, et à Paris, boulevard Haussmann, 133 (3 juillet 1878).

Le Clert (Louis), conservateur du Musée archéologique, à Troyes, rue Saint-Martin, 2 (4 mars 1891).

La Boullaye (Ernest Arbeltier de), à Troyes, rue de la Monnaie, 38 (16 mai 1894).

Aude.

Boyé (Marius), capitaine au 13e régiment de hussards, à Castelnaudary (11 mai 1887).

Amardel (Gabriel), à Narbonne (5 juillet 1893).

Aveyron.

Vialettes (l'abbé Ludovic), chanoine de la cathédrale, à Rodez, rue Victor-Hugo, 15 (6 mai 1891).

Bouches-du-Rhône.

Parrocel (Étienne), ✱, membre de l'Académie de Marseille, à Marseille (7 avril 1868).

Blancard (Louis), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Marseille, rue Silvabelle, 2 (5 novembre 1878).

Champoiseau (Charles), O. ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ministre plénipotentiaire en retraite, villa La Victoire, à la Croix-Rouge, près Marseille (9 novembre 1892).

Castanier (Prosper), à Marseille, rue Lafayette, 3 (24 janvier 1894).

Calvados.

Beaucourt (Gaston Du Fresne, marquis de), au château de Morainville, par Blangy, et à Paris, rue de Babylone, 53 (1er mars 1865).

Travers (Émile), archiviste-paléographe, à Caen, rue des Chanoines, 18, et à Paris, rue Paul-Louis-Courier, 13 (7 mars 1877).

MM.

BEAUREPAIRE (Eugène DE ROBILLARD DE), ✱, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen (5 mai 1879).

TOUTAIN (Jules), professeur-adjoint à la Faculté des lettres de l'Université, à Caen (2 décembre 1891).

Charente.

CHAUVET (Gustave), président de la Société archéologique et historique de la Charente, à Ruffec (2 avril 1884).

MONTÉGUT (Henri DE), au château des Ombrais, par la Rochefoucauld (2 juillet 1884).

DELAMAIN (Philippe), à Jarnac (28 janvier 1891).

Charente-Inférieure.

MUSSET (Georges), bibliothécaire de la ville, à la Rochelle (6 février 1884).

DANGIBEAUD (Charles), conservateur du Musée de peinture et de numismatique, à Saintes (4 mai 1887).

NOGUÈS (l'abbé Jules-L.-M.), curé de Dampierre-sur-Boutonne (9 novembre 1887).

BEAUCORPS (le baron Adalbert DE), au château du Fief, à Genouillé (7 décembre 1887).

BARAS (Albert), ✱, à Aytré (8 février 1888).

Cher.

KERSERS (Alphonse BUHOT DE), à Bourges (5 juin 1872).

GOY (Pierre DE), à Bourges (2 avril 1884).

LA GUÈRE (le comte Alphonse DE), à Bourges, rue de la Grosse-Armée, 1 (5 novembre 1884).

DES MÉLOIZES (le marquis Albert), à Bourges, rue Jacques-Cœur, 18 (16 novembre 1887).

BOUTROUE (Alexandre), à la Motte, commune de Primelles, et à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 241 (3 décembre 1890).

Corrèze.

RUPIN (Ernest), président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive, boulevard des Sœurs (1er février 1882).



Corse.

MM.

Bonaparte (le prince Roland), à Calvi, et à Paris, avenue d'Iéna, 10 (3 juin 1891).

Côte-d'Or.

Arbaumont (Jules d'), ancien président de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, aux Argentières, près Dijon (15 novembre 1865).

Aubertin (Charles), ancien magistrat, à Beaune, rue du Change, 3 (10 janvier 1866).

Beauvois (Eugène), à Corberon (28 juin 1871).

Montille (Léonce de), ✻, à Beaune (7 avril 1880).

Louis-Lucas (Paul), professeur à la Faculté de droit de l'Université, à Dijon, boulevard Carnot, 5 (5 mars 1884).

Millon (Henry), conseiller à la cour d'appel, à Dijon, boulevard Sévigné, 4 (2 juillet 1884).

Morillot (l'abbé Louis), curé-doyen de Sombernon (4 juillet 1888).

Vienne (Maurice Mathieu de), ✻, lieutenant-colonel d'artillerie, à Dijon (5 février 1890).

Lejay (l'abbé Paul), à Pontailler-sur-Saône, et à Paris, rue du Cherche-Midi, 119 (5 mars 1890).

Potey (Georges), à Minot, par Aignay-le-Duc (28 janvier 1891).

Daguin (Fernand), ✻, docteur en droit, à Chamesson, et à Paris, rue de l'Université, 29 (6 février 1895).

Corot (Henry), à Savoisy (1er avril 1896).

Côtes-du-Nord.

Rhôné (Arthur), à Kéravel-en-Plouha, et à Paris, rue du Pré-aux-Clercs, 10 (5 janvier 1876).

Le Cerf (René), député des Côtes-du-Nord, à Mur-de-Bretagne, et à Paris, rue d'Astorg, 4 (3 juin 1891).

Creuse.

Cessac (le comte Jean de), à Guéret (2 mars 1887).

Dordogne.

MM.

Fayolle (le marquis Gérard de), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (3 juin 1885).

Doubs.

Gauthier (Jules), archiviste du département, à Besançon (8 novembre 1882).

Duvernoy (Clément), conservateur honoraire de la bibliothèque, à Montbéliard (7 mars 1883).

Perrin (l'abbé Élie), professeur au grand séminaire, à Besançon (11 janvier 1893).

Drôme.

Chevalier (le chanoine Ulysse), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Romans (3 février 1869).

Vallentin (Ludovic), juge, à Montélimar (9 décembre 1874).

La Sizeranne (le comte Fernand Monier de), ancien député, au château de Beausemblant, par Saint-Vallier, et à Paris, rue Pierre Charron, 79 (11 mai 1881).

Eure.

Regnier (Louis), à Évreux, rue Chartraine, 59 (6 mars 1890).

Porée (le chanoine Adolphe), curé de Bournainville, par Thiberville (23 avril 1890).

Coutil (Léon), président de la Société normande d'études préhistoriques, aux Andelys (6 mars 1895).

Eure-et-Loir.

Gouverneur (Aristide), ✻, à Nogent-le-Rotrou (2 mai 1877).

Janssens (le comte Gaston de), au château de Romainville, par Cloyes, et à Paris, rue Vineuse, 9 (4 mai 1892).

Clerval (l'abbé Alexandre), supérieur de la maîtrise, à Chartres (1er février 1893).

Finistère.

Brémond d'Ars (le comte Anatole de), ✻, au château de la Porte-Neuve, par Riec, et à Nantes, rue Harroüys, 5 (3 avril 1878).

MM.

Du Chatellier (Paul), au château de Kernus, par Pont-l'Abbé (7 janvier 1880).

Gard.

Révoil (Henry), O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), architecte du gouvernement, à Nîmes (4 juin 1873).

Marignan (Albert), à Fonsfougacière, par Aigues-Vives, et à Paris, rue Jacob, 23 (4 février 1891).

Rousset (Louis), membre correspondant de l'Académie de Nîmes, à Uzès (6 mai 1891).

Garonne (Haute-).

Roschach (Ernest), ✻, archiviste de la ville, à Toulouse, rue Saint-Rome, 21 (16 janvier 1867).

Saint-Paul (Anthyme), à Toulouse, rue Montaudran, 31, et à Paris, rue des Chartreux, 6 (9 février 1881).

Pasquier (Félix), archiviste du département, à Toulouse (2 novembre 1887).

Douais (le chanoine Célestin), professeur aux Facultés libres, à Toulouse, place Saint-Barthélemy, 6 (3 avril 1889).

Barrière-Flavy (Casimir), au château de Puydaniel, par Auterive (2 décembre 1891).

Gers.

Carsalade du Pont (le chanoine Jules de), président de la Société archéologique du Gers, secrétaire de la Société historique de Gascogne, au Palais archiépiscopal, à Auch (10 juillet 1889).

Lacave La Plagne-Barris (le baron Joseph), au château de la Plagne, par Montesquiou (7 mai 1890).

Gironde.

Jullian (Camille), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de l'Université, à Bordeaux, cours de Tournon, 1 (10 janvier 1894).

MM.

Mareuse (Edgar), à Bègles, et à Paris, boulevard Haussmann, 81 (5 juin 1895).

Hérault.

Cazalis de Fondouce (Paul), ingénieur civil, à Montpellier, rue des Étuves, 18 (12 juin 1878).

Noguier (Louis), avocat, à Béziers, rue de la Promenade, 5 (10 décembre 1879).

Berthelé (Joseph), archiviste du département, à Montpellier, impasse Pagès, 11 (7 novembre 1883).

Pélissier (Léon-G.), chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université, à Montpellier, boulevard du Jeu de Paume, 33 (1er juillet 1891).

Vitalis (Alexandre), à Lodève, place Alsace-Lorraine (3 mars 1897).

Ille-et-Vilaine.

Joüon des Longrais (Frédéric), à Rennes, rue du Griffon, 4 (11 avril 1881).

Indre-et-Loire.

Delaville-Le Roulx (Joseph), docteur ès lettres, archiviste-paléographe, à Monts, et à Paris, rue de Monceau, 52 (5 février 1879).

Beaumont (le comte Charles de), à Chatigny, par Fondettes, et à Paris, boulevard des Invalides, 12 (24 juillet 1894).

Isère.

Reymond (Marcel), à Grenoble, place de la Constitution, 4 (3 décembre 1890).

Fournier (Paul), professeur à la Faculté de droit de l'Université, à Grenoble, place Victor-Hugo, 11 *bis* (5 juillet 1893).

Delachenal (Roland), à Crémieu, et à Paris, rue de Babylone, 4 (5 juin 1895).

Chapot (Victor), docteur en droit, à Grenoble, et à Paris, rue Vauquelin, 15 (27 janvier 1897).

Jura.

MM.

GUICHARD (l'abbé Alphonse), docteur en théologie, curé de Grozon (6 février 1889).

BRUNE (l'abbé Paul), curé de Beaume-les-Messieurs, par Voiteur (6 mars 1889).

Landes.

TARTIÈRE (Henry), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

Loir-et-Cher.

STORELLI (André), à Blois (3 juillet 1878).

Loire.

DURAND (Vincent), secrétaire de la Société archéologique du Forez, à Ailleux, par Boën-sur-Lignon (7 juillet 1875).

GONNARD (Henri), à Saint-Étienne, rue Gambetta, 52 (10 décembre 1879).

BRASSART (Éleuthère), à Montbrison (4 novembre 1885).

THIOLLIER (Félix), ✱, à Saint-Étienne, rue de la Bourse, 28 (15 décembre 1886).

DÉCHELETTE-DESPIERRES (Joseph), à Roanne (15 novembre 1893).

DUMOULIN (Maurice), à Roanne (11 décembre 1895).

Loire-Inférieure.

LA NICOLLIÈRE (Stéphane DE), à Nantes, rue Deshoulières, 1 (2 juin 1869).

KERVILER (René POCARD-), ✱, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Saint-Nazaire (6 décembre 1876).

DU DRENEUC (Pierre-René DE LISLE), secrétaire de la Société archéologique, à Nantes, rue de Paris, 19 (19 avril 1882).

GRANGES DE SURGÈRES (le marquis DE), à Nantes, rue Saint-Clément, 66 (21 décembre 1887).

Loiret.

MM.

Loiseleur (Jules), ✻, bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

Casati (Charles), ✻, conseiller honoraire à la Cour de Paris, au château de la Javelière, par Boiscommun (5 mars 1873).

Desnoyers (l'abbé), ✻, président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (7 mai 1873).

Couret (le comte Alphonse), ancien magistrat, à Orléans (7 novembre 1877).

Dumüys (Léon), à Orléans, rue de la Lionne, 61 (15 juillet 1888).

Lot-et-Garonne.

Tholin (Georges), ✻, archiviste du département, à Saint-Cirq, près Agen (5 mars 1873).

Tamizey de Larroque (Philippe), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), pavillon Peiresc, à Gontaud (6 février 1884).

Lozère.

Germer-Durand (François), architecte du département, à Mende (15 décembre 1880).

Maine-et-Loire.

Port (Célestin), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Angers (3 mars 1875).

Farcy (Louis de), à Angers, parvis Saint-Maurice, 3 (30 janvier 1884).

Durand-Gréville (Émile-Alix), à Angers, chemin de la Barre, et à Paris, rue de Grenelle, 174 (3 février 1892).

Manche.

Tardif (Joseph), docteur en droit, à Saint-Pair, et à Paris, rue du Cherche-Midi, 28 (1er mai 1895).

Marne.

MM.

Givelet (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

Morel (Léon), receveur particulier des finances en retraite, à Reims, rue de Sedan, 3 (1er juillet 1874).

Lucot (l'abbé Paul), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, à Châlons-sur-Marne (1er octobre 1879).

Demaison (Louis), archiviste de la ville, à Reims, rue Nicolas-Perceval, 21 (20 juillet 1881).

Nicaise (Auguste), à Châlons-sur-Marne (12 juillet 1882).

Jadart (Henri), secrétaire général de l'Académie de Reims, bibliothécaire de la ville, à Reims, rue du Couchant, 15 (5 novembre 1884).

Tausserat (Alexandre), attaché au ministère des Affaires étrangères, à Vinay, par Épernay, et à Paris, rue de Mézières, 6 (11 janvier 1888).

Millard (l'abbé Aristide), curé de Saint-Gond, par Sézanne (12 juin 1889).

Habert (Théophile), conservateur du Musée archéologique et céramique de la ville, à Reims, rue Linguet, 15 (2 avril 1890).

Gosset (Alphonse), architecte, à Reims, rue des Templiers (3 juin 1891).

Marne (Haute-).

Brocard (Henry), architecte, à Langres (3 avril 1878).

Bougard (le docteur Émile), à Bourbonne-les-Bains (7 janvier 1880).

Roserot (Alphonse), ancien archiviste du département, à Chaumont, et à Paris, rue Saint-Placide, 60 (3 juillet 1889).

Fourot (l'abbé Auguste), professeur au collège, à Saint-Dizier (4 décembre 1889).

Royer (Charles), conservateur du Musée, à Langres (4 décembre 1889).

MM.

GILLET (Horace), à Joinville (30 juillet 1890).

MARCEL (l'abbé Louis), préfet des études au petit séminaire, à Langres (6 juillet 1892).

Mayenne.

FARCY (Paul DE), à Château-Gontier, rue Dorée (10 octobre 1877).

Meurthe-et-Moselle.

MOUGENOT (Léon), consul honoraire d'Espagne à Nancy, à Malzéville (10 juin 1861).

PUYMAIGRE (le comte DE), au château d'Inglange, par Metzervisse, et à Briey, et à Paris, rue de l'Université, 17 (4 juin 1862).

ROUYER (Jules), à Thiaucourt (2 mars 1864).

DURAND DE DISTROFF (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).

COURNAULT (Charles), ☼, conservateur honoraire du Musée lorrain, à Malzéville (9 février 1870).

GERMAIN (Léon), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy, rue Héré, 26 (7 mars 1883).

DES ROBERT (Ferdinand), à Nancy, terrasse de la Pépinière, 1 (5 décembre 1883).

VERNET (Gustave), à Toul, et à Fontenay-sous-Bois (Seine), rue Boschot, 28 (24 juillet 1895).

Meuse.

MAXE-WERLY (Léon), ☼, à Bar-le-Duc, et à Paris, rue de Rennes, 61 (10 octobre 1877).

JACOB (Alfred), conservateur du Musée, à Bar-le-Duc, place Saint-Pierre (6 juillet 1881).

PIERRE (Émile), aux moulins de Houdelaincourt, par Demange-aux-Eaux (6 janvier 1897).

Morbihan.

L'ESTOURBEILLON (le marquis DE), président de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes, rue du Drezen, 24 (14 décembre 1887).

Nièvre.

MM.

LESPINASSE (René LEBLANC DE), archiviste-paléographe, au château de Luanges, par Guérigny, et à Paris, rue du Bac, 44 (1er juillet 1868).

GAUTHIER (Gaston), instituteur, à Saint-Martin-d'Heuille, par Guérigny (1er mars 1893).

SARRIAU (Henri), à Donzy, et à Paris, rue de Bellechasse, 14 (1er juillet 1896).

Nord.

VAN HENDE (Édouard), à Lille, rue Masséna, 50 (1er juillet 1866).

RIGAUX (Henry), à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 112 (4 février 1874).

CAFFIAUX (Henry), archiviste honoraire de la ville, à Valenciennes (1er décembre 1875).

QUARRÉ-REYBOURBON (Louis), à Lille, boulevard de la Liberté, 70 (5 décembre 1883).

FINOT (Jules), ✱, archiviste du département, à Lille (12 décembre 1883).

CARTON (le docteur Louis), médecin-major du 19e régiment de chasseurs à cheval, à Lille (3 février 1892).

MAURICE (Jules), à Douai, rue des Blancs-Mouchons, 39, et à Paris, rue du Pré-aux-Clercs, 5 (9 janvier 1895).

HÉNAULT (Maurice), archiviste et sous-bibliothécaire de la ville, à Valenciennes (11 décembre 1895).

Oise.

MARSY (le comte Arthur DE), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne, et à Paris, rue Pigalle, 22 (12 décembre 1866).

CAIX DE SAINT-AYMOUR (le vicomte Amédée DE), membre de la Commission des monuments historiques, à Senlis, et à Paris, boulevard de Courcelles, 112 (13 décembre 1876).

MM.

Luçay (le comte Hélion de), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, au château de Saint-Agnan, par Mouy, et à Paris, rue de Varennes, 90 (3 juillet 1878).

Du Lac (Jules), à Compiègne, rue des Minimes, 10 (11 mai 1881).

Müller (l'abbé Eugène), à Senlis (25 juillet 1888).

Valton (Prosper), à Frétoy-le-Château, par Guiscard, et à Paris, rue Taitbout, 36 (15 juin 1889).

Marsaux (le chanoine Léopold), à Beauvais, rue des Jacobins, 68 (2 avril 1890).

Bordeaux (Paul), à Méru, rue Nationale, 72, et à Neuilly-sur-Seine, rue Charles-Laffitte, 97 (3 février 1892).

Orne.

Duval (Louis), archiviste du département, à Alençon (18 février 1868).

Duruflé (Gustave), au Renouard, par Vimoutiers, et à Paris, rue de la Victoire, 47 (10 février 1886).

Godet (l'abbé Henri), curé du Pas-Saint-Lhomer, par Moutiers-au-Perche (7 avril 1886).

Pas-de-Calais.

Monnecove (Félix Le Sergeant de), ✱, ancien député, à Saint-Omer, et à Paris, rue Saint-Florentin, 4 (4 mars 1874).

Pagart d'Hermansart (Émile), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Saint-Omer (13 février 1884).

Cardevacque (Adolphe de), à Arras (2 juillet 1884).

Vaillant (Victor-J.), à Boulogne-sur-Mer, rue Tour-Notre-Dame, 12 (3 juillet 1889).

Loisne (le comte Auguste Menche de), au château de Beaulieu, par Saint-Venant, et à Paris, rue de Varenne, 51 (25 mars 1896).

Puy-de-Dôme.

Plicque (le docteur Alfred-E.), à Crevant (20 juin 1883).

MM.

Audollent (Auguste), maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université, à Clermont-Ferrand, rue de Beaulieu, 3 (5 mars 1890).

Pyrénées (Basses-).

Planté (Adrien), ancien député, président de la Société des lettres, sciences et arts de Pau, à Orthez (5 février 1896).

Lemaire (Arthur), à Saint-Jean-de-Luz, et à Paris, rue de Rome, 35 (3 février 1897).

Pyrénées (Hautes-).

Frossard (le pasteur Charles), à Bagnères-de-Bigorre, et à Paris, rue Ballu, 14 (6 juin 1883).

Rhône.

Allmer (Auguste), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Lyon, quai Claude-Bernard, 47 (6 mars 1861).

Morin-Pons (Henry), à Lyon, quai Saint-Clair, 15 (4 janvier 1865).

Giraud (Jean-Baptiste), conservateur du Musée archéologique de la ville, à Lyon, rue Saint-Dominique, 15 (7 avril 1880).

Vachez (Antoine), membre de l'Académie de Lyon, à Lyon, rue de la Charité, 24 (9 novembre 1887).

Rainaud (Armand), agrégé de l'Université, à Lyon, chemin d'Alaï, 117, au Point-du-Jour (27 février 1889).

Condamin (le chanoine James), professeur aux Facultés libres, à Lyon, rue du Peyrat, 4 (2 avril 1890).

Saône-et-Loire.

Bulliot (Gabriel), ✱, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

Charmasse (Anatole de), à Autun (14 mars 1866).

Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, à Marigny, et à Paris, avenue Niel, 91 (16 novembre 1887).

MM.

DESEILLIGNY (Jules PIERROT-), à Autun, et à Paris, rue de Varennes, 53 (14 décembre 1887).

Sarthe.

BERTRAND DE BROUSSILLON (Arthur), archiviste-paléographe, au Mans, rue de Tascher, 15 (2 juillet 1879).

MENJOT D'ELBENNE (le vicomte Samuel), à Couléon, par Tuffé (17 juillet 1895).

Seine.

CHATEL (Eugène), archiviste honoraire du département du Calvados, à Paris, rue Vavin, 5 (4 février 1863).

LEFORT (Louis), ✻, à Paris, rue de Condé, 5 (3 février 1875).

BAYET (Charles), O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur de l'enseignement primaire, à Paris, rue Gay-Lussac, 24 (2 juillet 1879).

POTHIER (le général), C. ✻, rue de Bellechasse, 14 (16 janvier 1884).

WEISS (André), professeur à la Faculté de droit de l'Université, à Paris, rue Copernic, 10 (5 mars 1884).

BLOCH (Gustave), maître de conférences à l'École normale supérieure, à Paris, avenue du Maine, 204 (11 juin 1884).

RUELLE (Ch.-Émile), ✻, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, rue de Vaugirard, 195 (9 novembre 1887).

BATIFFOL (l'abbé Pierre), aumônier du collège Sainte-Barbe, à Paris, rue Cujas, 2 (11 janvier 1888).

BOUILLET (l'abbé Auguste), à Paris, rue Corot, 4 (12 juin 1889).

ENLART (Camille), sous-bibliothécaire à l'École des beaux-arts, à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 56 (19 juin 1889).

LA MARTINIÈRE (Henri-P. DE), ✻, directeur du cabinet du gouverneur général de l'Algérie, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, à Paris, rue de Saint-Pétersbourg, 28 (19 juin 1889).

MM.

MEYER (Henri), à Paris, avenue Hoche, 24 (4 mars 1891).

VILLENOISY (François DE), attaché à la bibliothèque du Musée du Louvre, rue Washington, 32 (1er juillet 1891).

LEPRIEUR (Paul), attaché au département de la sculpture du Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, à Paris, rue des Écoles, 38 (6 janvier 1892).

WILHELM (Henri), juge de paix, à Pantin (1er mars 1893).

LAMBIN (Émile), au Grand-Montrouge, avenue de la République, 27 (5 juillet 1893).

EUDE (Émile), ingénieur-architecte, à Paris, avenue d'Orléans, 8 (3 juillet 1895).

TRAWINSKI (Florentin), secrétaire-agent-comptable des Musées nationaux, au Musée du Louvre (8 juillet 1896).

CAPITAN (le docteur Louis), à Paris, rue des Ursulines, 5 (6 janvier 1897).

Seine-Inférieure.

SEPTENVILLE (le baron Ed. DE), au château de Bois-Robin, par Aumale (1er mars 1865).

BEAUREPAIRE (Charles DE ROBILLARD DE), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Rouen (6 avril 1870).

ESTAINTOT (le comte Robert D'), à Rouen (1er décembre 1875).

ALLARD (Paul), ancien magistrat, à Rouen, rue de la Corderie, 12 (10 décembre 1879).

LE BRETON (Gaston), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), directeur du Musée archéologique départemental, à Rouen, rue Thiers, 25 *bis* (1er février 1882).

KERMAINGANT (Pierre-Paul LAFFLEUR DE), ✻, ingénieur, au Tréport, et à Paris, avenue des Champs-Élysées, 102 (3 janvier 1883).

PRÉVOST (Gustave), ancien magistrat, à Rouen, rue Chasselièvre (6 juin 1888).

Seine-et-Marne.

MM.

BORDES (l'abbé), censeur du collège de Juilly, à Juilly (4 mars 1885).

HÉRON DE VILLEFOSSE (Étienne), à Chartronges, par la Ferté-Gaucher, et à Paris, rue de l'Université, 29 (2 juin 1886).

Seine-et-Oise.

CHARDIN (Paul), à Ville-d'Avray, et à Paris, rue des Pyramides, 2 (10 décembre 1873).

FOURDRIGNIER (Édouard), à Sèvres (4 juin 1879).

CARON (Émile), ✻, aux Camaldules, par Yerres, et à Paris, rue du Havre, 2 *bis* (6 avril 1881).

LETAILLE (Joseph), à Bellevue, et à Paris, rue Garancière, 15 (20 janvier 1886).

THÉLIER (Ernest), à Marly-le-Roy, château du Chenil, et à Paris, boulevard de Courcelles, 66 (12 février 1890).

MARTIN-SABON (Félix), ingénieur, à Ronquerolles, et à Paris, rue Mansart, 5 *bis* (2 avril 1890).

ROSIÈRES (Raoul), à Meulan (3 mai 1893).

MARCHÉVILLE (Marcel DE), ✻, président de la Société française de numismatique, à Saint-Germain-en-Laye, et à Paris, boulevard Haussmann, 138 (7 février 1894).

MARQUET DE VASSELOT (Jean-J.), attaché à la conservation du Musée de Versailles, à Bellevue, Grande-Rue, 12 (9 janvier 1895).

MAIGNAN (Albert), O. ✻, artiste peintre, à Saint-Prix, et à Paris, rue La Bruyère, 1 (6 mars 1895).

Sèvres (Deux-).

PIET-LATAUDRIE (Charles), à Niort, et à Paris, avenue de Messine, 14 (2 décembre 1885).

ESPÉRANDIEU (Émile), capitaine d'infanterie, professeur à l'École militaire de Saint-Maixent (29 juillet 1887).

Somme.

JANVIER (Auguste), à Amiens (5 décembre 1877).

MM.

Duhamel-Decéjean (Charles), ancien secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, au château de Nesle, à Nesle (23 juillet 1884).

Poujol de Fréchencourt (Fernand), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, rue Gloriette, 6, et au château de Fréchencourt, par Montigny (7 avril 1886).

Guyencourt (Robert de), à Amiens, rue Gloriette, 1 (9 janvier 1889).

Guerlin (Robert), président de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, rue Lemerchier, 23 (3 février 1892).

Tarn-et-Garonne.

Bruston (Charles), doyen de la Faculté de théologie protestante, à Montauban, rue de la Banque, 37 (7 mars 1894).

Vaucluse.

De Loye (Auguste), ✻, ancien conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

Vendée.

Vallette (René), directeur de la Revue du Bas-Poitou, à Fontenay-le-Comte (23 juillet 1884).

Farcinet (Charles), O. ✻, ancien chef du personnel au ministère de l'Intérieur, à la Roche-sur-Yon, et à Paris, rue de la Néva, 3 (7 décembre 1892).

Arnauldet (Pierre), licencié en droit, au Fossé-Rouge, par l'Oie (24 janvier 1894).

Vienne.

Lièvre (Auguste), ✻, bibliothécaire de la ville, à Poitiers (7 juin 1876).

La Croix (le R. P. Camille de), ✻, conservateur du Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (1er juin 1881).

Ledain (Bélisaire), à Poitiers, rue Neuve-de-la-Baume, 1 (19 mai 1886).

Combes (Camille), avocat, au château de Velue, à Nueil-sous-Faye, par Monts-sur-Guesnes, et à Paris, rue Vignon, 21 (9 novembre 1887).

MM.

Bonvallet (Adrien), à Poitiers, rue du Petit-Bonnevaux, 8 (20 juin 1894).

Vienne (Haute-).

Fage (René), avocat, à Limoges, boulevard Gambetta, 25 (3 novembre 1886).

Vosges.

Voulot (Félix), conservateur du Musée, à Épinal (5 février 1879).

Yonne.

Salmon (Philippe), à Cerisiers, et à Paris, rue Lepelletier, 29 (9 mai 1855).

Julliot (Gustave), conservateur du Musée archéologique, à Sens (7 février 1872).

Petit (Ernest), conseiller général de l'Yonne, président de la Société des sciences de l'Yonne, à Vausse, par l'Isle-sur-Serein, et à Paris, rue du Bellay, 8 (7 février 1883).

Roy (Maurice), conseiller référendaire à la Cour des comptes, au château du Chesnoy, près Sens, et à Paris, rue de Bellechasse, 31 (2 décembre 1891).

Algérie et Tunisie.

Blanc (Édouard), à Tunis, et à Paris, rue Spontini, 18 (6 mars 1890).

Gauckler (Paul), directeur des antiquités et arts de la Régence, à Tunis (11 janvier 1893).

L'Espinasse-Langeac (le vicomte de), à Sfax (11 janvier 1893).

Anselme de Puisaye (le marquis Jules d'), Sidi el Benna, 32, à Tunis (10 avril 1895).

Delattre (Le R. P. Alfred-Louis), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), chapelain de Saint-Louis, à Carthage (11 décembre 1895).

Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger.

MM.

Engel (Arthur), ancien membre des Écoles françaises de Rome et d'Athènes, à Bâle (Suisse), et à Paris, rue de l'Assomption, 66 (5 décembre 1877).

Sainte-Marie (Évariste Pricot de), ✻, ancien consul général de France, à Madrid (Espagne), Marqués del Duero, 3 (5 février 1879).

Sorlin-Dorigny (Albert), à Constantinople, rue Asmali-Mesdjid, 17, Péra (1er juin 1881).

Saige (Gustave), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais, à Monaco (1er mars 1882).

Lallemand (l'abbé Paul), à Vergaville (Alsace-Lorraine), et au collège de Juilly (Seine-et-Marne) (7 février 1883).

Laigue (Louis de), ✻, consul général de France, à Rotterdam (Pays-Bas), et à Paris, rue Raynouard, 22 (5 décembre 1883).

Fleury (le comte Louis de), à la Kempa, par Lomzo, gouvernement de Grodno, Russie (5 mars 1890).

Durighello (Ange), à Beyrouth, Syrie (10 janvier 1894).

Lagrange (le R. P. Marie-Joseph), au couvent de Saint-Étienne des Dominicains, à Jérusalem (6 mars 1895).

Germer-Durand (le R. P.), supérieur des Assomptionnistes, à Jérusalem (11 décembre 1895).

Séjourné (le R. P. Paul-M.), au couvent de Saint-Étienne des Dominicains, à Jérusalem (11 décembre 1895).

Morin (le R. dom Germain), à Rome, collegio di Sant' Anselmo, Monte Aventino (13 mai 1896).

Associés correspondants étrangers.

Allemagne.

Pflugk-Harttung (le Dr Julius von), à Berlin, S. W., Yorkstrasse, 14 (1er décembre 1886).

MM.

HELBIG (Wolfgang), v. p. 8.
HIRSCHFELD (Otto), v. p. 8.
PLATH (le Dr Konrad), à Berlin, S. W., Anhaltstrasse, 7 (5 juin 1895).

Autriche-Hongrie.

SICKEL (le chevalier Th. VON), v. p. 8.

Belgique.

VAN DER STRATEN-PONTHOZ (le comte François), à Bruxelles, rue de la Loi, 13 (18 janvier 1865).
DOGNÉE (Eugène-M.-O.), ✱, à Liège, place des Carmes, 20 (6 juin 1867).
HELBIG (Jules), directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Liège, rue de Joie, 16 (2 mai 1883).
CLOQUET (Louis), professeur à l'Université, à Gand, rue Saint-Pierre, 2 (3 décembre 1884).
CUMONT (Georges), avocat, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, rue de l'Aqueduc, 19 (6 avril 1887).
WITTE (Alphonse DE), ingénieur, à Bruxelles, rue du Trône, 49 (3 avril 1889).
SOIL (Eugène), membre de la Commission royale des monuments, juge au tribunal civil, à Tournai, rue Royale, 45 (29 juillet 1896).

Danemark.

SCHMIDT (le professeur Valdemar), ✱, à Copenhague, Musées royaux, Prindsens Palais (3 juin 1868).
OLRIK (le Dr Hans), inspecteur général des écoles du Danemark, directeur de l'École normale supérieure, à Copenhague, Gothersgade, 175 (6 février 1895).

Espagne.

MARTINEZ Y REGUERA (le Dr Leopoldo), à Madrid, Divino Pastor, 5 (6 novembre 1867).
SORIANO Y TOMBA (Ramon DE), à Barcelone, Petritxol, 3 (19 novembre 1879).
VERA Y CHILIER (Francisco de Asís DE), directeur et conservateur du Musée provincial, à Cadix (6 janvier 1892).

Grande-Bretagne et Irlande.

MM.

Franks (Sir A.-Wollaston), v. p. 8.

Lewis (Bunnell), membre de la Société des Antiquaires de Londres, Queen's College, à Cork (Irlande) (7 mars 1883).

Rivett-Carnac (le colonel J.-H.), membre de la Société des Antiquaires de Londres, aide de camp de S. M. la Reine, au château de Wildeck, Argovie (Suisse) (10 décembre 1884).

Pitt-Rivers (le lieutenant général Augustus-Henry Lane-Fox-), membre de la Société Royale et de la Société des Antiquaires de Londres, au château de Rushmore, Salisbury (8 avril 1891).

Evans (Arthur-John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, conservateur de l'Ashmolean Museum, Oxford, à Youlbury, près Abingdon (8 avril 1891).

Headlam (le Rev. Arthur-C.), à Welwyn, Herts (5 février 1896).

Grèce.

Carapanos (Constantin), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), ancien ministre, à Athènes (10 avril 1878).

Italie.

Ferrero (Ermanno), membre de l'Académie royale des sciences, à Turin (8 avril 1891).

Lovatelli (la comtesse Ersilia Caetani), v. p. 8.

Norvège.

Unger (Charles-Richard), professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

Russie.

Siennicki (Stanislas-Joseph de), conseiller de cour, à Varsovie, palais de l'Université impériale, faubourg de Cracovie, 394 (28) (3 février 1875).

Ouvaroff (la comtesse), v. p. 8.

MM.

Bobrinskoy (S. Exc. le comte Alexis Alexievitch), ✻, président de la Commission impériale archéologique, à Saint-Pétersbourg, Galernaïa, 58 (5 février 1896).

Suisse.

Fazy (Henry), professeur d'histoire à l'Université, à Genève, boulevard Helvétique, 24 (4 février 1863).

Geymüller (le baron Henry de), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), à Baden-Baden (Allemagne), Louisenstrasse, 3 (6 février 1884).

Briquet (Charles-Moïse), à Genève, rue de la Cité, 6 (23 décembre 1885).

Naëf (Albert), architecte, à Corseaux-sur-Vevey (Vaud) (16 novembre 1892).

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NATIONAUX

ET ÉTRANGERS

Au 3 Avril 1897.

MM.

Allard (Paul), Seine-Inférieure.
Allmer (Auguste), Rhône.
Amardel (Gabriel), Aude.
Anselme de Puisaye (le marquis d'), Tunisie.
Arbaumont (Jules d'), Côte-d'Or.
Arnauldet (Pierre), Vendée.
Aubertin (Charles), Côte-d'Or.
Audollent (Auguste), Puy-de-Dôme.

Babeau (Albert), Aube.
Baras (Albert), Charente-Inférieure.
Barrière-Flavy (Casimir), Haute-Garonne.
Batiffol (l'abbé), Seine.
Bayet (Charles), Seine.
Beaucorps (le baron Adalbert de), Charente-Inférieure.
Beaucourt (G. du Fresne, marquis de), Calvados.
Beaumont (le comte Charles de), Indre-et-Loire.
Beaurepaire (Charles de Robillard de), Seine-Inférieure.
Beaurepaire (Eugène de Robillard de), Calvados.
Beauvois (Eugène), Côte-d'Or.
Berthelé (Joseph), Hérault.

MM.

Bertrand de Broussillon (Arthur), Sarthe.
Blanc (Édouard), Tunisie.
Blancard (Louis), Bouches-du-Rhône.
Bloch (Gustave), Seine.
Bobrinskoy (S. Exc. le comte Alexis Alexievitch), Russie.
Bonaparte (le prince Roland), Corse.
Bonvallet (Adrien), Vienne.
Bordeaux (Paul), Oise.
Bordes (l'abbé), Seine-et-Marne.
Bougard (le docteur), Haute-Marne.
Bouillet (l'abbé), Seine.
Boutroue (Alexandre), Cher.
Boyé (Marius), Aude.
Brassart (Éleuthère), Loire.
Brémond d'Ars (le comte Anatole de), Finistère.
Briquet (Charles-Moïse), Suisse.
Brocard (Henry), Haute-Marne.
Brune (l'abbé), Jura.
Bruston (Charles), Tarn-et-Garonne.
Bulliot (Gabriel), Saône-et-Loire.

Caffiaux (Henry), Nord.
Caix de Saint-Aymour (le vicomte de), Oise.
Capitan (le docteur), Seine.
Carapanos (Constantin), Grèce.
Cardevacque (Adolphe de), Pas-de-Calais.
Caron (Emile), Seine-et-Oise.
Carsalade du Pont (le chanoine de), Gers.
Carton (le docteur), Nord.
Casati (Charles), Loiret.
Castanier (Prosper), Bouches-du-Rhône.
Cazalis de Fondouce (Paul), Hérault.
Cessac (le comte de), Creuse.
Champoiseau (Charles), Bouches-du-Rhône.
Chapot (Victor), Isère.
Chardin (Paul), Seine-et-Oise.
Charmasse (Anatole de), Saône-et-Loire.

MM.

Chatel (Eugène), Seine.
Chauvet (Gustave), Charente.
Chevalier (le chanoine Ulysse), Drôme.
Clerval (l'abbé), Eure-et-Loir.
Cloquet (Louis), Belgique.
Colleville (le vicomte de), Alpes-Maritimes.
Combes (Camille), Vienne.
Condamin (le chanoine), Rhône.
Corneaux (l'abbé), Aisne.
Corot (Henry), Côte-d'Or.
Couret (le comte Alphonse), Loiret.
Cournault (Charles), Meurthe-et-Moselle.
Coutil (Léon), Eure.
Croizier (le marquis de), Allier.
Cumont (Georges), Belgique.

Daguin (Fernand), Côte-d'Or.
Dangibeaud (Charles), Charente-Inférieure.
Déchelette-Despierres (Joseph), Loire.
Delachenal (Roland), Isère.
Delamain (Philippe), Charente.
Delaville Le Roulx (Joseph), Indre-et-Loire.
Delattre (le R. P.), Tunisie.
De Loye (Auguste), Vaucluse.
Demaison (Louis), Marne.
Deseilligny (Jules Pierrot-), Saône-et-Loire.
Des Méloizes (le marquis), Cher.
Desnoyers (l'abbé), Loiret.
Des Robert (Ferdinand), Meurthe-et-Moselle.
Dognée (Eugène), Belgique.
Douais (le chanoine), Haute-Garonne.
Du Chatellier (Paul), Finistère.
Du Dreneuc (Pierre de Lisle), Loire-Inférieure.
Duhamel-Decéjean (Charles), Somme.
Du Lac (Jules), Oise.
Dumoulin (Maurice), Loire.
Dumüys (Léon), Loiret.

MM.

Durand (Vincent), Loire.
Durand de Distroff (Anatole), Meurthe-et-Moselle.
Durand-Gréville (Émile-Alix), Maine-et-Loire.
Durighello (Ange), Turquie d'Asie.
Duruflé (Gustave), Orne.
Duval (Louis), Orne.
Duvernoy (Clément), Doubs.

Engel (Arthur), Suisse.
Enlart (Camille), Seine.
Espérandieu (le capitaine), Deux-Sèvres.
Estaintot (le comte Robert d'), Seine-Inférieure.
Eude (Émile), Seine.
Evans (Arthur-John), Grande-Bretagne.

Fabre (Marc), Basses-Alpes.
Fage (René), Haute-Vienne.
Farcinet (Charles), Vendée.
Farcy (Louis de), Maine-et-Loire.
Farcy (Paul de), Mayenne.
Fayolle (le marquis de), Dordogne.
Fazy (Henry), Suisse.
Ferrero (Ermanno), Italie.
Finot (Jules), Nord.
Fleury (le comte de), Russie.
Fourdrignier (Édouard), Seine-et-Oise.
Fournier (Paul), Isère.
Fourot (l'abbé), Haute-Marne.
Franks (Sir A.-Wollaston), Grande-Bretagne.
Frossard (Charles), Hautes-Pyrénées.

Gauckler (Paul), Tunisie.
Gauthier (Gaston), Nièvre.
Gauthier (Jules), Doubs.
Germain (Léon), Meurthe-et-Moselle.
Germer-Durand (François), Lozère.
Germer-Durand (le R. P.), Turquie d'Asie.

MM.

Geymüller (le baron Henry de), Suisse.
Gillet (Horace), Haute-Marne.
Giraud (Jean-Baptiste), Rhône.
Givelet (Charles), Marne.
Godet (l'abbé), Orne.
Gonnard (Henri), Loire.
Gosset (Alphonse), Marne.
Gouverneur (Aristide), Eure-et-Loir.
Goy (Pierre de), Cher.
Granges de Surgères (le marquis de), Loire-Inférieure.
Guerlin (Robert), Somme.
Guichard (l'abbé), Jura.
Guyencourt (Robert de), Somme.

Habert (Théophile), Marne.
Headlam (le Rev. Arthur-C.), Grande-Bretagne.
Helbig (Jules), Belgique.
Helbig (Wolfgang), Allemagne.
Hénault (Maurice), Nord.
Héron de Villefosse (Étienne), Seine-et-Marne.
Hirschfeld (Otto), Allemagne.

Jacob (Alfred), Meuse.
Jadart (Henry), Marne.
Janssens (le comte Gaston de), Eure-et-Loir.
Janvier (Auguste), Somme.
Joüon des Longrais (Frédéric), Ille-et-Vilaine.
Jullian (Camille), Gironde.
Julliot (Gustave), Yonne.

Kermaingant (P. Laffleur de), Seine-Inférieure.
Kersers (Alphonse Buhot de), Cher.
Kerviler (René Pocard-), Loire-Inférieure.

La Boullaye (Ernest Arbeltier de), Aube.
Lacave La Plagne-Barris (le baron Joseph), Gers.

MM.

La Croix (le R. P. Camille de), Vienne.
Lagrange (le R. P.), Turquie d'Asie.
La Guère (le comte de), Cher.
Laigue (Louis de), Pays-Bas.
Lallemand (l'abbé), Alsace-Lorraine.
La Martinière (Henri de), Seine.
Lambin (Émile), Seine.
La Nicollière (Stéphane de), Loire-Inférieure.
La Sizeranne (le comte de), Drôme.
Le Breton (Gaston), Seine-Inférieure.
Le Cerf (René), Côtes-du-Nord.
Le Clert (Louis), Aube.
Ledain (Bélisaire), Vienne.
Lefort (Louis), Seine.
Lejay (l'abbé), Côte-d'Or.
Lemaire (Arthur), Basses-Pyrénées.
Leprieur (Paul), Seine.
Lespinasse (René Leblanc de), Nièvre.
L'Espinasse-Langeac (le vicomte de), Tunisie.
L'Estourbeillon (le marquis de), Morbihan.
Letaille (Joseph), Seine-et-Oise.
Lewis (Bunnell), Irlande.
Lièvre (Auguste), Vienne.
Loiseleur (Jules), Loiret.
Loisne (le comte Menche de), Pas-de-Calais.
Louis-Lucas (Paul), Côte-d'Or.
Lovatelli (la comtesse Ersilia Caetani), Italie.
Luçay (le comte de), Oise.
Lucot (le chanoine), Marne.

Maignan (Albert), Seine-et-Oise.
Male (Émile), Allier.
Marcel (l'abbé), Haute-Marne.
Marchand (l'abbé), Ain.
Marchéville (Marcel de), Seine-et-Oise.
Mareuse (Edgar), Gironde.
Marignan (Albert), Gard.

MM.

Marquet de Vasselot (Jean), Seine-et-Oise.
Marsaux (le chanoine), Oise.
Marsy (le comte de), Oise.
Martin-Sabon (Félix), Seine-et-Oise.
Martinez y Reguera (le Dr Leopoldo), Espagne.
Maurice (Jules), Nord.
Maxe-Werly (Léon), Meuse.
Mazerolle (Fernand), Saône-et-Loire.
Menjot d'Elbenne (le vicomte), Sarthe.
Meyer (Henri), Seine.
Millard (l'abbé), Marne.
Millon (Henry), Côte-d'Or.
Monnecove (Félix Le Sergeant de), Pas-de-Calais.
Montégut (Henri de), Charente.
Montille (Léonce de), Côte-d'Or.
Moreau (Frédéric), Aisne.
Morel (Léon), Marne.
Morillot (l'abbé), Côte-d'Or.
Morin (dom Germain), Italie.
Morin-Pons (Henry), Rhône.
Mougenot (Léon), Meurthe-et-Moselle.
Müller (l'abbé Eugène), Oise.
Musset (Georges), Charente-Inférieure.

Naëf (Albert), Suisse.
Nicaise (Auguste), Marne.
Nogués (l'abbé), Charente-Inférieure.
Noguier (Louis), Hérault.

Olrik (le Dr Hans), Danemark.
Ouvaroff (la comtesse), Russie.

Pagart d'Hermansart (Émile), Pas-de-Calais.
Parrocel (Étienne), Bouches-du-Rhône.
Pasquier (Félix), Haute-Garonne.
Pécheur (l'abbé), Aisne.
Pélissier (Léon), Hérault.

MM.

Perrin (l'abbé), Doubs.
Petit (Ernest), Yonne.
Pflugk-Harttung (le Dr Julius von), Allemagne.
Pierre (Émile), Meuse.
Piet-Lataudrie (Charles), Deux-Sèvres.
Piette (Édouard), Ardennes.
Pilloy (Jules), Aisne.
Pitt-Rivers (le lieutenant général), Grande-Bretagne.
Planté (Adrien), Basses-Pyrénées.
Plath (le Dr Konrad), Allemagne.
Plicque (le docteur), Puy-de-Dôme.
Porée (le chanoine), Eure.
Port (Célestin), Maine-et-Loire.
Potey (Georges), Côte-d'Or.
Pothier (le général), Seine.
Poujol de Fréchencourt (Fernand), Somme.
Prévost (Gustave), Seine-Inférieure.
Puymaigre (le comte de), Meurthe-et-Moselle.

Quarré-Reybourbon (Louis), Nord.

Rainaud (Armand), Rhône.
Regnier (Louis), Eure.
Révoil (Henry), Gard.
Reymond (Marcel), Isère.
Rhôné (Arthur), Côtes-du-Nord.
Rigaux (Henry), Nord.
Ripert-Monclar (le marquis de), Basses-Alpes.
Rivett-Carnac (le colonel J.-H.), Grande-Bretagne.
Rivoli (le duc de), Alpes-Maritimes.
Roman (Joseph), Hautes-Alpes.
Roschach (Ernest), Haute-Garonne.
Roserot (Alphonse), Haute-Marne.
Rosières (Raoul), Seine-et-Oise.
Rousset (Louis), Gard.
Rouyer (Jules), Meurthe-et-Moselle.
Roy (Maurice), Yonne.

MM.

Royer (Charles), Haute-Marne.
Ruelle (Émile), Seine.
Rupin (Ernest), Corrèze.

Saige (Gustave), Monaco.
Saint-Paul (Anthyme), Haute-Garonne.
Sainte-Marie (Évariste Pricot de), Espagne.
Salmon (Philippe), Yonne.
Sarriau (Henri), Nièvre.
Schmidt (le professeur Valdemar), Danemark.
Septenville (le baron de), Seine-Inférieure.
Séjourné (le R. P.), Turquie d'Asie.
Sickel (le chevalier Th. von), Autriche.
Siennicki (Stanislas-Joseph de), Russie.
Soil (Eugène), Belgique.
Soriano y Tomba (Ramon de), Espagne.
Sorlin-Dorigny (Albert), Turquie.
Souchon (Joseph), Aisne.
Storelli (André), Loir-et-Cher.

Tamizey de Larroque (Philippe), Lot-et-Garonne.
Tardif (Joseph), Manche.
Tartière (Henry), Landes.
Tausserat (Alexandre), Marne.
Thélier (Ernest), Seine-et-Oise.
Thiollier (Félix), Loire.
Tholin (Georges), Lot-et-Garonne.
Toutain (Jules), Calvados.
Travers (Émile), Calvados.
Trawinski (Florentin), Seine.

Unger (Charles-Richard), Norvège.

Vachez (Antoine), Rhône.
Vaillant (Victor), Pas-de-Calais.
Vallentin (Ludovic), Drôme.
Vallentin (Roger), Ardèche.

MM.

Vallette (René), Vendée.
Valton (Prosper), Oise.
Van der Straten-Ponthoz (le comte François), Belgique.
Van Hende (Édouard), Nord.
Vauvillé (Octave), Aisne.
Vera y Chilier (Francisco de Asis de), Espagne.
Vernet (Gustave), Meurthe-et-Moselle.
Vialettes (le chanoine), Aveyron.
Vienne (Maurice de), Côte-d'Or.
Villenoisy (François de), Seine.
Vincent (le docteur), Ardennes.
Vitalis (Alexandre), Hérault.
Voulot (Félix), Vosges.

Weiss (André), Seine.
Wilhelm (Henri), Seine.
Witte (Alphonse de), Belgique.

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.

—

AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.
ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation de l'Allier.
ALPES (HAUTES-), *Gap*. Société d'études historiques des Hautes-Alpes.
ALPES-MARITIMES, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts.
AUBE, *Troyes*. Société académique de l'Aube.
AVEYRON, *Rodez*. Société des lettres, sciences et arts.
BELFORT (Territoire de). Société belfortaine d'émulation.
CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.
— — Société française d'archéologie.
— — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— *Bayeux*. Société des sciences, arts et belles-lettres.
CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente.
— — Société archéologique et historique de la Charente.
CHARENTE-INFÉRIEURE, *Saintes*. Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure.
— — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
— *Saint-Jean-d'Angély*. Société linnéenne de la Charente-Inférieure.

CHER, *Bourges*. Commission historique du Cher.
— — Société des Antiquaires du Centre.

CORRÈZE, *Brive*. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission des antiquités de la Côte-d'Or.
— *Beaune*. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.
— *Châtillon-sur-Seine*. Société archéologique et historique du Châtillonnais.
— *Semur*. Société des sciences historiques et naturelles.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

DORDOGNE, *Périgueux*. Société historique et archéologique du Périgord.

DOUBS, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.
— *Montbéliard*. Société d'émulation.

DRÔME, *Romans*. Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie.
— *Valence*. Société départementale d'archéologie et de statistique.

EURE-ET-LOIR, *Chartres*. Société archéologique d'Eure-et-Loir.
— *Châteaudun*. Société dunoise.

GARD, *Nîmes*. Académie de Nîmes.
— *Alais*. Société scientifique et littéraire.

GARONNE[1] (HAUTE-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— — Société archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.
— — Société archéologique de la Gironde.

GIRONDE, *Bordeaux*. Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts.

HÉRAULT, *Montpellier*. Académie des sciences et lettres.

— — Société archéologique.

— *Béziers*. Société archéologique.

ILLE-ET-VILAINE, *Rennes*. Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société archéologique de Touraine.

ISÈRE, *Grenoble*. Académie delphinale.

LANDES, *Dax*. Société de Borda.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.

LOIRE, *Montbrison*. La Diana, société historique et archéologique du Forez.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LOIRE-INFÉRIEURE, *Nantes*. Société archéologique.

LOIRET, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

MAINE-ET-LOIRE, *Angers*. Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

— — Académie des sciences et belles-lettres.

MANCHE, *Cherbourg*. Société nationale académique de Cherbourg.

MARNE, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.

— *Reims*. Académie de Reims.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société historique et archéologique.

MEURTHE-ET-MOSELLE, *Nancy*. Académie de Stanislas.

— — Société archéologique lorraine.

MEUSE, *Bar-le-Duc*. Société des lettres, sciences et arts.

— *Verdun*. Société philomathique.

Morbihan, *Vannes*. Société polymathique du Morbihan.
Nord, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
— *Avesnes*. Société archéologique.
— *Cambrai*. Société d'émulation.
— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.
— *Dunkerque*. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
— *Roubaix*. Société d'émulation.
Oise, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise.
— *Compiègne*. Société historique.
Pas-de-Calais, *Arras*. Académie d'Arras.
— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.
Rhône, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Saône-et-Loire, *Autun*. Société Éduenne.
— *Chalon-sur-Saône*. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
Sarthe, *Le Mans*. Société archéologique du Maine.
Savoie, *Chambéry*. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Savoie (Haute-), *Annecy*. Société Florimontane.
Seine, *Paris*. Société française de numismatique et d'archéologie.
— — Société de l'histoire de France.
— — Société des études historiques.
— — Société philotechnique.
— — Société des Amis des monuments parisiens.
Seine-Inférieure, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.
Seine-et-Marne, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts.
— *Fontainebleau*. Société archéologique du Gâtinais.

SEINE-ET-OISE, *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

— — Commission des antiquités de Seine-et-Oise.

— *Rambouillet*. Société archéologique.

— *Pontoise*. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.

SÈVRES (DEUX-), *Niort*. Société de statistique.

SOMME, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie.

— — Académie d'Amiens.

— *Abbeville*. Société d'émulation.

TARN-ET-GARONNE, *Montauban*. Société archéologique.

VAR, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.

VAUCLUSE, *Avignon*. Académie de Vaucluse.

VENDÉE, *La Roche-sur-Yon*. Société d'émulation de la Vendée.

VIENNE, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

VIENNE (HAUTE-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.

VOSGES, *Épinal*. Société d'émulation des Vosges.

— *Saint-Dié*. Société philomathique vosgienne.

YONNE, *Auxerre*. Société des sciences de l'Yonne.

— *Sens*. Société archéologique.

ALGÉRIE, *Alger*. Société historique algérienne.

— *Bône*. Académie d'Hippône.

— *Constantine*. Société archéologique du département.

— *Oran*. Société de géographie et d'archéologie.

Sociétés étrangères.

ALLEMAGNE. *Bonn*. Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande.

— *Iéna*. Verein für thüringische Geschichte und Alterthumskunde.

— *Trèves*. Gesellschaft für nützliche Forschungen.

ALLEMAGNE. *Wiesbaden.* Verein für nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung.

ALSACE-LORRAINE. *Colmar.* Société d'histoire naturelle.

— *Metz.* Académie de Metz.

— *Mulhouse.* Société industrielle.

— *Strasbourg.* Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

AUTRICHE-HONGRIE. *Agram.* Société archéologique.

— *Buda-Pest.* Az archæologiai bizottság (Société archéologique de Hongrie).

— *Graz.* Historischer Verein für Steiermark.

— *Prague.* Société archéologique de la Bohême.

— *Spalato.* Bullettino di archeologia e storia dalmata.

— *Vienne.* Akademischer Verein deutscher Historiker.

— — Anthropologische Gesellschaft.

— — K. Akademie der Wissenschaften.

— — K. Central-Commission für Kunst und historische Denkmäler.

BELGIQUE. *Anvers.* Académie d'archéologie de Belgique.

— *Bruxelles.* Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

— — Société d'archéologie.

— — Société des Bollandistes.

— — Société royale de numismatique.

— *Gand.* Comité central de publication des inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre orientale.

— — Cercle historique et archéologique.

— *Liège.* Société liégeoise de littérature wallonne.

— *Mons.* Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

— *Namur.* Société archéologique.

DANEMARK. *Copenhague.* Kongelige Nordiske oldskrift-Selskab (Société royale des Antiquaires du Nord).

— *Odensée.* Fyens Stifts litteraere Selskab (Société littéraire de Fionie).

ESPAGNE. *Madrid.* Sociedad española de excursiones.

ÉTATS-UNIS. *Baltimore.* Johns Hopkins University.

— *Boston.* American Antiquarian Society.

— — Archæological Institute of America.

— *Philadelphie.* American philosophical Society.

— *Topeka.* Kansas State historical Society.

— *Urbana.* Ohio historical and philosophical Society.

— *Washington.* Bureau of Ethnology.

— — Smithsonian Institution.

GRANDE-BRETAGNE. *Cambridge.* Cambridge Antiquarian Society.

— *Edimbourg.* Royal Society of Edinburgh.

— — Society of Antiquaries of Scotland.

— *Londres.* Society of Antiquaries of London.

ITALIE. *Bologne.* Regia deputazione di storia patria per le provincie di Romagna.

— *Foligno.* Archivio storico per le Marche e per l'Umbria.

— *Milan.* Società storica lombarda.

— *Modène.* Regia Accademia di scienze, lettere ed arti.

— *Rome.* Reale Accademia dei Lincei.

— *Turin.* Reale Accademia delle scienze.

LUXEMBOURG. *Luxembourg.* Institut grand-ducal de Luxembourg, section historique.

PAYS-BAS. *Leeuwarden.* Friesch genootschap van geschied-, oudheid- en taalkunde (Société frisonne d'histoire, d'archéologie et de philologie).

PORTUGAL. *Lisbonne.* Museu ethnographico portuguès.

RUSSIE. *Ékaterinebourg.* Société ouralienne des amis des sciences.
— *Helsingfors.* Suomen Muinaismuisto-Yhdistyks (Société archéologique finlandaise).
— *Moscou.* Société impériale archéologique.
— *Saint-Pétersbourg.* Commission impériale archéologique.

SUÈDE. *Stockholm.* Kongl. vitterhets historie och antiquitets Akademien (Académie royale des belles-lettres, de l'histoire et des antiquités).

SUISSE. *Bâle.* Historische und antiquarische Gesellschaft.
— *Genève.* Société d'histoire et d'archéologie.
— *Lausanne.* Société d'histoire de la Suisse romande.
— *Lucerne.* Historischer Verein der fünf Orte, Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug.
— *Zürich.* Antiquarische Gesellschaft.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

EUGÈNE DE ROZIÈRE

MEMBRE DE L'INSTITUT,

SÉNATEUR, INSPECTEUR GÉNÉRAL HONORAIRE DES ARCHIVES,

Membre de la Société nationale des Antiquaires de France

(1820-1896).

Par M. N. VALOIS, membre résidant.

(Lu à la séance du 3 mars 1897.)

Le 5 mai 1875, la Société nationale des Antiquaires de France ayant à pourvoir à une double vacance parmi les membres résidants, MM. de Rozière et Courajod furent élus sans concurrents : heureux temps, — qui semble bien éloigné à la génération actuelle, — où, sans avoir la peine de choisir ni, par conséquent, la douleur d'éliminer, notre Compagnie se trouvait à même de faire d'aussi brillantes recrues !

Le scrutin du 9 décembre dernier, par une triste coïncidence, a rapproché encore une fois les noms de MM. de Rozière et Courajod, disparus presque en même temps, et remplacés le même jour. De là pour moi le devoir de retracer, non pas plus exactement que ne l'a fait M. le vicomte de Rougé, dans son discours du 6 janvier dernier (ce serait impossible), mais un peu plus longuement, la carrière si remplie, si une et pourtant si vaste du premier de ces savants.

A l'époque où Eugène de Rozière, né le 2 mai 1820,

songeait à l'emploi qu'il ferait de ses hautes facultés et de sa rare puissance de travail, il habitait, avec ses parents, une maison de la rue de Vaugirard, où demeurait également la famille d'Émile Augier. Amis intimes, les deux jeunes gens, tout à fait du même âge, semblèrent d'abord suivre une même direction. Le père d'Émile Augier était un avocat; celui d'Eugène de Rozière un ancien maître des requêtes; les deux fils firent leur droit, peut-être avec des goûts, des dispositions différentes. L'un et l'autre cependant passèrent leur licence; mais je me suis laissé dire que la thèse d'Émile Augier aurait quelque raison de figurer dans la bibliographie d'Eugène de Rozière.

La pente de leurs natures ne devait pas tarder à leur faire choisir deux routes bien différentes. La doctrine de l'atavisme trouverait ici sa confirmation. Le grand-père maternel d'Augier, Pigault-Lebrun, avant de publier une vingtaine de romans, avait fait représenter des drames à la Comédie-Française. Quant au grand-père maternel d'Eugène de Rozière, il n'était autre que le savant Pardessus, dont le nom vénérable symbolise l'étude historique des lois dans ce qu'elle a de plus austère. De là vient peut-être qu'à vingt-deux ans, dans des chambres voisines, un des deux amis écrivait *la Ciguë*, l'autre composait un mémoire sur un sujet mis au concours par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

L'*Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, sujet auquel s'attaqua hardiment Eugène de Rozière, avec l'aide d'un interne des hôpitaux de Paris, M. Théophile Roussel, le même qui devait plus tard représenter avec lui la Lozère au Sénat, cet essai, dis-je, valut aux deux jeunes auteurs un second prix décerné par l'Académie des Inscriptions; le premier fut donné à Louis de Mas Latrie (11 août 1843).

Lauréat de l'Institut à vingt-trois ans, quel chemin pouvait prendre Rozière, sinon celui de l'érudition? Il y entra par la porte de l'École des chartes.

Pour être admis alors à suivre le « Cours élémentaire » professé aux Archives du royaume, il suffisait de présenter

un diplôme de bachelier ès lettres. Rejeté à la fin de la première année, l'examen d'entrée conférait, avec une bourse de 800 francs, le titre d'« élève pensionnaire. » Un arrêté du 11 janvier 1845 attribua ce double avantage à Eugène de Rozière; son nom figure en tête d'une liste de huit élèves, parmi lesquels se trouvent deux de ses futurs collègues de l'Institut, Cucheval-Clarigny et M. Rodolphe Dareste. Deux ans plus tard, le 24 décembre 1846, il conquit, le premier de sa promotion, le brevet d'archiviste-paléographe, et, quinze jours après, un arrêté du 6 janvier 1847 lui fit prendre place, comme « répétiteur, » dans le corps enseignant de cette École qui venait d'être, par les soins du ministre de Salvandy, complètement reconstituée. Au même moment était créé un Conseil de perfectionnement, dont la présidence fut dévolue à M. Pardessus : l'aïeul et le petit-fils se consacraient en même temps à l'enseignement et à la direction de l'École des chartes.

A partir du mois de novembre 1847 et jusque vers la fin du mois de janvier 1851, le jeune professeur enseigna aux élèves de troisième année le droit civil, le droit canonique et le droit féodal : vrai cours d'histoire du droit, qui constituait alors presque une innovation, et qui n'avait guère eu de précédent en France, du moins à l'École des chartes. Nos mœurs ont heureusement changé depuis lors; on a partout compris le mutuel secours que doivent se prêter le droit et la science historique, l'impossibilité de suivre les vicissitudes des peuples sans connaître leurs législations, et la difficulté d'interpréter même les lois modernes sans remonter dans le passé à la source du droit. La méthode historique a révolutionné l'enseignement juridique. M. de Rozière lui-même en faisait naguère la constatation, non sans une pointe d'orgueil, du haut de la tribune du Sénat : « Cette méthode, disait-il, a conquis aujourd'hui presque tous les jeunes étudiants, à tel point qu'il ne m'est pas tombé entre les mains une seule thèse qui ne fût précédée d'une introduction historique... » Si sa modestie l'empêchait alors de se nommer parmi les auteurs de cette révolution, ses auditeurs ne s'y trompèrent pas, et ce n'est que justice de saluer en lui l'un

des principaux initiateurs de cette méthode éminemment féconde. Son enseignement de l'École des chartes ne dura guère plus de trois années; mais, pendant ce court intervalle, il vit s'asseoir devant sa chaire, entre autres élèves, Adolphe et Jules Tardif, Anatole de Montaiglon, Charles Tranchant, Adrien Gréa, d'Arbois de Jubainville, Auguste Himly et Léopold Delisle; c'est assez dire que la semence ne tomba pas sur une terre ingrate.

La République avait succédé au règne de Louis-Philippe sans interrompre les labeurs du jeune jurisconsulte. Je serais embarrassé pour définir dès lors son idéal politique. Mais toutes ses traditions de famille étaient légitimistes : un de ses grands-oncles avait été fusillé comme vendéen; son bisaïeul incarcéré pendant la Révolution, et son aïeul destitué en 1830. Son père lui-même ne l'avait-il pas menacé de le déshériter un jour que, préoccupé du choix d'une carrière, il parlait de servir dans la diplomatie le gouvernement de Juillet?

Quelques sentiments que lui ait inspirés la chute de Louis-Philippe, le gouvernement de Louis-Napoléon allait l'enlever au professorat pour le lancer dans la vie politique. Un des derniers actes du ministre de Parieu, le 22 janvier 1851, fut d'attacher le ruban rouge à la boutonnière du distingué « répétiteur » de l'École des chartes; et, trois jours après, M. Giraud, le nouveau ministre de l'Instruction publique et des cultes, nomma Eugène de Rozière chef de son cabinet, en attendant qu'il l'appelât son gendre.

Ce ne fut, d'ailleurs, qu'une courte apparition dans les régions du pouvoir. Le second ministère Giraud (car il y en eut deux en cette seule année 1851) prit fin au coup d'État du 2 décembre. Eugène de Rozière fut rendu à la science.

Au surplus, son mariage ne l'avait éloigné ni de l'Institut de France, ni de l'histoire du droit. Si Pardessus appartenait, depuis 1828, à l'Académie des Inscriptions, Giraud, depuis 1842, faisait partie de celle des Sciences morales; et si le nom du premier est lié à la publication de la *Loi salique*, des *Diplômes* et du *Recueil des ordonnances*, le nom du second

est attaché à un *Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge*, à un traité des *Libertés de l'Église gallicane* et à un *Précis de l'ancien droit coutumier français*.

Rozière fut toujours fier de rappeler cette double filiation. Le souvenir ému, disons mieux, le culte attendri de son grand-père tient surtout une place à part dans sa pensée, dans ses discours : « Ses enseignements, » disait-il, en 1866, aux Antiquaires de Normandie, « ont formé ma jeunesse, et sa renommée protège encore ma carrière. » Je sais quelqu'un qui affirme ne s'être jamais entretenu avec M. de Rozière sans que le nom de Pardessus ait été prononcé. A cet égard il en va de l'orateur politique comme du charmant causeur : dans le discours fait au Sénat, le 14 mars 1892, contre le projet de loi sur les Universités, M. de Rozière ne trouve-t-il pas l'occasion de disputer à Fustel de Coulanges et de revendiquer pour Giraud et pour Pardessus la gloire d'avoir renouvelé l'enseignement du droit en France ?

C'est à cette étude historique du droit qu'il se consacra exclusivement après son court passage aux affaires. Il ne remonta pourtant pas dans sa chaire de l'École des chartes, sans doute parce qu'il la trouvait trop bien occupée : Adolphe Tardif, que nous avons connu vingt-cinq ans plus tard dans la même chaire, l'avait suppléé à partir de 1851 et le remplaça définitivement en 1854. Mais, en même temps qu'il fondait, avec Laboulaye, la *Revue du droit français et étranger* (1855), Rozière concentrait dès lors tous ses efforts sur la plus importante de ses publications.

Déjà, en 1847, quarante pages de lui, consacrées à la *Numismatique des rois de Chypre*, avaient paru dans l'ouvrage de M. de Saulcy intitulé : *Numismatique des croisades*, et ce travail de débutant faisait encore bonne figure au bout de trente années, puisque M. Schlumberger en a pu citer des pages entières dans son beau livre sur la *Numismatique de l'Orient latin*.

En 1849, Eugène de Rozière avait publié, d'après deux manuscrits de la bibliothèque du Vatican, le *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem,* monument précieux

des donations dont les rois, princes et prélats d'Orient et d'Occident comblèrent un des sanctuaires les plus vénérés du monde, et texte plein d'enseignement sur la géographie politique, la condition des personnes et des terres, l'organisation religieuse, le droit public et privé du royaume de Jérusalem.

Entre temps, il donnait une sixième édition du *Cours de droit commercial* de Pardessus, et, en collaboration avec M. Chatel, notre associé correspondant, il rédigeait une *Table générale et méthodique des mémoires contenus dans les recueils de l'Académie des inscriptions et de l'Académie des sciences morales*.

Mais, quels que soient l'intérêt et l'étendue de ces publications, ce n'étaient là que des hors-d'œuvre, si je puis m'exprimer ainsi, qui ne distrayaient pas Rozière d'un travail de longue haleine, commencé sous l'inspiration évidente de son grand-père[1], et poursuivi pendant près de trente ans, la formation d'un *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs du Ve au Xe siècle*.

« Aujourd'hui, a-t-on remarqué ingénieusement[2], pour bien savoir le droit moderne, il ne suffit pas de l'étudier dans les livres ou de suivre les cours des meilleurs professeurs; il faut de toute nécessité travailler dans une étude d'avoué ou de notaire afin de joindre la pratique à la théorie : il faut rédiger des actes de vente, des testaments, des donations, des contrats de mariage, liquider des successions, suivre devant les tribunaux un procès engagé et rédiger à cet effet une foule d'actes divers. Ces actes, si nombreux, si divers, c'est le droit vivant, c'est le droit en pratique. — Eh bien! dans toute étude d'avoué ou de notaire se trouvent des recueils qu'on appelle des *Formulaires*, et où tous les actes sont rédigés d'avance, les noms, les dates, les chiffres restant seuls en blanc. Nos formules mérovingiennes et carolingiennes ne sont point autre chose. Chacun

1. Voy. l'article de Pardessus inséré dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1re série, t. IV, p. 1).

2. P. Viollet, *Précis de l'histoire du droit français* (Paris, 1884, in-8°), p. 111.

comprendra que, pour une époque qui nous a laissé, en définitive, fort peu de chartes, surtout de chartes d'un intérêt privé, les formules sont inestimables. » C'est à cet apprentissage chez le notaire et l'avoué contemporains de Dagobert ou de Charlemagne que se livrait passionnément Eugène de Rozière et qu'il initiait peu à peu le public savant.

Il avait commencé, dès 1844, par une nouvelle édition des *Formulae andegavenses*, collationnées sur un manuscrit de Fulda. Il continua par la publication d'un recueil inédit conservé dans un manuscrit de Strasbourg du IXe siècle (1851), puis de deux autres recueils découverts dans la bibliothèque de Saint-Gall (1853). Ensuite il emprunta à la bibliothèque de Madrid des *Formules wisigothiques inédites* (1854), et à celles de Munich et de Copenhague des formulaires contemporains de Louis le Pieux ou de Charles le Chauve (1858 et 1859). Enfin parut, en 1859, le premier tome de son *Recueil général des formules*, dont le troisième et dernier ne fut publié que douze ans plus tard, en 1871. Son esprit synthétique crut devoir adopter pour la publication de ces formules l'ordre systématique des matières. Par exemple, toutes les formules de vente sont rapprochées les unes des autres, de même toutes les formules d'affranchissement, et ainsi de suite. Pour corriger la sorte de confusion qui résulte de cette classification méthodique, des tables imprimées à la fin du tome III permettent de reconstituer les recueils primitifs. Si l'on est revenu, sans doute avec raison, à l'ordre chronologique dans l'édition postérieure des *Monumenta Germaniae*, le nouvel éditeur, M. Zeumer, confesse que ses recherches ne lui ont permis de glaner qu'un bien petit nombre d'épis sur les pas de M. de Rozière.

Avant même l'achèvement de ce recueil de formules intéressant surtout la société laïque, Rozière entreprit et mena à bonne fin l'édition d'un autre recueil de formules purement ecclésiastiques. Il s'agit du fameux *Liber diurnus*, ou recueil des formules usitées par la chancellerie pontificale du Ve au XIe siècle : livre de pratique, manuel de chancellerie, répertoire complet de diplomatique pontificale, abondant en détails curieux sur l'état intérieur de l'Église

romaine, sur sa discipline, ses usages et l'administration de ses biens, sur l'organisation politique, civile et militaire de l'Italie aux derniers temps de la domination byzantine. Pourquoi faut-il que ce vénérable monument d'histoire ecclésiastique n'ait jamais pu apparaître aux yeux de la critique moderne sans provoquer d'ardentes et interminables polémiques? C'est que le nom du pape Honorius y figure, parmi les condamnés du sixième concile, dans la profession de foi des pontifes de Rome. Il suffit de cette seule phrase, il suffit de ce seul mot, qui semblait prêter appui aux maximes gallicanes, pour faire suspendre à Rome, en 1661, la première publication du *Liber diurnus;* et il suffit aussi de cette réserve imprudente pour que les gallicans fissent aussitôt du formulaire « l'objet de leur vénération, le palladium de leurs libertés, l'auxiliaire le plus redoutable de leurs protestations. » La controverse prit naissance à une époque de lutte violente entre la France et le saint-siège, alors que Louis XIV s'emparait d'Avignon et que la Sorbonne et le Parlement condamnaient l'infaillibilité. En 1868, M. de Rozière pouvait se flatter que sa nouvelle édition ne ranimerait pas des querelles éteintes, qui, écrivait-il, « seraient aujourd'hui sans profit et sans dignité. » Vain espoir : on était alors à la veille du Concile; la thèse de l'infaillibilité divisait encore les esprits. Lui-même, en retraçant de main de maître l'historique du *Liber diurnus*, ne pouvait s'empêcher de consacrer l'une des parties principales, et non la moins éloquente, de son Introduction à la question d'Honorius, et, comme s'il n'eût pas craint de mettre le grand public à même de juger du débat, cette Introduction, imprimée d'abord presque en entier dans les *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales* et dans la *Revue historique du droit français et étranger* (1868 et 1869), fut ensuite publiée, comme tirage à part, chez Durand et Pedone-Lauriel, sous le titre : *Dissertations sur l'histoire et le droit ecclésiastique*. De fait, son mémoire ne fut pas sans retentissement. Il donna peut-être au P. Gratry l'idée de sa première brochure, et l'on vit se succéder, dans l'un et l'autre camp, ces publications de pages enflammées où le nom du pape Honorius revenait constamment, avec les citations du *Liber diurnus*.

Considérée avec le recul des ans, l'œuvre de M. de Rozière ne perd rien de sa valeur. Un texte du *Liber* plus entièrement conforme au manuscrit du Vatican a pu, depuis, être édité par M. de Sickel; mais le savant autrichien est le premier à reconnaître les services variés rendus par la publication de 1869.

Je ne ferais comprendre que dans une faible mesure ce que fut l'activité scientifique de Rozière sous le second empire, si, à la date du 1er mai 1859, je ne rappelais sa nomination d'inspecteur général des archives départementales. Ici, permettez-moi de répéter textuellement ce qui a été dit déjà[1] : « Le service des archives n'existait qu'à l'état purement rudimentaire. La plupart des départements n'avaient pas de locaux, ou des locaux insuffisants. Les archives anciennes étaient à peu près partout dans l'abandon et dans le même état que lors de leur transfert dans les préfectures après la Révolution. Quand je dis dans le même état, je me trompe : plusieurs dépôts avaient été mis au pillage; quelques-uns avaient été dépouillés de leurs richesses par voie administrative. Malgré les progrès réalisés sous le ministère Duchâtel, les recherches étaient difficiles, sinon impossibles, faute de classement et d'inventaires. Le personnel était presque toujours au-dessous de sa tâche; d'une part, de vieux archivistes, fonctionnaires de préfectures mis à la retraite et pourvus de postes d'archivistes, parce qu'on voulait augmenter leur pension, incapables de faire des classements et des inventaires; d'autre part, de jeunes archivistes, sortis de l'École des chartes, que la vue d'un désordre plus que demi-séculaire rebutait, ou qui profitaient de leur situation pour se livrer à des travaux personnels. Par son énergie extrême, jointe à l'amour inné du devoir et de sa fonction, Rozière est arrivé, petit à petit, à réorganiser ce service si capital. Par son insistance auprès des préfets, il a obtenu des conseils généraux l'attribution ou la construction de locaux; il a guidé, dirigé et formé

1. Discours prononcé par M. G. Schlumberger, président de l'Académie des Inscriptions, dans la séance du 29 juin 1896.

toute une génération d'archivistes, à qui, dans des inspections qui duraient souvent dix jours et plus, il traçait des cadres de classement, dont il vérifiait le travail d'inventaire, à qui enfin il apprenait le métier, quelquefois avec un peu de vivacité. C'est à lui également que nous devons l'organisation, le classement et l'inventaire des archives communales et hospitalières. »

L'année 1871 lui procura, sinon la joie (qui pouvait être joyeux en 1871 ?), du moins la consolation de voir son haut mérite apprécié et un nouveau champ ouvert à son activité infatigable.

Le 30 juin, il fut élu membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres.

Le 14 novembre, il fut élevé à la première classe de son grade d'inspecteur général.

Le 16 décembre, enfin, il parut dans une des chaires du Collège de France, où, comme suppléant de son ami Laboulaye, il professa, pendant neuf ans, l'histoire des législations comparées. Lois barbares, régime féodal, droit coutumier, il repassa, avec plus d'expérience et d'éclat, toutes ces matières de son enseignement de l'École des chartes. « Comme ces familles éprouvées par le malheur, disait-il dans sa leçon d'ouverture, dont les membres se groupent autour du même foyer et trouvent leur consolation à s'entretenir de ceux qu'ils ont aimés et perdus, les Français d'aujourd'hui ne doivent connaître d'autre préoccupation que celle de leur pays, d'autre sujet d'entretien que ses grandeurs passées, ses revers et ses espérances. » Et avec cette claire et abondante diction qui lui était naturelle, il affirmait sa foi dans l'efficacité de la science et promettait dès lors à son pays, grâce au travail, le relèvement dont tous sentaient tristement le besoin : « C'est par la science que nous avions grandi, c'est par elle que nous avions conquis une place éminente entre les nations; c'est par elle que nous nous relèverons et que nous reprendrons dans le monde le rôle que la Providence nous avait assigné. »

Je suis loin d'avoir énuméré tous les services rendus dès cette époque par M. de Rozière à la science dont il s'est

déclaré un jour « l'amant passionné; » je n'ai rappelé ni sa nomination, en 1865, de membre du Comité des travaux historiques, ni son entrée, en 1874, dans le Conseil de perfectionnement de l'École des chartes. Je n'ai cité aucun de ses très nombreux mémoires insérés, soit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, soit dans la *Revue historique du droit français et étranger*, devenue à partir de 1870 la *Revue de législation ancienne et moderne*, puis, plus tard, la *Nouvelle Revue historique de droit*. Et cependant j'ai peut-être réussi à vous faire comprendre quel homme honorait la Société des Antiquaires de France, et s'honorait lui-même, le 5 mai 1875, — quatre ans après son entrée à l'Institut, — en sollicitant vos suffrages. Il m'a conté, très simplement, les circonstances qui l'avaient amené à frapper à votre porte. Il patronnait alors, à l'Académie des Inscriptions, la candidature de Boutaric : celui-ci, pour le payer de retour, se promit de le faire entrer aux Antiquaires de France. Il y entra. Il y signala un jour une trouvaille d'antiquités faite dans la forêt de Halatte. Il y revint, surtout les jours d'élection. Il en fut vice-président en 1886 et 1887, mais déclina la présidence. La plus longue vie s'écoule vite. Absorbé par tant d'œuvres où son activité se sentait nécessaire, il ne crut pas pouvoir se permettre, habituellement du moins, l'agréable délassement de l'assistance à vos séances.

Nous voici parvenus à la dernière période, non la moins laborieuse, de cette existence toute pleine. Membre, dès 1858, du conseil général de la Lozère, M. de Rozière devint, à partir du 5 janvier 1879, sénateur de ce département. La même année, il présida l'Académie des Inscriptions, et, dans son discours du 21 novembre, j'ai le plaisir de retrouver les noms de plusieurs membres actuels de la Société des Antiquaires, y compris celui du simple archiviste-paléographe, qui devait avoir plus tard l'honneur immérité de lui succéder parmi vous.

Président de la Commission supérieure des Archives, premier vice-président de la Commission des Archives diplomatiques, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, président de la Commission supérieure des archives de la Marine et des Colonies, membre de la Commission cen-

traledes Bibliothèques nationale et municipales, M. de Rozière était devenu une puissance. A la Marine, aux Affaires étrangères surtout, il légiférait à l'aise; tous s'inclinaient devant la supériorité de son expérience et devant l'insistance convaincue de sa parole autoritaire. A lui surtout on doit la transformation et l'appropriation aux besoins du public de ces riches dépôts scientifiques.

Beau spectacle que celui du triomphe de l'intelligence et de l'énergie dans un être que la nature semblait avoir marqué pour la souffrance plutôt que pour l'action. Qui n'a présente à la mémoire cette physionomie grave, illuminée par un limpide regard, ce front de penseur, ce hochement de tête décisif, ces traits empreints tour à tour de bonhomie et de sévérité? Qui n'entend encore cette parole merveilleusement claire, un peu diffuse parfois, souvent malicieuse ou tranchante, toujours d'une élégante pureté, et qui n'était pas exempte de quelque coquetterie? On aimait, non pas à causer avec lui (l'expression serait impropre), mais à lui fournir l'occasion d'un de ces longs épanchements où il déroulait spirituellement les souvenirs de sa vie. Prompt à la réplique, alerte dans la discussion, contradicteur terrible, il habillait parfois les gens de la bonne manière, sauf à les obliger ensuite avec une complaisance qui ne se lassait jamais. Cette bonté, qu'il cherchait vainement à dissimuler, est un des traits saillants de son caractère : elle a fait trop d'heureux, elle lui a coûté à lui-même trop de peines, trop de lettres, trop de démarches, trop de sacrifices de son bien, de ses goûts et de son temps, pour qu'il me soit permis de la passer sous silence.

Travailleur opiniâtre, demeuré à son poste jusqu'à la fin, à tel point que, dans la dernière semaine de sa vie, il dictait, au milieu des souffrances d'une maladie cruelle, un rapport admirable d'élégance et de netteté, soutenu par son courage, la tendresse des siens, l'attente d'une vie meilleure, Eugène de Rozière est mort, âgé de soixante-seize ans, le 18 juin 1896.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1897.

Séance du 6 Janvier 1897.

Présidence du vicomte J. de Rougé, président sortant, et de l'abbé H. Thédenat, président élu.

Le vicomte J. de Rougé, président sortant, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Au moment de résigner ses pouvoirs, votre président doit venir, selon l'usage, présenter à vos yeux, avec ses ombres et ses lumières, le tableau des événements survenus dans le sein de la Compagnie pendant le temps de sa présidence. En jetant ainsi ses regards sur le passé, il ne peut s'empêcher, comme nombre de ses prédécesseurs, de vous faire part des craintes dont il fut assailli au début de ses fonctions. Plus que tout autre, peut-être, il avait le droit d'être ému de l'honneur que vous vouliez bien lui accorder à son tour, l'étude de l'histoire et des monuments de l'ancienne Égypte ne l'ayant préparé que de très loin à la connaissance des hommes et des choses qui font plus particulièrement l'objet de vos travaux. Votre bienveillance habituelle pouvait seule le rassurer; il connaissait, de longue date, cette confraternité qui règne parmi vous et qui est, il faut le dire, un des grands charmes de votre Société. Ne suffirait-il pas en effet d'assister à une de nos séances pour constater le plaisir de chacun à retrouver ici ses confrères? Et même, si l'on consultait les orateurs, ne devrait-on pas souvent qualifier cette joie d'un peu exubérante? C'est

donc à peine, Messieurs, si j'ose vous remercier de votre bienveillant concours : il m'était acquis d'avance, comme vous le donnerez toujours à ceux qui occuperont le fauteuil présidentiel. Dans combien de républiques pourrait-on en dire autant?

« Si les amitiés se forment ou se resserrent à nos réunions, les séparations n'en deviennent que plus douloureuses, et malheureusement cette année j'ai à vous signaler de nombreux vides dans nos rangs. Longtemps nous avions pu espérer que tout au moins notre liste de membres résidants demeurerait intacte, et voici que, dans les derniers mois de l'année, trois pertes sensibles sont venues coup sur coup attrister la Compagnie par la mort de MM. E. de Rozière, L. Courajod et A. Prost.

« La maladie et la mort de proches parents qui m'étaient particulièrement chers m'ont souvent tenu éloigné de Paris dans ces derniers temps; aussi M. l'abbé Thédenat a-t-il bien voulu remplir à ma place le triste devoir qui devait m'incomber et parler au nom de la Société sur les tombes de nos regrettés confrères; vous savez, Messieurs, avec quelle compétence et quel cœur il a su leur rendre hommage.

« M. Eugène de Rozière était déjà membre de l'Institut depuis quatre ans, lorsqu'il vint, en 1875, solliciter une place de membre résidant à la Société des Antiquaires : c'était pour tous l'espoir de voir la Société profiter de l'activité scientifique de leur nouveau collègue. Sont-ce les occupations multipliées de M. de Rozière que la politique enlevait quelquefois à la science? Est-ce seulement l'altitude de notre salle de réunions qui le retenait au dehors? Je ne sais; toujours est-il que nous eûmes le regret de le voir trop rarement assister à nos séances.

« Mais l'œuvre de M. de Rozière, en dehors de la Société des Antiquaires, a été considérable. Au début de sa vie scientifique, il semble que notre ancien confrère ait été attiré d'abord vers la numismatique et l'archéologie, car, à vingt-trois ans, il publiait une étude sur les *Monnaies royales chypriotes*, travail important et difficile, surtout à une époque où les documents faisaient absolument défaut. Ce

goût de l'antiquité avait persisté chez M. de Rozière malgré la direction différente de ses études, et la seule communication, je crois, dont il ait honoré la Société, a pour objet des antiquités et des monnaies romaines trouvées dans la forêt de Halatte.

« Mais, dès 1849, par la publication du *Cartulaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, M. de Rozière entrait dans la voie qu'il devait parcourir si brillamment : c'est en effet à l'étude des institutions et du droit du Moyen-Age qu'il s'est particulièrement adonné. Il préludait à ces recherches par un travail sur les lois barbares et par le *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs du Ve au Xe siècle*. L'éloge de ce recueil n'est plus à faire; malgré des publications postérieures, il demeure une mine de renseignements facile à exploiter, grâce à la clarté et au plan de l'ouvrage.

« La clarté dans l'exposition était en effet une des qualités maîtresses de M. de Rozière, qualité essentiellement française et que nous tenons tous à honneur de posséder. Cette clarté se retrouve dans son enseignement à l'École des chartes et au Collège de France. Aussi, est-ce à lui que fut confié le soin de dresser la *Table des mémoires contenus dans les recueils de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie des Sciences morales;* ce travail fut exécuté, sous sa direction, par notre confrère M. Eugène Chatel. M. Prou, l'auteur de notre table de 1889, pourrait dire ce qu'une pareille tâche demande d'attention persévérante et de vision nette dans l'esprit.

« Nous n'énumérerons pas les autres travaux de M. de Rozière, dont la liste serait longue; ils restent pour la plupart un peu en dehors de nos sujets d'étude habituels. Toutefois, nous ne pouvons passer sous silence le rôle de notre ancien confrère dans l'organisation des archives départementales, car c'est là un de ses plus beaux titres à la reconnaissance des travailleurs. Lorsqu'en 1853 il fut nommé inspecteur général des archives départementales, on peut dire que presque tout était à créer dans ce service. Par son activité et par ses conseils éclairés, la lumière se fit peu à peu dans le chaos; les locaux nécessaires furent aménagés, des catalogues furent imprimés, et, lorsqu'après 1870 il eut

la haute direction de ce service comme président de la Commission des archives, il put compléter cette organisation qu'il avait créée par sa persévérance et ses soins incessants. La perte de M. de Rozière sera particulièrement ressentie par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du droit et des coutumes du Moyen-Age[1].

« Le même jour où M. de Rozière était élu membre résidant, vous receviez aussi M. Louis Courajod. Après les discours de M. Babelon et de M. l'abbé Thédenat, que vous dire de Courajod que vous n'ayez déjà entendu? N'avez-vous pas tous lu la notice si exacte et si touchante de M. André Michel dans la *Gazette des beaux-arts?* Son portrait n'a-t-il pas été tracé ailleurs, en quelques lignes, par son ami M. Héron de Villefosse? « Le nom de Louis Courajod, disait notre con-« frère, était le symbole du talent, de la probité scientifique, « du désintéressement, du dévouement sans limites. Il fut « un ami généreux et fidèle, toujours étranger aux calculs « de l'intérêt, ignorant des hésitations de l'égoïsme. »

« N'est-ce pas là, pris sur le vif, ce confrère sympathique que nous espérions voir encore longtemps animer nos réunions de sa parole ardente et imagée? Qui ne se souvient ici de sa vivacité entraînante, lorsqu'il venait développer quelque théorie nouvelle, documentée d'innombrables photographies réclamées aux quatre coins de l'Europe? Et puis, quelles digressions charmantes venaient se greffer tout à coup sur le sujet principal! Sa communication était terminée et l'on était encore sous l'impression de la vision d'art qu'il avait évoquée : lui, debout, rangeait déjà ses papiers, lorsque, sur une observation d'un collègue, il recommençait

1. On peut citer, parmi les autres ouvrages de M. de Rozière : *Ancienne coutume de Thégra.* — *Charte du consulat d'Uzès.* — *L'école de droit d'Alais au XIII[e] siècle.* — *Formulae Andegavenses* (1844). — *Formules inédites d'après un manuscrit de Saint-Gall* (1863). — *Formules wisigothiques* (1854). — *De l'histoire du droit en général et du grand Coutumier de Normandie* (1867). — *Dissertation sur l'histoire et le droit ecclésiastique* (1869), etc. — Il fut un des fondateurs de la *Revue historique de droit français et étranger.*

la discussion avec des arguments nouveaux. Le président voyait l'heure s'avancer, mais n'avait pas le courage d'arrêter le flot débordant; un seul moyen lui restait : demander à Courajod d'apporter à la séance suivante les documents qu'il n'avait pas sous la main, et, huit jours après, c'était un entretien aussi rempli que le premier.

« L'œuvre de Courajod! Comment l'indiquer en quelques mots? Ne cherchez pas de lui de gros volumes; il n'avait pas le temps de les écrire. Son œuvre est dans ses nombreuses brochures, dont chacune semble le résultat d'une découverte; elle est dans ses leçons à l'École du Louvre; elle est enfin dans notre *Bulletin* et dans nos *Mémoires*, où l'on peut dire qu'elle se trouve résumée dans son entier. Car c'était à vous qu'il s'empressait toujours de soumettre le résultat de ses recherches et, si vous vous reportez à la table de 1889, vous verrez que son nom y occupe déjà plus de sept colonnes! Tantôt il vous entretenait des bustes de personnages historiques pour vous en indiquer l'origine et en refaire l'histoire; il vous lisait son mémoire sur Germain Pilon et les monuments de la chapelle de Birague à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers. Tantôt il vous parlait des imitations de l'antique par les artistes de la Renaissance et classait à cette époque des œuvres regardées jusqu'alors comme antiques. Puis c'était une étude sur les émaux peints au xve siècle en Italie et en France ou sur les manuscrits français à miniatures de la bibliothèque impériale de Vienne. Avec M. Corroyer, il proposait d'attribuer à une fabrique d'Anvers toute une classe d'ouvrages en bois sculpté qui portent la marque de la main coupée. Une autre fois, il développait des hypothèses sur la polychromie dans la statuaire du Moyen-Age et de la Renaissance. Avait-il découvert la venue en France de quelque artiste célèbre de l'étranger, il s'attachait à ses pas dans ses pérégrinations, signalait ses œuvres, indiquait la part d'influence qu'il avait pu exercer sur l'art français.

« Les œuvres de la Renaissance française et leur genèse étaient en effet le vaste champ que parcourait son esprit si vif et toujours en éveil. Avec quelle ardeur, vous le savez,

il lutta « contre la théorie étroite et traditionnelle qui ne « voyait dans la Renaissance qu'un retour aux formes et « aux idées de l'antiquité, » et avec quel luxe de documents il chercha à démontrer « l'influence prépondérante du réa« lisme franco-allemand dans le rajeunissement et la trans« formation de l'art européen au XIVe et au XVe siècle[1] ! » Dans ses études sur notre art roman et gothique, entreprises dans les derniers temps, son but était encore de rechercher quelle part d'influence ces écoles avaient pu exercer sur l'art qui leur succéda en France[2].

« Toutes ces idées, il vous les a exposées ici, y revenant sans cesse, appelant la discussion, et l'on doit reconnaître hautement qu'il a créé un mouvement d'opinion qui lui survivra. A son cours d'histoire de la sculpture française, professé avec une sorte d'arrière-pensée patriotique, il pouvait développer plus largement ses idées. Il nous a quittés avant d'avoir coordonné ses leçons dans une publication d'ensemble. L'eût-il jamais fait d'ailleurs avec la direction d'esprit que nous lui connaissions? Souhaitons que ses élèves, réunissant leurs notes, fassent connaître au public ces leçons du Louvre, où le maître répandait sans compter toute sa science et laissait voir toute son âme.

« Si Courajod, dans les *desiderata* de sa vie scientifique, s'est heurté parfois à des échecs immérités, et avec sa nature impressionnable il en souffrit plus que de raison, tout au moins eut-il la consolation de faire revivre pour ainsi dire ce Musée des monuments français, qu'il réclamait depuis longtemps. Avec l'entrain qu'il apportait en tout, il partit en quête des monuments qui, selon lui, devaient rentrer au bercail, et la liste serait longue des œuvres d'art que le Louvre doit à ses recherches.

« Vous parlerai-je maintenant du confrère? Ce que j'en pourrais dire affaiblirait peut-être le souvenir que vous avez conservé de cette âme si vibrante, aussi prête à s'enflammer

1. André Michel, *Gazette des beaux-arts*, 1er sept. 1896.
2. La liste des publications de L. Courajod a été insérée dans le *Polybiblion*.

dans la lutte qu'à s'adoucir après le combat. Sa bonté naturelle ne se retrouve-t-elle pas dans cet amour filial dont parlent tous ses panégyristes, dans cette affection si profonde pour sa mère qu'il ne put se séparer d'elle, même dans la mort?

« Aussi, Messieurs, si la Compagnie pleure aujourd'hui la perte d'un érudit, dont l'avenir semblait encore rempli de tant de promesses, nous, nous regrettons le confrère que les qualités attachantes de son cœur faisaient aimer de tous.

« Un troisième membre résidant nous a été enlevé par la mort : je veux parler de M. Auguste Prost. Celui-là aussi, Messieurs, aimait profondément la Société des Antiquaires! Il l'a prouvé par sa rare assiduité à nos séances, il l'a prouvé encore davantage en pensant à elle par delà la vie.

« M. A. Prost était né à Metz et avait voué à sa ville natale toutes ses affections : sa vie de travail tout entière lui a été consacrée, et l'on peut dire que rien de ce qui intéresse l'histoire du pays messin n'a échappé à ses recherches. Ses publications, si nombreuses qu'elles soient, n'ont pu cependant épuiser les documents qu'il avait réunis de toutes parts; mais le fruit de ses labeurs ne sera pas perdu. Si M. Prost a légué à la Bibliothèque nationale toutes ses archives classées dans un ordre parfait, c'est à la Société des Antiquaires qu'il a confié le soin de publier les documents que le temps ne lui a pas permis d'utiliser lui-même. En faisant à la Société un magnifique don de cent mille francs, il a demandé qu'un recueil spécial fût fondé sous votre direction, recueil où planerait son souvenir, puisqu'il ne doit contenir que des travaux intéressant le pays de Metz. Comment ne pas être reconnaissant à M. Prost de nous avoir choisis pour continuer l'œuvre de sa vie? C'était nous associer ainsi à ses pensées les plus intimes, c'était créer un lien de plus entre nous et cette ville si chère à son cœur, dont la séparation est toujours une plaie saignante pour la patrie française!

« Nommé associé correspondant national le 5 mars 1862, M. Prost, dont la modestie se serait contentée de ce titre, vint habiter Paris à la suite des tristes événements de

1871; il demanda bientôt à être admis comme membre résidant.

« Je ne puis mieux faire que d'emprunter ici le passage du discours de M. l'abbé Thédenat, où sont exprimées si bien les tristesses patriotiques de M. Prost : « Quand sur« vint l'irrémédiable malheur, si dans le cœur de notre « confrère il y eut un grand déchirement, une blessure « dont même ses amis ne purent jamais sonder toute la « profondeur, car sa douleur se réfugiait dans le silence, « cette âme loyale et française n'eut pas un instant d'hési« tation. Sans phrases, avec cette grande simplicité qu'il « apportait dans toutes ses actions, il fut, sans peut-être « s'en douter lui-même, héroïque; sa chère Académie de « Metz, son bel hôtel, où il était si bien pour travailler, « sa bibliothèque, ses collections, ses archives, les mille « liens qui, dans la vie de province surtout, enlacent, peu à « peu, celui qui jamais n'a quitté sa ville natale, il aban« donne tout et vient se fixer à Paris, pour ne pas cesser « d'être un Français de France. »

« M. Prost fut nommé membre résidant à la fin de 1871; dès lors, il prend une part encore plus active à nos travaux : monuments préhistoriques, antiquités romaines et gauloises, vestiges du Moyen-Age et de la Renaissance, coutumes anciennes, manuscrits, tout est pour lui un sujet de recherches, dès qu'il existe un point de contact avec son pays de Metz. Vous vous souvenez encore de sa série de lectures sur le groupe du cavalier terrassant l'anguipède, représentation rencontrée en assez grand nombre aussi bien sur les bords du Rhin qu'en Bretagne, en Bourgogne et en Auvergne, que M. Prost considérait comme une allégorie du triomphe des armes romaines. Les *Mémoires* de la Société contiennent de lui, entre autres travaux, une étude sur le dieu *Cissonius*, que certains textes lapidaires semblent assimiler à Mercure, et sur la déesse *Mogontia*, divinité locale, qui n'avait pas été signalée avant lui.

« Parmi ses ouvrages les plus importants, je ne vous rappellerai que ses *Recherches sur les légendes historiques de Metz*, travail couronné en 1866 par l'Académie des Inscrip-

tions et Belles-Lettres, et ses *Notices sur les édifices civils et religieux et sur la cathédrale de Metz*[1].

« Metz, toujours Metz! M. Prost s'était fait comme un devoir de ne penser qu'à elle; et chaque année, le seul voyage qu'il se permit, était d'aller faire comme un pèlerinage à son ancienne demeure, dont il n'avait voulu enlever ni livres, ni collections, car il lui eût semblé, en les emportant, emporter tout espoir dans l'avenir.

« Par sa munificence, M. Prost aura son nom gravé en lettres d'or dans les annales de la Société des Antiquaires; mais son érudition si sûre et sa rare bienveillance auraient suffi pour que son souvenir demeurât vivant parmi nous.

« Nous avons à regretter également la mort de plusieurs associés correspondants nationaux; neuf d'entre eux nous ont été enlevés : MM. le colonel Hennebert, Godard-Faultrier, de la Blanchère, Mgr Julien-Laferrière, MM. Boisse, Payard, de Crèvecœur, Charles Berthelet et Jeannez.

« L'étude de l'antiquité attira de bonne heure le colonel Hennebert; on lui doit, entre autres travaux, une histoire des campagnes d'Annibal; mieux que tout autre, il était préparé à traiter ce sujet. Nommé associé correspondant en 1872, il donnait peu après à notre bulletin une note sur un cercueil antique de plomb découvert à Amiens. Notre ancien confrère faisait partie de cette brillante pléiade d'officiers qui savent appliquer leurs connaissances spéciales à l'étude des choses anciennes.

« M. Godard-Faultrier était associé correspondant depuis trente années, et cependant notre bulletin ne renferme de lui qu'un nombre très limité de communications; il les réservait, en particulier, pour la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, dont les mémoires lui doivent de très nombreuses notices archéologiques. Esprit chercheur, M. Go-

1. On peut citer encore : *Classification chronologique des types architectoniques dans les édifices du pays messin. — Le maître échevinat de Metz. — Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres. — Pièces liturgiques composées à Metz en latin et en grec au IXe s. — Sarcophages du Musée Campana. — Sceau du Landfriede au XIVe siècle*, etc.

dard-Faultrier s'attaquait aux sujets les plus divers : ainsi, à côté d'une liste des dolmens de l'Anjou, on a de lui des études sur un *sudatorium* romain, sur un lion gallo-romain découvert à Angers, sur un vase en plomb provenant des ruines de Carthage; puis une sépulture de l'époque mérovingienne attirera son attention. Ailleurs, il fera l'histoire de la monnaie angevine et d'un monétaire sous les Mérovingiens ou s'occupera même d'un manuscrit sur les armoiries des évêques d'Angers. Un inventaire raisonné des principaux objets du Musée d'antiquités d'Angers, dont il fut le fondateur, a été dressé par ses soins, ouvrage utile où se retrouvent les qualités sérieuses de son esprit, ouvert à toutes les branches de l'archéologie.

« M. de la Blanchère faisait partie de notre Société depuis l'année 1885; mais, retenu hors de France par ses fonctions, il n'assista que rarement à nos séances. Après avoir rempli diverses missions en Algérie, il fut chargé d'organiser en Tunisie le service des monuments historiques, service important quand on pense aux vestiges si nombreux de l'occupation romaine dans ce pays. C'est à ce titre que M. de la Blanchère a organisé à Tunis le Musée du Bardo. Il était en même temps investi par le ministère de l'Instruction publique d'une mission permanente, dirigeait les missionnaires envoyés de Paris et devait s'occuper de faciliter leurs explorations. Au bout de quelques années, son service fut étendu à l'Algérie; ses efforts se portèrent alors vers la création des musées locaux, leur organisation et la publication de catalogues illustrés. Cette organisation, qui constitue pour M. de la Blanchère un titre sérieux à la reconnaissance des archéologues, a été subitement interrompue par la mort; heureusement pour la science, notre confrère M. Cagnat reprendra les travaux de M. de la Blanchère pour les mener à bonne fin; sa science et son activité nous en sont les garants.

« C'est en 1878 que fut reçu, au titre d'associé correspondant national, M. le chanoine Julien-Laferrière, nommé depuis évêque de Constantine et d'Hippone. Son goût pour l'archéologie et les travaux qu'il avait déjà fait paraître le désignèrent naturellement à vos suffrages. Les antiquités de

la Charente-Inférieure attirèrent tout d'abord son attention; il vous a entretenus ici du déblaiement des arènes de Saintes et des inscriptions trouvées dans les anciens remparts de la ville. On lui doit aussi un ouvrage important intitulé *L'art en Saintonge et Aunis*, accompagné de planches remarquables. La mort ne lui a pas laissé le temps en Algérie de s'adonner à son penchant pour l'antiquité; nous ne saurions trop le regretter, car il eût certainement, dans sa haute situation, continué les traditions de Mgr Robert, qui fut à Constantine un protecteur éclairé de l'archéologie.

« M. Adolphe Boisse, ancien sénateur, était associé correspondant national à Rodez; il n'a été que peu de temps notre confrère; sa nomination date seulement de l'année 1891. M. Boisse fut un des fondateurs de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, société qui compte maintenant soixante années d'existence. Ingénieur civil, M. Boisse s'occupa d'abord de minéralogie, de métallurgie et de chimie; mais l'histoire et l'archéologie du Rouergue sollicitèrent bientôt son esprit éclairé, et les antiquités préhistoriques et gallo-romaines de l'Aveyron, aussi bien que la topographie de la Gaule en général, furent pour lui l'objet de recherches et de travaux dignes d'attention.

« Directeur des cristalleries de Baccarat, M. Émile Payard, que vous aviez reçu en 1886 comme associé correspondant national, avait réuni une collection intéressante d'antiquités romaines trouvées dans la contrée qu'il habitait. Deneuvre, près de Baccarat, localité riche en débris de l'époque romaine et du Moyen-Age, avait été l'objet préféré de ses recherches. Vous vous souvenez sans doute des monuments exhumés de ses fouilles et en particulier d'un curieux bas-relief trouvé dans les substructions d'une maison romaine et représentant deux scieurs de long dans l'exercice de leur métier. Il avait également découvert un trésor de mille pièces que leurs légendes plaçaient entre Trajan-Dèce et Arcadius, ce qui faisait supposer à M. l'abbé Thédenat que l'enfouissement de ce trésor pouvait remonter à l'invasion des Vandales. La mort de M. Payard est une perte sensible pour l'archéologie.

« M. Robert Saint-John de Crèvecœur, associé correspondant national depuis 1890, dirigea son activité du côté des études historiques. Sa propre famille lui fournit tout d'abord le sujet d'une biographie très instructive, celle de son bisaïeul Saint-John de Crèvecœur qui, en qualité d'officier, puis de simple colon et enfin de consul de France à New-York, avait assisté de près à la fin de la domination française au Canada. La petite commune de Lésigny, en Seine-et-Marne, qu'il habitait, lui offrit la matière de plusieurs monographies, entre autres celles des abbayes de Montéty et d'Hiverneau. Membre de la Société d'histoire contemporaine dès sa formation, il avait été chargé de publier le journal adressé par le député du tiers état Duquesnoy au prince de Salm-Salm; il parvint à en compléter le manuscrit par un autre exemplaire qu'il découvrit à la Bibliothèque nationale. Travailleur consciencieux, M. de Crèvecœur, même dans ses notices de la plus modeste apparence, n'épargnait aucune recherche; aussi ses monographies sont-elles documentées avec un soin extrême. Notre regretté confrère se donnait tout entier à ses études et la mort l'a surpris en plein travail[1].

« M. Charles Berthelet, associé correspondant national dans le Jura depuis le commencement de 1885, s'était également livré à divers travaux historiques; il a publié en particulier un volume sur le bourg d'Arlay qu'il habitait, plein de détails et de renseignements utiles : on y remarque entre autres un catalogue des antiquités romaines et gallo-romaines découvertes dans la localité.

« On doit à M. Édouard Jeannez, qui habitait le département de la Loire, une grande reconnaissance pour le zèle intelligent qu'il a déployé en sauvant nombre de monuments

1. On peut encore citer, parmi les autres ouvrages de M. de Crèvecœur : *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution par le comte de Cheverny.* — *Un personnage de Tallemant des Réaux, Montbrun-Souscarrière.* — *Quelques mots de l'histoire de Lésigny.* — *Un document nouveau sur la succession de Concini.* — *Index alphabétique de la Muse historique de Loret.* — *Louis Hesselin, intendant des plaisirs du roi* (1600-1662).

anciens de la région, qui allaient être démolis ou dont l'état nécessitait de promptes restaurations; il s'était en quelque sorte constitué leur gardien jaloux et désintéressé. C'était là un des nombreux motifs qui vous avaient décidés à nommer M. Jeannez associé correspondant en 1881.

« Je dois enfin, Messieurs, en terminant ce trop long nécrologe, vous signaler la mort de M. Loustau, qui remonte au 5 janvier 1895; la perte de notre confrère ne nous avait pas été annoncée l'année dernière. M. Loustau mérite tous les regrets de la Société par ses travaux archéologiques. Possesseur d'un médailler important, surtout dans la série des monnaies lorraines, il avait pu fournir à MM. de Saulcy, Robert et Maxe-Werly des indications précieuses. Il entreprit des recherches très heureuses dans les lacs de la Suisse et de la Savoie et dans un cimetière mérovingien près de Crépy-en-Valois; il vous a rendu compte ici même du résultat de ses fouilles. Enfin, mettant à profit ses connaissances en chimie et minéralogie, M. Loustau se livra sur les objets anciens en métal à une série d'analyses minutieuses, dont il a consigné le détail dans la *Revue savoisienne* et qui viennent ajouter un chapitre considérable à l'histoire de la métallurgie et de la docimasie[1].

« Cette année, vous le voyez, a frappé durement la Société; j'aurais été heureux d'avoir à vous entretenir moins longuement de ce triste sujet; mais c'est un devoir pour nous, en parlant de ceux qui nous ont quittés, de fixer en même temps la part qui doit leur revenir dans les conquêtes du domaine scientifique.

« Les vides occasionnés dans vos rangs n'ont été comblés qu'en partie.

« M. Noël Valois a été nommé membre résidant à la place de M. de Rozière; il viendra parmi vous renforcer les historiens du Moyen-Age. L'Académie des Inscriptions, en cou-

1. La mort de M. Girbal, associé correspondant étranger à Gérone (Espagne), nous a été annoncée trop tardivement pour que nous ayons pu rappeler, dans ce discours, les services rendus à l'archéologie par notre regretté confrère.

ronnant à plusieurs reprises les ouvrages de M. Valois, a consacré la valeur scientifique de notre nouveau confrère.

« M. Paul Girard a remplacé M. Courajod. Ancien membre de l'école d'Athènes et actuellement maître de conférences à l'École normale supérieure, M. Paul Girard vous apportera les résultats de ses études sur l'antiquité grecque; il n'est pas d'ailleurs un inconnu pour vous, puisque déjà, depuis quelques années, il vous appartenait comme associé correspondant national.

« L'embarras du choix vous a obligés de remettre l'élection à la troisième place vacante en remplacement de M. Prost : c'est faire l'éloge des candidats que d'hésiter entre eux.

« Au titre d'associé correspondant étranger, vous avez admis cette année le comte Alexis Bobrinskoy, président de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg. Le comte Bobrinskoy a publié deux remarquables ouvrages, édités avec un grand luxe, sur ses fouilles dans les kourganes des environs de Sméla et vous a fait don de ses beaux livres. Les sentiments que le comte Bobrinskoy a manifestés dans une circonstance solennelle à l'égard de la France sont, avec ses titres scientifiques, un motif de nous réjouir de son entrée dans la Société.

« Au même titre étranger, vous avez aussi reçu le Rév. A.-C. Headlam, de All Souls College à Oxford, dont on doit citer les travaux sur les anciennes églises de l'Asie-Mineure et de l'Égypte, ainsi que M. Soil, juge au tribunal de Tournai, bien connu par ses publications sur les tapisseries et sur la faïence de Tournai.

« Enfin, dans le courant de l'année 1896, vous avez nommé associés correspondants nationaux M. Planté pour les Basses-Pyrénées, M. Corot pour la Côte-d'Or, le comte de Loisne pour le Pas-de-Calais, M. Sarriau pour la Nièvre, M. Trawinsky pour la Seine et Dom Germain Morin, de l'abbaye de Maredsous en Belgique, l'une des plus laborieuses et des plus actives communautés de la savante congrégation bénédictine. Si le mérite de nos nouveaux confrères nous est un gage du précieux concours qu'ils nous

apporteront, leur nombre, laissez-moi vous le dire, est trop restreint; il est urgent que vous vous intéressiez sérieusement au recrutement de nos associés correspondants, dont les relations sont si utiles à la vie active de notre Société. Je vous signalerai en particulier sept départements réfractaires jusqu'à ce jour à tout rapport avec nous[1].

« En terminant cette revue rétrospective de l'année 1896, c'est pour nous un devoir en même temps qu'un plaisir de féliciter publiquement ceux de nos confrères que leurs travaux ont désignés à des honneurs mérités. M. Corroyer a été nommé officier de la Légion d'honneur et élu membre de l'Institut; notre sympathique confrère a dû voir par les félicitations qu'il a déjà reçues combien il a d'amis dans notre Compagnie.

« La croix de chevalier de la Légion d'honneur accordée au R. P. de La Croix, associé correspondant national à Poitiers, est un juste témoignage rendu à son zèle et à son dévouement pour l'archéologie.

« Enfin, un autre de nos associés correspondants nationaux, le R. P. Delattre, toujours si empressé à vous faire connaître les résultats de ses fouilles à Carthage, a vu également ses mérites récompensés par la croix de la Légion d'honneur.

« Il est temps que je vous parle de vos travaux; je ne vous apprendrai rien en vous disant combien nos séances ont été remplies; j'ai vu quelquefois notre excellent secrétaire lever les bras au ciel à la vue des dimensions que prenait son procès-verbal; mais c'est toujours bon signe quand la figure du secrétaire se rembrunit un peu.

« Ceux de nos confrères qui font partie de l'administration du Louvre n'ont pas perdu la bonne habitude de vous communiquer les nouvelles acquisitions du Musée. Leurs commentaires en font toujours ressortir l'intérêt et permettent de riposter aux attaques si injustes qu'ils subissent souvent du dehors. C'est ainsi que des premiers vous avez été à même d'admirer la tiare de Saïtapharnès ainsi que la mer-

1. Aude, Cantal, Lot, Pyrénées-Orientales, Haute-Saône, Tarn et Var.

veilleuse parure de femme trouvée aussi à Olbia, dont on parle moins et qui cependant, au point de vue de l'art, est peut-être encore supérieure. Que d'encre s'est dépensée dans la presse à propos de l'entrée de cette tiare au Musée! Un archéologue russe vient à déclarer que l'objet est moderne; on découvre, il est vrai, qu'il ne l'a jamais vu. Peu importe. Les journaux français partent en guerre à la suite de la Russie; n'est-ce pas un peu la mode en ce moment? Ne pas admettre sans discussion l'opinion d'un savant russe? Quel crime! Aujourd'hui, après un dernier écho devant les Chambres, tout ce bruit semble se calmer, et le public pourra admirer, sans arrière-pensée, ces merveilles de l'orfèvrerie grecque. Pour nous, d'ailleurs, nous étions sans crainte; ne savons-nous pas à quelle sage et savante direction est confiée la réputation du Musée du Louvre?

« L'activité de nos collègues hors de France ne s'est pas ralentie cette année.

« Faut-il vous parler des fouilles de Delphes? Ce serait presque une redite. Le nom de M. Homolle est destiné à revenir périodiquement dans le compte-rendu de nos séances et nous ne pouvons que souhaiter de voir notre confrère nous apporter de nouveau des découvertes comme celle de cette année, l'admirable statue en bronze, ex-voto de Polyzelos. La prolongation de la direction de M. Homolle à l'école d'Athènes est un nouvel espoir pour l'avenir.

« M. le baron de Baye a entrepris en Sibérie une longue et fatigante expédition qui l'a mené jusqu'à l'Iénisséi; il rapporte de sa mission de très importantes collections ethnographiques et archéologiques que nous serons, je l'espère, bientôt à même de visiter.

« Chargé d'une mission dans l'île de Chypre, M. Enlart en est revenu, lui aussi, avec nombre de documents, et déjà il vous fait part des résultats de son voyage en vous parlant des portraits, retrouvés par lui, des rois de Chypre de la maison de Lusignan.

« Nos associés correspondants demeurant à l'étranger continuent à donner l'exemple à certains de leurs confrères de France qui quelquefois nous oublient trop. Les Pères

Germer-Durand et Delattre payent largement leur dette de reconnaissance pour leur entrée récente dans notre Société, et M. de Laigue, qu'il soit à Cadix ou à Rotterdam, multiplie ses correspondances.

« Désormais, la bonne habitude est prise d'adresser des félicitations à la Commission des impressions pour la régularité des publications du *Bulletin* et des *Mémoires;* je sais personnellement quelle activité déploie pour arriver à ce résultat notre sympathique doyen; l'en remercier serait superflu : le dévouement chez lui ne vise pas à la reconnaissance.

« Le tome LV des *Mémoires* va vous être distribué; vous y trouverez une série de travaux des plus intéressants, accompagnés de planches auxquelles le papier adopté depuis quelques années donne une finesse de tirage exceptionnelle[1].

« Vous me pardonnerez, j'espère, Messieurs, la longueur de cette allocution d'adieu, et cependant que de remarques sur vos travaux il m'a fallu omettre à regret pour ne pas vous retenir davantage!

« Je tiens toutefois à remercier en votre nom et au mien mes deux voisins, M. Babelon, qui a rempli ses fonctions de secrétaire avec une assiduité rare, et M. Prou, notre

1. Le tome LV des *Mémoires* comprend les articles suivants : Étude sur l'organisation de l'Afrique indigène sous la domination romaine, par M. Jules Maurice. — Essai sur l'histoire monétaire de l'abbaye de Corbie, par M. Maurice Prou. — Sépulture du x[e] siècle à Kiev, par le baron de Baye. — Note sur des plombs antiques trouvés en Gaule, par M. Maxe-Werly. — Une façade des Thermes romains élevés au commencement du II[e] siècle dans la capitale des Senones, restituée par M. Julliot. — Sceau de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, des langues d'Aragon et de Castille, par M. J. Delaville Le Roulx. — Note sur des fibules béotiennes à décor gravé, par M. Max. Collignon. — De l'influence italienne sur quelques icônes russes, par M. Alexandre Boutroue. — Notes sur l'abbaye de Roncevaux et ses richesses artistiques, par M. J.-J. Marquet de Vasselot. — Nouveaux milliaires d'Arabie découverts par le P. Germer-Durand, par M. E. Michon. — Note sur une statuette en pierre de la Fortune assise, par M. l'abbé Thédenat. — Épigraphie antique de la province de Sens, par M. Arnauldet.

zélé bibliothécaire, qui est toujours là, fidèle au poste et prêt à aider de ses conseils amicaux un président inexpérimenté.

« Je ne veux pas enfin oublier M. Ravaisson-Mollien, dont le dévouement maintient la prospérité dans nos finances; cette année en particulier, avec l'obligation de nombreuses formalités à remplir pour l'acceptation du legs de M. Prost, que de fois n'a-t-il pas sacrifié ses occupations personnelles à l'intérêt de la Société! Il n'est que juste de ne pas lui ménager notre reconnaissance.

« Je vais donc passer à mon successeur la sonnette présidentielle, attribut, il faut le dire, plus symbolique qu'utile, car, pas plus ici qu'ailleurs, elle ne peut obtenir le silence qu'elle réclame; et cependant je garderai de cette sonnette un souvenir précieux; dans l'avenir, lorsque son timbre argentin résonnera à mes oreilles, il me rappellera que pendant une année j'ai eu l'honneur de présider ici l'élite de la science française.

« J'invite M. l'abbé Thédenat à prendre possession du fauteuil de la présidence et M. le comte P. Durrieu à remplacer M. Babelon dans les fonctions de secrétaire. »

M. l'abbé Thédenat succède à M. le vicomte J. de Rougé au fauteuil de la présidence.

Sur sa proposition, la Compagnie vote, à l'unanimité, des remerciements au président et au bureau sortant ainsi que l'impression, dans le bulletin, du discours de M. le vicomte J. de Rougé.

M. le Président remercie ensuite la Société de l'avoir appelé à la présidence et exprime l'espérance que, succédant à une année où nous avons été si cruellement éprouvés, l'année qui s'ouvre soit heureuse et sans deuil.

Ouvrages offerts :

Bonnault d'Houët (baron de). *Pèlerinage d'un paysan picard à Saint-Jacques de Compostelle au commencement du XVIIe s.* Montdidier, 1890, in-8°.

— *Un Picard : Antoine Erlault, confesseur de Catherine de Médicis, évêque de Chalon-sur-Saône.* Compiègne, 1894, in-8°.

CAPITAN (Dr L.). *La Société, l'école et le laboratoire d'anthropologie de Paris à l'Exposition universelle de 1889.* Paris, 1889, in-8°.
— *Trois cas d'arrêt de développement.* (*La Médecine moderne*, 14 oct. 1893.)
— *Les habitations actuelles dans le rocher.* Paris, 1893, in-8°.
— *Discussion sur les silex taillés du limon des plateaux de la Picardie et de la Normandie.* Paris, 1894, in-8°.
CAPITAN (Dr L.). *Une visite à la ballastière de Tilloux.* Paris, 1895, in-8°.
— *La station acheuléenne de la Micoque* (*Dordogne*). Paris, 1896, in-8°.
— *Quelques observations sur les silex taillés découverts par le Dr Chipault autour d'Ouargla.* Paris, 1896, in-8°.
REY (E.). *Les seigneurs de Barut, les seigneurs de Mont-Réal et de la terre d'outre le Jourdain.* Paris, 1896, in-8°.

Correspondance.

Le baron de Bonnault, présenté par MM. Héron de Villefosse et Fr. Delaborde, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. Bouchot, Babelon et Prou pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

Au nom des commissions nommées à cet effet, le baron J. de Baye et M. l'abbé Thédenat lisent des rapports favorables sur les candidatures du Dr Capitan et de M. Émile Pierre au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et les deux candidats, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, le Dr Capitan à Paris, M. Émile Pierre à Houdelaincourt, Meuse.

M. Babelon, membre résidant, fait une communication sur un médaillon d'or à l'effigie de Gallien et de Salonine, que vient d'acquérir le Cabinet des Médailles. Ce grand

médaillon porte, au revers, la légende PIETAS FALERI, autour d'un type qui représente la chèvre allaitant deux enfants, Dijovis et Vejovis. M. Babelon établit que cette pièce a été frappée à l'occasion de la peste qui sévit à Rome en l'an 262 de notre ère et que l'inscription *Pietas Faleri* rappelle les ancêtres semi-légendaires de la famille Valeria, dont Gallien descendait.

Séance du 13 Janvier.

Présidence de M. l'abbé H. Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Baye (baron de). *Kiev, la mère des villes russes.* Paris, 1896, in-8°.

Bertrand (Alexandre). *Les druides et le druidisme; leur rôle en Gaule.* Paris, 1896, in-8°.

Jadart (H.) et Laurent (P.). *Épigraphie campanaire ardennaise. Les cloches du canton d'Asfeld.* Sedan, 1896, in-8°.

Correspondance.

M. C. Enlart écrit pour retirer sa candidature à la place de membre résidant.

Travaux.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. Auguste Prost, les cinq tours de scrutin n'ayant pas donné de résultat à la séance du 9 décembre dernier.

Le Président rappelle, dans l'ordre alphabétique, les noms des candidats qui sont : MM. Eug. Lefèvre-Pontalis, Ch.-E. Ruelle, H. de la Tour.

Au troisième tour de scrutin, M. Eug. Lefèvre-Pontalis, ayant obtenu la majorité exigée par le règlement, est proclamé membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

Séance du 20 Janvier.

Présidence de M. l'abbé THÉDENAT, président.

Ouvrages offerts :

LOISNE (comte A. DE). *Un dominicain, auxiliaire de l'évêque de Thérouanne* (1508-1515). Saint-Omer, 1896, in-8°.
SARRIAU (Henri). *Les inscriptions romaines d'Entrains* (*Nièvre*). Nevers, 1896, in-8°.

M. Cagnat, membre résidant, offre à la Société un opuscule de M. H. Sarriau sur les fouilles d'Entrains (Nièvre) et les monuments de l'époque gallo-romaine qui y ont été trouvés.

Correspondance.

Le Dr Capitan écrit pour remercier la Compagnie de l'avoir élu associé correspondant.

Travaux.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Eug. Lefèvre-Pontalis, le nouveau membre résidant, présent à la séance, et lui rappelle, comme le prescrit le règlement, qu'il est chargé de rédiger, dans les six mois, une notice biographique et bibliographique sur M. Auguste Prost, son regretté prédécesseur.

M. E. Babelon, membre résidant, fait la communication suivante :

« Notre confrère M. Léopold Delisle m'a chargé de communiquer à la Société un document qui vient d'être récemment acquis par le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, et qui intéresse l'histoire de l'orfèvrerie en France au milieu du XVe siècle. A ce titre, ce document mérite d'attirer particulièrement l'attention de ceux qui s'occupent de l'histoire des arts somptuaires au Moyen-Age. C'est une quittance datée du 30 juin 1455, par laquelle l'orfèvre du duc d'Orléans, Jehan l'Essaieur, reconnait avoir reçu de

l'argentier du duc, Benoitin Damyen, la somme de 25 livres et 2 sols tournois pour différents travaux d'orfèvrerie.

« Le duc d'Orléans, dont il est question et pour lequel ces travaux ont été exécutés, n'est autre que le chef du parti Armagnac, le poète Charles d'Orléans, né en 1391, mort en 1465, et père du roi Louis XII.

« Sur la commande du duc, Jehan l'Essaieur fabriqua ou livra :

« 1. Un signet pour maître Thomas le Grec, médecin du roi Charles VII. Ce Thomas le Grec, comme l'indique son nom, est vraisemblablement un des nombreux Grecs qui se réfugièrent en Occident, au milieu du xve siècle, chassés par l'invasion turque ou même la prise de Constantinople en 1453. Le signet que lui offrit le duc d'Orléans était une bague en or au chaton de laquelle l'orfèvre avait enchâssé une améthyste représentant un léopard gravé en creux. Pour fabriquer ce signet, Jehan l'Essaieur s'était livré à l'opération suivante : il avait utilisé une once et demie d'or qui restait d'une coupe aux armes d'Orléans qu'il avait été chargé de réparer et de remettre à neuf.

« 2. Un autre signet d'or, celui-ci pour le duc d'Orléans lui-même, au chaton duquel l'orfèvre enchâssa une *pierre de Mélusine*, c'est-à-dire, je suppose, une serpentine, espèce de quartz tacheté comme la peau d'un serpent; le nom de *pierre de Mélusine* lui vient sans doute de ce que la fée Mélusine avait le pouvoir de se changer en serpent; le même signet était aussi orné d'une cornaline sur laquelle était gravée une scène à sept personnages. Ce signet a été fabriqué avec ce qui restait d'une vieille coupe d'or émaillée que Jehan l'Essaieur avait réparée et ornée de la devise de la duchesse d'Orléans, Bonne d'Armagnac.

« 3. Un pommeau de dague en or, pour le duc, fabriqué aussi avec le résidu de l'or d'une vieille coupe émaillée que Jehan l'Essaieur restaura avec la devise de la duchesse d'Orléans.

« 4. La garniture d'or d'un *fouet servant à dague*, c'est-à-dire vraisemblablement un fouet dont le manche en métal, en bois ou en ivoire servait de fourreau à un poignard.

« 5. Un fermoir d'or émaillé aux armes du roi, que Jehan

l'Essaieur fabriqua et adapta à un livre traitant du remède contre les poisons, livre que le duc offrit au roi.

« 6. Un signet d'or à l'usage du duc, au chaton duquel était enchâssée une agate, qui n'est pas plus explicitement décrite.

« 7. Une topaze et une améthyste vendues au duc par Jehan l'Essaieur, sans doute enchâssées dans des montures en or, car l'orfèvre fait payer non seulement les gemmes, mais la façon, et rien ne nous fait supposer qu'il fût lapidaire ou graveur de pierres fines.

« 8. La garniture en argent d'une épée que le duc offrit à son écuyer Jennet de Soissons.

« 9. La broche et le pendant d'or du gros saphir que le duc d'Orléans portait sur sa poitrine.

« 10. La réparation, soudure, nettoyage, remise à neuf de trois plats et de quatre écuelles d'argent.

« 11. Du cuivre ou laiton destiné à fabriquer trois écussons, l'un pour le grand lévrier du duc, les deux autres pour deux lévriers envoyés par le duc au marquis de Monferrat. On sait que Charles d'Orléans avait, de par sa mère, Valentine Visconti, des droits sur le duché de Milan, le comté d'Asti et une partie de la Haute-Italie.

« Ainsi, ce document, comme beaucoup d'autres déjà connus, nous montre, pour ainsi dire en action, un orfèvre et l'un des plus grands amateurs du xv[e] siècle, digne continuateur de Charles V et du duc de Berri, achetant, brocantant, faisant fondre ou réparer des objets d'art anciens et passés de mode ou hors de service; faisant enchâsser dans des bagues ou d'autres produits de l'orfèvrerie des pierres fines, intailles, camées ou cabochons qui remontaient pour la plupart jusqu'à l'antiquité. Le moyen âge tout entier, d'ailleurs, n'a cessé de se livrer à de semblables opérations depuis saint Éloi et Suger jusqu'à l'époque relativement récente où l'on comprit qu'il fallait garder comme des reliques les objets des âges antérieurs et respecter leur caractère archéologique.

« Voici le texte même du document copié par notre confrère M. Léopold Delisle :

« Je, Jehan l'Essaieur, orfevre de monseigneur le duc « d'Orleans, confesse avoir receu de Benoitin Damyen,

« argentier de mon dit seigneur, par la main de Andrieu « Damyen, son filz, la somme de vint cinq livres deux solz « tournois, pour les causes et parties qui s'ensuivent, par « moy faictes, baillées et livrées pour mon dit seigneur en ce « present moix de juing.

« C'est assavoir pour la façon d'un signet d'or par moy « fait, par l'ordonnance et commandement de mon dit sei- « gneur, pour maistre Thomas le Grec, medecin du roy « nostre sire, auquel mon dit seigneur l'avoit donné, pesant « une once deux gros et demi d'or, XIII s. IX d. t.

« Et pour une pierre de emmatiste, en laquelle est gravé « ung liepart, achettée de moy par mon dit seigneur, et icelle « mise et assise au dit signet, IIII l. X s. t.

« Pour lequel signet faire j'ay receu une once et demie « d'or demouré du reste d'une coulpe d'or neufve plaine « armoyée aux armes d'Orleans au fons du couvercle, « laquelle a esté refaicte toute neufve, lequel or est a touche « d'environ XIX caras aprecié a X l. t. l'once, valent la dicte « once et demie XV l. t. et l'or du dit signet par moi mis et « emploié est denviron XXII caras de touche aprecié a XI l. « XV s. t. l'once, valent les dis une once deux gros et demi « XV l. VIII s. V d. ob. tournois. Ainsi ay receu pour l'amen- « dement de mon dit or VIII s. V d. ob. t.

« Pour ung autre signet d'or par moy fait pour mon dit « seigneur, où il a assise une pierre de melusine et une cor- « neline a sept visaiges que monseigneur m'avoit baillée, « pesant le dit signet cinq gros ung denier huit grains. Sur « quoy j'ay receu quatre gros douze grains d'or du reste d'une « vieille coulpe de mon dit seigneur esmaillée de blanc, « laquelle j'ay reffaicte toute neufve a la devise de Madame « la duchesse d'Orleans. Ainsi ay receu comme dessus pour « ung gros vint grains de mon or par moy employé au dit « signet a XXII caras au pris de XI l. XV s. l'once, valent « XXXVII s. VI d. t.

« Et pour la façon du dit signet XIII s. IX d. t.

« Pour la façon d'un bout de dague pour mon dit sei- « gneur, pesant ung denier d'or, pour lequel faire j'ay eu et « receu dix grains d'or du reste de l'or d'une vieille coulpe « toute esmaillée et semée de branches, laquelle a esté

« refaicte toute neufve a la devise de ma dicte dame la
« duchesse, pour ce receu pour XIIII grains de mon or par
« moy emploiez ou dit bout de dague V s. X d. et pour ma
« façon II s. III d.

« Pour avoir garny d'or ung fouet servant a dague pour « mon dit seigneur le duc et baillé l'or a ce faire pesant ung « gros et demi et huit grains d'or a XXII caras au pris de « XI l. XV s. t. l'once, valent XLVI s. VI d. ob. p. t.

« Et pour la façon X s. VI d.

« Pour ung fermoer d'or par moy fait esmaillé aux armes « du roy et icellui mis et assis en ung livre parlant du « remede contre poisons donné et envoyé par mon dit sei- « gneur le duc au roy nostre sire, pesant ung gros deux « deniers vint grains d'or a XXII caras au pris de XI l. XV s. « l'once, valent LVII s. I d. t.

« Et pour la façon du dit fermoer XIII s. t.

« Pour avoir garny d'or ung signet de pierre d'agat pour « mon dit seigneur, ouquel j'ay mis et employé ung gros « ung denier dix grains de mon or a XXII caras au pris de « XI l. XV s. l'once, valent XLIII s. II d. ob. p. t.

« Pour une toppasse et une amatiste par moy livrez et « venduz a mon dit seigneur trois escus d'or neufz, valent « IIII l. II s. VI d. t.

« Et pour la façon XIII s. IX d. t.

« Pour la garniture d'une espée de fer noir garnye d'argent « donnée par mon dit seigneur à Jennet de Soissons, escuier « de mon dit seigneur, XXX s. t.

« Pour avoir fait le clou et le pendant d'or du gros saphir « que mon seigneur porte en sa poitrine, pesant ung denier « seize grains d'or a XXII caras au pris de XI l. XV s. t. l'once, « valent XVI s. IIII d. t.

« Pour avoir redressié, souldé et nettoyé trois platz et « quatre escuelles d'argent de mon dit seigneur, pesant le « tout vint mars six gros d'argent, pour laquelle souldeure « faire ay mis et employé cinq gros de mon argent au pris « de VIII l. XV s. t. le marc, valent XII s. VI d. t.

« Pour laton par moy achetté par l'ordonnance et com- « mandement de mon dit seigneur pour faire trois escus-

« sons, c'est assavoir ung pour le grant levrier de mon dit « seigneur et deux pour deux levriers envoiez par icellui « seigneur au marquis de Monferrat, v s.

« Toutes lesquelles parties se montent à la dicte premiere « somme de vint cinq livres deux solz tournois, de la quelle « somme je me tiens pour bien content et paié, et en quite « mon dit seigneur le duc et tous autres. Tesmoing mon seing « manuel cy mis le derrain jour de juing l'an mil quatre « cens cinquante cinq. »

MM. Mowat, Fr. Delaborde, S. Berger et Valois présentent quelques observations au sujet de la pierre dite de Mélusine.

M. Marquet de Vasselot, associé correspondant national, fait une communication sur un manuscrit du commencement du xve siècle appartenant au chapitre de la cathédrale de Bayeux. C'est un livre d'heures inscrit au catalogue de la bibliothèque capitulaire sous le n° 84 et d'un très bon style. Parmi les peintures les plus intéressantes, — elles ne sont peut-être pas toutes de la même main, — on peut citer celles qui représentent : saint Marc (fol. 19), la Visitation (fol. 57), le Christ aux Oliviers (fol. 135 v°), le baiser de Judas (fol. 137), saint Sébastien (fol. 218), saint Nicolas (fol. 219 v°), saint Antoine (fol. 220 v°). Dans certaines de ces miniatures, on remarque des fonds soit quadrillés, soit ornés de ramages, pareils à ceux qui étaient employés habituellement par les enlumineurs à la fin du xive siècle. Le grand siège sculpté à dossier élevé sur lequel est assis saint Antoine (fol. 220 v°) rappelle également ceux qui sont figurés dans les miniatures exécutées pendant la dernière partie du xive siècle. Mais le style de certaines des draperies, des figures et des encadrements prouve que ce livre d'heures a été enluminé au début du xve siècle.

La reliure est aussi fort curieuse; elle remonte à la première moitié du xviie siècle. Sur les plats sont figurés quatre monogrammes, deux ΛΛ grecs, deux M, deux A et un I entouré d'une cordelière. Les trois premiers de ces chiffres

semblent être ceux de trois reines de France, Louise de Lorraine, Marie de Médicis et Anne d'Autriche. Le chiffre I ou J est inconnu. Le sens de cette ornementation reste à déterminer.

M. Samuel Berger fait observer que les initiales indiquées ne sont point forcément celles des reines.

M. Marquet de Vasselot répond qu'il est au moins particulier de voir sur la reliure trois monogrammes ayant notoirement appartenu à des reines de France, entourés en plus d'un semis de mouchetures d'hermines et de flammes du Saint-Esprit.

M. Samuel Berger, membre résidant, lit une communication de M. l'abbé Morillot, associé correspondant national, sur le dieu au maillet ou au marteau :

« Bien que la Société des Antiquaires ait déjà reçu et publié de nombreuses communications sur le dieu gaulois armé d'un marteau ou d'un maillet, il est bon de lui signaler une statuette antique provenant de la station gallo-romaine sur l'emplacement de laquelle est bâti le village de Malain, dans la Côte-d'Or.

« Vers 1848 ou 1849, en défonçant des terrains du climat dit *les Chenevières*, on trouva, parmi les pierres exhumées du sol, des fragments de colonnettes et d'autels païens, ainsi que des statuettes et des bas-reliefs, auxquels ni les propriétaires ni les manouvriers n'attachaient d'importance. Mais un curé du voisinage, homme de goût et amateur de vieilleries, M. l'abbé Poullot, demanda trois de ces objets, qui lui furent cédés avec empressement. Sans trop savoir ce que c'était, il les plaça, parmi beaucoup d'autres choses, dans une cabane au fond de son jardin, et, comme il nous en avait fait don depuis plusieurs mois, c'est de là qu'à la fin de décembre 1896 ils passèrent dans notre collection. L'un d'eux, une statuette dont nous offrons la photographie à la Société, représenterait le dieu au maillet.

« Faite en pierre blanche d'Is-sur-Tille, elle devait avoir de 0m30 à 0m32 de hauteur, mais, comme aujourd'hui la base

manque ainsi que les pieds du personnage, cette statuette n'a plus que 0m25.

« Vêtu d'une tunique ne descendant qu'aux genoux, sur laquelle est jeté un *plaid* ou manteau agrafé sur l'épaule droite, le dieu est figuré debout, la tête couverte d'une épaisse chevelure; il porte des moustaches et une barbe touffue. La gorge, assez accusée, est découverte. Du côté gauche, le bras, manquant, devait tenir le manche long et grêle d'un attribut qui, sous la forme d'un barillet, repose sur le socle de la statuette. La main droite a en partie disparu; mais la légère courbure du bras indique qu'elle devait tenir, par côté, à la hauteur de l'estomac, la patère des figurations analogues, en tout cas, un emblème assez petit, car sa disparition ne laisse sur le flanc du personnage aucune éraflure.

« A droite, aux pieds du dieu, est assis un chien dont la tête est légèrement tournée vers lui; les pattes de l'animal manquent.

« Au jugement d'hommes compétents, le style de la statuette est assez bon et les proportions sont observées. Le manteau est bien drapé et ses plis sont gracieux. Malgré une petite cassure au côté gauche du front, la tête du dieu reste expressive et garde une certaine majesté. Cette statuette faisait, sans aucun doute, partie du mobilier religieux du temple païen élevé à peu près à l'endroit où elle fut trouvée.

« A propos de ce petit monument, il serait téméraire de penser à substituer une autre identification à celle que tant de savants ont faite du dieu gaulois avec le *Dis Pater* des Romains; mais ne conviendrait-il pas de faire remarquer que les preuves de cette identification ne sont pas certaines? Les attributs caractéristiques du dieu n'ont pas, ce nous semble, une signification précise, et, d'autre part, le document écrit qu'on invoque paraît avoir un tout autre sens que celui qui lui a été donné.

« Le chien accompagne si souvent des personnages figurés par des statues ou des bas-reliefs[1] que sa valeur symbo-

1. Les trouvailles faites au temple des sources de la Seine et au

lique est difficile à préciser. Il peut indiquer parfois la vigilance ou la rudesse, parfois le flair délié, mais parfois aussi tout simplement la fidélité, l'attachement. Celui de notre statuette a un air si calme, si tranquille qu'on a de la peine à le prendre pour le redoutable gardien des enfers. Les trois têtes qui, sur plusieurs bas-reliefs, sont données au chien, n'en font pas nécessairement un Cerbère, car on sait que plusieurs peuples barbares, en particulier les Celtes, ont quelquefois, sur les figurations d'animaux, multiplié les membres et les organes, afin d'accentuer l'idée que ces organes symbolisent. Il a pu y avoir des représentations de chiens à trois têtes, comme il y a eu, principalement dans les pays celtiques, des dieux à trois têtes, des *tricéphales*. D'ailleurs le chien à trois têtes sur quelques bas-reliefs du dieu au marteau, trouvés hors de France, n'a ni l'attitude ni l'aspect rébarbatif et terrifiant qu'on se plaît à donner au Cerbère infernal.

« L'emblème de la patère dans les mains du dieu qui aurait été le Pluton gaulois n'a pas non plus un sens symbolique bien caractérisé, et, pour le lui assurer, il ne suffit pas de dire qu'il peut représenter le principe de l'humidité génératrice.

« Quant au marteau ou maillet, sa signification est si peu précise que les archéologues n'ont pu se mettre d'accord à son sujet. Le savant et regretté M. Ed. Flouest semble dire qu'il a eu successivement trois significations diverses, symbolisant d'abord l'œuvre créatrice, ensuite la puissance du dieu qui produit le tonnerre, et, plus tard, celle de la divinité tellurique, qui assure la permanence de la vie sur la terre (Ed. Flouest, *Deux stèles de laraire*, p. 35 et 36). On sait aussi que d'autres érudits ont pris l'attribut du dieu pour le *pedum* de Sylvain. Enfin, on regarde maintenant le marteau comme l'emblème du dieu des enfers, Pluton. Mais à quel titre l'aurait-il eu? La destination d'un marteau est

temple d'Essarois, dans la Côte-d'Or, comprennent de nombreuses représentations où le chien se trouve, soit aux pieds, soit sur les bras, soit devant la poitrine des divinités.

de frapper, d'écraser, de broyer, et Pluton n'a eu que des ombres à gouverner dans son ténébreux empire. Un fouet ou une baguette, comme le caducée de Mercure, devait suffire pour régir le troupeau des ombres. On dira que Tertullien désigne Pluton comme ayant pour emblème un marteau, mais c'est justement le document écrit dont le sens nous paraît avoir été mal interprété.



Statuette trouvée à Malain (Côte-d'Or).

« Après avoir reproché aux chrétiens de son temps de

prendre part, dans l'amphithéâtre, à des spectacles où l'on voit des hommes déguisés en Hercule, en Minerve, ou costumés comme l'ignominieux dieu de Pessinonte, Tertullien ajoute : « Nous avons aussi vu, dans les amusements cruels « des gladiateurs, Mercure cherchant à s'assurer avec un fer « rouge de la mort des gladiateurs tombés ; nous avons éga- « lement vu le frère de Jupiter éloignant leurs cadavres à « l'aide d'un *malleus : vidimus et inter ludicras meridianorum « crudelitates Mercurium mortuos cauterio examinantem ; vidi- « mus et Jovis fratrem gladiatorum cadavera cum malleo dedu- « centem*[1]. » Il s'agit ici des deux employés de l'amphithéâtre, dont l'un, sous la figure de Mercure, s'assurait de la mort des vaincus, et dont l'autre, sous celle de Pluton, éloignait leurs cadavres. Mercure, le conducteur des âmes, fait pendant à Pluton, qui les reçoit dans son lugubre royaume, et *malleo* correspond à *cauterio :* le parallélisme est complet; mais le *cauterium* ou fer rouge n'était pas l'attribut ordinaire de Mercure, le dieu au caducée. Pourquoi le *malleus* serait-il regardé comme l'attribut ordinaire de Pluton? C'étaient les instruments, les outils de profession dont en de telles occurrences se servaient les bestiaires; et ils ne les portaient pas comme les attributs des dieux dont ils avaient pris le costume. Au surplus, le contexte indique que le mot *malleus* paraît vouloir désigner ici non un marteau ou maillet ordinaire, mais une sorte de croc, car on sait que c'était à l'aide d'un croc que les bestiaires ou valets de l'amphithéâtre traînaient les cadavres jusqu'à l'endroit où on les dépouillait.

« D'ailleurs, sur notre statuette, l'attribut principal a la forme d'un véritable barillet, si bien qu'à première vue, nombre de gens prennent le personnage pour Bacchus, avec l'emblème du tonnelet. Ce barillet est muni de quatre cercles ayant chacun six centimètres de diamètre[2]; celui de

1. Tertullien, *Apolog.*, 15.

2. Ces grandes dimensions seraient bien disproportionnées avec la statuette s'il s'agissait d'un simple maillet, car celui-ci atteindrait un peu plus du cinquième du personnage. C'est à peu près,

chaque extrémité fait saillie sur la surface plane, comme, à chaque bout d'un tonneau, le dernier cercle déborde sur le fond. Le manche ne s'enfonce pas dans le corps du barillet, il lui est simplement adhérent et empiète sur les deux cercles du milieu. Pas plus que l'attribut cylindrique du bronze de Prémeaux ou que ceux du même genre du bronze de Vienne, l'emblème de la statuette de Malain ne ressemble au maillet des charpentiers, des menuisiers, des charrons, des tonneliers; à part l'ornementation produite par les cercles, il a plutôt de l'analogie avec la masse dont se servent les bûcherons pour faire pénétrer les coins dans une bûche de bois.

« Quoi qu'il en soit, pour les raisons ci-dessus exposées, et sans vouloir prétendre que l'identification du dieu au maillet avec le *Dis Pater* soit fausse, nous croyons que les preuves données ne sont pas concluantes, et que, dès lors, la question d'assimilation n'est pas définitivement tranchée. »

M. Adrien Blanchet, membre résidant, fait observer que, dans la description du monument, l'auteur a considéré le maillet comme étant renversé. C'est une disposition qui se présenterait pour la première fois. Aussi préfère-t-il croire que l'objet figuré aux pieds du personnage, à gauche, est réellement un tonneau. Ce n'est pas la seule fois que le tonneau est représenté à côté du « dieu au maillet, » et le bas-relief de Toul en offre un exemple certain[1]. Il faut aussi rappeler que, d'après les dernières découvertes, le dieu paraît avoir porté le nom de Sucellus.

A la suite d'observations de MM. R. Cagnat et S. Berger, M. Blanchet fait observer que le monument n'a pas la forme d'une stèle, mais plutôt celle d'une statue.

du reste, la proportion qui existe entre le principal attribut du bronze de Vienne et la figure elle-même.

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1888, p. 252; cf. *Revue archéologique*, 1888, t. II, p. 114, pl. XXI, et J.-Adrien Blanchet, *Mélanges d'archéologie gallo-romaine*, 1893, p. 19.

M. l'abbé Morillot a également envoyé une note sur un bas-relief de la déesse *Epona*, de même provenance que le monument précédent :

« Un autre des trois objets recueillis à Malain par M. l'abbé Poullot est un bas-relief en pierre blanche représentant *Epona*.

« Ce bas-relief devait avoir 0m36 de largeur sur 0m32 de hauteur; mais, étant mutilé, il n'a plus aujourd'hui que 0m33 de largeur sur 0m28 de hauteur. La déesse est assise de côté sur le dos d'un cheval, dont la tête a été martelée et dont les jambes de devant sont cassées; elle repose sur le flanc droit de l'animal. Elle est vêtue d'une longue robe aux plis nombreux; sa tête a malheureusement été brisée. La main gauche de la déesse est si mutilée qu'il est impossible de voir si elle portait un emblème; mais, de la main droite, elle tient un objet que son état fruste empêche de distinguer et qui doit être la patère traditionnelle. Un jeune poulain vient y appuyer sa tête comme pour recevoir les caresses d'*Epona;* il mesure 0m18 de hauteur, du sabot au sommet du front.

« Le jeune animal est tourné dans le même sens que la monture de la déesse et non dans le sens contraire, comme cela a lieu sur la plupart des bas-reliefs de la Bourgogne. On sait que notre province, sans compter les figurines en terre cuite, a fourni, en y comprenant ce nouveau spécimen, sept représentations en pierre, dont quatre proviennent de la Côte-d'Or et trois du département de Saône-et-Loire. »

Séance du 27 Janvier.

Présidence de M. l'abbé Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Chapot (Victor). *La flotte de Misène*. Paris, 1896, in-8°.

Héron de Villefosse (A.). *Bacchus enfant, statuette de bronze trouvée à Vertault* (*Côte-d'Or*). Paris, 1896, in-4°. (Fondation Eugène Piot.)

Marsy (comte de). *Un voyageur français à Anvers au milieu du XVIIIe siècle.* Anvers, 1896, in-8°.

Michon (Étienne). *Esculape jeune, statuette du Musée du Louvre.* Paris, 1896, in-4°. (Fondation Eugène Piot.)

Vitalis (Alexandre). *Une page de l'histoire du diocèse de Lodève. Le prieuré de Saint-Michel de Grandmont.* Montpellier, 1895, in-4°.

M. Lafaye, membre résidant, offre, de la part de M. Alexandre Vitalis, une notice intitulée : *Une page de l'histoire du diocèse de Lodève, le prieuré de Saint-Michel de Grandmont.*

Le prieuré de Saint-Michel, situé à six kilomètres de Lodève (Hérault), appartenait au fameux ordre de Grandmont; il avait été fondé au commencement du xiie siècle, du vivant même de Saint-Étienne de Muret; on a la preuve de son existence à cette époque dans un acte daté de 1128. L'ordre de Grandmont ayant été supprimé en 1768, les biens du prieuré de Saint-Michel furent attribués au chapitre de la cathédrale de Lodève, puis, en 1791, vendus comme domaine national. La famille de M. Vitalis en est propriétaire depuis 1849; elle a veillé avec un soin pieux à la conservation et à l'entretien des bâtiments; ils offrent aujourd'hui « le seul spécimen complet d'un établissement grandmontain dans son état primitif. » M. Vitalis a fait l'histoire de ce monument; il ne s'est pas contenté d'extraire des monographies consacrées antérieurement à l'ordre de Grandmont les documents qui pouvaient éclairer son sujet, il s'est livré lui-même à de nouvelles recherches dans les archives de Paris et de Toulouse et dans les minutes des notaires de Lodève; il a pu ainsi reconstituer les annales particulières du prieuré de Saint-Michel comme personne ne l'avait fait avant lui. Sa notice contient quelques vues photographiques insérées dans le texte; parmi les parties de l'édifice qu'il a reproduites, on remarquera surtout le cloître, ouvrage de la seconde moitié du xiie siècle.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, offre à la Société,

de la part de l'auteur, M. Victor Chapot, élève à l'École pratique des hautes études, un volume intitulé : ***La flotte de Misène, son histoire, son recrutement, son régime administratif.*** C'est une excellente monographie d'une des grandes flottes impériales romaines. L'auteur a utilisé les plus récentes découvertes épigraphiques et archéologiques; il a même été assez heureux pour rectifier plusieurs textes mal copiés par ses prédécesseurs. Mais il ne s'est pas borné à une sèche nomenclature des documents; il a fait véritablement œuvre d'historien. Son livre contient des aperçus fort ingénieux, des idées vraiment originales qui dénotent une manière de penser large, élevée et ouverte. Après les travaux de Robiou, de Ferrero, de Camille de la Berge, de R. Mowat, d'Otto Fiebiger, etc., il restait encore quelque chose à faire, et le mémoire de M. Chapot, qui rentre dans le cadre de nos recherches ordinaires, le prouve absolument.

Correspondance.

M. Arthur Lemaire, présenté par MM. A. de Boislisle et H. Omont, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Babelon, Cagnat et Girard pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

L'Académie de Stanislas, de Nancy, envoie le programme de deux prix qu'elle doit décerner dans l'année 1898. Le Président dépose ce programme sur le bureau.

Travaux.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Héron de Villefosse lit un rapport favorable sur la candidature de M. Victor Chapot au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. Chapot, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Grenoble (Isère).

Le comte de Loisne, associé correspondant national, pré-

sente deux haches de silex taillé et poli, ainsi qu'un bracelet de serpentine ou pierre ollaire, en forme de disque. Ces trois objets ont été trouvés sur les confins de la forêt de Compiègne, à l'extrémité du canton forestier dit *la Basse-Queue*, lieu dit *les Gâts*, commune de Verberie, à deux kilomètres de cette localité.

L'une des deux haches est particulièrement remarquable par ses dimensions. Elle mesure $0^{m}20$ de longueur sur $0^{m}08$ de large, près du taillant. L'autre se distingue par le poli et la finesse de la taille.

Quant au bracelet, pièce plus rare, son diamètre est de $0^{m}106$; le cercle a $0^{m}013$ de large et $0^{m}008$ d'épaisseur.

M. Molinier, membre résidant, fait une communication sur une pièce apportée par lui et qui est un des marteaux de porte de Saint-Germain-des-Prés au XIe siècle. Cet objet fort curieux, et dont on ne connaît guère de similaire aussi ancien, avait été publié dans le *Musée des Monuments français;* depuis il était passé au Musée d'artillerie où M. Molinier a été assez heureux pour le découvrir parmi des ustensiles de guerre et le faire entrer au Louvre. M. Molinier fait ressortir l'identité parfaite de cette tête de lion avec la décoration en usage au XIe siècle.

M. Lefèvre-Pontalis est tout à fait de l'avis de M. Molinier; le marteau de porte est suivant lui une reproduction très exacte des modillons romans retrouvés dans l'Ile-de-France.

M. Michon, membre résidant, soumet à la Société la reproduction en héliogravure d'une statue antique conservée au Musée du Louvre[1].

« Il s'agit d'une jeune fille, élégamment vêtue d'une tunique et d'un manteau dont la masse est ramenée sur le bras gauche plié au coude. De la position du corps, fortement déhanché, avec tout le torse incliné à gauche, et de la

1. Salle de Clarac, *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 2439.

direction des jambes, il résulte que le poids devait porter surtout sur la jambe gauche, tendue et avancée, tandis que la droite était légèrement ramenée en arrière. La tête, qui est brisée au bas du cou, suivait le mouvement du buste. Quant au bras droit, il n'en reste que fort peu, mais le fragment conservé suffit à prouver qu'il était levé dans le prolongement de la ligne formée par les épaules.

« Il est facile, en rétablissant par la pensée les pieds absents, de s'assurer que, quoique placés l'un derrière l'autre, ils devaient être assez rapprochés. Le pied gauche, de plus, tout en étant moins franchement appuyé que le droit, n'était pas sur la pointe et posait à terre dans la plus grande partie. L'attitude donnée à la statuette est donc une attitude immobile et non point une attitude de marche, comme le ferait croire la dénomination de danseuse faussement donnée à la statue. A ce repos participe le corps tout entier. Le seul membre en action était le bras droit, et cette action, que l'ensemble à lui seul permettrait de restituer, un détail l'indique d'une manière certaine.

« Sur le revers de la statue, au niveau et un peu en arrière du coude gauche, se voit une ouverture ronde. Elle forme l'entrée d'une sorte de canal dans lequel s'engageait un tube de plomb amenant l'eau, que recevait, selon toute vraisemblance, à sa sortie une patère à laquelle pouvait servir d'appui le large plan horizontal du manteau rejeté sur l'avant-bras. Cette eau, toutefois, qui en fait arrivait ainsi directement dans l'attribut tenu par la main gauche, la statue devait être censée l'y verser, et nous sommes conduits à nous la représenter sous les traits d'une jeune fille qui, d'un vase tenu dans la main droite levée, remplit une coupe qu'elle porte dans l'autre main.

« Il résulte de l'office même de fontaine, auquel elle était adaptée, que l'exécution de la statue du Louvre ne peut guère, — et c'est ce qu'indiquait déjà la nature du marbre, — être placée avant l'époque romaine. Mais le type même de la femme versant de l'eau remonte beaucoup plus haut. Il faudrait, pour en retrouver l'origine première, partir du type masculin correspondant, de ces figures d'athlètes occu-

pés à se verser dans la main l'huile avec laquelle ils vont se frictionner, dont les représentations sculpturales nous apparaissent dans la deuxième moitié du ve siècle avant notre ère. Là sont ses antécédents. Mais, pour se borner à l'exemplaire qui nous occupe, si l'on ne saurait y voir un original au sens précis du mot, il n'en reste pas moins une œuvre pleine de charme et d'élégance, qui n'est point connue et n'a pas été jusqu'ici signalée comme elle le mériterait[1]. »

M. Ravaisson-Mollien émet l'avis que la draperie de la statue porte un festonnement intentionnel, qui la désignerait comme se rattachant au cycle bachique.

M. Michon, sans méconnaître le fréquent emploi de personnages bachiques comme sujets de fontaines, répond que l'apparence signalée par M. Ravaisson-Mollien tient à ce que le bourrelet saillant formé par les plis a été cassé en plusieurs endroits et qu'à vrai dire il n'y a dans la draperie ni festonnement ni franges.

Séance du 3 Février.

Présidence de M. l'abbé H. Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Marsy (comte de). *Compiègne. Compte-rendu des travaux de la Société historique de Compiègne en* 1896. (*L'Écho de l'Oise.*)

Correspondance.

M. Émile Pierre, élu associé correspondant national à Houdelaincourt (Meuse), écrit pour remercier la Compagnie.

Travaux.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. E. Babelon lit un rapport favorable sur la candidature de M. Ar-

1. Ni M. de Clarac, ni M. Fröhner ne la mentionnent. L'on ne sait d'ailleurs ni d'où, ni quand elle est venue au Louvre.

thur Lemaire au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. Arthur Lemaire, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).

La Société délègue M. E. Eudes, associé correspondant national, pour les représenter aux fêtes et spécialement au congrès archéologique qui auront lieu à Lisbonne, cet été, à l'occasion du quatrième centenaire de Vasco de Gama.

M. A. Blanchet, membre résidant, fait la communication suivante :

« Grivaud de la Vincelle a publié une lampe en terre cuite trouvée, au commencement du XIXe siècle, à Boulogne-sur-Mer[1]. Cet auteur avait brièvement exposé que le sujet, représentant un être humain dévoré par des bêtes fauves, pouvait avoir rapport au supplice d'un criminel ou d'un chrétien. Cette lampe était en effet un monument à ajouter à la liste de ceux donnés dans les *Mémoires* de la Société[2]. Dans ces derniers temps, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs représentations de même nature qu'il est utile de comparer.

« C'est d'abord une lampe en terre cuite, donnée au Musée du Louvre par la Société des fouilles d'Utique (mission du comte d'Hérisson, 1885). Le sujet représenté sur cette lampe, trouvée en Tunisie, est identique à celui de la lampe découverte à Boulogne-sur-Mer. Grivaud ne dit pas si cette lampe portait une marque quelconque ; celle du Louvre n'en porte pas. Par suite, nous ne pouvons émettre aucune hypothèse sérieuse sur le lieu de fabrication de ces deux monuments, dont voici la description.

« Un être humain, dont le sexe ne peut être déterminé, git, renversé sur le dos, et se débat vainement, en agitant

1. *Recueil de monuments antiques*, t. II, p. 226, pl. XXVI, n° VIII.

2. *Mémoires*, t. LIII, 1892, p. 97 et suiv.

la jambe gauche. La bête fauve, lionne ou léopard, qui l'a terrassé, dévore la hanche gauche de la malheureuse créature, dont le bras, paralysé par la patte musculeuse de l'animal, est ramené sur le sol. Derrière ce groupe, on voit un tigre ou une grande panthère.



Lampe trouvée en Tunisie (Musée du Louvre).

« Il n'est pas facile de déterminer exactement le genre du fauve représenté ici. L'artiste qui a modelé le sujet de cette lampe paraît avoir voulu figurer des mouchetures. En ce cas, le fauve représenté serait la grande panthère d'Afrique, qui figurait très souvent dans les *venationes* de l'empire romain.

« A côté de ces deux lampes, il faut placer maintenant un petit bas-relief en ambre rouge[1], recueilli dans une tombe

1. Quoique peu communes, les sculptures en ambre sont assez répandues pour que les grands musées en possèdent des échantillons. Je citerai, parmi ces musées, le Louvre, le Cabinet des médailles, le Musée du palais du cinquantenaire à Bruxelles (Chi-

d'enfant trouvée, en 1866, dans les fouilles faites pour la construction de l'église neuve de Saint-Baudile à Nîmes[1]. Le sujet de ce monument offre une analogie évidente avec celui des lampes décrites plus haut. La description serait presque la même, si les fauves n'étaient des lions, caractérisés par une crinière. La pose des animaux est exactement semblable; le bras de la victime n'est pas visible et la jambe droite, au lieu d'être baissée, s'agite dans le vide comme la jambe gauche (les pieds ont disparu par suite de cassures). Au-dessus du groupe, on voit un autre fauve plus petit, un lionceau, qui paraît prendre son élan pour bondir sur une proie, peut-être sur la même victime. Au revers de ce bas-relief, l'artiste a sculpté un lapin qui sort d'une anfractuosité de rocher.



Bas-relief trouvé à Nîmes.

« Nous avons donc maintenant un groupe de monuments

mère du cimetière de Strée), le British Museum (beaux morceaux provenant de Canosa).

1. A.-Henry Révoil, *Fouilles archéologiques; sépultures gallo-romaines découvertes dans les fouilles de l'église neuve de Saint-Baudile de Nîmes*, Nîmes, 1867, p. 6 et pl. II, fig. 9 (extrait des *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*). Ce monument est conservé au Musée de Nîmes (H. Bazin, *Nîmes gallo-romain*, 1891, p. 282).

offrant une même composition. Lorsqu'on a signalé des scènes représentées sur des vases sigillés, on a pu se demander si le potier avait eu l'intention de rappeler un sujet tiré de la vie réelle, un épisode des exécutions qui avaient lieu au cours des *venationes*[1]. Le doute ne paraît pas possible pour les monuments que je viens de décrire. J'ajoute même que le sujet, reproduit en des matières différentes, pourrait avoir été copié d'après un groupe connu de la grande sculpture. Quant à la date qu'il faudrait assigner à la création de cette œuvre d'art, je ne puis la préciser. Pline l'Ancien dit bien qu'à l'époque de Néron on représentait volontiers par la peinture les scènes de l'amphithéâtre[2]. Mais, même en admettant l'exactitude du renseignement, on n'aurait qu'un indice de peu d'importance.

« Il me reste à parler d'un autre monument qui peut se rattacher à la même idée et qui doit dériver du même modèle. C'est une lampe en terre cuite conservée au Musée de Bologne[3]. Comme on peut le voir d'après le moulage, la



Lampe conservée au Musée de Bologne.

1. Voy. le travail de M. G. Lafaye, dans les *Mémoires*, 1892, t. LIII, p. 106 et 111.
2. *H. N.*, l. XXXV, c. 33.
3. Salle 9, vitrine B.

scène représentée est analogue à celle des autres lampes, mais en sens inverse. Sur la lampe publiée par Grivaud de la Vincelle et sur celle du Musée du Louvre, le fauve, au repos, est tourné à droite et l'autre à gauche; c'est l'opposé pour la lampe du Musée de Bologne. Sur ce dernier monument, le fauve qui attaque l'être humain est une panthère mouchetée; l'autre animal est un lion, caractérisé par une épaisse crinière. Enfin, détail plus important, sur la lampe de Bologne, la victime, ramassée sur elle-même, paraît s'abriter derrière un bouclier. On pourrait croire qu'il s'agit ici d'un gladiateur, d'un bestiaire. Mais, quoique les bestiaires combatissent quelquefois nus, le plus souvent, ils avaient une tunique, des lanières pour se garantir les jambes et des armes offensives. Quelquefois même, ils étaient armés aussi bien que les autres gladiateurs[1]. Sur la lampe de Bologne, comme sur les autres lampes, comme sur le bas-relief de Nîmes, le personnage renversé paraît complètement nu, sans armes offensives. Il ne porte même pas le *subligaculum*, qui couvrait la nudité des condamnés exposés aux bêtes[2].

« S'il peut y avoir quelque doute au sujet de la lampe de Bologne, sur laquelle on peut voir un bestiaire, pareille hésitation ne me paraît pas possible au sujet des autres monuments décrits plus haut. A mon avis, ce sont des représentations de condamnés livrés aux bêtes. »

M. Michon, membre résidant, communique à la Société des inscriptions relevées par le R. P. Lagrange, associé correspondant national, lors du dernier voyage fait par l'École des études bibliques de Saint-Étienne de Jérusalem à Petra. Les textes découverts appartiennent les uns au pays de

1. Voy. un groupe représentant un gladiateur portant le costume de la classe des Thraces et terrassé par un lion. Ce monument, trouvé à Chalon-sur-Saône, a été publié par J. Chevrier dans les *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon-sur-Saône*, 1860-1863, t. IV, p. 1 et pl. I.

2. Voy. la note de M. E. Le Blant dans la *Revue archéol.*, 1889, I, p. 156.

Moab, dans le voisinage du ouady-Oualeh, les autres à la partie de la route comprise entre Kerac et Petra.

« Parmi les premières figure un milliaire de Trajan, daté de l'année 111, dont le texte permet d'apporter quelques corrections à la lecture des milliaires semblables tels que nous les avions restitués d'après les copies du P. Germer-Durand[1]. La formule finale en doit être rétablie : *redacta in formam provinciae Arabia viam novam a finibus Syriae usque ad mare Rubrum aperuit et stravit*. Ainsi, tout d'abord, la route qu'a ouverte Trajan est la grande voie qui mettait toute la région de la Syrie en communication avec la mer Rouge et que l'annexion de l'Arabie avait permis de prolonger depuis les frontières de l'ancienne province jusqu'au golfe Aelanitique, en traversant dans sa longueur, du nord au midi, la province nouvelle. De plus, les mots *redacta in formam provinciae Arabia* et non *redacta in potestatem provincia Arabia* nous confirment, — ce qui résulte de l'histoire des rapports de Rome avec le royaume nabatéen, — que depuis l'expédition de M. Aemilius Scaurus, lieutenant de Pompée, ce royaume était devenu le client du peuple romain et que la prise de possession de l'Arabie en 106 ne fut guère que la consécration officielle d'un état de fait : la forme, plutôt que le fond des rapports, était changée par la constitution de la province.

« Au sud de Kerak, en dehors de quelques fragments trop mutilés pour être d'un grand secours, un autre exemplaire de ces mêmes milliaires de Trajan avec les noms du légat C. Claudius Severus et un milliaire de Marc Aurèle et Lucius Verus, daté du gouvernement de P. Julius Geminius Marcianus[2], estampés par le Dr Musil, étudiant à l'école de Saint-Étienne, nous montrent la voie romaine s'écartant de la route actuelle par Tefîleh et Gharândel pour gagner Chô-

1. *Nouveaux milliaires d'Arabie*, *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. LV, p. 231 et 239. Cf. *Revue biblique*, 1896, p. 603 et 607.

2. *Milliaires d'Arabie*, *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. LIV, p. 206-218.

bak en faisant un coude à l'est jusque vers le Derb-el-Hadj que suivent les pèlerins d'aujourd'hui. Ils permettent en même temps de compléter les indications données par MM. Mauss et Sauvaire sur cet itinéraire, suivi par eux il y a trente ans, et où se trouvent à Zat-Rass les ruines encore assez bien conservées de deux temples qui témoignent qu'il y avait là une localité jadis importante[1]. »

M. H. Omont, membre résidant, fait la communication suivante :

« La Bibliothèque nationale a récemment acquis d'un libraire de Venise un tout petit volume de 140 feuillets de parchemin, mesurant 85 millimètres de haut sur 62 de large, et qui semble avoir été copié au xve siècle en Italie. C'est un traité de physique, inscrit aujourd'hui sous le n° 635 du fonds latin des nouvelles acquisitions et intitulé : « Incipit « Secretum de thesauro experimentorum ymaginationis « hominum, quod [redacted] taliter opinatus est et sub « compendio conscripsit. » Le nom de l'auteur ou du compilateur a malheureusement été gratté, et la préface qui suit immédiatement n'est qu'un résumé général, qui ne donne aucun détail ni sur l'auteur ni sur ses sources; elle débute ainsi : « *Prohemium*. Justum est primum Deo gracias agere « pro omnibus bonis operibus nostris... » Le texte de ce traité, qui commence au feuillet 5 du manuscrit, est précédé d'une table de nombreux chapitres, répartis en trois parties, et il est accompagné dans tout le cours du volume d'un certain nombre de figures, assez élégamment dessinées, et qui servent à illustrer le texte de diverses expériences physiques et alchimiques qui y sont décrites.

« En dehors de l'intérêt que ce petit manuscrit peut offrir pour l'histoire des sciences au moyen âge, il présente une particularité paléographique sur laquelle il y a lieu de s'arrêter quelques instants. C'est l'emploi dans tout le cours du

1. *Voyage de Jérusalem à Kerak et à Chaubak*, dans *le Voyage d'exploration à la mer Morte, à Pétra et sur la rive gauche du Jourdain*, du duc de Luynes, t. II, p. 81 à 223, et atlas.

volume, en dehors de la table des chapitres, du titre même de l'ouvrage, qu'on a lu plus haut, et de la clausule finale : « Et sic sit finis hujus operis cum benedictione Dei. Amen, » d'un système d'écriture secrète ou cryptographique, qui ne paraît pas avoir encore été signalé.

« Ce système d'écriture cryptographique, inventé de toutes pièces, repose, à quelques exceptions près, sur une série de combinaisons du cercle et de la ligne droite pour noter les voyelles et les consonnes. C'est ainsi que, la voyelle *i* étant figurée par un cercle O, les autres voyelles sont respectivement figurées par ce même cercle, accompagné d'un trait horizontal placé à gauche (-o = *a*) ou à droite (o- = *u*), ou d'un trait vertical dirigé en haut (= *e*) ou en bas (= *o*). Voici au reste, avec la transcription en caractères ordinaires, l'alphabet cryptographique employé par le copiste[1] :

a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u x y z

« L'emploi de cet alphabet est accompagné d'une autre particularité, destinée à dérouter encore le lecteur; en effet, tandis que le copiste suit dans sa transcription les règles ordinaires des abréviations usitées dans les manuscrits, la barre d'abréviation, tenant lieu des lettres *m* ou *n* finales ou destinée à marquer qu'un mot est abrégé, est tracée par lui, non pas au-dessus, mais au-dessous des mots. »

1. Un mathématicien italien du XVIIIe siècle, le comte Giovanni-Carolo Lisca, avait déchiffré déjà ce petit manuscrit; il a tracé les deux notes suivantes, en caractères cryptographiques, au bas des feuillets 128 et 140 :

« A Carolo Lisca comite non parum in mathematicis erudito hec « artifixiosa memoria non fuit laudata. 1721. »

« Joannes Carolus Lisca, f. p. c. Flaminii, omnia accurate per-« legit, colsideravit (*sic*) et laudavit, et gratias egit Deo O[ptimo] « M[aximo] Omnipotenti. »

M. Édouard Blanc, associé correspondant national, présente à la Société une parure en or émaillé, ornée de pierres précieuses, qu'il a rapportée de l'Asie centrale lors de son avant-dernier voyage en 1895.

Cette parure se compose d'une ceinture formée de trente-quatre plaques d'or, couvertes d'un émail spécial et ornées de diamants et de rubis; d'un ornement de tête en trois pièces, de forme spéciale, également en or émaillé, rehaussées de diamants, de rubis, de perles et d'émeraudes, et enfin d'une autre pièce en or, émaillée et rehaussée de pierreries, qui servait à suspendre un couteau. Il y est joint un énorme rubis, du poids de quatre-vingts carats, qui se plaçait sur la poitrine comme amulette et qui porte deux inscriptions.

M. Édouard Blanc pense que les émaux dont cette parure est rehaussée ont été fabriqués par des ouvriers français venus à la cour de Chah-Abbas à la fin du XVIe siècle. Il ajoute divers commentaires historiques d'après lesquels il lui paraît vraisemblable que cette parure, ou du moins sa partie principale, a été offerte par Chah-Abbas au Grand Mogol, son contemporain[1], qui régnait à Delhi, où ils furent repris lors du pillage de cette ville par Nadir-Chah, en 1739[2].

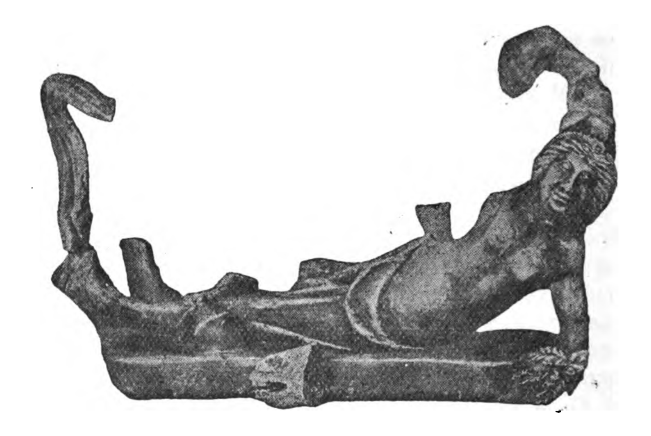
M. Mowat, membre résidant, communique les photographies des antiquités découvertes par M. G. Porcherot, receveur de l'enregistrement à Saint-Seine-l'Abbaye, dans les fouilles exécutées par lui en octobre 1896 sur le territoire de la commune de Saint-Martin (Côte-d'Or), et signalées dans le journal dijonnais « le Bien public, » n° du 12 octobre 1896. Ces antiquités ont été offertes au Musée archéologique de Dijon.

On y remarque les débris d'un groupe statuaire en pierre

1. Le Grand Mogol contemporain de Chah-Abbas peut avoir été ou Akbar, ou Djehan-Ghir, ou Chah-Djihan. Chah-Abbas le Grand régna, en effet, de 1589 à 1628, ce qui est d'accord avec l'inscription du rubis.

2. Cette communication avait été déjà faite à l'Académie des Inscriptions, dans la séance du 22 janvier 1897. (*Note de la commission des impressions.*)

qui, au premier coup d'œil, fait songer aux nombreux exemples du cavalier foulant aux pieds de son cheval un personnage anguipède, avec lesquels il offre une frappante analogie, tout en en différant par des particularités caractéristiques. Le personnage terrassé est ici une femme nue jusqu'au-dessous du ventre, par le fait que sa tunique a glissé du haut de manière à ne plus couvrir que les cuisses et les jambes. Elle est couchée à terre, se soulevant sur le coude gauche, le bras droit a disparu. A noter un détail essentiel : les extrémités inférieures ***ne sont pas anguiformes;*** il en subsiste le pied droit, qui devait être replié et placé derrière un des sabots du cheval retrouvé séparément; on s'en rend compte par la reproduction ci-dessous.

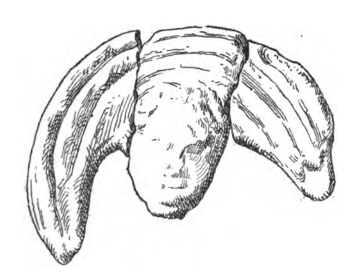


Fragment d'un groupe trouvé à Saint-Martin (Côte-d'Or).

L'autre pied de la femme s'allonge jusque sous l'extrémité de la queue du cheval, à laquelle il sert de support. Du cheval, il reste la jambe antérieure droite levée, dont le sabot pose sur la tête de la femme; la jambe antérieure gauche, fortement campée, passe derrière le dos de la femme et prend appui en plein sur le sol; c'est à peu près le mouvement du

piaffé; on possède aussi un important fragment de l'extrémité de la tête brisé à quelques centimètres en arrière de la commissure des lèvres; on y distingue les naseaux et la bouche entr'ouverte montrant les deux rangées de dents, sans aucune trace de mors.

De tous les groupes actuellement connus du cavalier et de l'anguipède, celui de Saint-Mathieu-en-Plouaret (Côtes-du-Nord) est peut-être le seul où soit aussi représenté un personnage féminin[1]; mais il faut noter qu'il est anguipède et dépourvu de tout vêtement, contrairement à celui de Saint-Martin. Ce dernier constitue donc une variante nouvelle très intéressante; malheureusement l'absence de tout débris du cavalier lui-même offre un obstacle sérieux à la comparaison. Est-on même bien assuré que le cheval était monté par un cavalier masculin? La question peut se poser, car parmi



Débris trouvé à Saint-Martin (Côte-d'Or).

les autres débris de sculpture du même gisement se trouve une tête imberbe surmontée d'une draperie flottante en forme de nimbe, comme un voile gonflé par le vent, et l'on peut se demander si elle appartient à une statue de femme qui aurait été assise sur le dos du cheval (voir le dessin).

Le monument de Saint-Martin n'apporte donc aucune lumière nouvelle pour résoudre, dans l'état actuel des choses,

1. Trévédy, *Le groupe équestre de Saint-Mathieu, commune de Plouaret (Côtes-du-Nord)*, avec planche (extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 1887).

la question du type du cavalier et de l'anguipède dont la signification n'est pas encore établie[1]. Cette découverte constitue plutôt une difficulté de plus; il en sera probablement ainsi tant qu'on ne connaîtra pas un exemple accompagné d'un bon texte épigraphique, clair et probant.

A la vérité, il y en a bien un : Peiresc avait relevé dans l'ancienne église de Riez une mosaïque où se lisait un distique accompagnant la représentation de Constantin I[er] « sur un cheval foulant des pieds la figure d'un hõme, »

Rex Constantinus, leprosus, virque benignus,
Est factus sanus sacro baptismate tactus.

La pensée qui domine est évidemment religieuse, et on en pourrait conclure que l'ennemi terrassé symbolise le paganisme vaincu; malheureusement le monument n'a pas l'âge voulu pour qu'on soit fondé à y voir autre chose qu'une ancienne tradition adaptée aux sentiments pieux de l'auteur du distique.

Néanmoins, il est curieux de constater que c'est précisément au temps de Constantin et de ses successeurs que l'on rencontre des documents qui semblent se rapporter plus ou moins directement aux représentations anguipédiques.

Ce sont des textes historiques et des types numismatiques que les archéologues n'ont pas encore utilisés; il convient de les mettre en lumière.

Dans la *Vie de Constantin,* I, 5, par Eusèbe, se trouve un passage qui mentionne explicitement des représentations gigantomachiques, — le mot y est, — et l'on peut s'étonner que personne n'y ait encore fait attention : Τῆς δ'αὐτοῦ μοναρχικῆς ἐξουσίας τὴν εἰκόνα δούς, νικητὴν ἀπέδειξε παντὸς τυραννικοῦ γένους θεομάχων τ' ὀλετῆρα Γιγάντων, οἳ ψυχῆς ἀπονοίᾳ πρὸς αὐτὸν ἤραντο τὸν παμβασιλέα τῶν ὅλων δυσσεβείας ὅπλα.

Voici un autre passage qu'il est également utile de relever. Au livre III, chap. III, de la même biographie, on lit :

1. Auguste Prost a attaché son nom à l'étude de cette série archéologique. Voy. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* 1879, p. 63-85, *passim;* 1886, p. 139-144; 1887, p. 139-140; 1888, p. 106.

Ὁ μὲν δὴ καὶ ἐν γραφῆς ὑψηλοτάτῳ πίνακι πρὸ τῶν βασιλικῶν προθύρων ἀνακειμένῳ, τοῖς πάντων ὀφθαλμοῖς ὁρᾶσθαι προὐτίθει, τὸ μὲν σωτήριον ὑπερκείμενον τῆς αὐτοῦ κεφαλῆς τῇ γραφῇ παραδούς, τὸν δὲ ἐχθρὸν καὶ πολέμιον Θῆρα, τὸν τὴν Ἐκκλησίαν τοῦ Θεοῦ δία τῆς τῶν ἀθέων πολιορκήσαντα τυραννίδος κατὰ βυθοῦ φερόμενον ποιήσας 'εν δράκοντος μορφῇ. Δράκοντα γὰρ αὐτὸν καὶ σκολιὸν ὄφιν 'εν προφητῶν Θεοῦ βίβλοις 'ανηγόρευε τὰ λόγια [1].

De ces textes il résulte que la victoire de Constantin sur Maxence et Licinius, ennemis avérés du christianisme, était de son temps considérée non seulement comme un triomphe militaire contre des usurpateurs, mais aussi comme un triomphe moral contre l'éternel ennemi du genre humain, dont ils n'étaient que les suppôts. C'est pourquoi elle a été représentée dans des compositions inspirées de la Gigantomachie classique avec un mélange de symbolisme biblique, voire même égyptien. Sans insister sur le combat légendaire de saint Georges et du dragon, que M. Clermont-Ganneau a rattaché au mythe d'Horus [2], on peut s'en tenir à des rapprochements positifs fournis par la numismatique.

Sur des petits bronzes de l'empereur Julien, restaurateur de tous les cultes païens, on lit la légende VOTA PVBLICA entourant les images d'Osiris et d'Isis, debout l'un en regard de l'autre, avec corps terminé en serpent [3]; c'est comme une revanche contre le petit bronze de Constantin Ier, à la légende SPES PVBLICA [4]; on y voit un dragon transpercé par la pointe inférieure de la hampe d'un labarum surmonté du monogramme chrétien. Sur des sous d'or de Valentinien III, de Pétrone, de Majorien et de Sévère III, ayant tous [5] la même légende VICTORIA AVGGG, le revers a

1. Migne, *Patrologie grecque*, XX, col. 916 et 1057.
2. Clermont-Ganneau, *Horus et saint Georges* (*Revue archéologique*, XXXII, 1877, et XXXIII, 1878).
3. Cohen, *Descr. des monn. impér.*, VIII², p. 58.
4. Cohen, *Ibid.*, VII², p. 292; la pièce est figurée, mais considérablement agrandie, dans le *Dict. des ant. chrét.* de Martigny, p. 611.
5. Cohen, *Ibid.*, VIII², p. 212, 220, 224, 228; pour les figures en photogravure, voy. les catalogues illustrés des collections de Quélen (nº 2313), d'Amécourt (nºˢ 806, 808), Montagu (nºˢ 814, 816).

pour type l'empereur tenant une Victoire dans la main gauche, un long sceptre surmonté de la croix dans la main droite, et écrasant, du pied droit, la tête d'un serpent à face humaine.

Le Dr Capitan, associé correspondant national, soumet à la Société un grand médaillon en bronze venant du sud de l'Espagne. M. Héron de Villefosse y reconnaît une copie moderne de la patère de Lampsaque conservée au Musée de Constantinople.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, présente une statuette en bronze récemment trouvée à Grand (Vosges) et qui lui a été communiquée par notre confrère M. Pierre.

« Cette statuette, retrouvée avec sa base, dont elle est détachée, représente un dieu Lare du type habituel, avec la tunique courte et flottante, les pieds chaussés de brodequins lacés, la tête laurée. De la main gauche, le dieu tient une patère à ombilic, tandis que la main droite tient élevé un rhyton à protomé de cerf. Sur le piédestal, devant le dieu, on voit la trace d'un objet aujourd'hui disparu, sans doute un autel.

« Tous les recueils de monuments antiques et les musées offrent un grand nombre de ces divinités, dont les particuliers conservaient l'image dans leurs laraires domestiques. Un des plus beaux spécimens que l'on connaisse a été trouvé à Rome, sur le Viminal, dans le laraire d'une maison antique[1]. »

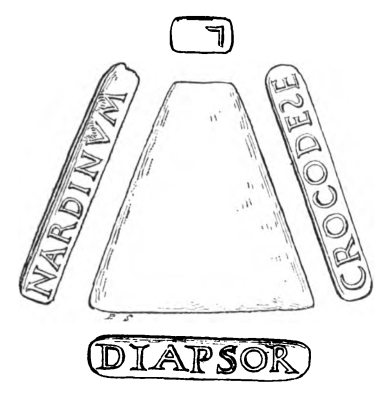
M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante, en présentant les empreintes d'un cachet d'oculiste récemment découvert à Vertault (Côte-d'Or) :

« Ces empreintes m'ont été adressées par M. Lorimy, président de la Société archéologique de Châtillon-sur-Seine. Le cachet qui les a fournies a été trouvé, le 18 janvier dernier, isolé de tout autre objet, à 0m30 de profondeur sur le

1. Il a été publié par Jordan, *Annali del Inst. arch.*, 1882, p. 71 et suiv., pl. N.

béton d'une des pièces dépendant d'une habitation contiguë aux thermes de Vertault. Les fouilles, en cet endroit, ne sont pas terminées; le terrain, d'aspect noirâtre, est mélangé de pierrailles, de cendres et de charbons. Les pièces voisines portent également des traces d'incendie.

« Ce cachet est en stéatite vert clair et légèrement marbré. Il affecte la forme d'un triangle dont l'angle supérieur aurait été abattu. La base de ce triangle mesure 0^{m}03; sa hauteur est exactement aussi de 0^{m}03.



Cachet d'oculiste trouvé à Vertault (Côte-d'Or).

« Il porte sur ses tranches, larges d'environ 0^{m}05, les inscriptions suivantes :

1°	DIAPSOR	*diapsor(icum).*
2°	CROCODESE	*crocodes e...*
3°	. . . L . . .	*...l...*
4°	NARDINVM	*nardinum.*

« La lettre L, encore visible sur le pan coupé au sommet du triangle, appartient à une ancienne inscription, et ce vestige prouve que le cachet a été retaillé. Je reviendrai plus loin sur ce détail.

« Ces inscriptions ne renferment que des noms de collyres.

On a dit tout ce qu'on pouvait dire sur les collyres *diapsoricum*, *crocodes* et *nardinum;* il est inutile d'insister à nouveau sur ce sujet. Il faut toutefois remarquer que le mot *crocodes*, inscrit sur la tranche 2, est suivi de la lettre E, qui probablement est la lettre initiale d'une qualification du *crocodes;* je propose de lire : *crocodes e(uodes)*. On connaît déjà le *crocodes dialepedos*, le *c. dyamiseos*, le *c. diamisus*, le *c. diopobalsamum*, le *c. paccianum*, le *c. regium t. p.*, le *c. sarcofagum* et l'*apalocrocodes*. Il faudra, je crois, ajouter à cette nomenclature le *crocodes euodes*.

« Le nouveau cachet de Vertault ne porte aucun nom d'oculiste ni aucun nom de maladie. M. Lorimy, sur ma demande, a bien voulu examiner les côtés plats; ils sont absolument nets et ne présentent pas la moindre trace de graffite. C'est le second cachet d'oculiste découvert à Vertault. Il y a une douzaine d'années, j'ai communiqué à la Société le beau cachet carré de *Q. Albius Vitalio*[1], qui était sorti du même sol et qui est aujourd'hui conservé, comme le présent cachet anonyme, dans l'intéressant Musée de Châtillon-sur-Seine.

« Les cachets d'oculistes romains ont ordinairement une forme carrée ou au moins rectangulaire. On en connaît une dizaine en forme de réglette. Deux seulement affectent la forme triangulaire : le premier a été trouvé à Besançon[2]; la provenance du second n'est pas connue[3]. Le nouveau cachet de Vertault est donc le troisième cachet connu en forme de triangle.

1. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1884, p. 159.

2. Il faisait partie en 1866 de la collection Sichel; il appartient aujourd'hui à notre confrère Robert Mowat. *C'est le plus petit et le plus mince de tous les cachets connus.* Sa forme est celle d'un triangle dont les angles seraient abattus; l'inscription est gravée sur la base du triangle. Cf. Ém. Espérandieu, *Recueil des cachets d'oculistes romains*, n. 31.

3. Après avoir fait partie de la collection Crignon de Montigny, ce cachet est entré à la Bibliothèque nationale (Cabinet des médailles). H. Thédenat et moi nous en avons publié un dessin (*Cachets d'oculistes romains*, t. I, p. 14). Cf. Ém. Espérandieu, *Recueil*, n. 124.

« Il est tout à fait certain que, primitivement, ce cachet était de forme rectangulaire et qu'il a été retaillé pour recevoir de nouvelles inscriptions sur deux de ses tranches. Le mot DIAPSOR(*icum*), gravé sur la base du triangle, montre des lettres différentes de celles des autres tranches, d'une forme meilleure et d'une gravure plus soignée. C'est la seule inscription qui subsiste intacte du cachet primitif, dont il est facile de retrouver la forme et les dimensions. En effet, si on élève une perpendiculaire à chacune des extrémités de la tranche qui porte le mot DIAPSOR, ces perpendiculaires viendront couper le prolongement d'une ligne passant par le sommet du triangle et parallèle à sa base. On obtiendra ainsi un cachet carré mesurant exactement $0^{m}03$ sur chacun de ses côtés; cette figure donnera la forme exacte du cachet primitif. Rappelons, comme nous l'avons déjà dit, que sur le pan coupé, au sommet du triangle, on voit distinctement la lettre L, dernier vestige d'un nom de collyre qui était inscrit sur la tranche du cachet primitif, parallèle à la tranche portant le mot DIAPSOR(*icum*).

« Cette petite démonstration permet d'établir un fait. C'est que la forme normale des cachets était la forme carrée. Les cachets en forme de réglette ou en forme de triangle sont des cachets retaillés.

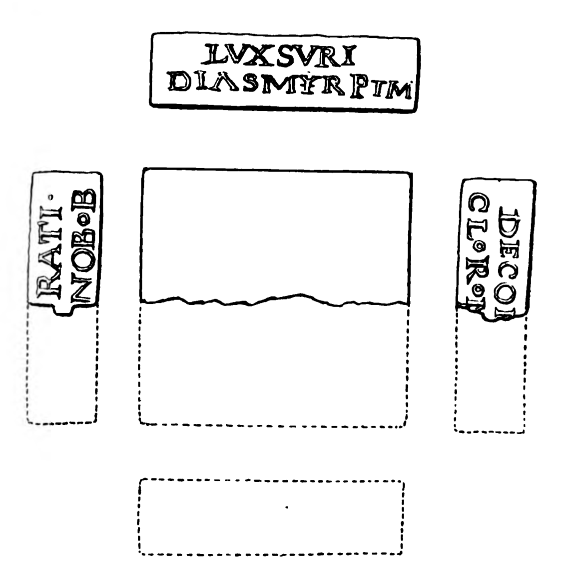
« Il y avait aussi probablement des dimensions normales pour les cachets. Souvent on retaillait le cachet sans en changer la forme. Quand la retaille portait sur les quatre faces à la fois, le cachet conservait sa forme primitive, mais perdait un peu de ses dimensions en tous sens : on obtenait un carré plus petit. Quand l'opération attaquait deux côtés parallèles plus profondément que les deux autres côtés, le cachet s'allongeait tout en restant rectangulaire.

« La retaille d'un cachet pouvait être motivée par des raisons très diverses, soit parce qu'il changeait de mains par suite de la mort ou de la retraite du possesseur, soit parce qu'il était endommagé.

« Un cachet d'oculiste brisé[1] a été découvert à Entrains

1. On en a trouvé plusieurs en cet état. Je puis rappeler, entre

(Nièvre) il y a une dizaine d'années. Il était resté inédit dans la collection de M. Delimoges; notre confrère M. Sarriau vient de le publier et d'en donner un bon fac-similé[1]. Ce cachet avait été brisé en deux fragments à peu près égaux et on n'a pu en recueillir que la moitié. Primitivement, il était de forme carrée. Dans l'état où il se trouve aujourd'hui, si on



Cachet d'oculiste trouvé à Entrains (Nièvre).

voulait l'utiliser de nouveau, on obtiendrait, en le retaillant, un cachet rectangulaire de forme allongée. Il n'y a plus qu'une seule tranche intacte. On lit :

autres, celui d'Orbe (Suisse), dont j'ai donné la description dans le *Bull. des Antiq. de France*, 1894, p. 218.

1. *Les inscriptions romaines d'Entrains* (*Nièvre*), p. 12 (extrait du *Bulletin de la Société nivernaise*, 1896).

1°	LVXSVRI	*Luxsuri(i).*
	DIΛSMYRPIM	*diasmyr(nes) p(ost) im(petum).*
2°	DECO*rati*	*Deco[rati].*
	CLoRoN...	*cloron.*
3°	*deco*RATI	[*deco*]*rati.*
	*coeno*NOBOB	[*coeno*]*n obob(alsamatum).*
4°	(*manque*)	

« Comme on le voit, ce cachet porte à la fois les noms de *Luxsurius* et de *Decoratus*. Sur la tranche 3, le nom du collyre inscrit reste incertain; j'ai supposé *coenon* parce que ce mot présente le même nombre de lettres que *cloron*, mais on trouve sur les cachets d'autres noms de collyres terminés par N, comme *cirron*, *cycnion*, *faeon*, *hyginon*, *sphaerion*, etc.

« Un premier cachet, portant le nom de *L. Terentius Paternus*, avait été trouvé à Entrains il y a près de cinquante ans[1]. »

« Puisque j'ai parlé de la publication de notre confrère M. Sarriau sur les *Inscriptions d'Entrains*, je voudrais ajouter ici un mot à propos d'un petit texte qui porte dans son recueil le n° III[2] et qui est donné, p. 8, en fac-similé.



Base votive trouvée à Entrains (Nièvre).

« C'est une base de statuette portant une inscription mutilée, pour l'interprétation de laquelle notre confrère s'est

1. Je l'ai publié dans les *Antiquités d'Entrains*, 1879, n. 18; cf. Héron de Villefosse et Thédenat, *Cachets d'oculistes romains*, t. I, p. 175, avec une vignette.

2. *Op. cit.*, p. 7.

exprimé en termes très réservés. Je serai plus affirmatif que lui. Je n'hésite pas à voir dans cette inscription un texte relatif au culte de Mithra[1], texte qui doit être complété et transcrit de la façon suivante :

*au*G · SACR · DEO
*invi*CTOMYTS
· · · · · *ne*STOR

« [*Au*]*g*(*usto*) *Sac*(*rum*) *deo* [*invi*]*cto Myt*(*hrae*) *S*(*oli*) . . . . [*ne*]*stor*.

« Il est absolument certain que l'avant-dernier caractère de la seconde ligne se compose de deux lettres conjuguées, un Y traversé, au-dessous de la fourche, par une barre horizontale formant T. Grâce à l'obligeance de M. Sarriau, j'ai pu vérifier le fait sur la pierre originale qui lui appartient : on peut le constater aussi sur l'excellent dessin qu'il en a publié. Il est hors de doute que le groupe MYT contient l'abréviation du nom *Myt*(*hras*) précédé des épithètes ordinaires *deus invictus* et suivi du mot *S*(*ol*) qui, le plus souvent, est placé en tête de la formule.

« La ligne 3 contenait sans doute les noms du dédicant. Je ne crois pas qu'on puisse songer au mot [*quae*]*stor*, comme on l'a supposé. Les dernières lettres appartiennent évidemment à un cognomen comme [*Ne*]*stor* ou [*Ca*]*stor*, ainsi que l'a proposé M. Sarriau. Le mot *Mithra* écrit avec un Y se rencontre dans plusieurs inscriptions connues. Par exemple :

« En Pannonie : *Soli invicto Mythrae*[2].

« En Norique : *Soli invicto Mythr*(*ae*)[3].

« En Dacie : *Soli invicto Mytrae*[4].

1. Il faut le joindre aux documents recueillis par M. le professeur Franz Cumont, *Textes et monuments relatifs aux mystères de Mithra*, 4 fasc. in-4°. Bruxelles, 1894-1896.

2. *Corp. inscr. lat.*, vol. III, n° 3260.

3. *Ibid.*, n° 4800.

4. *Ibid.*, n° 7685.

« En Cappadoce : *Soli invicto Mythrae*[1].

« En Italie : *Soli invicto Mythras*[2].

« On peut citer également des textes où les différents termes de la formule adoptée pour exprimer les noms du dieu Mithra se présentent exceptionnellement dans le même ordre que sur le fragment d'Entrains. Ainsi :

« En Pannonie : D · INVICTO MITRE S[3]

« — — : D · IN · M · S[4]

« A Rome : D · I · M · S[5]

« Ces trois textes doivent être transcrits : *D(eo) invicto M(ithrae) S(oli)*.

« Pour le dernier, les éditeurs du *Corpus* proposent de lire : *D(eo) i(nvicto) M(ithrae) s(acrum)*. C'est une erreur, il faut lire : *S(oli)*.

« Il est donc inutile de chercher dans le fragment d'Entrains le nom d'une divinité gauloise; ce fragment appartient à un monument consacré au dieu Mithras, qui malheureusement ne nous est pas parvenu dans toute son intégrité. La perte de la statuette qui surmontait cette petite base est particulièrement regrettable. »

Séance du 10 Février.

Présidence de M. l'abbé Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Baye (baron de). *Causerie devant quelques toiles de l'École moderne en Russie.* Paris, 1897, in-8°.

Carton (Dr). *Le sanctuaire de Baal-Saturne à Dougga.* Paris, 1896, in-8°.

1. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1888, p. 425.
2. *Corp. inscr. lat.*, vol. X, n° 204.
3. *Ibid.*, vol. III, n° 4237.
4. *Ibid.*, n° 4359.
5. *Ibid.*, vol. VI, n° 714.

DESNOYERS. *Monnaie au type de Louis XII*. Orléans, 1896, in-8°.

— *La maille d'or de Beaugency*. Orléans, 1896, in-8°.

— *Découvertes archéologiques faites dans le département du Loiret*. Orléans, 1896, in-8°.

— *La statue de Dunois et l'autographe du pape Calixte III du Musée de Jeanne d'Arc*. Orléans, 1896, in-8°.

GUIFFREY (Jules). *Anatole de Courde de Montaiglon. Notice biographique*. Paris, 1897, in-8°.

LOISNE (comte A. DE). *Un tarif de frais judiciaires à Béthune au commencement du XVI*e *siècle*. Saint-Omer, 1895, in-8°.

— *Les fiefs relevant du château de Béthune*. Abbeville, 1896, in-8°.

MONTAIGLON (A. DE). *Notice sur l'ancienne statue équestre de Louis XIII, suivie de sonnets sur le Jugement dernier de Michel-Ange*. Paris, 1874-96, in-8°.

POLIVANOFF (V.). *La Nécropole de Mouranka. Recherches sur l'archéologie de la Russie centrale*. 1896, in-8° (en russe, avec résumé en français).

Le baron de Baye, membre résidant, dépose sur le bureau un ouvrage de M. W. Polivanoff, président de la commission scientifique du gouvernement de Simbirsk, que l'auteur l'a chargé d'offrir à la Compagnie :

« Cette publication, consacrée à la nécropole de Mouranka, est accompagnée de planches représentant quelques-uns des nombreux objets exhumés de ce vaste cimetière par M. Polivanoff. Des échantillons de l'intéressant mobilier funéraire sorti de ces tombeaux ont été déjà présentés à la Société. L'examen des crânes, le mode de sépulture et la coutume chez les femmes de porter les cheveux fixés à une tige de bois par un ligament font penser que la population ensevelie à Mouranka est finnoise. On sait que l'empire des Bulgares, puis celui des Tatares de la Volga et de la Kama, avait soumis les Finnois de la région. »

M. Guiffrey, membre résidant, dépose sur le bureau une notice biographique sur notre regretté confrère Anatole de Courde de Montaiglon, dont il est l'auteur.

Correspondance.

M. Arthur Lemaire écrit pour remercier la Compagnie de l'avoir élu associé correspondant national.

M. Homolle envoie à la Société le programme des fêtes qui doivent avoir lieu à Athènes pour le 50e anniversaire de la fondation de l'École française.

Travaux.

M. Corot, associé correspondant national, envoie un essai de restitution du dessin intérieur d'un rasoir de bronze ajouré du Musée de Saint-Germain.

« Il existe au Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain, salle VI, vitrine 6, série C, un rasoir ajouré à double tranchant, en bronze, provenant des fouilles faites par M. de Saulcy dans un tumulus du bois de la Perrouse, à Cussy-la-Colonne (Côte-d'Or).

« Ce curieux objet a déjà été plusieurs fois publié[1].

« Dans ses parties conservées, ce rasoir offre une grande analogie avec un autre monument de ce genre, trouvé par M. le docteur Brulard dans le tumulus de Trembloi, à Magny-Lambert.

« Ces deux monuments, tout en ne sortant pas du même moule, ont cependant un degré de parenté assez grand pour qu'on puisse les compléter l'un par l'autre. »

M. G. Vernet, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Au printemps dernier, j'ai fait en Espagne un voyage qui avait pour but principal la recherche et l'étude des

1. Éd. Flouest, *Le tumulus du bois de Langres*, pl. II, fig. 6 (*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, 8e année, 1871). — De Saulcy, *Fouilles des tumulus du bois de la Perrouse*, pl. II, fig. 3 (*Bull. de la Soc. des sciences hist. et nat. de Semur*, 13e année, 1876).

mosaïques anciennes et des documents épigraphiques inédits ; si j'ai pu réunir de nombreux croquis, dessins ou photographies de mosaïques, j'ai été moins heureux pour les inscriptions. J'ai recueilli cependant le texte d'une quarantaine de fragments ou inscriptions complètes, sans grand intérêt historique ; elles concernent presque toutes des personnages de rang tout à fait inférieur.

« *Tarragone.* — Une des dernières inscriptions trouvées à Tarragone vient compléter la série déjà nombreuse de celles qui concernent les flamines de la province. Cette inscription a été publiée récemment par M. Hübner dans le *Boletin de la Real Academia de la historia de Madrid*, tome XXV, p. 393. Elle a été trouvée auprès de la porte droite du transept de la cathédrale. C'est l'ancien piédestal d'une statue utilisé, ainsi que quelques autres qui se trouvent à côté, pour former la base d'une colonne. Légèrement endommagée à la partie droite, elle est d'une lecture très facile, excepté à la 8e ligne où se trouvent neuf ou dix lettres auxquelles on ne peut attacher aucun sens. M. Hübner n'a pas proposé de restitution, mais M. Fidel Fita propose par analogie avec les inscriptions du *Corpus*, t. II, nos 4224, 4225, 4240 [PRAEF](*ecto*) [CE]LEIVS(*orum*) MARIS [BAL(*earici*)] en formant *Celeius* du grec κέλης et du latin *celox*, préfet de la flotte légère de la mer Baléare. Cette restitution très ingénieuse me semble devoir être écartée pour la même raison que les restitutions proposées par M. Hübner pour les deux premières lignes. En effet, la place manque pour intercaler un nombre de lettres aussi considérable. M. Hübner a eu sans doute entre les mains un dessin et non une photographie. Sur la pierre et sur la photographie on voit très bien à la fin des trois premières lignes la trace de la moulure du cadre. A la 9e ligne, le N de *quinque* est la seule lettre à ajouter. En admettant même l'inégalité des lignes si fréquente, on ne peut croire qu'à la 7e ligne, où les caractères sont de même grandeur qu'aux lignes précédentes, on puisse rétablir huit lettres. Il paraît difficile de compléter le texte autrement que de la façon suivante :

M · IVLIO · Q · *se*
RENIANO · ADO
VO · EX · LVC*ens*
OMNIB · HO*nor*
IN · RE · PVBLI*ca*
FVNCTO · SA*cer*
ROMAE · ET · AV*g*
LEIVS · MARI*sad*
ƎCTO · IN · QVI*n*
QVE · DECVR · EQ*uit*
ROMANOR · *a divo*
COMMODO · F*lam*
P·H·C·PATRONO·*b·m*

« Sur une autre base de colonne on remarque un fragment d'inscription ainsi conçu :

L·ANTONIO·L. . .
. . . . . .

« A côté de ces monuments épigraphiques on a trouvé deux sarcophages peu intéressants.

« *Carthagène.* — Il vient de se former dans cette ville une Société des amis du pays, sous les auspices de M. Martin, consul de France, et de M. Manuel-Fernandez Villamarzo, correspondant de la Real Academia de la historia de Madrid. Cette société a réuni dans des vitrines quelques amphores, des fragments de sculptures, des lingots de plomb avec inscription, des ustensiles ayant servi dans l'antiquité à l'exploitation des mines et des inscriptions. Voici celles qui sont inédites :

1° L·FVLVIO·Ɔ·L·
DEMOSTHENI

Marbre noir, 0m62/0m40, gravé avec beaucoup de soin; trouvé dans le faubourg de Santa-Lucia.

2° L · MAGIO
CN · F · FAB
SABELLO
AED · $\overline{\text{II}}$ VIRO

$0^{m}40/0^{m}35$, provient du vieux château.

3° L' NOSTE
L'L'■ERVE
SALVE

$0^{m}42/0^{m}30$, trouvée il y a un an à un kilomètre de Carthagène, près de la Turra vegla.

4° VS·CN·F·MEN
' · F · POLLIO
· PORTICVM
I · Q · P

$0^{m}82/0^{m}50$, trouvé dans la démolition de l'ancien hôtel de ville.

5° DE · DECVRION
S V

Trouvé au commencement de l'année dernière dans un des murs d'enceinte de l'arsenal.

6° S·SEX·Γ
S·C·F·MANCA

Débris provenant de l'hôtel de ville.

7° SC. . . . . . IAM
D · S · P · FECIT

Trouvé sur l'emplacement de l'ancien château.

8° C · P R

Trouvé en mars dernier au vieux château. Hauteur des caractères, 0m23.

9o M · REP DO
P O

Débris provenant de l'ancien hôtel de ville.

« 10o Hübner, *Corp. inscr. lat.*, vol. II, no 3421, cite :

INVS · Q · PRO · PR · AED
NICES·COLA·ANTE·AEDEM·EX·PEQVNIA

Cette inscription existe au Musée en deux morceaux. Par derrière on remarque les lettres suivantes, qui n'ont pas été aperçues par Hübner :

M M
PAV AENTA
VIVI ICA

Ces lettres, auxquelles on ne peut attacher aucun sens, proviennent sans doute d'une ancienne inscription, dont le graveur avait utilisé le marbre en le retournant pour graver la seconde.

« 11o Hübner, *Corp. inscr. lat.*, vol. II, no 3435, cite une inscription, gravée sur un cube de pierre, dont le côté droit laisse voir quelques lettres qui ont échappé au savant éditeur :

BACIS
L·L·SAL

« 12o Enfin l'inscription no 3511 du t. II du *Corpus*, signalée comme perdue, figure au Musée, mais toute la partie droite de l'inscription manque.

C·VARI*o·c·l*
PROTO·*exs*
TESTAM*ento*
VERGILI*ae*
AN · VI·*ave*

« *Murcie.* — Trouvée dernièrement; appartient à un particulier :

D · M
ANTONIA
SAMBARVL
LA · ANN · XV
HIC·SITAEST
S · T · T · L

« *Séville.* — Musée provincial.

1° D · M · S
CALCALI
TYCHE
H·S·E·S·T·T·L

Marbre blanc, 0m26/0m10; provient de Mérida.

2° D · M · S
RVIVLAE·ANN
VIIII·CASTRICIVS
VICTORINVS
AVVS FECIT
H · S · E·S·T·T·L

Marbre blanc, 0m18/0m21; provient de Mérida.

3° D · M · S
SEN · SACOMIO
ANN · VIIII · SEN
LVCROSA FILIO
PIENTISSIMO FEC
H · S · E · S · T · T · L

Marbre blanc, 0m20/0m18; provient de Mérida.

4° IRMIA
AELIVS·FE
ᴖRI · VARIS
E·S·T·T·L

Marbre blanc; provient d'Italica.

5°
ACCI
ODOR
NF

Provient d'Italica.

6°
MOP[1]
SIMO

Provient d'Italica.

« L'Ayuntamento de Séville renferme un petit musée municipal créé par les soins de M. José Gestozo y Perez. Il comprend une salle au rez-de-chaussée et une au premier. La salle du bas contient quelques sculptures, parmi lesquelles le bas-relief phénicien, biche allaitant son faon, en pierre sableuse, de l'ancienne collection Gago, et un cippe provenant de Marchena, qui représente un cheval au galop près d'un palmier. Presque toutes les inscriptions du Musée sortent de la collection Gago. Parmi les autres les suivantes sont inédites :

7°
D · M
AVLLIA
LVSITANA
ANN·Ϛ X
H·S·E·S·T

Cippe trouvé dans des travaux faits à la tour de la Giralda de la cathédrale de Séville.

8°
SEXTVRIVS
SVAVIS
AN · LXXIV
C·S·H·H·S·E·S·T·T·L

Marbre blanc, 0m29/0m29.

9°
D · M · S
RVF·AN·XXIII

Provient de Villafranca de los Banos.

10° MENE · ANNOR
LXXXI PIA IN
SVIS·H·S·E·S·T·T·L

Marbre blanc, 0m18/0m18.

11° D · M · S
IVLIAE DOCIAE
ANN·XXXVI
SENTIVS AGRIPPA
VXORI·PIISSIMAE·FEC

Marbre blanc, 0m18/0m20.

12° D · M · S
P · MARCIVS
ANN · V
PIVS IN SVIS
H·S·E·S·T·T·L

Marbre blanc.

13° D·CORNELIVS VIRGVLEI
EYTYCHE FVERVS RESTITVIT

1m20/1m20; provient d'Osuna.

14° S · CVM
CIRIBVS·IRI·IM

15° D · M · S
STIS SER
ANNOR · XXX
PIA IN SVIS
H·S·E·S·T·T·L

0m18/0m20.

16° D · M · S
GRATVS
VIVI SECVNDI
NVMMERATI
F·P·S·ANN·XXV
H·S·E·S·T·T·L

Marbre blanc.

17° SALVTI
SECVND
APRO SA
LVTE PLV
SEVERIA
NI EX VOTV
A·LIB·ARA
M·POSVIT

Marbre blanc, $0^{m}24/0^{m}11$; provient de Coria.

18° D · M · S
AIATIO APRO
COME AN·LXX
AIATIAEVRO
DICE PATRI
FEC ❦

$0^{m}42/0^{m}19$.

Collection de M. Antonio Ariza.

19° D · M
CLARTEM
CONIVGI
RABILI·C
R

Provient de Mérida.

« Quand on se rend de Séville à Italica, aujourd'hui San-

tiponce, entre l'ancien couvent de San Isidoro et le village se trouve à gauche en contre-bas de la route une maison attenant à un petit enclos. Au-dessus de la porte, José Rodriguez, briquetier de son état, mais chercheur de trésors et d'antiquités comme tous ses compatriotes, a fait peindre l'enseigne suivante :

« *Grande y artistico descubrimiento romano.*

« En bouleversant presque tout son jardin, il a découvert une statue de Minerve combattant, de marbre blanc, en deux morceaux. La tête, le bras droit, le poignet et la main gauche manquent. Drapée d'une façon peu harmonieuse, les plis retombent raides; c'est une œuvre qui ne se rapproche guère des autres statues trouvées dans cette localité et dont l'ensemble est peu plaisant. Son propriétaire était peut-être ce vieux Romain chauve dont le buste a été trouvé dans une des salles de la villa découverte avec deux autres têtes de femme de très bonne conservation. C'est en effet une villa tout entière qui a été fouillée, car j'ai mesuré près de 185 mètres carrés de pavés en mosaïques. La plus importante représente en son médaillon central une femme assise sur un taureau rappelant tout à fait la Galathée chevauchant un monstre marin d'Elche. Ce médaillon circulaire est inscrit dans un carré aux angles intérieurs duquel se trouve la tête du Christ, accompagnée de deux dauphins.

« Une autre mosaïque de la pièce contiguë nous montre un petit génie dont on n'aperçoit plus que les ailes, la tête et le haut du corps. Dans le champ on lit cette inscription :

PERISSOTERVS DICIT
Q AL
EXS
AN
DER

« M. Rodriguez a trouvé encore des monnaies de la fin du IIe siècle et du IIIe, des lampes, des clochettes en bronze

de forme analogue à celles employées aujourd'hui pour être suspendues au cou des bestiaux, de grosses agrafes en plomb servant à assembler les pierres, enfin deux fragments d'inscription :

1° C · VETIVS
ALGANTVS

2° ET ORDINE
D

« A tous les touristes qui passent, il vend au jour le jour ses trouvailles sans que personne essaie de diriger les recherches, de tirer profit des fouilles pour l'étude de l'emplacement d'Italica et de ses diverses transformations. Je me suis mis en rapport avec deux propriétaires de terrains assez bien situés et, à mon prochain voyage, j'espère pouvoir rapporter et soumettre à la Société autre chose que des photographies. En attendant, je me fais un plaisir de lui offrir celles que j'ai rapportées de ma première excursion en Espagne. »

M. Babelon, membre résidant, attire l'attention de la Société sur de petits monuments de bronze très communs et dont la plupart des musées conservent des spécimens : ce sont des tubes cylindriques dont la surface extérieure est hérissée de pointes. Ces tubes sont la plupart du temps désignés dans les catalogues sous le nom de masses d'armes, et l'on supposait qu'ils étaient adaptés à l'extrémité d'un manche plus ou moins long pour être maniés comme une massue. Des découvertes récentes faites en Grèce, notamment à l'Acropole d'Athènes, établissent au contraire que ces tubes de bronze hérissés de pointes faisaient partie de mors de chevaux. Ceux dont les dimensions sont telles qu'elles n'auraient pas permis au cheval de fermer la bouche, ou ceux dont les pointes sont si longues et si acérées qu'elles eussent torturé le cheval, doivent être considérés comme provenant de mors votifs. Les Musées du Louvre, de Berlin et d'Athènes conservent plusieurs spéci-

mens de ces mors où les rondelles à pointes sont encore en place, ce qui ne permet plus désormais de méconnaître leur véritable rôle.

A la suite de cette communication, M. Héron de Villefosse présente quelques-uns des mors antiques en bronze les plus intéressants de la collection du Louvre. Il attire en particulier l'attention sur un mors trouvé à Corinthe et récemment acquis (MNC. n° 1820) le 22 février 1894. Ce mors est muni de disques et de cylindres hérissés de pointes, semblables aux petits objets qui viennent d'être signalés. La vue de ces disques et de ces cylindres, mis en place sur le mors, confirme les remarques qui précèdent. MM. Babelon et le général Pothier présentent à ce sujet quelques observations.

M. Enlart, associé correspondant national, communique et commente un dessin du XVIIIe siècle représentant l'édicule, détruit à la Révolution, qui abritait la fontaine du cloître de Beaulieu, près Loches. Il démontre que ce monument, dont on attribuait l'érection à Foulques Nerra et dans lequel on avait cru voir le prototype des pyramides coniques des clochers poitevins et saintongeais, ne pouvait être antérieur au milieu du XIIe siècle et appartenait non au type du clocher de Saint-Front de Périgueux, mais à celui du clocher vieux de Chartres. La restitution faite en 1875 par M. de Salies d'après les descriptions anciennes est assez éloignée, en effet, du dessin que M. Enlart a eu la bonne fortune de retrouver.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, dépose sur le bureau plusieurs photographies qu'il doit à l'obligeance de M. P. Thiers, membre de la commission archéologique de Narbonne.

Ces photographies représentent de profil, à droite et à gauche, une tête, en marbre blanc, d'un très bon travail, qui fut trouvée en 1895 au cimetière de Narbonne. La figure a été malheureusement fort détériorée et le nez a disparu. La couronne en feuillage de pin, nouée derrière la tête, les

oreilles pointues, les boucles de cheveux qui descendent le long des joues jusqu'au bas des oreilles et couvrent la partie postérieure du cou, montrent avec évidence que c'est la tête d'un jeune Satyre.

Le type des Satyres adolescents a fourni aux artistes de l'époque hellénistique le sujet d'aimables et nombreuses créations : c'est à cette série que se rattachait le Satyre de Narbonne. Le travail en est excellent. Très supérieur au Satyre d'Arles, il est traité avec la même aisance que le Satyre de Vienne, mais la coiffure et la disposition des cheveux sont tout à fait différents. Comme le Satyre de Madrid, comme le jeune Satyre du Louvre, trouvé en 1782 à Tivoli dans la villa d'Hadrien[1], il porte une couronne en feuillage de pin. Loin d'être sommaire, l'exécution de la tête est tout à fait poussée; certaines boucles de cheveux et les oreilles se détachaient visiblement du marbre. Quoique très mutilée, la figure respire encore la jeunesse et la vie. On n'a malheureusement recueilli aucun débris de la statue à laquelle cette tête appartenait : tout porte à croire que la tête était depuis longtemps détachée du corps lorsqu'elle est venue échouer dans le terrain où elle a été découverte. Une constatation, qui a son prix à l'heure où on s'occupe avec tant d'intérêt de la patine des monuments antiques, a été faite par M. Thiers. Certaines taches foncées sont visibles sur le front. Ce sont les restes d'une couche de vermillon qui n'a pas encore complètement disparu. Avant de déposer cet enduit, on avait dû préalablement polir le marbre avec soin, puis y passer de la cire. Les traces de ce travail, constatées par M. Thiers, sont visibles sur les photographies. La joue droite et le cou sont encore tout à fait lustrés et l'enduit les a préservés des incrustations. Le marbre en cet endroit est tellement poli et brillant qu'on le prendrait pour de l'albâtre.

1. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n. 318; Fröhner, *Notice de la sculpture antique*, n. 260; Chabouillet, *Description des antiquités du cabinet Fould*, pl. IV et V.

Séance du 17 Février.

Présidence de M. l'abbé Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Duval (Louis). *Argentan et ses environs durant la Ligue.*

Correspondance.

M. Homolle, membre résidant, directeur de l'École française d'Athènes, invite la Compagnie à se faire représenter aux fêtes du cinquantenaire de l'École française d'Athènes.

La Société désigne MM. Delaborde et Girard pour la représenter à ces fêtes.

Travaux.

M. P. Girard, membre résidant, fait la communication suivante :

« Des observations présentées à la séance du 10 février 1897 par nos confrères MM. Babelon et Héron de Villefosse sur divers mors antiques, dont quelques-uns appartiennent au Musée du Louvre, on peut rapprocher un article de M. Lechat[1], consacré à un monument du même genre trouvé en 1888 sur l'Acropole d'Athènes, dans le remblai dit « remblai de Cimon ». Le lieu de la découverte permet de le rapporter à la première moitié du ve siècle avant J.-C. Les pointes arrondies qui garnissent l'embouchure prouvent que les Athéniens connaissaient déjà, à cette époque, l'usage de ces aspérités qu'on remarque sur un grand nombre de mors ou de fragments de mors conservés dans nos collections, et qui, selon toute apparence, étaient destinées à exercer sur la langue du cheval une pression plus ou moins douloureuse. En même temps que ce monument,

1. *Bull. de corr. hell.*, 1890, p. 385 et suiv.

M. Lechat en étudie un autre, qui faisait partie, en 1890, de la collection de M. Carapanos. Ce second mors, beaucoup plus compliqué, est identique à l'un de ceux que possède le Louvre.

« Il n'est pas sans intérêt d'examiner ces objets à la lumière des renseignements techniques que nous fournissent les auteurs. D'un passage de Pollux (I, 184), il résulte que les différentes pièces du mors s'appelaient, celles qui étaient creuses, ἐχῖνοι (ce terme désigne évidemment ces manchons hérissés de pointes et mobiles autour d'un axe, que présentent le mors Carapanos et l'un des mors du Louvre); celles qui étaient rondes et dentelées (περιφερῆ καὶ πριονωτά), τροχοί (ce sont les rondelles à arête vive, — sans doute, cette arête était parfois dentelée comme une scie, — qu'offrent les deux mêmes monuments). Pollux nomme encore d'autres pièces qu'il qualifie de στερεὰ καὶ προμήκη καὶ ἀλλήλοις ἀντεμπλεκόμενα ἐν ἁλύσεως εἴδει, et qui étaient appelées δακτύλιοι ou δάκτυλοι. Cette description conviendrait assez bien au mors de l'Acropole. Xénophon (*De re eq.*, X, 6 sqq.) conseille pour le dressage l'emploi de deux mors, l'un lisse (λεῖος), garni cependant de τροχοί de faible dimension, l'autre muni de τροχοί plus grands et plus lourds et d'ἐχῖνοι aux pointes acérées. On ne peut douter, d'après cela, que ces rondelles qui choquent si fort nos habitudes n'aient été placées dans la bouche du cheval, au moins quand on avait affaire à un animal difficile; suivant Pollux (I, 148), le cheval les *mâchait*, δακτύλιοι ἐχῖνοι τρίβολοι, οὓς μασᾶται ὁ ἵππος; elles servaient, dit Xénophon, à l'empêcher de saisir le mors avec les dents; leur diamètre était quelquefois tel qu'elles l'obligeaient à tenir la bouche ouverte (χάσκειν) et, par suite, rendaient impossible tout contact des dents avec le mors. »

M. de Villenoisy, associé correspondant national, donne à ce sujet quelques explications.

M. E. Michon, membre résidant, fait la communication suivante :

« L'exemple de notre président, M. l'abbé Thédenat, dont

vous n'avez pas oublié la *Note sur un exemplaire des « Fragmenta Vestigii veteris Romae de Bellori*[1] », qu'il avait acheté sur le parapet des quais, et la lecture que vous a faite, à notre dernière séance, M. Vernet de quelques passages du rapport rédigé par lui à la suite de sa mission en Espagne, m'engagent à mettre sous vos yeux une autre emplette faite dans la boîte d'un bouquiniste.

« Il s'agit de deux volumes in-8° de 363 et 382 pages intitulés : *Nouveau | Voyage | en | Espagne | fait en 1777 et 1778 | dans lequel on traite des Mœurs, du Carac|tère, des Monuments anciens et modernes, | du Commerce, du Théâtre, de la Légis|lation des Tribunaux particuliers à ce | Royaume, et de l'Inquisition; avec de | nouveaux détails sur son état actuel, et | sur une procédure récente et fameuse, | à Londres | chez P. Elmsly, dans le Strand; | et se trouve à Paris, | chez P. Théophile Barrois, Jeune, rue | de Hurepoix, près le Pont Saint-Michel, | M.DCC.LXXXII.* Le premier volume de cet ouvrage renferme la transcription en caractères épigraphiques d'un certain nombre d'inscriptions. Je ne fus pas peu surpris en me reportant au *Corpus inscriptionum latinarum* de constater que M. Hübner, néanmoins, n'en fait point mention dans sa bibliographie, ni au tome II, ni au *supplementum*. Il ne le cite pas davantage dans ses *Monumenta linguae ibericae* publiés en 1893, ni enfin dans l'*Ephemeris epigraphica*, dont le huitième volume contient un nouveau supplément aux inscriptions latines d'Espagne paru ces jours-ci même.

« L'auteur, qui n'a point inscrit son nom sur son ouvrage, ne se révèle pas davantage dans l'introduction mise en tête du tome Ier; mais il n'est pas très malaisé de le découvrir. Le catalogue autographié de l'histoire d'Espagne et de Portugal à la Bibliothèque nationale mentionne notre *Voyage*, dont il signale également une seconde édition « *à Londres | chez P. Elmsly dans le Strand | et se trouve à Liège | à la Société typographique | M.DCC.LXXXIII*, » comme

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1896, p. 151-160.

étant d'un nommé Duperron[1]. Impossible de trouver aucun renseignement sur ce Duperron; mais, de fait, il y a dans le catalogue une erreur.

« Le *Manuel du Libraire* de Brunet indique, en effet, à la table méthodique un « *Nouveau voyage en Espagne* (par Peyron), Paris, 1782, 2 vol. in-8°[2], » et à ce Peyron, Quérard, dans la *France littéraire*, consacre l'article suivant : « Peyron, médecin. — *Essais sur l'Espagne ou Voyage fait en* 1777 *et* 1778, *où l'on traite des mœurs, du caractère, des monuments, du commerce, du théâtre et des tribunaux particuliers à ce royaume* (ouvrage revu par l'abbé Morellet), Genève, 1780, 2 vol. in-8°. — Il y a des exemplaires avec un nouveau titre ainsi conçu : *Nouveau voyage en Espagne fait en* 1777 *et* 1778, Londres et Paris, Théop. Barrois, 1782. — Les descriptions et les récits de ces *Essais* sur l'Espagne étant d'une fidélité parfaite, ils ont servi de guide aux dessinateurs employés à la confection du *Voyage pittoresque en Espagne*. On y trouve sur le royaume de Murcie des renseignements précieux. — Barbier attribue ces *Essais* à un médecin nommé Peyron[3], et la *Biographie universelle*[4] les considère comme l'ouvrage du Peyron qui suit : Peyron (Jean-François), traducteur, secrétaire d'ambassade à Bruxelles en 1774, dix ans plus tard commissaire des colonies et secrétaire de M. de Bussy, né à Aix, le 4 octobre 1748, mort à Gondelour le 18 août 1784. — On doit à Peyron la traduction de l'anglais des six ouvrages suivants : 1° (en société avec Letourneur) les *Méditations* d'Hervey (1770); 2° *Lettres d'un Persan en Angleterre à son ami en Perse* ou *Nouvelles lettres persanes* de Lyttleton (1770); 3° *le Fourbe*,

1. O. 54 et 54 A.

2. N° 20,144. Je tiens à remercier ici mon ami M. L. Dorez, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, du concours qu'il a bien voulu me prêter pour ces indications bibliographiques.

3. *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes*.

4. De même la *Biographie nouvelle des contemporains*, parue en 1824 sous la direction d'Arnaud, et la *Nouvelle biographie générale* de Didot.

comédie en cinq actes de Congrève (1775); 4° *l'Homme sensible, suivi de la Femme sensible*, deux nouvelles de Mackensie (1775); 5° *Choix de lettres du Lord Chesterfield à son fils* (1776); 6° *Jeux de Calliope ou collection de poëmes anglais, italiens, allemands et espagnols* (1776)[1]. »

« Les renseignements, assez discordants on le voit, ne s'opposent pourtant pas à l'identité de ce Peyron, né à Aix, frère du peintre connu, dont le Louvre conserve des œuvres[2], avec le médecin mentionné par Barbier, qui peut fort bien avoir été un voyageur comme plusieurs de ses confrères du xviie et du xviiie siècle.

« L'attribution du *Voyage en Espagne* au Peyron d'Aix ne fait pas de doute, en tout cas, pour M. Roux-Alpheran, auteur de la monographie intitulée : *Les Rues d'Aix*[3] : « Nous mentionnerons, écrit-il, pour finir ce qui concerne « la rue du Séminaire, deux frères, qui y étaient nés dans « la maison qui fait le coin à droite avant d'entrer dans la « rue du Puits-Neuf, en montant au grand séminaire[4] »; et plus loin sur Jean-François : « Ce lettré estimable avait « traduit divers ouvrages de l'anglais et de l'espagnol; mais « il doit principalement sa réputation à ses *Essais sur « l'Espagne, Voyage fait en* 1777 *et* 1778, où il fait preuve « de grandes connaissances dans les beaux-arts et en anti- « quités[5]. »

« Il en est de même de M. Foulché-Delbosc, auteur d'une *Bibliographie des voyages en Espagne* toute récente[6], qui,

1. Quérard, *France littéraire*, t. VII, p. 108.

2. *Catalogue sommaire des peintures*, n° 700 : les Funérailles de Miltiade. Jean-François-Pierre Peyron a peint en outre un tympan dans la salle des Antonins.

3. Je dois cette indication à l'obligeance de notre confrère M. Tamizey de Larroque, qui veut bien m'écrire que, malgré la perte de ses notes, brûlées dans l'incendie de sa bibliothèque, il croirait volontiers à l'identité du voyageur de 1777-1778 avec le médecin.

4. T. I, p. 460.

5. *Ibid.*, p. 461.

6. *Bibliographie des voyages en Espagne et en Portugal*, par R. Foulché-Delbosc, Paris, Welter, 1896.

rapportant les diverses opinions émises, déclare n'avoir trouvé aucune trace du médecin et regarde comme la bonne l'autorité de la *Biographie* qui en fait un diplomate[1]. Sa *Bibliographie*, où je puise de nouvelles références sur notre auteur, indique du moins, par le passage suivant de la *Correspondance littéraire* de Grimm à la date de mars 1782, d'où vient l'assertion de Barbier : « *Nouveau voyage en* « *Espagne*. On l'attribue à un médecin espagnol, M. Peyron, « et l'on assure que c'est l'abbé Morellet qui s'est chargé de « la revoir quant au style[2]. » Et M. Foulché-Delbosc ajoute : « Une note de Beuchot corrige : le docteur Peyron n'était « pas Espagnol, mais Provençal; il était frère du peintre de « ce nom. Né à Aix le 4 octobre 1748, il mourut à Pondi- « chéry le 18 août 1784[3]. »

« Il est un point enfin sur lequel sont d'accord les biographes de Peyron, et que nous aurons à constater pour la partie spéciale qui nous occupe, à savoir son exactitude et l'usage qu'ont pu faire de lui ses successeurs et notamment les auteurs du *Voyage pittoresque de l'Espagne*[4]. Le *Voyage* de Bourgoing, par exemple, dont il parut de nombreuses éditions avec ou sans nom d'auteur de 1788 à 1808[5] et dont l'auteur, né la même année que Peyron, était diplomate comme lui, s'exprime ainsi : « Ce tableau, que je ne « fais qu'esquisser, a été tracé d'une manière exacte et atta- « chante par un de mes amis qui n'est plus (Peyron) et dont

1. *Ibid.*, p. 125, n° 177.
2. *Ibid.*, p. 126. M. Foulché-Delbosc déclare n'avoir pas de preuves de cette revision et n'avoir pas vu la première édition. *Essais sur l'Espagne et voyage fait en* 1777 *et* 1778, *où l'on traite des mœurs, du caractère, des monuments, du commerce, du théâtre et des tribunaux particuliers à ce royaume*, Genève, 1780, 2 vol. in-8°.
3. *Ibid.*, *loc. cit.*
4. *Voyage pittoresque et historique de l'Espagne* par Alexandre de Laborde et une société de gens de lettres et d'artistes de Madrid, Paris, Didot, in-fol., t. I, 1re partie, 1806, 2e partie, 1811 ; t. II, 1re partie, 1812, 2e partie, 1820.
5. *Nouveau voyage en Espagne ou tableau de l'état actuel de la monarchie*, 3 vol.

« la description du royaume de Grenade est la partie la plus « intéressante de ses *Essais sur l'Espagne*[1]. » L'édition de 1807 répète presque dans les mêmes termes : « Je vais sup- « pléer à ce que j'eusse aimé à retracer d'après mes propres « souvenirs en rapportant ici ce qu'un de mes amis qui n'est « plus (M. Peyron) en a écrit dans son *Nouveau voyage en* « *Espagne* qui parut en 1782 et qui est devenu très rare[2]. » Un an auparavant, Alexandre de Laborde écrivait : « Il ne « nous reste plus qu'à parler des écrivains qui ont déjà fait « connaître l'Espagne. Malheureusement, parmi les étran- « gers qui ont parcouru ce pays, la plupart l'ont envisagé « d'une manière superficielle et à travers des préjugés natio- « naux; les plus estimables voyageurs, tels que MM. Bour- « going, Swinburne[3] et Dupeiron, ont regretté qu'un voyage « pittoresque ne fût pas encore exécuté; tous sont d'accord « que l'Espagne est, sous ce point de vue, une des contrées « les plus intéressantes de l'Europe[4]. » De la forme inexacte donnée au nom de notre auteur est née l'erreur du catalogue de l'histoire d'Espagne de la Bibliothèque nationale[5].

« Il est temps de revenir à l'ouvrage lui-même ou pour mieux dire aux inscriptions qui y sont reproduites. La presque totalité en figure au tome II du *Corpus* ou à son supplément, d'après d'autres sources. Les copies de Peyron n'en conservent pas moins une certaine valeur. Quelques exemples suffisent, en effet, à montrer chez lui une scrupuleuse exac-

1. Édition de 1797, t. III, p. 88.
2. T. III, p. 90.
3. *Travels through Spain in the year* 1775 *and* 1776, by Henry Swinburne, Londres, 1779, in-4°. Le voyage de Swinburne fut réédité à Londres en 1787 en deux volumes in-8°, en même temps qu'il en paraissait une traduction française à Paris chez Didot.
4. *Voyage pittoresque de l'Espagne*, t. I, introd., p. IX.
5. Il existe de l'ouvrage de Peyron, outre les éditions de 1782 et de 1783 qui figurent dans ce catalogue et l'édition de Genève 1780, une traduction allemande parue à Leipzig dans la Weygandschen Buchhandlung, 1781, 2 vol. in-8° de 306 et 334 p., et une traduction anglaise partielle, à la suite du voyage de Bourgoing, par G. G. J. et J. Robinson, 1789, 3 vol. in-8° de XII-472, 558 et 503 p. (Foulché-Delbosc, *Bibliographie*, p. 125 et suiv., n° 177).

titude assez rare de la part de ses contemporains. Il écrit SODALICIVM par un C dans une inscription de Valence où la plupart des copistes mettent fautivement un T et indique la cassure après les mots COLENTES ISID sans compléter *Isid*[*em*], témoignant ainsi qu'aucune lettre n'a disparu depuis la découverte de la pierre et que, dès l'origine, comme M. Hübner le reconnaît au *supplementum*, elle était fracturée[1]. Dans une autre inscription, celle-ci de Sagonte, il est seul à donner les leçons exactes : NOBEIS, VICENSVMVS, IVENEM[2]. Ici les deux monuments subsistent encore, mais beaucoup des autres qu'il a vus ont péri. La liste ci-dessous indique, avec les renvois à la page de Peyron, la collation avec le *Corpus*.

Cortijo de Escaña, anc. Nescania.

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 2005 : l. 3, STATVLIVS. La division des lignes rétablie par conjecture par M. Hübner est en réalité la suivante : *Fonti divino aram* | *L. Postumius Statulius* | *ex voto d. d. d.* L'inscription est donnée comme trouvée à la « Fuente de la Piedra, » la Fontaine de la Pierre, à deux lieues d'Antequera, mais il résulte du contexte qu'à la date du *Voyage* elle se trouvait à Antequera. Il n'y a donc pas lieu d'admettre, avec le *Corpus*, qu'il n'y en aurait eu à Antequera qu'une reproduction moderne.

Cordoue.

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 2246 : l. 7, H. E. S. La division des lignes est différente de celle donnée au *Corpus* : *D. M. S.* | *M. Lucretius Verna Patri*|*ciensis ann. LV* | *pius in suos h. e. s. sit t. t.* | *levis*. Le marbre, contrairement à l'assertion du *Corpus* qu'il aurait été transporté au Musée Cevallos antérieurement à 1761, servait encore de bénitier dans l'église Sainte-Marine.

1. *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3730, *supplementum*, 6005.
2. *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3871.

ELCHE.

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3555 : l. 2, DECIVS CELER ; l. 3, DEDICAVIT. La lecture incomplète s'explique par l'état des lettres presque entièrement effacées. « Cette pierre fut « apportée du lieu nommé « la Alcudia, » qui est aux envi- « rons d'Elche, et qui, par les ruines qu'on y trouve, paraît « avoir eu encore plus d'étendue qu'Elche » (p. 124).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, *supplementum*, 5953 : l. 2, MARIANAE ; l. 4, IVNIANVS. Peyron se borne à dire : « On voit « aussi dans Elche l'inscription suivante, » sans indiquer comme pour la précédente de provenance exacte. L'inscription a été reproduite dans le *Voyage pittoresque de l'Espagne* (pl. 143, n° 36), et M. Hübner l'avait connue par là lorsqu'il a rédigé le t. II du *Corpus*, mais il l'avait rejetée d'après un document précis déclarant qu'elle avait été apportée d'Oran (*Corp. inscr. lat.*, t. II, p. 480) ; aussi figure-t-elle au t. VIII, n° 10012. Il semble donc que c'est par inadvertance qu'elle a trouvé place au *supplementum* du t. II[1] (p. 124).

ALICANTE.

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3563 : l. 6, P. R. I. Q. P. « Plusieurs « fragments d'inscriptions, des débris de colonnes et de sta- « tues [ont été] trouvés vers cette partie de la baie qu'on « nomme « La Cala » et en remontant jusque vers la hau- « teur du coteau; quelques inscriptions entières qu'on y a « aussi découvertes ont été placées et sont conservées dans « les maisons de campagne des environs » (p. 121).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3565 : l. 2, 3, PRIAMIGENIA | SINPONIACA ; l. 4, AN·XXV (p. 122).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3567 : l. 1, XVIII ; l. 2, S. T. L.

1. La même erreur a fait signaler sous le n° 5127, parmi les inscriptions de Valence, une inscription provenant de Bougie, qui, comme M. Hübner en avertit dans l'*Ephemeris epigraphica*, se trouve publiée à sa vraie place au t. VIII, n° 8923.

Il résulte de la phrase citée plus haut que l'inscription paraissait entière (p. 121).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 4975, 3 (p. 122).

VALENCE.

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3730, *supplementum*, 6005. La copie de notre auteur est de tous points conforme à celle donnée au *supplementum* du *Corpus* avec l'orthographe SODALICIVM (l'M en entier) et la lacune indiquée après ISID. Il maintient au contraire, contre le *supplementum* et d'accord avec le *Corpus*, la date de 1754 pour la trouvaille, date qui résulterait d'une légende en latin placée au-dessous de la pierre, qui sera rapportée plus loin (p. 101).

LIRIA.

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3786. « On découvrit en 1759, auprès « de la fontaine de la ville, une pierre avec quelques carac- « tères romains. D. Joseph Rios, curé de Cullera, les expli- « qua de la manière suivante, dans une dissertation pleine « d'érudition. » Suit la transcription en caractères courants, avec omission du mot *uxor* à la l. 4, et *sculptum* au lieu de *exculptum* à la l. 5 (p. 83).

MURVIEDRO, anc. SAGONTE.

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3832 (p. 73).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3837, *supplementum*, 6020 : l. 1, AVLO; l. 2, PAVLI; l. 3, REGILO XV VI; l. 4, FACIENDI; l. 6, DICVND; l. 7, QVESTORI; l. 8, AV. La première lettre et les dernières de la plupart des lignes avaient sans doute disparu (p. 69).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3840 : l. 1, M·ACILIO M·FC; l. 2, ..FO PROCVRA; l. 4, VENTVS TARRACHON (p. 70).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3842 (p. 68).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3843 : l. 4, MELETE avec T et E liés (p. 68).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3846 (p. 67).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3848 ou 3849 (p. 67).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3850 : l. 5, AMICO sans ligature. « Ces cinq inscriptions, très bien conservées, sont incrustées « dans le mur aux deux côtés de la porte de l'église des « Trinitaires » (p. 68).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3856 : l. 2, MAXIMO; l. 4, POPILIA AVITA; l. 6, POPILII (p. 70).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3858 : l. 3, PONTIFIcI (p. 70).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3860 : l. 2, Q. F (espace vide) GAL; l. 4, AEDILI; l. 5, FLAMINI (p. 69).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3865 : l. 4, QVESTORI (p. 71).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3866 : l. 1, POPILIAE; l. 2, XVII; l. 5, ROMANVS sans ligature (p. 71).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3871 : l. 1, ACILIVS; l. 5, QVEA RAPVERVNT (p. 73).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3889 : l. 1, BAEBIAE, les A sans barres horizontales (p. 572).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3908 (p. 72).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3914 : l. 4, MYRSINI; l. 7 en caractères plus grands (p. 72).

Tortose.

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 4055 : l. 1, PANI·DEO; l. 4, ANICIENVM; l. 7, M. . . « *Anicienum Augustum* était une ville « des Gaules, aujourd'hui nommée le Puy; mais comme il « n'est pas à présumer que l'assemblée dont il s'agit se fût « tenue si loin de l'Espagne et de Tortose, les savants sup- « posent qu'il y avait, sans doute, alors en Espagne, une « ville qui portait le même nom, et je ne m'y oppose pas » (p. 53-54).

« L'attention du voyageur ne s'est pas portée que sur les inscriptions latines. Il a copié aussi à Sagonte deux inscriptions en caractères ibériques.

« La première est celle qui porte le n° XXV dans les *Monumenta linguae ibericae* de M. Hübner. « On voit celle-ci, « écrit Peyron, en caractères inconnus dans le cloître des Tri-

« nitaires, je la copie telle qu'elle est » (p. 69). La forme de plusieurs caractères y est notablement différente de la transcription de M. Hübner[1]. Il y a de non moindres variantes pour la seconde (Hübner, nº XXIX), qui « est dans les « mêmes caractères que celle que l'on voit dans les cloîtres « des Trinitaires » et qui se trouve « près de l'église « Majeure » (p. 71). La copie de Peyron emprunte peut-être un certain prix au fait que non seulement les deux monuments eux-mêmes, mais encore les moulages qu'en avait pris à la fin du siècle dernier l'anglais Conyngham et qu'il avait rapportés au Musée de Dublin, ont depuis péri.

« Il y a enfin, dans le *Voyage* de Peyron, une inscription, une seule et d'une ligne seulement, mais qui peut, ce semble, fournir un renseignement de quelque intérêt, dont la mention a échappé aux épigraphistes. « Il y a quelques « années, écrit-il, qu'on trouva dans le Guadalaviar, aux envi- « rons de Valence, une pierre sur laquelle ces mots étaient « gravés : *Sodalicium* | *vernarum* | *colentes Isid*[*em*][2]. On l'a « placée sur le chemin, à peu de distance du lieu où elle a « été découverte : au-dessus de cette inscription est une « autre pierre antique, sur laquelle on voit, au centre d'une « couronne de laurier, une corne d'abondance remplie de « fruits, et ces caractères qui servent de légende :

CO·IV·IT·VALENTIA.

« Lorsque les deux pierres furent placées, on écrivit au-des- « sous : *Siste, antiquitatis amator : diu socii in alveo sepulti* « *lapides A. D. MDCCLIV inventi, sequenti in hunc proximio-* « *rem locum positi, dic ubi, dic quando primum erecti* » (p. 101-102).

« Il s'agit, à n'en pas douter, d'une dédicace officielle faite par la ville de Valence. La corne d'abondance sculptée

1. Il faut ajouter à la bibliographie donnée par M. Hübner : *Voyage pittoresque de l'Espagne*, pl. 143.

2. L'inscription est transcrite dans le texte de Peyron en caractères épigraphiques.

sur la pierre est précisément le type constant des monnaies : de même, figure sur celle-ci, détail curieux à noter, la ligature de l'N et du T de VALENTIA[1]; mais, en dehors des noms de magistrats monétaires, sur les monnaies on ne trouve que le seul nom de Valence sans qualification aucune[2]. Il en résulte qu'en l'absence d'inscription jusqu'ici connue, si l'on savait par Pline[3] que Valence était colonie, l'on ne savait pas depuis quelle époque. L'était-elle dès l'origine, dès sa concession par le consul D. Junius Brutus aux soldats qui avaient pris part à la guerre contre Viriathe, en 138 av. J.-C., ou l'était-elle devenue dans la suite? « *Illud verisi-* « *milius est*, » disait M. Hübner, « *nam ante Caesarem jam* « *Augustumque coloniam fuisse inde concludendum*, *quod cogno-* « *mina Juliae Augustaeve nunquam habuit*[4]. » Il semble, au contraire, ressortir du texte copié par Peyron qu'elle s'appelait *co*[*lonia*] *Ju*[*lia*]. Telle paraît bien être l'interprétation des deux groupes de caractères initiaux. Le troisième est plus difficile à expliquer. L'idée première qui se présente à l'esprit serait d'y lire *Vi*(*c*)*t*[*rix*] en y joignant le V du groupe précédent, où ne resterait alors que l'I seul, abréviation régulière du mot *J*[*ulia*]. Je ne crois pas pourtant que la fidélité ordinaire de notre auteur autorise à admettre ici une inexactitude de sa part, et, sans proposer de solution, il m'a semblé que, fût-ce par la seule présence de cette unique inscription et par le document historique qu'elle peut fournir, le *Voyage en Espagne* de Peyron n'était pas indigne de retenir quelque temps l'attention de la Société. »

1. A. Heiss, *Description générale des monnaies antiques de l'Espagne*, p. 223; Hübner, *Monumenta linguae ibericae*, pars I, p. 90, n° 97 *b*.

2. Les monnaies décrites par Florez dans ses *Medallas de España*, écrit M. A. Heiss, et qui présentent l'inscription C. I. V. que cet auteur lit *Colonia Julia Valentia*, sont depuis longtemps restituées à Vienne en Dauphiné (*Description des monnaies antiques de l'Espagne*, p. 222, note 3).

3. *N. H.*, 3, 3, 20.

4. *Corp. inscr. lat.*, t. II, p. 501.

M. G. Vernet, associé correspondant national, présente quelques photographies de sarcophages rapportées de sa dernière mission en Espagne :

« 1° Sarcophage d'un type déjà rencontré en Gaule et en Italie[1] : encastré à cinq ou six mètres de hauteur dans la façade de la cathédrale de Tarragone, au-dessus du portail de droite, et par suite très difficile à photographier. M. de Laurière le rapprochait d'un sarcophage du Musée de Latran. En le comparant à un autre sarcophage portant des sujets analogues et décrit par Bottari[2], on constate que celui de Tarragone a trois personnages de plus. Est-ce le même? Sur celui dessiné dans cet ouvrage italien et sur celui de Tarragone le Christ est facilement reconnaissable, car il est toujours représenté les cheveux très longs. La légende s'est formée à Tarragone que ce sarcophage aurait renfermé les restes de saint Ermenegilde et la Commission des monuments historiques a demandé au chapitre, d'après ce que m'a rapporté le doyen Sr Dean Doctor Segalis, la permission de le desceller pour se rendre compte de ce qu'il pouvait contenir. Il est probable qu'au XIIIe siècle, au moment de la construction de la façade, on a encastré, suivant une coutume dont on a d'autres exemples, la face antérieure du sarcophage pour concourir à l'ornementation de l'église. On s'explique facilement l'importation de ce monument d'Italie en Espagne.

« 2° Sarcophage actuellement à Jativa, l'ancienne Saetabis, dans la province de Valence. On en a fait faire tout récemment un moulage pour le Musée de cette ville.

« L'une des faces représente le combat à cheval de deux guerriers armés de la lance. Les adversaires, vêtus de tuniques longues à plis, croisent leurs lances qu'ils tiennent l'un sous le bras gauche, le deuxième sous le bras droit. Si l'on excepte l'attitude du buste un peu différente chez les deux cavaliers, la symétrie paraît être la règle absolue de

1. Ce sarcophage a été déjà signalé à la Société par notre regretté confrère Jules de Laurière (*Bulletin*, 1881, p. 154).

2. *Sculture e pitture sagre*..., etc. Roma, 1737.

l'artiste : les lances dirigées toutes deux vers le poitrail des chevaux, la position de ces animaux affrontés, dont le mouvement est identique, l'arrangement même des feuillages qui couvrent le fond, tout concourt à provoquer cette impression. De chaque côté de cette scène se trouvent deux médaillons circulaires dont l'un représente une mère allaitant son enfant, l'autre un monstre velu dévorant un centaure ou un cheval. Un autre fragment nous montré cinq personnages à pied : le premier, le troisième et le cinquième portent sur leurs épaules une antilope, le dernier tient à la main deux oiseaux. Le deuxième porte aussi deux oiseaux et dans la main droite une coupe chargée de fruits; quant au quatrième, il conduit par le cou une antilope qui l'accompagne docilement. J'avais cru d'abord à un retour de chasse, mais aucun des hommes ne porte d'armes; la position de la tête et du cou des animaux fait plutôt croire à une offrande; la tête des animaux n'est pas du tout celle d'animaux tués en chasse, mais bien celle d'un animal porté vivant et redressant la tête par un mouvement naturel. Le médaillon juxtaposé nous donne l'image de deux paons, à grande aigrette, faisant la roue, si ramassés qu'on pourrait les prendre pour des oies à lourde démarche.

« Ce monument est appelé le sarcophage de Jativa, mais je crois pouvoir démontrer plus tard que ce n'est pas un sarcophage; quant à la date qu'il faudrait lui assigner, bien des incertitudes existent à ce sujet.

« 3° Fragment de sarcophage chez M. le marquis de Loring, à Malaga, dans sa propriété de la Conception, où sont conservées également, entre autres antiquités, les tables de Malaga et de Salpensa. Il est en pierre et il n'en subsiste qu'un côté. Le style et l'exécution sont bien pauvres, mais le sujet m'a paru peu commun. Nous avons là deux scènes, séparées par un pilastre cannelé, relié lui-même par des bandelettes aux pilastres des angles. A droite, un maître à grande barbe, assis sur une *cathedra*, déroule un volume; en face de lui un jeune disciple imberbe est assis et lit aussi un volume qu'il a déployé. Entre eux sont disposés plusieurs autres volumes dont le lien est rompu. A gauche, le même

professeur assis écoute, en suivant des yeux sur un volume, son élève debout en train de déclamer. Ces sculptures ont très peu de relief : la scène qu'elles représentent m'a paru mériter d'être soumise à la Société.

« 4° On voit à Grenade, dans la salle du tribunal de l'Alhambra, un monument en marbre que le guide officiel désigne comme un sarcophage phénicien. Sans m'arrêter à discuter cette assertion que les dimensions exiguës du monument à elles seules empêcheraient d'admettre, je tiens à faire remarquer la ressemblance des sculptures qui décorent ce monument avec le motif d'un des chapiteaux de l'église Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers[1]. Des lions s'apprêtent à dévorer des antilopes. Le même sujet se reproduit sur les deux faces du monument. Des inscriptions arabes ou des motifs d'ornementation tirés de l'écriture arabe encadrent sur trois côtés la partie antérieure; sur la partie postérieure cet encadrement est remplacé par une file d'oiseaux. M. Ed. Aubert assigne le XIe siècle comme la date probable de ce chapiteau; c'est aussi sans doute à cette époque qu'il faut faire remonter notre monument.

« 5° Bas-relief en marbre blanc ($0^{m}91 \times 0^{m}66$) trouvé dans l'un des sous-sols, encore encombrés de matériaux, du palais inachevé que Charles-Quint et Philippe II firent élever sur l'emplacement du palais d'hiver de l'Alhambra; conservé actuellement dans la salle du palais arabe transformée en chapelle pour Charles-Quint. Nous avons là une nouvelle et curieuse représentation de Jupiter et de Léda. Deux satyres dissimulés derrière des troncs d'arbres les observent. »

M. Mowat, membre résidant, ajoute quelques observations à la communication qu'il a faite, dans la séance précédente, sur des débris de sculptures antiques.

1. On en trouvera le dessin dans l'étude que M. Édouard Aubert a publiée dans les *Mémoires de la Société*, 1882, p. 44.

Séance du 24 Février.

Présidence de M. l'abbé THÉDENAT, président.

Ouvrages offerts :

BAYE (baron DE). *Les tombes de Mouranka.* Leide, 1896, in-8°.
CASTETS (F.) et BERTHELÉ (JOS.). *Archives de la ville de Montpellier. Inventaires et documents.* T. I, 1er fasc. Montpellier, 1895, in-4°.
ROMAN (J.). *Médaille de Jacques Charlet, seigneur d'Esbly.* Paris, 1896, in-8°.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, offre à la Société, au nom des auteurs, MM. Ferdinand Castets, ancien maire de Montpellier et doyen de la Faculté des lettres de l'Université, et Joseph Berthelé, archiviste départemental de l'Hérault, une *Notice sur les anciens inventaires des archives municipales de Montpellier.*

« Cette notice, qui sert d'introduction à une publication très importante sur les archives de la ville de Montpellier, renferme la description d'un certain nombre d'inventaires dont le plus ancien remonte à l'année 1264 et dont le plus récent est du XVIIIe siècle. Des fac-similés, intercalés dans le texte, permettent d'apprécier l'état de conservation et l'intérêt de ces documents. La plupart ont été rédigés au point de vue de l'utilité pratique et dans le but de faciliter la production des titres ou des pièces de comptabilité devant qui de droit au moment opportun. Il n'en est pas de même de l'inventaire rédigé en 1662-1663 par l'historiographe archiviste Pierre Louvet : cet érudit a cherché à faire connaître dans son inventaire tout ce qu'il jugeait utile pour l'histoire de Montpellier ou pour celle du Languedoc. On comprend que MM. Castets et Berthelé aient voulu mettre en lumière l'intéressante figure de Louvet ; ils ont donné sur ses travaux et sur sa carrière des renseignements très complets. Malheureusement, la curiosité de Louvet était quelquefois sans dis-

cernement et ses procédés de critique paraissent souvent insuffisants. La publication des *Inventaires et documents tirés des archives de Montpellier* a été décidée par la municipalité de cette ville. C'est une mesure qui lui fait le plus grand honneur; on peut compter sur les éditeurs auxquels elle a confié l'exécution de cette laborieuse tâche pour mener à bien une entreprise aussi utile et aussi importante. »

Travaux.

M. l'abbé Thédenat, président, donne lecture du discours qu'il a prononcé, au nom de la Société, sur la tombe de notre regretté confrère M. A. Lecoy de la Marche :

« Messieurs,

« Albert Lecoy de la Marche entra tardivement dans la Société nationale des Antiquaires de France. En effet, à la séance du 6 mai 1885 seulement, il fut élu membre résidant à la place de M. Michelant, promu à l'honorariat.

« C'est vous dire que notre nouveau confrère, au moment où il fut admis dans notre Compagnie, avait déjà derrière lui un long passé d'une vie laborieuse.

« Sorti le second de l'École des chartes, en 1860, il avait choisi, comme sujet de thèse : *De l'autorité historique de Grégoire de Tours*. Il cherchait à démontrer, non sans une part d'exagération, — il avait alors vingt ans, — que, à défaut de sources historiques écrites, l'historien des Gaules puisa dans les épopées et dans les légendes. Cette théorie, toute nouvelle alors, souleva de vives protestations. Il est, de nos jours, des savants qui la reprennent. Quoi qu'il en soit, cette première œuvre montra que le jeune archiviste, à ses débuts, était doué d'un esprit indépendant, apte à concevoir des idées personnelles, capable de chercher sa voie en dehors des chemins battus.

« Après un séjour de quelques années à Annecy, où il fut envoyé comme premier archiviste de la Haute-Savoie, récemment annexée à la France, il revint, en 1863, à Paris, aux Archives nationales. Pendant les années qui suivirent, il

publia, dans la bibliothèque de la *Société de l'histoire de France*, une édition des *Œuvres complètes de Suger*.

« En 1868, parut un de ses meilleurs travaux, une étude sur *La chaire française au moyen âge*, *spécialement au XIIIe siècle*. De longues et patientes recherches, une étude approfondie des documents, des déductions sagement tirées ont permis à l'auteur de traiter largement son sujet. Les prédicateurs du moyen âge ne craignaient pas de dérider, par des anecdotes piquantes, la gravité de la chaire chrétienne; la peinture des mœurs contemporaines et les personnalités ne les effrayaient guère. Aussi, l'étude consciencieuse de notre confrère a pour objet, non seulement les prédicateurs, mais toute la société : gens d'église et moines, nobles et vilains, bourgeois et soldats, femmes de toute condition, écoliers et professeurs, savants et artistes, tous sont saisis sur le vif; c'est un tableau animé et plein d'intérêt de la vie à cette époque.

« L'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui avait mis le sujet au concours, en jugea ainsi, car elle donna le prix à M. Lecoy de la Marche. Le public fut du même avis que l'Académie, et, chose rare pour une œuvre d'érudition, ce livre eut l'honneur d'une seconde édition.

« Après les désastres de la guerre de 1870 et de la Commune, la Société de l'École des chartes décida qu'elle publierait, pour que leur perte, en cas de nouveaux malheurs, ne fût pas irrémédiable, les documents d'archives les plus importants pour notre histoire. Le premier volume de cette série, contenant les *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René pour servir à l'histoire des arts au XVe siècle*, fut édité par M. Lecoy de la Marche. Édifices d'Angers, bâtiments et domaines de l'Anjou, édifices de Provence, travaux divers, objets d'art, meubles et ustensiles, sous ces rubriques, l'éditeur classe et annote une longue série de documents, jetant ainsi la plus vive lumière sur la vie intérieure à la fin du moyen âge, sur l'histoire des arts et du mobilier, sur l'influence qu'exerça dans tous ses États le roi René, ami et protecteur des arts. Plus tard, se transportant dans tous les pays où vécut ce prince éclairé, en Provence, à Naples, à

Gênes, à Milan, M. Lecoy de la Marche recueillit dans les archives locales de nouveaux documents. De ces longues recherches, de la mise en œuvre de ces matériaux patiemment réunis, sortit le livre intitulé *Le roi René*. C'est une étude complète et documentée de la vie politique de ce prince fidèle et peu récompensé par le roi de France, de son administration, de ses travaux artistiques et littéraires. L'Académie des inscriptions et belles-lettres décerna à l'auteur la récompense la plus haute et la plus enviée, le prix Gobert.

« Les *Anecdotes tirées d'Étienne de Bourbon*, le *Saint-Martin*, dont la partie archéologique et géographique offre un réel intérêt et dont l'illustration est au-dessus de tout éloge, et enfin l'histoire des *Relations diplomatiques de la France avec l'île de Majorque* terminent la série des travaux de longue haleine publiés par notre confrère.

« Je ne puis que faire allusion à ses œuvres moins considérables : volumes de la *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*, articles épars dans les revues les plus diverses : *Bibliothèque de l'École des chartes*, *Revue des Questions historiques*, *Gazette des beaux-arts*, *Bulletin monumental*, *Correspondant*, *Nouvelle Revue*, chroniques d'histoire et d'archéologie dans plusieurs journaux..., la simple énumération de ces travaux formerait une liste bibliographique considérable.

« Et là ne fut pas toute son œuvre. Professeur pendant plusieurs années à l'Institut catholique et conférencier très suivi, il avait groupé autour de lui de nombreux auditeurs.

« Au *Bulletin* de notre Société, notre regretté confrère a donné diverses communications et aux volumes de nos *Mémoires* un traité italien du XIVe siècle, *L'art d'enluminer*, ainsi qu'une curieuse étude sur *Le bagage d'un étudiant en* 1347. Le 6 novembre de cette année 1347, on trouva, sur le bord de la route et en vue de Château-Landon, le cadavre d'un jeune boursier de Sorbonne qui, ses vacances terminées, retournait à cheval de Nevers, sa patrie, à Paris. Sur l'ordre du bailli de Courtenay et par le ministère du tabellion de Château-Landon, en présence d'un bourgeois de la localité, de trois sergents de la reine et de quatre témoins requis, il

fut dressé un inventaire complet des effets trouvés dans les bagages et sur la personne du jeune étudiant. Cette pièce, jusque-là inconnue, nous montre, dans les plus minutieux détails, comment voyageaient les étudiants aisés du XIVe siècle, quelles étaient leurs habitudes, quels livres et quels objets ils emportaient avec eux. C'est une page inédite des plus curieuses, abondant en renseignements nouveaux et dont M. Lecoy de la Marche a tiré le meilleur parti.

« Depuis plus d'un an, notre confrère ne paraissait plus à nos séances. Une attaque soudaine, tout en respectant la lucidité de son intelligence, avait gravement atteint son corps. Ce premier et sévère avertissement de la mort, qui semblait devoir l'inviter au repos, ne triompha pas de son activité. Dès que ses forces mal affermies le lui permirent, il revint, bien péniblement, à son bureau des archives. A ce coup douloureux il opposait, comme aux autres épreuves qui avaient traversé sa vie, la résignation d'un fervent chrétien et la patience d'un sage. Jamais ses amis, même les plus intimes, ne reçurent la confidence de ses plaintes. Là fut le côté vraiment grand de son caractère et qui mit, dans sa vie morale, une remarquable unité. Ceux qui l'ont connu pendant les années pleines d'espérance de sa jeunesse, dans l'âge mûr et jusqu'à la mort, l'ont toujours vu le même : immuable dans ses croyances, courageux et doux à la fois devant les difficultés, infatigable à travailler.

« Il fut frappé la nuit, pendant son sommeil. Sans doute, il ne vit pas la mort venir. Elle ne l'aurait pas effrayé ; il l'attendait. Pendant cette dernière et cruelle année, il l'avait plus d'une fois appelée, comme la grande libératrice, comme l'amie suprême qui devait couronner ses hautes espérances. A celui qui, jusqu'à la fin, fut pour lui le plus fidèle et le plus chaud des amis, il disait souvent : « J'aurais dû mourir « après ma première attaque ; j'étais si bien préparé ! J'ai « manqué le coche. »

« Non, cher confrère, vous n'avez pas manqué le coche ; une année de souffrance et de résignation compte pour l'éternité ! »

M. A. Maignan, associé correspondant national, soumet à la Société plusieurs monuments antiques de sa collection[1] :

« 1° *Un vase en forme de tête d'Athéna.* — Ce petit vase devait avoir environ 0m10 de hauteur quand il était complet. Il se compose d'une tête en terre jaune rosé d'un type correct, au menton puissant, à la bouche très rapprochée du nez. Les cheveux ondés et bouffants encadrent le visage; de lourdes boucles d'oreilles ovoïdes pendent de chaque



Vase en forme de tête d'Athéna (collection A. Maignan).

côté. Le cou long et assez mince s'étale à sa base en forme de disque aplati et forme ainsi le pied du vase. Sur cette tête est posé un casque relevé et formant visière. Le nasal

1. M. A. Maignan a exécuté lui-même, pour le *Bulletin*, les dessins qui reproduisent d'une manière si heureuse le petit vase en forme de tête et les trois moules à argenterie. Nous l'en remercions vivement. (*Note de la commission des impressions.*)

est saillant, les yeux, non évidés, sont indiqués seulement par une faible dépression; deux ornements en creux s'enroulent en volutes sur les garde-joues. Le sommet du casque se termine par un fin goulot de vase aujourd'hui mutilé, mais encore muni de son anse, qui va s'attacher à la nuque. A la naissance même de ce goulot, on voit les attaches des trois cimiers qui surmontaient le casque, celui du milieu était d'un volume plus considérable. La tête était peinte et a conservé des traces de son engobe blanc et de l'indication des yeux. Les boucles d'oreilles et les cheveux étaient entièrement dorés; sur le casque se voient des traces de couleur rouge. Le goulot et l'anse du vase sont recouverts de vernis noir.

« 2° *Une stèle funéraire grecque.* — Trouvée en 1896 au Pirée, elle est inédite et s'ajoute par conséquent aux séries déjà publiées. Le marbre, fortement patiné, porte les traces d'un long séjour dans l'eau ou dans un terrain pénétré par les infiltrations de la mer. Avant la mutilation qu'elle a subie, la stèle était à peu près carrée; elle mesure dans son état actuel $0^{m}33$ de hauteur et $0^{m}26$ de largeur.

« Le sujet est obtenu en baissant le fond d'un plan rectangulaire sur lequel on a ménagé le très faible relief des figures sculptées. On y voit une femme drapée, assise de profil sur un siège à dossier, les pieds sur un escabeau. Elle tend la main droite à un homme âgé portant une barbe frisée, enveloppé dans une draperie qui laisse la moitié du torse nu. Le sculpteur, gêné par la hauteur de l'espace où il voulait loger sa figure debout, a dû la faire d'une plus petite échelle que la femme assise, il a même dépassé un peu le cadre, et les cheveux frisés qui surmontent le crâne émergent sur la bordure.

« La scène représentée est la scène des adieux avec ses dispositions traditionnelles. Le père est debout devant sa fille morte; il lui prend la main dans un geste affectueux. Sur la bande lisse qui entoure le sujet et au-dessus du bas-relief se lit une inscription. Au-dessus de l'homme, son nom et son pays : ΝΙΚΑΓΟΡΑΣ || ΣΑΛΑΜΙΝΙΟΣ. Au-dessus de la femme, l'inscription semble ajoutée après coup. Les lettres de la

première ligne sont plus écartées que dans le nom de l'homme; celles de la seconde ligne sont en caractères beaucoup plus petits. Un morceau de la stèle manque de ce côté; il devait avoir environ 0m09, ce qui rend la lecture plus difficile. Nous y voyons ΥΡΤΑ, probablement ΜΥΡΤΑ, puis en seconde ligne ...ΤΟΙΣΟΤΕΛΟ, mis pour ΙΣΟΤΕΛΟΣ, soit que le sigma ait été omis, soit qu'on ait cru pouvoir faire servir la première lettre du mot ΣΑΛΑΜΙΝΙΟΣ, qui lui est juxtaposée. Myrta était femme ou fille d'isotèle, c'est-à-dire d'un des étrangers admis à profiter des mêmes conditions fiscales que les citoyens nés dans le pays. On sait que le Pirée était habité par de nombreux étrangers isotèles. Nous remarquerons enfin que la forme des lettres, particulièrement celle du sigma, assigne à notre stèle une date qui ne dépasse pas la première moitié du ɪvᵉ siècle. Notons enfin la forme du P, dont la boucle est tracée un peu moins carrément qu'elle ne l'est ordinairement; cela ne pourrait-il pas faire supposer que l'inscription a été gravée par un étranger?

« 3° *Des moules à argenterie.* — Deux moitiés de moules, qui remontent aux premiers siècles de l'ère chrétienne, nous ont été données comme provenant d'Asie Mineure (voir les dessins A et B); nous avons des raisons de croire que l'assertion est exacte, sans pouvoir cependant l'affirmer. Ils sont inédits et offrent un certain intérêt. Tous deux étaient destinés à fabriquer des accessoires de pièces d'argenterie, des oreilles de plats ou de vases semblables à celles que l'on voit au Louvre et dans de nombreuses collections. Dans la remarquable étude sur les *Trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule* publiée par nos confrères MM. l'abbé Thédenat et Héron de Villefosse, on peut voir une oreille de plat d'argent trouvée près de Bavay, puis une autre ornant un plat ovale provenant de Limes, qui présentent avec nos moules des analogies frappantes.

« Un troisième moule, en pierre grise, est presque intact (voir le dessin C) : l'ornement incisé dans la pierre se compose de lignes repliées sur elles-mêmes et qui, dans la partie centrale, figurent une sorte de palmette étalée, accompagnée

d'une bordure de points. A chaque extrémité se voit une section de palmette. Une tête de cygne, le col retourné en arrière, termine le bord de l'ornement central. Ce bord se continue par une ligne ondulée qui suit les contours de la demi-palmette et se termine par une autre tête de cygne. Ce moule affecte la forme d'un segment de cercle coupé net dans un de ses diamètres. Le bord est muni d'un canal évidé à la partie supérieure pour couler le métal en fusion.

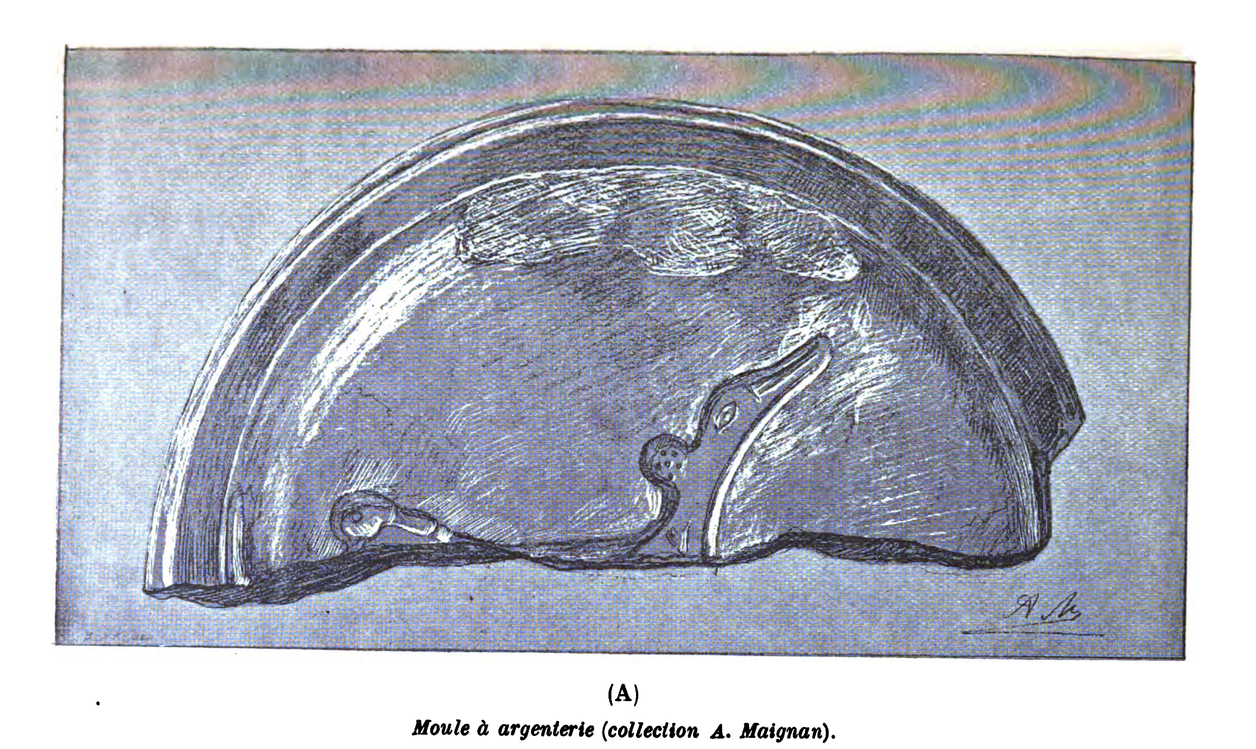
« Le plus important des deux fragments signalés plus haut est en pierre verte d'apparence basaltique (voir le dessin B). Lorsqu'il était complet, il servait à faire en même temps plusieurs oreilles de plats. Celles-ci sont beaucoup plus larges que dans le moule précédent, et les formes des bords sont plus tourmentées. Les ornements sont délicats et d'une fantaisie compliquée; ils se composent de reliefs en forme de perles ou de graines. De grandes têtes de cygne terminent les extrémités.

« Plusieurs problèmes se posent ici dont la solution serait intéressante.

« Le moule était circulaire. La face extérieure est plane : elle se termine par une partie arrondie suivie d'un profil très net, qui semble obtenu au moyen d'un tour et qui interrompt brusquement par un plan plat les rondeurs avoisinantes. L'ensemble de la pierre affecte de ce côté la forme d'un fond de vase sur lequel un autre moule est évidé; c'est encore un ornement d'argenterie, mais assez difficile à déterminer exactement et terminé aussi par une tête d'oiseau. Peut-être cette partie du moule se superposait-elle à une autre pierre dont elle formait comme le couvercle. On aurait obtenu ainsi une série de moules empilés les uns sur les autres. Deux attaches incrustées aux deux extrémités de ce fragment indiquent peut-être un raccommodage ancien.

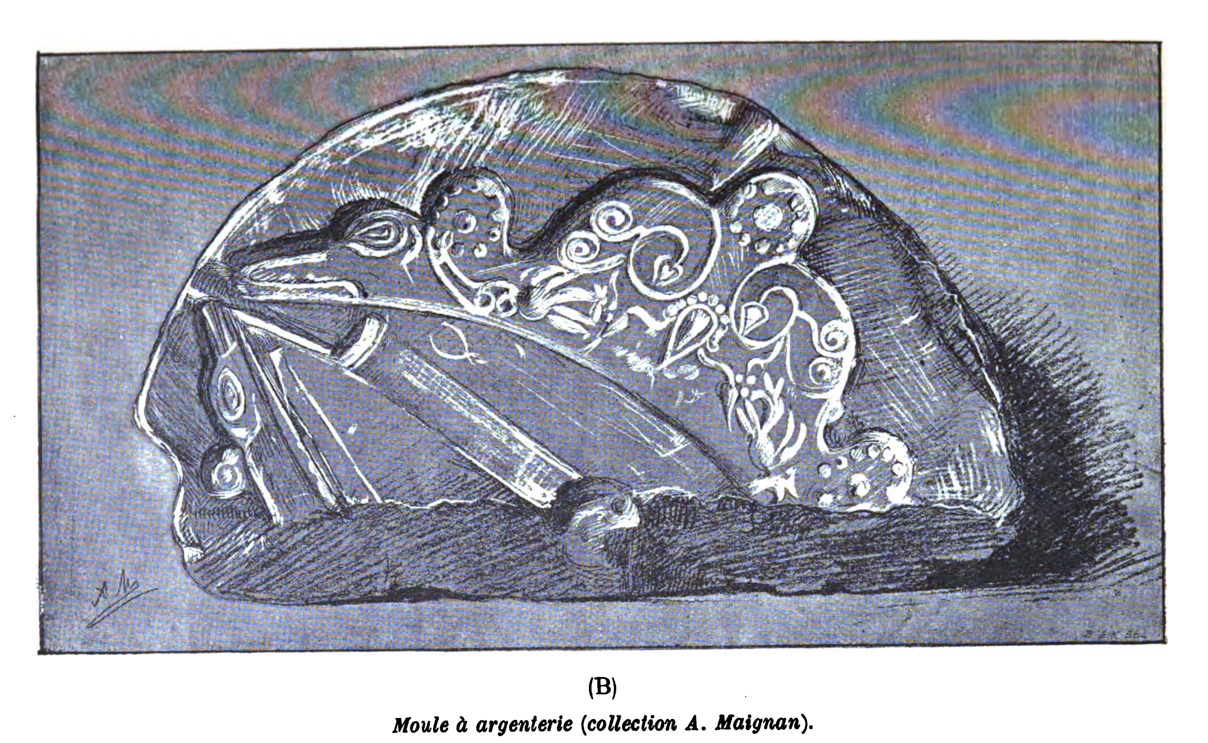
« A signaler aussi l'évidement central servant de point de repère dans la face antérieure, ainsi qu'une petite marque gravée qui se termine par un anneau, dont il serait intéressant de connaître la signification. »

M. Collignon, membre résidant, ajoute quelques observations à celles que vient de présenter M. A. Maignan. Le



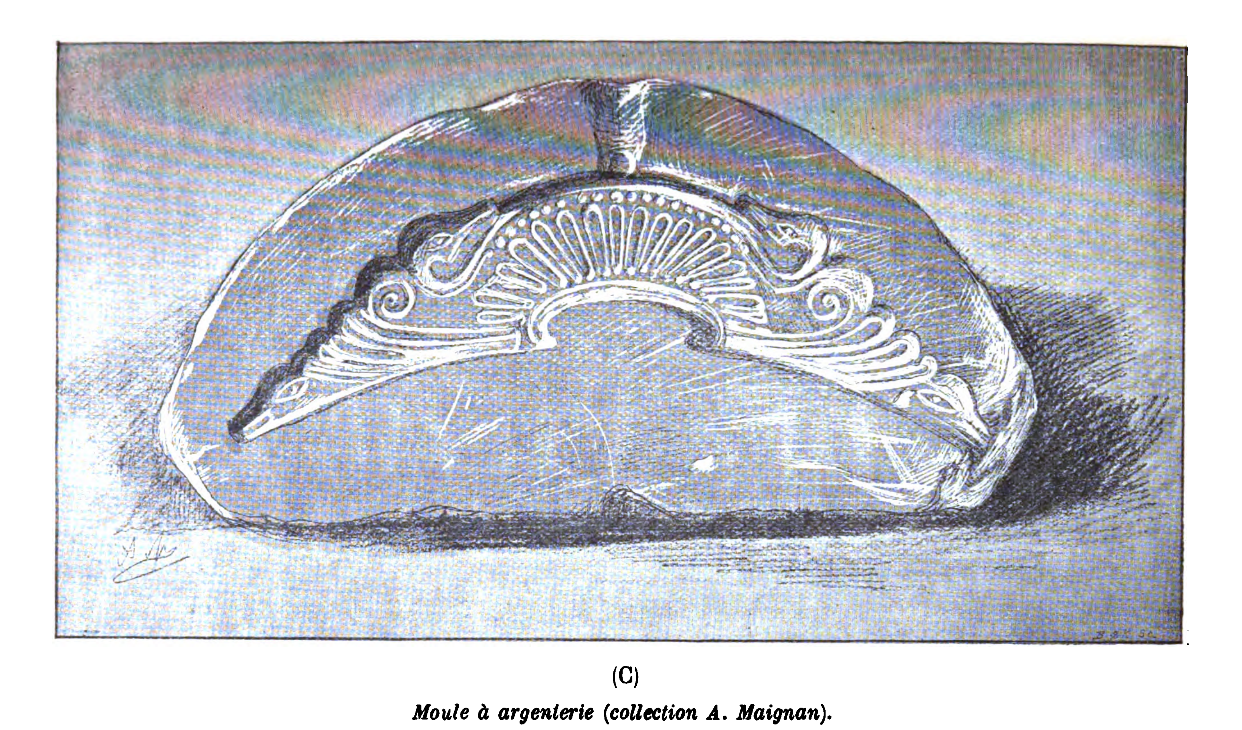
(A)

Moule à argenterie (collection A. Maignan).



(B)

Moule à argenterie (collection A. Maignan).



(C)

Moule à argenterie (collection A. Maignan).

Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France. 1897.



STÈLE ATTIQUE

DE LA COLLECTION A. MAIGNAN

Phototypie Berthaud, Paris

petit vase à tête d'Athéna casquée est des plus intéressants et peut être daté du IIIe siècle. On n'en connait qu'un similaire publié par M. Smith. Les moules sont d'origine égyptienne; ils ne font que reproduire l'ancienne technique des Égyptiens.

« Quant au fragment de stèle, il appartient à un type qui se rencontre fréquemment en Attique, dans la seconde moitié du Ve siècle ou au IVe, et qui est destiné surtout aux sépultures les plus modestes. En général, la stèle a un couronnement dessinant un petit fronton[1], et le bas-relief est sculpté en faible saillie. Ici, le champ du bas-relief mesure seulement 0m20 en hauteur, et, comme dans beaucoup de monuments du même type, il est simplement délimité par le contour qui cerne le ravalement du fond. Le sujet du bas-relief est aussi très connu. A gauche une femme assise, les pieds posant sur un hypopodion et échangeant une poignée de main avec un homme barbu, vêtu de l'himation, qui se dirige vers elle : c'est la scène si fréquente de la δεξίωσις. Le travail du bas-relief est négligé, comme dans beaucoup de stèles communes, qui sont l'œuvre de simples marbriers.

« Le principal intérêt de ce monument réside dans l'inscription :

Υ Ρ Τ Α ΝΙΚΑΓΟΡΑΣ
-ΟΙΣΟΤΕΛΟ ΣΑΛΑΜΙΝΙΟΣ

M]ύρτα Νικαγόρας
... ο(υ)ἰσοτέλο(υ) Σαλαμίνιος

« La femme assise est Myrta, et elle est fille d'un isotèle dont le nom a disparu, sauf la dernière lettre, ο = ου, et la partie supérieure de l'avant-dernière, qui peut être un T ou un Γ. Dans ce dernier cas, on pourrait restituer le nom de Τόργου. On sait que les inscriptions funéraires mentionnant des isotèles sont peu nombreuses, une douzaine environ[2]; il

1. Voy. Conze, *Die Attischen Grabreliefs*, pl. LXXXI, XCI, XCIX.
2. *Corp. inscr. attic.*, vol. II², nos 2723-2734. Cf. Clerc, *Les Métèques athéniens*, p. 210.

n'est donc pas indifférent d'ajouter à cette courte liste un nouveau texte épigraphique. Quant à la forme ἰσοτέλου, elle se retrouve déjà dans une inscription funéraire[1].

« Le mari de Myrta est Nicagoras, qui est qualifié de Σαλαμίνιος. C'est donc un métèque. Mais s'agit-il d'un métèque de Salamine de Chypre, et faisait-il partie de la colonie chypriote du Pirée connue par une inscription[2]? Ou bien était-il un habitant de l'île de Salamine? Cette seconde hypothèse nous paraît la plus vraisemblable, et, dans ce cas, l'ethnique Σαλαμίνιος s'explique facilement. On sait en effet qu'avant la fin du ɪᴠᵉ siècle, l'île de Salamine ne formait pas un dème attique; c'était un pays de clérouchie, administré par un archonte[3]. Les clérouques établis dans l'île gardaient donc leur démotique, tandis que, dans les inscriptions privées, les étrangers domiciliés s'appelaient Σαλαμίνιοι. Nicagoras est sans doute un de ceux-là, et s'il s'était agi d'un acte public, son nom aurait été précédé de la formule qui désigne les métèques de Salamine, ἐν Σαλαμῖνι οἰκῶν[4]. Nicagoras est donc un métèque qui a épousé la fille d'un isotèle, et l'on comprend que l'inscription funéraire rappelle la qualité de sa femme, car les isotèles formaient une classe privilégiée parmi les métèques.

« La date de la stèle peut être placée dans la première moitié du ɪᴠᵉ siècle, et plus près de l'année 400 que de l'année 350. Ce n'est pas que le style très négligé du bas-relief nous donne à ce point de vue des renseignements précis; mais la présence de la forme orthographique ο = ου est un indice certain. Elle ne se rencontre plus dans les inscriptions privées après 350. »

M. l'abbé Beurlier, membre résidant, présente les observations suivantes :

1. Ἀπολλοδώρου ἰσοτέλου θυγάτηρ Μελίττα τίτθη. (*Corp. inscr. attic.*, vol. II², n° 2729.)
2. *Corp. inscr. attic.*, vol. IV, 2, n° 615ᶜ.
3. Aristote, Πολιτ. Ἀθην., 58.
4. Ainsi dans les catalogues de φιάλαι récemment étudiés par

« Dans la dernière séance, notre confrère M. Mowat a signalé un texte d'Eusèbe, *Vita Constantini*, III, 3, où il croit voir la description d'une peinture représentant le groupe du cavalier et de l'anguipède. Il y trouve une confirmation de la théorie d'après laquelle ce groupe serait la représentation de la victoire du christianisme sur le paganisme. Je ne puis, pour ma part, partager l'opinion de notre confrère. La description donnée par Eusèbe me paraît être celle d'une peinture à deux registres. Sur le registre supérieur, on voyait Constantin et ses fils, rangés probablement comme le sont les personnages des mosaïques de Ravenne. Constantin porte le signe de la croix sur son casque. Au-dessous, un dragon, percé d'un trait par le milieu du corps, est précipité dans les abîmes de la mer. Ce dragon est l'ennemi du genre humain, qui a combattu contre l'Église par la tyrannie des princes impies et que Constantin a vaincu. Il n'y a là, ce me semble, rien qui rappelle le groupe du cavalier et de l'anguipède : Constantin n'est pas à cheval ; il ne forme pas un groupe avec le dragon, qui n'est pas signalé comme un animal à tête humaine et qui n'est pas écrasé par les pieds d'un cheval. Il est à remarquer que l'expression du prophète, à laquelle fait allusion Eusèbe : δράκοντα τὸν ἐν τῇ θαλάσσῃ, et qui est d'Ézéchiel, XIII, 1, s'applique, non au démon, mais au pharaon d'Égypte. C'est donc la vue de la peinture et l'interprétation qu'il lui attribue qui ont amené Eusèbe à se souvenir d'un passage auquel il donne un sens qui n'est pas le sens littéral. »

M. Samuel Berger, membre résidant, présente à la Société, d'après le livre récent de MM. Jessop et James, une peinture du commencement du xve siècle, conservée dans une église du comté de Norfolk et représentant le martyre de saint William de Norwich en 1144. M. S. Berger examine, à cette occasion, l'accusation de meurtre rituel, qui a été alors, pour la première fois, portée contre les Juifs. Il fait voir que l'ac-

M. G. Foucart, *De libertorum conditione apud Athenienses*, p. 62. Par exemple : Δᾶος ἐν Σαλαμῖνί οἰκῶν. (Ἐφ. ἀρχ., 1889, p. 60.)

cusation n'a jamais été prouvée et que, dans le cas de William de Norwich, il ne s'agit pas même, à proprement parler, d'un meurtre rituel, mais seulement du prétendu meurtre d'un enfant chrétien commis en dérision de la mort de Jésus-Christ. Ce n'est qu'au milieu du XIIIe siècle que la croyance au meurtre rituel s'est répandue, malgré la constante protestation de la papauté.

Séance du 3 Mars.

Présidence de M. l'abbé H. THÉDENAT, président.

Travaux.

Au nom de la Commission nommée à cet effet, M. Delaborde lit un rapport favorable sur la candidature de M. A. Vitalis au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. Vitalis, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Lodève (Hérault).

M. Noël Valois, membre résidant, lit une notice nécrologique sur M. E. de Rozière[1].

M. Mowat, membre résidant, reprend la question des anguipèdes, à propos du texte d'Eusèbe, dont l'interprétation a été discutée par M. l'abbé Beurlier. M. Mowat cite un nouveau passage d'Eusèbe, où cet historien montre Constantin représenté comme Jupiter luttant contre les géants. Il était d'usage de représenter les géants comme des êtres anguipèdes. Le nouveau texte d'Eusèbe semble donc s'appliquer aux monuments qui nous intéressent.

M. l'abbé Beurlier, membre résidant, estime que le groupe de l'anguipède et du cavalier est apte à représenter toutes les victoires; il ne s'applique donc pas nécessairement à la lutte de Constantin contre le paganisme. Il croit même que le groupe de l'anguipède peut représenter aussi bien les victoires de Probus par exemple que celles de Constantin et

1. Voir plus haut, p. 57 à 68.

remarque que, dans le texte cité, il ne s'agit en aucune manière du paganisme.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, donne communication d'un travail du R. P. Delattre sur les *Fouilles de la nécropole de Douïmès, à Carthage.* Ce mémoire est rendu particulièrement intéressant par les nombreux dessins qui l'accompagnent et qui sont dus à notre confrère M. le marquis d'Anselme de Puisaye.

Le mémoire du P. Delattre est renvoyé à la commission des impressions.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de présenter à la Société une statuette en bronze, représentant Jupiter debout, entièrement nu et tenant le foudre dans la main droite avancée; la main gauche élevée s'appuyait sur un sceptre qui manque. Cette statuette a été trouvée en 1874 dans une tranchée de la route de Chailly à Maisonrouge, près de Grangemenant, commune de Vaudoy, arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne). Elle mesure exactement $0^{m}134$ et repose sur une petite plaque carrée, sans épaisseur appréciable, percée aux angles de quatre trous ronds destinés au passage des pointes qui fixaient la statuette sur sa base. Un des angles de la plaque est brisé; le trou de ce côté a disparu. Elle fait partie de la collection de M. Montaut, député de Seine-et-Marne, qui a bien voulu me la confier et m'a autorisé à la publier.

« Comme il est facile de le reconnaître, le bronze était entièrement doré. Aucune partie n'avait été réservée; la plaque carrée elle-même est recouverte de cette belle et forte dorure dont on peut encore admirer la solidité sur le célèbre Apollon trouvé en 1823 près du théâtre antique de Lillebonne[1] et sur

1. Longpérier, *Notice des bronzes antiques du Louvre*, n. 71. Le Musée de Rouen possède (salle Deville, vitrine plate) six petits fragments assez épais, en bronze doré, provenant de cette statue.

tant d'autres monuments moins connus, sortis aussi du sol de la Gaule[1].



Jupiter trouvé près de Grangemenant (*Seine-et-Marne*).

« Cette particularité paraît d'autant plus étonnante que la figure elle-même est exécutée d'une façon grossière. On est frappé au premier moment de voir un objet d'un style aussi

1. Outre l'Apollon de Lillebonne, surtout frappant par ses dimensions et par l'état encore excellent de la dorure, on peut rappeler un certain nombre de monuments analogues. Parmi les débris de grandes statues en bronze doré, trouvés en Gaule, il convient de citer le pied humain colossal découvert à Royat et conservé au Musée de Clermont-Ferrand (*Bulletin des Antiquaires*, 1879, p. 287),

mauvais recouvert d'une si belle dorure; mais, en réfléchissant, on reconnaît bientôt que cela est tout à fait naturel et que cette enveloppe brillante était pour la statuette la chose essentielle. On peut constater encore aujourd'hui tous les jours la même manière de faire. Bien des gens attachent plus de prix à l'enveloppe extérieure qu'au modelé du corps ou aux lignes du visage. Une vierge, d'un type vulgaire, paraîtra toujours plus belle à certaines âmes candides, si elle est peinte ou dorée, que l'œuvre la plus exquise exécutée dans une matière sans éclat.

« Une opinion assez répandue veut que les statues en bronze doré soient toujours des œuvres d'une époque de décadence. Il est vrai que les textes du IVe et du Ve siècle nous font connaître beaucoup de statues dorées, élevées en l'honneur de grands personnages contemporains; mais on en trouve aussi de nombreux exemples sous le haut empire. L'habitude de dorer les bronzes est plus ancienne qu'on ne le croit généralement. Pline rapporte que Néron fit couvrir de dorures une statue d'Alexandre, exécutée par Lysippe, parce qu'il éprouvait une grande admiration pour cette œuvre[1]. C'est une manière de rendre hommage au génie d'un maître célèbre qui heureusement ne serait plus de mode aujourd'hui[2].

« S'il fallait rappeler, à propos de ce petit monument, les

les débris de la statue colossale cuirassée de Tanlay, Yonne (*Ibid.*, 1869, p. 75), les fragments de statues de Dieulouard, l'ancienne Scarponne (*Ibid.*, p. 75), le bras et le pied trouvés à Reims (*Ibid.*, 1883, p. 120), le pied du Musée de Langres, les débris de la statue équestre de Poitiers (*Ibid.*, 1869, p. 121), les morceaux de statues recueillis à Herbord (R. P. de la Croix, *Les découvertes d'Herbord*, p. 16), le pied de cheval provenant sans doute d'une statue équestre découvert derrière l'arc de triomphe de Saintes et conservé au Musée de Saint-Germain (S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 287, n. 305), etc.... Il existe, en outre, une foule de statuettes dorées provenant de la Gaule.

1. Quam statuam inaurari jussit Nero princeps, delectatus admodum illa (*Hist. nat.*, l. XXXIV, 19, 14).

2. Cf. les observations de M. le baron de Witte sur l'Hercule Mastaï, dans les *Annali dell' Inst. di corr. arch.*, t. XL (1868).

bronzes analogues trouvés en Gaule, il serait facile de dresser une liste de statuettes, exécutées de la même façon, sans goût, sans le moindre souci des proportions du corps, avec des pieds gigantesques, des jambes grêles ou trop courtes, des torses aplatis et des têtes énormes. Si l'on ajoute à ces observations que les détails des yeux, de la barbe et des cheveux sont toujours rendus sur ces bronzes d'une façon sommaire et rude par quelques traits indispensables, que ces traits sont gravés lourdement par une main indifférente ou inhabile, on aura un aperçu de leur valeur artistique. Beaucoup d'archéologues les appellent des bronzes de style gaulois. Il semble, en effet, qu'ils soient le produit d'une industrie locale.

« Parmi les bronzes de ce genre, celui auquel on pense de suite en examinant la statuette de Grangemenant, c'est le célèbre Jupiter trouvé par Grignon à la fin du siècle dernier dans les fouilles du Châtelet, près Saint-Dizier (Haute-Marne)[1]. On retrouve dans l'ensemble des deux figures les mêmes défauts, la même négligence, la même grossièreté de style. La coupe de la chevelure, tombant sur le cou et relevée au-dessus du front en une sorte de toupet, est la même dans les deux statuettes; le nu du corps est traité de la même façon, sans aucun sentiment de la majesté divine. La seule différence d'attitude est dans le mouvement de la main gauche, que le Jupiter du Châtelet abaisse sur une roue[2] placée près de lui, tandis que le Jupiter de Grangemenant tient la main gauche élevée; le sceptre sur lequel elle s'appuyait a disparu.

« Le Jupiter de Grangemenant est une réplique dégénérée d'un type très répandu à l'époque romaine, dont un spécimen

1. Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens*, pl. 113; Longpérier, *Notice des bronzes du Louvre*, n. 14; Flouest, *Deux stèles de laraire*, pl. XIX; S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 33, n. 5. Longtemps conservé au Musée du Louvre ce bronze a été cédé récemment au Musée de Saint-Germain où il est véritablement à sa place.

2. Cf. le Jupiter gaulois de Landouzy-la-Ville (Aisne) que j'ai publié dans la *Revue archéologique* (janvier 1881).

en marbre est exposé au Musée du Louvre dans la galerie des antiques[1] et dont un bel exemplaire en bronze, de grande allure, découvert à Dalheim (grand duché de Luxembourg), se voit dans la salle des bronzes antiques du même Musée[2]. Les divers exemplaires connus de ce type présentent du reste de légères variantes. Tantôt le dieu élève la main droite[3], tantôt il élève la main gauche; les attributs qu'il tient, foudre ou sceptre, changent ainsi de main suivant ces différents mouvements[4].

« Dans une excursion que j'ai eu l'occasion de faire, il y a plus de vingt ans, au mois de février 1876, entre Chailly et Chateaublau, pour reconnaître le tracé de la voie romaine, j'ai recueilli quelques renseignements qui s'appliquent évidemment à la statuette de Grangemenant, dont je connaissais ainsi depuis longtemps l'existence avant qu'un heureux hasard me la fît découvrir chez M. le député Montaut. La voie romaine, entre les stations de *Calagum* (Chailly) et de *Riobe* (Chateaublau), suivait exactement la même direction que la route actuelle; on en observe la trace très apparente depuis Chailly jusque dans les bois de Grangemenant. Certaines parties de cette route ont même été établies sur le blocage romain. Au hameau de la Touche, le cantonnier a retrouvé le blocage romain dans le fossé de la route, à droite en venant de Chailly. En sortant des bois de Grangemenant, à Montauban, on a recueilli à droite et à gauche de la route de nombreuses tuiles à rebord, des poteries et plusieurs débris de petites meules à bras. C'est à soixante mètres au sud de Montauban que la statuette aurait été découverte[5].

1. Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 311, 681; Fröhner, *Notice de la sculpture antique*, n. 33.
2. Acquis en 1888. *Inv. du Musée*, M N C, n. 1018.
3. Cf. le Jupiter d'Évreux et le Jupiter de Berne (S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, pl., et p. 29-30). On peut ajouter le Jupiter de Béru (*Bulletin des Antiquaires*, 1885, p. 302).
4. Cf. J. Overbeck, *Griechische Kunstmythologie; Zeus*, p. 144 et suiv.
5. Ces renseignements précis m'ont été fournis par le cantonnier

« Non seulement la route actuelle a emprunté le tracé de la voie romaine entre Chailly et Chateaublau, mais les gens du pays désignent encore cette route sous le nom significatif de *Perré* ou *Parré*. Près de la route d'Amillis, au-dessous d'une localité qui portait autrefois le nom de Saint-Éloi et qui est appelée aujourd'hui la Picardie, le pont jeté sur la rivière d'Aubetin est désigné sous le nom de *pont du Parré*. Sur les plans cadastraux des communes voisines et dans tous les titres anciens de propriété, l'ancien chemin est appelé le *Parré*. »

Séance du 10 Mars.

Présidence de M. l'abbé H. Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Berthelé (J.). *Carnet de voyage d'un antiquaire poitevin.* Paris, 1896, in-8°.
Mallard (Gustave). *Le camp romain du Champ-Clair.* Saint-Amand, 1897, in-8°.
Musset (Georges). *A la chasse des proverbes.* La Rochelle, 1897, in-8°.
Toutain (J.). *Sur l'histoire des carrières de marbre de Simitthu.* Paris, 1896, in-8°.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, offre à la Société, de la part de l'auteur M. J. Berthelé, associé correspondant national à Montpellier, un volume intitulé *Carnet de voyage d'un antiquaire poitevin.* Notre confrère a réuni dans cet ouvrage un certain nombre de notes intéressantes relatives aux monuments du Poitou. La plupart de ces articles ont été publiés dans la *Revue poitevine et saintongeaise* pendant qu'il en était le directeur. On y trouvera

Marot, il y a plus de vingt ans, le 20 février 1876. Je ne me doutais guère alors que je retrouverais un jour la statuette et que je les utiliserais.

de nombreuses et profitables observations, et même des documents d'archives qu'on chercherait vainement ailleurs. Ceux qui s'intéressent à l'histoire des arts et au développement de l'architecture en Poitou feront bien de consulter ce volume.

Correspondance.

M. A. Vitalis écrit pour remercier la Société de l'avoir élu associé correspondant.

Travaux.

M. le Président annonce la mort de Mgr Dehaisnes, associé correspondant national, décédé à Lille, et se fait l'interprète des regrets que cette mort cause à la Compagnie.

M. Roman, associé correspondant national, lit une étude sur le grand sceau de l'ordre du Croissant, fondé en 1448 par le roi René.

« Dans l'excellent ouvrage consacré au roi René par notre regretté confrère M. Lecoy de la Marche[1], l'auteur s'est occupé à plusieurs reprises de l'ordre du Croissant. Il résulte de ses recherches que l'ordre du Croissant ou de Saint-Maurice, créé par lettres patentes du 11 août 1448, devait comprendre cinquante chevaliers qui se réunissaient chaque année en chapitre dans la chapelle du château d'Angers. Le chef de l'ordre portait le titre de sénateur, le roi d'armes le nom de *Los* et le héraut ou poursuivant celui de *Croissant*. Les insignes des chevaliers se composaient d'un croissant d'or émaillé avec la devise *los en croissant* et d'un manteau d'écarlate brodé de croissants d'or. D'abord supprimé temporairement par le pape en 1460, l'ordre du Croissant disparut définitivement peu de temps après la mort de son fondateur, en 1480; il n'avait donc existé que pendant trente-deux ans.

« M. Lecoy de la Marche a constaté que deux sceaux de dimensions différentes avaient été gravés pour l'ordre du

1. Paris, Didot, 1875, 2 vol. in-8°.

Croissant par un artiste nommé Charlot Raoulin; il a même signalé ce détail curieux que, le graveur ayant primitivement inscrit les légendes de ces sceaux en français, on l'obligea à les retoucher pour remplacer la rédaction française par une rédaction latine[1]. M. Lecoy de la Marche, toutefois, ne parait pas avoir retrouvé ces sceaux, car il n'en donne pas la description. Je ne les ai vus décrits dans aucun des ouvrages de sigillographie que j'ai pu consulter. Notre confrère ne semble pas non plus avoir connu les armoiries de l'ordre, dont il ne parle pas.

« J'ai retrouvé l'exemplaire du grand sceau de l'ordre du Croissant, reproduit ci-dessous, appendu par des rubans de



Grand sceau de l'ordre du Croissant.

soie violette à la nomination, comme chevalier, d'André de Haraucourt, fils de Giraud de Haraucourt, chevalier, seigneur

1. P. 530 à 536.

de Louppy et sénéchal de Bar. Les lettres qui émanent du roi René sont datées du château d'Angers le 23 septembre 1462[1].

« Ce sceau est une œuvre médiocre au point de vue de l'art et de la gravure et ne fait pas grand honneur à Charlot Raoulet, son auteur; il présente néanmoins un certain intérêt, car tout, dimension, forme, type et légende, y est insolite et inusité au xv[e] siècle.

« Il est d'une dimension exceptionnelle, 0m115; sa forme est très rare, c'est un parallélogramme arrondi sur les angles; la légende enfin me paraît composée de deux mauvais vers, dont on ne distingue plus que les mots suivants : ..... CRESCENTIS .... ECCE SIGILLVM .... ORDI ...... DIVVS AD .. VCTOR ADES, que l'on pourrait peut-être compléter de la manière suivante :

Magnum crescentis ordinis ecce sigillum
Ordinis hujus divus adjutor adest.

« En effet, le type représente saint Maurice, protecteur de l'ordre, debout de face, à mi-corps, armé de toutes pièces, la tête nimbée, tenant une lance et appuyé sur un écu armorié placé devant lui. Les armoiries qui ornent cet écu ne me paraissent pas pouvoir être autres que celles de l'ordre du Croissant et il faut reconnaître que le roi René, si c'est lui qui en est l'inventeur, ne s'est pas mis en frais d'imagination pour les composer; il a simplement emprunté les armoiries bien connues de la famille de Clèves : une escarboucle à huit rais fleurdelisés.

« Au-dessous de la figure de saint Maurice et de l'écusson qu'elle porte, le graveur a tracé un grand croissant, dont une moitié est ombrée et l'autre lisse. Ce sont les insignes de l'ordre, que les chevaliers devaient porter sous le bras. Il ne peut y avoir de doute à cet égard, puisque le graveur du sceau a eu soin de figurer à chacune des pointes du croissant une attache, une ganse, qui devait servir à assujétir cet ornement sur le vêtement.

1. Bibl. nat., *Pièces orig.*, vol. 1478, dossier 33489, pièce 20.

« Cette représentation nous donne donc la forme très exacte, très authentique de cet insigne et nous permet d'affirmer qu'il ne portait aucune devise, aucun ornement. Comme le croissant est figuré à une assez grande échelle, le graveur n'eût pas manqué de les reproduire s'il en avait existé en réalité sur l'original. »

M. Bouchot, membre résidant, signale à M. Roman un portrait de Jean Cossa, comte de Troyes, portant sous le bras son insigne, lequel a été copié dans le recueil de Gaignières.

M. Adrien Blanchet, membre résidant, annonce en ces termes qu'une découverte intéressante vient d'être faite à Sens, hameau de Sennecey-le-Grand, près de Tournus (Saône-et-Loire) :

« D'après les renseignements que me communique M. J. Protat, on a mis au jour une importante mosaïque occupant une superficie d'environ 56 mètres carrés. Le motif central, d'environ 2 mètres de côté, représente une course de chars. Quatre biges se suivent sur un même plan; au-dessous de chacun on lit un nom d'aurige; on distingue les noms *Ricianus* et *Pecuniarus*. Le reste de la mosaïque est orné de dessins géométriques en plusieurs couleurs. L'état de conservation laisse à désirer, car la partie supérieure du sol était occupée par un cimetière (mérovingien?).

« On a trouvé au même endroit plusieurs monnaies de Constantin, de Maximin II et de Valens; mais ces pièces ont été rencontrées dans le déblaiement de la couche supérieure. La Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône continue les fouilles et publiera probablement le résultat des découvertes. »

M. le général Pothier, associé correspondant national, présente à la Société une carte indiquant la distribution géographique des divers rites funéraires. Il explique dans quel dessein il a entrepris ce travail, comment il l'a exécuté et expose quelques-unes des conséquences qu'on peut en déduire.

« I. — L'étude des documents archéologiques, jointe à celle

des textes anciens, démontre que les coutumes funéraires, conséquences des aspirations morales et religieuses des sociétés qui les ont adoptées, se sont perpétuées sans altération à travers les siècles. Si la fusion de deux populations a pu influer sur les caractères physiques et intellectuels des individus, donnant lieu à un métissage qui s'est fait sentir dans les formes du squelette et même dans les articulations du langage, rien de pareil ne s'est produit pour les rites funéraires. Ou bien ceux adoptés par l'une des sociétés ont été imposés à l'autre, ou bien ils ont été conservés distincts pour chaque groupe; mais jamais un mélange des coutumes en présence ne s'est effectué pour produire des coutumes mixtes permanentes.

« De là un caractère ethnique qui permet de reconnaître d'une manière facile les populations apparentées et unies par des croyances identiques malgré leur répartition plus ou moins compliquée sur la surface du globe.

« Par conséquent, si l'on peut indiquer sur une carte la distribution géographique des divers modes de sépulture, on obtiendra en même temps une représentation de l'expansion des sociétés primitives dont les éléments avaient le même culte des morts et probablement une origine commune.

« II. — Pour déterminer les emplacements des nécropoles de différents rites, on a fait d'abord l'inventaire des fouilles archéologiques et l'on a reconnu que les sépultures pouvaient être groupées en trois classes : les sépultures mégalithiques, les sépultures à incinération et les sépultures à inhumation.

« Dans les premières, faciles à reconnaître grâce à l'architecture spéciale des tombeaux, on a constaté certains détails communs aux dolmens de régions très éloignées les unes des autres. De plus, les observations recueillies dans l'exploration de monuments bien conservés rendent extrêmement probable l'hypothèse que le rite spécial au culte mégalithique imposait aux adeptes de décharner les morts avant leur ensevelissement.

« Le second groupe des sépultures est caractérisé par la crémation des cadavres, dont on retrouve les ossements cal-

cinés, déposés le plus souvent dans des urnes et accompagnés de fragments brûlés d'armes et d'ornements.

« Enfin, le rite antique de l'inhumation a consisté dans le dépôt sous la terre du cadavre orné de son costume d'apparat et entouré des restes des victimes sacrifiées en son honneur.

« Chacun de ces trois rites est l'indice d'une conception spéciale de la destinée humaine après la mort, conception commune à toutes les tribus qui avaient adopté la même coutume funéraire.

« Cela posé, il est facile de conclure que, si l'on attribue au mot peuple une extension convenable, en le considérant, non comme la désignation d'un groupe de populations soumises à un même régime politique, mais comme représentant l'ensemble des tribus ayant possédé des idées religieuses identiques, puisées à une origine commune, on peut dire qu'il a existé : un peuple des dolmens, un peuple de l'incinération et un peuple de l'inhumation.

« D'après ces considérations, la carte présentée à la Société des Antiquaires a été établie en désignant, par des couleurs conventionnelles, les régions où l'on a constaté l'existence de nécropoles mégalithiques, à incinération et à inhumation. Ainsi tracée, elle donne en même temps la répartition à la surface du globe des trois grands peuples primitifs et de leurs descendants; elle indique également les mélanges de chacun d'eux avec les autres dans les diverses régions.

« III. — Cette carte, comparée avec les cartes physiques et géologiques, permet encore d'énoncer quelques conclusions importantes.

« La trajectoire du peuple des dolmens s'étend d'abord sur de vastes étendues de terrains quaternaires, où la végétation herbacée était abondante. On ne saurait douter que les tribus qui l'ont parcourue aient recherché de préférence les steppes favorables au développement de leurs troupeaux. Elles étaient donc pastorales. Mais leur mode d'existence dut se transformer dans les plaines peu fertiles de l'Allemagne du Nord; elles furent obligées alors de s'adonner à

la pêche. Cette nouvelle industrie contribua au perfectionnement de l'art de la navigation et les conduisit à envahir les pays scandinaves, les Iles-Britanniques, la Gaule, la péninsule ibérique, l'Afrique du Nord, et à parcourir la Méditerranée.

« C'est au peuple des dolmens, dont les aptitudes se sont transmises à ses descendants, que nous devons sans doute la connaissance du globe. L'histoire nous montre, en effet, que les expéditions maritimes qui ont donné lieu aux découvertes lointaines sont parties des régions où s'élèvent encore les ruines mégalithiques.

« Le peuple de l'incinération a suivi d'autres destinées. L'étude des territoires qu'il a envahis démontre qu'il a recherché surtout des terrains à altitude moyenne, propices à l'agriculture et cependant assez rapprochés des steppes montagneux où les troupeaux pouvaient trouver de bons pâturages pendant l'été. Pour lui, l'art pastoral fut un accessoire; l'agriculture à laquelle il s'adonna lui imposa la vie sédentaire. Les mobiliers recueillis dans ces tombeaux révèlent des goûts simples et pacifiques; l'uniformité des objets trouvés au milieu des cendres est la conséquence de l'égalité des conditions sociales. L'autorité n'était pas exercée par un maître redouté qui se montrait à ses sujets avec une pompe éclatante, mais par un chef de famille qui partageait avec les enfants les charges du travail journalier.

« Les exigences de l'art agricole n'ont pas seulement imposé aux cultivateurs la vie sédentaire; elles leur ont enlevé les loisirs nécessaires pour la confection des objets usuels. De là le développement des arts industriels par des ouvriers spéciaux dont l'existence est démontrée encore par l'étude des objets retrouvés au milieu des cendres des cadavres.

« Le peuple de l'inhumation a possédé une grande vitalité. Il n'a pas restreint son expansion à des régions de même latitude, de même climat, dans des terrains de productions analogues; il a envahi les steppes et les forêts des pays glacés du Nord ainsi que les déserts au sable brûlant de l'Arabie. Il a exercé les professions les plus diverses; mais, dans les conditions d'existence si variées, il a été soumis à l'autorité

de chefs militaires. C'est ce qui est rendu manifeste par l'examen des mobiliers des tombeaux.

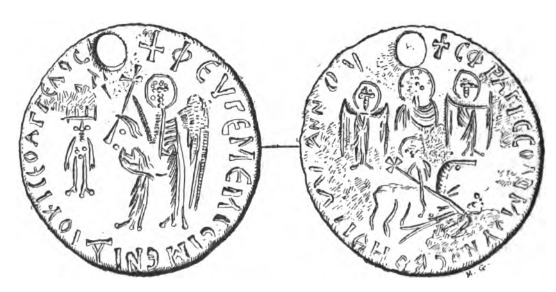
« La guerre, surtout en Occident, fut son principal métier et la cause probable de ses nombreux déplacements. En Orient, il s'est chargé des transports et a assuré sa prépondérance par le développement des transactions commerciales.

« Guerriers et commerçants, tels furent les adeptes de la religion qui prescrivait d'inhumer les morts.

« IV. — La carte des nécropoles des différents rites funéraires permettrait d'autres déductions. Ainsi, elle représente encore les mélanges de tribus qui se sont effectués dans chaque région. Son étude peut expliquer les aptitudes que l'on observe chez les peuples qui constituent aujourd'hui les puissants empires de l'Occident. »

M. E. Babelon, membre résidant, fait la communication suivante :

« Notre zélé correspondant à Carthage, le R. P. Delattre, m'a envoyé, en me priant de l'expliquer et de le communiquer à la Société, un monument monétiforme qui a été récemment exhumé du sol de Carthage. C'est une sorte de médaille en bronze, percée d'un large trou de suspension et ornée, sur ses deux faces, d'inscriptions et de figures gros-



Amulette trouvée à Carthage.

sièrement gravées. On ne saurait hésiter à reconnaître dans cet objet curieux une amulette destinée à être portée au cou

comme une médaille religieuse; il en existe un certain nombre du même genre qui ont été publiées par divers auteurs, en particulier par MM. A. Sorlin-Dorigny et G. Schlumberger[1]. Ces amulettes, ainsi qu'on va le constater par la description de celle-ci, se rattachent par leurs formules et par leur usage talismanique aux pierres gravées gnostiques qui portent des inscriptions et des sujets analogues. Dans les derniers siècles de l'empire romain et à l'époque byzantine, tout l'Orient était infesté de phylactères de ce genre en métal, en pierres fines ou même en terre cuite, destinés à éloigner le mauvais œil, à préserver des maladies ou à chasser les démons.

« Sans insister davantage sur cette catégorie de monuments, voici la description de l'amulette que m'a envoyée le R. P. Delattre :

+ΦΕΥΓΕ ΜΕΜΊCΙΜΕΝΙ[2] ΔΙΟΚΙ CΕ Ο ΑΓΓΕΛΟC ΑΡ[ΧΑΦ].

Fuis, la détestée! l'ange Archaf te chasse.

« Dans le champ, un ange à cheval, de profil à gauche, nimbé, tenant une croix de la main droite; devant lui, le démon qu'il s'agit de mettre en fuite, sous la forme d'une figure humaine de face, les bras pendants et inertes, la tête surmontée de quatre pointes.

R/ + CΦΡΑΓΙC CΟΛΟΜΟΥΝΟC ΒΟΗΘΙ Ι VV Α..Ν Ο .., (?) *Sceau de Salomon, protège* ... [le dernier mot est illisible].

« Dans le champ, le buste du Christ, nimbé, de face, entre deux anges debout, aussi de face, les ailes éployées. Au-dessous, Salomon sur un cheval qui s'élance au galop vers la

1. A. Sorlin-Dorigny, dans la *Revue des Études grecques*, t. IV, 1891, p. 287; G. Schlumberger, dans la même *Revue*, t. V, 1892, p. 73; le même, *Mélanges d'archéologie byzantine*, p. 117.

2. La forme régulière de ce mot est μεμισημένη, participe parfait passif de μισέω, haïr, détester.

droite; le roi est nimbé, et il est armé d'une lance à l'aide de laquelle il transperce le démon de la maladie ou du maléfice à conjurer; ce démon a la forme humaine et il est étendu à terre, les bras inertes.

« Large trou de suspension. Diamètre, 0m036.

« Le nom de l'ange, sur la première face, est fruste et en partie effacé à cause du trou de suspension; j'ai cru pouvoir restituer ΑΡΧΑΦ ou ΑΡΛΑΦ, en m'autorisant des formules analogues publiées par MM. Sorlin-Dorigny et Schlumberger. Le dernier mot de la légende de l'autre face est également incertain; d'après les formules similaires, on s'attendrait à trouver ΤΟΝ ΦΟΡΟΥΝΤΑ, ... *protège le porteur* (de cette amulette). Mais ce qui reste des lettres de la légende n'autorise pas cette restitution; il y a plutôt, semble-t-il, un nom propre, qui serait le nom du propriétaire de l'amulette.

« M. Schlumberger attribue ces curieux monuments à l'époque byzantine, et il les croit d'origine alexandrine ou syrienne. »

M. l'abbé Beurlier, membre résidant, communique à la Société deux intailles trouvées en Messénie par MM. Gilliéron.

« La première est une cornaline sur laquelle on voit un gouvernail accompagné d'une étoile. Ce petit monument confirme la théorie exposée par M. Babelon dans le *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale* (*Rois de Syrie*), p. CLXIII et CLXIV, sur un signe qu'on trouve sur certaines monnaies des rois de Syrie. D'après lui, ce signe qui ressemble à une sorte de crosse et sur lequel s'appuie Tyché est la barre d'un gouvernail, attribut ordinaire de cette déesse. Ici le gouvernail est entier, bien gravé, et la crosse de la barre apparaît très clairement. L'étoile est l'astre protecteur, la bonne étoile.

« La seconde intaille est en jade et porte une crevette ou un squille, un coquillage, qui paraît être un murex, un croissant et une étoile. C'est encore une amulette.

« Une troisième intaille a été également rapportée par MM. Gilliéron; elle représente un cavalier montant à cheval.

Le cavalier a un pied posé à terre, et lève la jambe pour se mettre en selle. Il s'appuie sur sa lance, placée de l'autre côté du cheval, pour prendre son élan. Certains détails inspirent malheureusement des doutes sur l'antiquité de cette dernière pierre. »

M. Michon, membre résidant, met sous les yeux de la Société un fuseau en os, élégamment travaillé, provenant d'Athènes et récemment acquis par le département des antiquités grecques et romaines du Musée du Louvre[1].

« Il n'est pas sans intérêt de rapprocher ce petit instrument d'usage domestique des représentations figurées sur les stèles funéraires. Les sculpteurs attiques avaient, on le sait, l'habitude de nous montrer sur la pierre du tombeau le mort ou la morte dans son milieu et ses occupations familières. L'enfant y apparaît jouant amicalement avec son chien, la jeune fille caressant son oiseau, le jeune homme debout près de son cheval ou porteur de ses armes, la mère de famille dans son gynécée, l'homme mûr conversant appuyé sur le bâton qui maintient sous l'aisselle les plis de sa tunique.

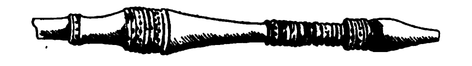
« L'une des occupations usuelles de la femme grecque dans son intérieur était le travail de la laine. Il était donc naturel que le sculpteur eût à rappeler aux yeux cette vertu familiale de la maîtresse de maison bonne économe; et de là ces corbeilles à laine si souvent représentées sous le siège où la morte est assise. Leur présence était suffisante pour exprimer l'idée que tous ceux qui voyaient le monument traduisaient sans peine.

« Il est beaucoup plus rare au contraire, M. Collignon le remarquait récemment[2], que le sculpteur représentât les instruments mêmes servant au filage proprement dit. Sur un fragment de stèle archaïque trouvé à Tyrnavo, en Thessalie, on voit encore, outre la tête de la femme, sa main gauche élevée tenant la quenouille; mais toute la partie inférieure

1. Il est inscrit à l'Inventaire MNC, n° 2202.

2. *Fondation Piot, Monuments et mémoires publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, t. III, p. 34.

du marbre avec le reste de la figure a disparu[1]. A ce fragment il faut ajouter la célèbre stèle de Mynno, de l'ancienne collection Sabouroff, aujourd'hui au Musée de Berlin[2]. Sur celle-ci, la quenouille, qui était peinte, ne se voit plus; mais la main droite de Mynno fait tourner le long de sa cuisse le fuseau de manière à tordre le fil par un mouvement rapide de rotation. Un bas-relief funéraire de Béotie, publié par M. Collignon, ajoute aux représentations précédentes celle de la pelote, en forme de masse irrégulièrement arrondie, qui était faite avec la laine épurée et lavée avant d'en charger la quenouille[3].





Fragments d'un fuseau en os trouvé à Athènes (Musée du Louvre).

« Le fuseau qui vient de trouver un asile au Louvre se rapproche assez pour la forme générale de celui qui se voit sur la stèle de Mynno par exemple. Il faut signaler pourtant la présence de deux petits anneaux mobiles, jouant librement sur une certaine étendue de la tige, qui se trouvent près de l'une des extrémités. Notons aussi que, par ses dimensions et la fragilité de la matière, il ne pouvait guère être d'un emploi effectif. Imité évidemment des fuseaux qui servaient dans la vie journalière, il n'était point tenu d'en avoir les qualités de résistance et d'usage. Il appartient à la

1. Fougères, *Bulletin de correspondance hellénique*, 1888, p. 275, pl. XVI.

2. *Beschreibung der antiken Skulpturen*, n° 737; *Attische Grabreliefs*, pl. XVII; *Collection Sabouroff*, pl. XIX.

3. *Monuments Piot*, t. III, pl. III.

classe de ces objets à destination funéraire qui accompagnaient les morts comme souvenirs ou symboles, et c'est à ce titre qu'il avait dû être déposé dans le tombeau d'une femme athénienne. »

Séance du 17 Mars.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Corot (Henry). ***Rasoirs dans la Côte-d'Or.*** Épreuve d'une gravure avant la lettre.

Frossard (Ch.-L.). ***La réforme en Béarn. Nouveaux documents provenant du château de Salies.*** Paris, 1896, in-8°.

— ***Généalogie de la famille de Gassion.*** S. l. n. d., in-8°.

— ***Généalogie de la famille de Gassion. Compléments et corrections.*** S. l. n. d., in-8°.

Delisle. ***Chartes données à la Bibliothèque nationale.*** S. l. n. d., in-8°. — Fac-similé phototypique d'une charte de Druon, évêque de Beauvais. [Offert par M. H.-A. Meyer.]

Correspondance.

M. de la Vernette, exécuteur testamentaire de M. A. Prost, écrit pour annoncer à la Société l'envoi des œuvres complètes de notre regretté confrère.

M. l'abbé Morillot, associé correspondant national, adresse à la Société une note sur une tête en pierre trouvée à Saint-Martin-du-Mont (Côte-d'Or)[1].

Travaux.

M. Michon, membre résidant, signale, de la part du R. P. Lagrange, associé correspondant national à Jérusalem, un dolmen situé aux environs et un peu au nord de Gharândel, sur la route de Kerak à Petra, en Arabie. Il importe de noter la présence d'un dolmen dans cette région, où jusqu'ici il n'en avait pas encore été signalé. Les dolmens les plus voi-

1. Cf. plus bas, p. 203.

sins sont ceux qui ont été décrits par le duc de Luynes et ses collaborateurs dans la région située au nord-est de la mer Morte[1].

M. le baron de Baye, membre résidant, communique le dessin d'un intéressant bijou trouvé récemment en Hongrie. C'est une fibule aviforme, en or, ornée de grenats encastrés dans des cloisons. Au revers l'aiguille est en bronze.

« Il y a deux ans, dans le *Bulletin de la commission municipale archéologique de Rome*, le commandeur J.-B. de Rossi consacrait une notice à un objet entièrement semblable. La fibule publiée par le savant italien avait été exhumée d'un tombeau près de Rome. Elle est considérée par lui comme ayant appartenu à un goth; il la compare à deux fibules similaires trouvées sur le territoire de la république de Saint-Marin, ainsi qu'aux fibules d'Aquitaine conservées au Musée de Cluny. Enfin il en rapproche une petite fibule aviforme de provenance hongroise faisant partie du cabinet de Vienne.

« La découverte que je porte aujourd'hui à la connaissance de la Société me semble plus significative encore, car il y a, non pas seulement similitude, mais identité parfaite entre les deux pièces provenant, l'une de Rome, l'autre de Hongrie. »

MM. Héron de Villefosse et Prou émettent l'avis que la provenance de Hongrie, qui a été indiquée à M. le baron de Baye, est inexacte et qu'il s'agit d'une seule et même fibule.

M. le pasteur Frossard, associé correspondant national, donne lecture d'un travail sur la *Réforme en Béarn*.

M. Cagnat, membre résidant, signale une série de stèles funéraires dont les photographies, rapportées d'Espagne par M. P. Paris, professeur à la Faculté des lettres de l'Univer-

1. *Voyage d'exploration à la mer Morte, à Petra et sur la rive gauche du Jourdain*, t. I, p. 135, 136, 158, 159, 176, 178. M. Schumacher a signalé également un dolmen au Djebel Neba, au sud d'Es-Salt (*Zeitschrift des deutsch. Palaestina-Vereins*, t. XVI, p. 163).

sité de Bordeaux, lui ont été obligeamment communiquées par ce savant. Ces monuments, dont les inscriptions figurent soit au *Corpus inscriptionum latinarum*[1], soit à l'*Ephemeris epigraphica*[2], proviennent tous de Lara de los Infantes, un peu au nord de l'ancienne Clunia; les unes sont déposées au Musée de Burgos, les autres existent en moulage à celui de Madrid.



Stèle funéraire trouvée en Espagne.

« Les épitaphes contiennent des noms peu communs, on en jugera par l'exemple suivant[3] :

1. *Corp. inscr. lat.*, II, 5798, 5799, 5800.
2. *Eph. epigr.*, VIII, 150, 155, 157.
3. *Corp. inscr. lat.*, II, 5798.

Aiae Caelaon, Peregrini filiae, annorum LVI; Me... matri f(aciendum) c(uravit).

« Mais l'intérêt des monuments consiste surtout dans les représentations figurées et les dessins géométriques qu'ils portent.

« Les premières nous montrent une femme assise sur un grand fauteuil; elle tient généralement d'une main un miroir, de l'autre une couronne qu'elle porte en avant; devant elle est une table où se voit un vase et parfois une couronne. Les scènes de toilette ne sont pas rares sur les bas-reliefs funéraires; aussi bien n'y aurait-il pas lieu d'insister sur celles-ci, n'était la façon primitive dont le dessin est traité. On remarquera surtout la coiffure qui entoure la tête, du front à l'occiput, comme un casque.

« Quant aux dessins géométriques, ils sont tout à fait remarquables et par leur grandeur et par leur conception. Ils se composent d'une grosse étoile à six branches, inscrite dans un cercle, les pointes étant reliées les unes aux autres par des lignes légèrement courbes, et entourée d'une couronne. Le motif se rencontre sur des mosaïques et sur des morceaux d'ornementation d'époque chrétienne; je ne l'ai jamais vu encore sur des tombes[1]. M. Paris a entendu dire que des rosaces analogues se voient très fréquemment sur les anciennes tombes du pays basque. Il y aurait là une vérification facile à faire pour ceux qui ont l'occasion de parcourir le pays basque. »

M. Delaborde, membre résidant, entretient la Société de l'enseigne du dragon qui figure dans les textes des XIIe et XIIIe siècles, à côté de l'oriflamme et de la bannière royale de France. Cette enseigne, qui se rencontre aussi hors de France et qui se trouve portée devant des commandants d'armée, même lorsque ceux-ci n'étaient pas des souverains, devait être l'insigne du commandement suprême, comme est aujourd'hui chez nous le fanion du général en chef.

1. M. Paris le signale sur un autre cippe funéraire provenant de

M. Héron de Villefosse, membre résidant, annonce qu'il a reçu de M. l'abbé Hamard, curé de Hermes (Oise), un intéressant renseignement.

« M. Hamard vient de découvrir, dans ses fouilles, une statue équestre de grandeur naturelle, en pierre très tendre, malheureusement brisée. Il a fait tout son possible pour en recueillir les morceaux et pour la reconstituer. Il a trouvé en même temps un très beau fût de colonne encore en place sur sa base, des peintures à fresque et de nombreux fragments de poteries rouges estampillées. Il croit être sur l'emplacement d'une riche habitation romaine. »

M. Héron de Villefosse fait ensuite la communication suivante :

« J'ai reçu de M. l'abbé Andrieu, curé de Volx (Basses-Alpes), l'estampage d'une inscription latine ainsi conçue :

DEAE·VICTORIAE
P·ROMANIVS
SOCRATES
EX VOTO
l M

Deae Victoriae P(ublius) Romanius Socrates ex voto [l(ibens)] m(erito).

« Cette inscription, gravée sur la face antérieure d'un petit autel, a été récemment découverte à Volx, au cours des travaux de désaffectation d'un ancien cimetière. L'autel avait été transformé en sarcophage et les ouvriers, ignorant l'intérêt de leur trouvaille, l'ont presque réduit en miettes pour le sortir du lit de poudingue où il était enfoui. C'est M. l'abbé Andrieu qui, après en avoir recueilli soigneusement les morceaux, est parvenu à le reconstituer.

Pallantia et sur deux briques carrées de provenance inconnue actuellement au Musée de Madrid.

« Volx est situé dans l'arrondissement de Forcalquier et dans le canton de Manosque. Cette dernière localité a fourni quelques textes épigraphiques[1]; le pays voisin faisait partie du grand territoire des Voconces et renfermait les localités antiques de *Alaunium*, *Segustero*, *Vapincum*. A la Bâtie Mont-Saléon (*Mons Seleucus*) en 1836, on a trouvé également un autel à la Victoire qui a été transporté au Musée de Gap[2]. A Gap, en 1867, dans les démolitions de la cathédrale, on a découvert un grand monument à la Victoire[3]. Le Musée d'Avignon possède deux autels consacrés à cette déesse et provenant de Vaison[4]. Un sixième autel à la Victoire a été trouvé au Pègue, près de Valréas[5]. On voit que la Victoire avait de nombreux et fervents adorateurs dans le territoire des Voconces.

« De temps immémorial, la petite ville de Volx honore sainte Victoire comme sa patronne. On peut se demander si cet autel, érigé à la déesse de la Victoire, n'est pas le motif qui a déterminé la paroisse à choisir jadis pour patronne la vierge martyre. Le culte de sainte Victoire est, du reste, répandu dans toute la Provence, et une montagne bien connue des environs d'Aix porte le nom de cette sainte. »

Séance du 24 Mars.

Présidence de M. G. Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

M. le Président annonce qu'il a reçu par les soins de M. de la Vernette, exécuteur testamentaire de M. Aug. Prost, la série complète des œuvres de notre regretté confrère dont la liste suit :

1. *Corp. inscr. lat.*, vol. XII, n. 1514, 1515.
2. *Ibid.*, n. 1537.
3. *Ibid.*, n. 1549.
4. *Ibid.*, n. 1339, 1340.
5. *Ibid.*, n. 1707.

OUVRAGES DE FEU M. AUGUSTE PROST,
Membre résidant,
légués par lui à la Société :

J.-F. Blondel et son œuvre. Metz, 1860, in-8°.
Albestroff, siège d'une châtellenie de l'évêché de Metz. Metz, 1861, in-8°.
Jean des Lacs, souvenir d'une excursion dans les Vosges. Metz, 1864, in-8°.
Claudius Cantiuncula, jurisconsulte messin du XVIe siècle. Metz, 1868, in-8°.
Mémoires pour la ville de Metz dans les négociations de paix entre la France et l'Allemagne. Metz, 1871, in-8°.
Le patriciat dans la cité de Metz. Paris, 1873, in-8°.
Les paraiges messins. Metz, 1874, in-8°.
Les fouilles de Metz en 1875. Nancy, in-8°.
Observations sur trois lettres attribuées à Pétrarque. Paris, 1875, in-8°.
Les jugements à Metz au commencement du XIIIe siècle. Paris, 1876, in-8°.
Notice sur la collection des manuscrits de la bibliothèque de Metz. Paris, 1877, in-4°.
Caractère et signification de quatre pièces liturgiques composées à Metz en latin et en grec au IXe siècle. Paris, 1877, in-8°.
Tables dressées par M. Auguste Prost des morceaux accessoires, documents et titres contenus dans les deux éditions de l'Histoire de Lorraine par Dom Calmet. Paris, 1877, in-8°.
L'ordonnance des majours, étude sur les institutions judiciaires à Metz du XIIIe siècle au XVIIe. Paris, 1878, in-8°.
Notice sur un sceau de Landfriede du XIVe siècle. Paris, 1879, in-8°.
Le monument de Merten. Paris, 1879, in-8°.
Le monument de Merten. (Extrait des procès-verbaux de la Société des Antiquaires.) 1879, in-8°.
Note sur deux monuments dédiés l'un au dieu Cissonius, l'autre à la déesse Mogontia. Paris, 1881, in-8°.

Étude sur le régime ancien de la propriété. La vesture et la prise de ban à Metz. Paris, 1881, in-8°.

Les sciences et les arts occultes au XVI[e] siècle. Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres. Paris, 1881-82, 2 vol. in-8°.

L'immunité. Étude sur l'origine et les développements de cette institution. Paris, 1882, in-8°.

Discours de M. Aug. Prost en quittant la présidence de la Société nationale des Antiquaires de France. Paris, 1882, in-8°.

Les chroniques vénitiennes. Paris, 1882, in-8°.

Les chroniques vénitiennes. Second mémoire. Paris, 1883, in-8°.

Chronique de Buffet, 1580-1588. *La ligue à Metz.* Paris, 1884, in-12.

La cathédrale de Metz. Metz, 1885, in-8°.

La Lorraine et l'Allemagne. 1885, in-4°.

Les deux monuments de Merten et de Heddernheim. Metz, 1886, in-8°.

Les anciens sarcophages chrétiens de la Gaule. Paris, 1887, in-8°.

La justice privée et l'immunité. Paris, 1887, in-8°.

Saint Servais. Examen d'une correction introduite à son sujet dans les dernières éditions de Grégoire de Tours. Paris, 1890, in-8°.

Aix-la-Chapelle. Étude sur le nom de cette ville. Paris, 1892, in-8°.

Les travaux consacrés au groupe de l'anguipède et du cavalier jusqu'en 1891. Paris, 1892, in-8°.

Les institutions judiciaires dans la cité de Metz. Paris, 1893, in-8°.

Note sur un petit sarcophage du Musée Campana. In-8°.

Note sur la maison de Gargan, rue Nexirue, et sur l'ancien hôtel du voué de Metz. In-8°.

Notice sur M. Victor Simon et sur ses travaux. Metz, 1866, in-8°.

Notice sur M. Eugène Gandar. Metz, 1868, in-8°.

Notice sur le baron de Salis. Metz, 1883, in-8°.

Notice sur le comte Camille Durutte. Metz, 1884, in-8°.

Notice sur M. P.-Ch. Robert. Paris, 1888, in-8°.

Notice sur M. Édouard Aubert. Paris, 1889.

Ces différents ouvrages seront déposés dans la bibliothèque et des remercîments seront adressés, au nom de la Société, à M. de la Vernette et à la famille de M. A. Prost.

Giudicelli (l'abbé). *Fouilles pratiquées dans la basilique de Dar-El-Kous*. Tunis, 1897, in-8°.

M. Babelon, membre résidant, dépose, au nom de M. l'abbé Giudicelli, aumônier militaire au Kef (Tunisie), une brochure intitulée : *Fouilles pratiquées dans la basilique de Dar-El-Kous*. M. Babelon annonce que l'autorité ecclésiastique a l'intention de faire restaurer cette basilique de l'époque byzantine pour en faire l'église paroissiale du Kef.

Travaux.

M. le Président remercie M. le comte de Marsy de l'invitation qu'il adresse aux membres de la Société, au nom de la Société française d'archéologie, pour le Congrès archéologique qui sera tenu à Nîmes du 18 au 25 mai.

M. S. Berger, membre résidant, donne lecture d'une étude de M. l'abbé Morillot, associé correspondant national, sur une tête trouvée à Saint-Martin-du-Mont (Côte-d'Or).

« M. l'abbé Morillot pense que cette tête représente la déesse Sirona[1]. Il la compare avec un buste découvert à Sainte-Fontaine, buste qui est accompagné d'une inscription donnant le nom de la déesse et qui a été gravé dans la *Revue celtique*, t. IV, p. 136 (mémoire de M. Ch. Robert). »

M. Roman, associé correspondant national, donne lecture d'un travail sur l'histoire du Briançonnais, sa formation et son rattachement à l'archevêché d'Embrun. La communication de M. Roman est renvoyée à la commission des impressions.

1. Cette tête a été reproduite plus haut (p. 117) dans une note de M. R. Mowat sur les découvertes de Saint-Martin-du-Mont.

M. le général de la Noë, membre résidant, soumet à la Société la restitution d'un instrument trouvé au Crêt-Châtelard (Loire). Le dessin de cet instrument, exécuté par notre confrère M. Vincent Durand, lui a été communiqué par M. Héron de Villefosse. C'est un disque en bronze portant un cadran dont les divisions sont indiquées par des noms géographiques; il devait être destiné à déterminer, la date de l'année étant connue, la direction de la méridienne et la latitude du lieu. Le général de la Noë pense que cet instrument a peut-être été composé à Ancône, entre l'époque d'Hipparque et celle de Ptolémée.

M. Molinier, membre résidant, désirerait être assuré de l'antiquité de l'objet en question.

Séance du 31 Mars.

Présidence de M. G. Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Bordeaux (Paul). *Les monnaies frappées par François Ier*. Paris, 1896, in-8°.

— *Le gros et le demi-gros des gens d'armes de Charles VII à la croix cantonnée*. Paris, 1896, in-8°.

— *Étude critique du catalogue des monnaies carolingiennes françaises de la Bibliothèque nationale de Paris, par M. Prou, bibliothécaire*. Bruxelles, 1897, in-8°.

Pallu de Lessert (Clément). *Fastes des provinces africaines sous la domination romaine*, t. I, 2e partie. Paris, 1897, in-4°.

Villenoisy (F. de). *La formation de la race belge actuelle*. Gand, 1897, in-8°.

Travaux.

M. Cagnat, membre résidant, communique, au nom de M. P. Gauckler, associé correspondant national, trois inscriptions découvertes à Oudna.

1° Stèle en calcaire gris effrité, pyramidant légèrement du sommet à la base. Dans le fronton, triangulaire, le croissant montant; à droite et à gauche, le disque à quatre rayons. Hauteur des lettres : 0m015.

S D S
D·INSTEIV
S·MERIA
VS·SACER
V·S·L·A

S(aturno) d(omino) s(acrum) · · *D(ecimus) Insteius Merianus sacer(dos) v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo).*

2° Inscription brisée en haut; hauteur actuelle : 1 mètre; largeur : 0m58; profondeur : 0m45. Hauteur des lettres : 0m06 et 0m05 à la dernière ligne.

· ONAIAE·C *f*·
HONORAT*ae*
Q · CASSI · FRONTON*is*
IVSTIANI·FL·P·VXORI
DD P·P·

3° Plaque de marbre blanc épaisse de 0m025, haute de 0m55, large d'environ 0m60, brisée à droite. C'est un placage de monument public dont le revers a été utilisé ensuite pour une épitaphe chrétienne. Hauteur des lettres : 0m13, 0m12, 0m03.

VINCENT† OPTATI
IN PACE
RED PR KAL NOVE

Vincenti(i) Optati; in pace; red(didit) pr(idie) Kal(endas) Nove(mbres).

M. Cagnat attire ensuite l'attention de la Société sur l'intérêt que présentent les actes de saint Dasius, publiés par M. Franz Cumont dans les *Analecta Bollandiana*. Les Saturnales y sont décrites telles qu'elles se célébraient au IVe siècle en Mésie. Le martyre de saint Dasius est daté du 20 novembre 303 et se passe à Durostorum.

M. Al. Boutroue, associé correspondant national, présente quelques observations à propos de la récente communication de M. Fr. Delaborde sur les diverses bannières du roi de France. L'enseigne du dragon doit avoir son origine dans l'Extrême-Orient. Trajan a porté ses armes jusqu'au delà du Tigre. C'est ainsi qu'on pourrait expliquer la présence du dragon sur les drapeaux de son armée. Les têtes de dragons qu'on remarque dans les églises de bois de la Scandinavie et sur les bateaux des Vikings n'ont-elles pas quelque analogie avec cet emblème oriental et n'indiqueraient-elles pas une origine orientale? Les peuples ougro-finnois établis en Scandinavie y auraient apporté d'Asie l'emblème du dragon.

M. Fr. Delaborde, membre résidant, remarque à cette occasion que c'est à la suite des campagnes contre les Daces et les Parthes que le dragon a été adopté par les armées romaines. Il est vrai que le dragon se trouve également comme insigne de guerre dans les armées saxonnes.

M. Mowat, membre résidant, rappelle que, d'après Sex. Rufius Festus, Trajan poussa ses conquêtes en Orient jusqu'au cœur de la Perse et aux confins de l'Inde. Ce qui rend le passage de l'historien latin[1] particulièrement intéressant, c'est qu'il y est fait mention d'une station navale créée par Trajan dans la mer Rouge. Ce détail important n'a été relevé par aucun des savants qui, de nos jours, se sont occupés de l'histoire et de l'organisation de la flotte romaine. A la liste des escadres qu'ils ont dressée, il faut donc ajouter celle de la mer Rouge.

1. S. Rufius Festus, *Breviarium de victoriis populi romani*, 20 : « In mari rubro classem instituit. »

M. Cagnat croit qu'il est extrêmement hasardé de dire que les dragons étaient des insignes de l'armée romaine. Trajan avait parmi ses troupes des auxiliaires asiatiques.

M. Babelon, membre résidant, signale la présence du dragon sur un grand nombre de monuments d'origine moins lointaine que l'Extrême-Orient. Il indique notamment une monnaie de Jules César sur laquelle se voit un éléphant écrasant un dragon.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, entretient de nouveau la Société de l'instrument astronomique présenté par M. le général de la Noë à la précédente réunion. Il communique une lettre de M. Vincent Durand, associé correspondant national, affirmant l'authenticité de ce monument, qui a été découvert, il y a environ soixante ans, par un cultivateur nommé Antoine Fabre, à l'extrémité méridionale du plateau central de l'oppidum du Crêt-Châtelard. M. V. Durand signale, dans les *Mémoires de l'Académie de Cortone*, une notice du P. Baldini qui fait connaître un objet construit absolument d'après le même système et sur lequel le nom de la ville d'Ancône est également inscrit.

M. le général de la Noë montre qu'il existe une petite différence entre les deux cadrans : l'un est divisé en 90 degrés, l'autre présente un style ou gnomon qui permet peut-être de déterminer l'heure de la journée en certains lieux et à certains jours.

M. Héron de Villefosse insiste sur l'intérêt que présente la série des noms géographiques inscrits sur la face intérieure de ces deux cadrans. Si on peut s'en rapporter au dessin de Baldini pour étudier l'instrument trouvé à Rome, il est facile de comparer entre eux les noms et les chiffres que portent les deux instruments. En attendant les explications de M. Vincent Durand et du général de la Noë, il semble utile de présenter ces noms géographiques en regard les uns des autres.

« Ces indications sont au nombre de seize; elles sont disposées à l'intérieur des cadrans comme autant de rayons; elles se lisent en partant de la circonférence pour aboutir au centre :

(*Rome.*)		(*Le Crêt-Châtelard.*)	
AETIOPI	XXX	AETHIOPIAE	XXX
AEGYPTI	XXXIII	AEGYPTI	XXXIII
HISPAN	XXXX	HISPANIAE	XXXV
BABYLON	XXX	BABYLONIAE	XXXV
ILLYRI	XXXVII	ILLYRICI	XXXVII
SYRIAE	XXXVIII	SYRIAE	XXXVIII
ARABIA	XXVIIII	ARABIAE	XXVIIII
APHRICE	XXXX	AFRICAE	XLII
MAVRE	XXX	MAVRETAN	XLS
BITHYNI	XLI	BITHYNIAE	XLI
ITALIAE	XLII	ITALIAE	XLII
NARBON	XLIII	NASVMIEN	XLIII
ANCON	XLV	ANCONIS	XLV
GALLIAE	XLVIII	GALLIAE	XLVIII
GERMA	L	GERMANIAE	L
BRITAN	LVII	BRITANNIAE	LVI

« On remarquera quelques différences dans les indications numérales aux lignes 3, 4, 8, 9 et 16. L'étude des monuments originaux pourrait seule fournir une base solide de contrôle ; nous n'avons actuellement sous les yeux que des copies : cependant il est bon de constater que les inscriptions tracées au pointillé sur le cadran du Crêt-Châtelard ont été très soigneusement relevées par M. Vincent Durand. La copie de notre confrère porte à la ligne 13, après le mot ANCONIS, le chiffre XLIV, que je n'hésite pas à corriger en XLV parce que, sur le dessin de M. Vincent Durand, le trait qui précède le V a l'apparence d'un trait parasite.

« Dans les noms géographiques, la seule divergence se remarque à la ligne 12. Le cadran de Rome porte, d'après Baldini, NARBON ; sur le cadran du Crêt-Châtelard M. Vincent Durand a lu NASVMIEN. »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, donne ensuite lecture, au nom de M. Berthelé, archiviste du département de l'Hérault, associé correspondant national à Montpellier, de la note suivante sur une œuvre inédite de Guillaume Durand, évêque de Mende :

« I. Le manuscrit que nous nous proposons de faire connaître a été découvert tout à fait par hasard. C'est au cours d'une tournée d'inspection d'archives, à la fin de mars 1894, que nous avons eu la chance de le rencontrer fourvoyé parmi les parchemins municipaux du village de Cessenon (Hérault). Il a été déposé depuis à Montpellier, aux archives départementales.

« Au premier coup d'œil, — et malgré l'absence des feuillets de début, — le manuscrit de Cessenon apparaît comme un recueil de règlements et de conseils à l'usage du clergé. La lecture des premiers paragraphes survivants permet de préciser davantage : ce sont des instructions adressées par un évêque à ses curés. — Les caractères de l'écriture nous reportent d'autre part aux environs de la fin du XIIIe siècle.

« Un examen un peu plus attentif amène bientôt à constater que le diocèse auquel appartiennent et l'évêque, auteur de ce recueil d'instructions, et le clergé, qui doit s'y conformer, est incontestablement le diocèse de Mende, *dyocesis Mimatensis*, *ecclesia Mimatensis*.

« Le contenu du texte permet d'établir en toute sûreté la date de la rédaction de l'œuvre. D'une part, il y est fait allusion aux Templiers, en termes impliquant nettement qu'à cette date l'ordre n'était pas encore supprimé. Nous ne pouvons donc pas descendre plus bas que 1312. D'autre part, le pape Nicolas IV y est mentionné comme défunt. Nous ne pouvons donc pas remonter plus haut que 1292. Entre 1292 et 1312, le diocèse de Mende n'a eu pour évêques que les deux Guillaume Durand : d'abord le célèbre « spéculateur, » qui fut titulaire du siège à partir de 1286, qui résida à partir de 1291 et qui mourut en 1296; ensuite le neveu du « spéculateur, » qui lui succéda sans intermédiaire et qui resta en fonctions jusqu'en 1330.

« L'attribution à l'un de ces deux évêques à l'exclusion de

l'autre résulte du renvoi fait par l'auteur des ***Instructions*** à un autre de ses ouvrages : ..... ***juxta doctrinam*** (dit-il) ***in nostro*** RATIONALI ***clare et aperte traditam.*** Or, des deux Guillaume Durand, un seul a laissé un traité sous ce titre. Ce traité d'ailleurs est tout particulièrement connu : c'est le ***Rationale divinorum officiorum***, celle de toutes les œuvres du « spéculateur » que les liturgistes et les archéologues consultent le plus fréquemment.

« On savait que Guillaume Durand avait écrit spécialement pour l'instruction et la réglementation de son clergé du diocèse de Mende. Son épitaphe relate le fait : ***instruxit clerum scriptis monuitque statutis.*** Mais cette partie de l'œuvre du grand jurisconsulte avait été considérée comme perdue, et Victor Leclerc, au cours de la notice qui fait partie du tome XX de l'***Histoire littéraire***, n'avait pu en citer aucun manuscrit. Par suite de quelles circonstances un exemplaire de ce texte s'est-il conservé dans les archives municipales de Cessenon? il serait bien difficile de le dire. Mais, pour être inattendue, la découverte n'en est pas moins réelle, et il est bien probable que d'autres manuscrits existent ailleurs; on les exhumera quelque jour et ils permettront de combler la petite lacune initiale de celui que nous signalons aujourd'hui.

« II. En outre du texte, dont nous venons de déterminer l'auteur et dont la date se place entre la mort du pape Nicolas IV et la mort de Guillaume Durand, c'est-à-dire entre 1292 et 1296, le manuscrit de Cessenon nous offre une quantité considérable d'additions marginales, de ratures et de surcharges.

« De ces additions, quelques-unes sont des corrections faites par le scribe à sa copie, d'autres semblent des additions faites par un second scribe, d'après une seconde rédaction plus complète, quelques autres, d'une date bien postérieure, émanent d'un propriétaire du manuscrit. Le plus grand nombre sont d'une graphie toute particulière et affectent dans leur rédaction un caractère absolument différent. Ce sont des modifications au texte, des intercalations, des corrections, des remaniements, des passages nouveaux remplaçant des passages grattés.

« Dans ces modifications à côté, au-dessous et au-dessus du texte et sur le texte lui-même, c'est toujours l'évêque qui parle à son clergé. Visiblement, l'œuvre de Guillaume Durand a été revisée et améliorée, soit par un de ses successeurs, soit par lui-même.

« Il n'est pas douteux que ce soit par Guillaume Durand lui-même. D'abord, l'écriture de ces remaniements se rapporte au XIII[e] siècle, comme celle du texte. Ensuite l'auteur y renvoie à une de ses œuvres ayant le titre de *Pontifical*. Or, on sait que Guillaume Durand est aussi l'auteur d'un Pontifical.

« Certaines de ces additions et de ces surcharges ont une telle allure que l'on est porté à les considérer comme étant, non de la main d'un secrétaire écrivant sous la dictée, mais comme étant de la main de l'auteur lui-même. Elles semblent trahir l'auteur hésitant dans la rédaction de sa phrase, corrigeant, raturant, jusqu'à ce qu'il ait donné à la transcription de sa pensée sa forme définitive. Il se pourrait que nous ayons dans le manuscrit de Cessenon, non seulement une œuvre de Guillaume Durand, mais encore une œuvre en partie autographe.

« Si cette dernière opinion est exacte, comme d'autre part le texte paraît avoir été préalablement complété par un second scribe, nous serions conduits à supposer que le manuscrit de Cessenon nous offre les instructions de Guillaume Durand *en plusieurs états* (pour employer la langue des graveurs et des iconographes).

« Ce genre de document servait spécialement pour les synodes diocésains (qui se tenaient deux fois par an dans le diocèse de Mende). Il est tout naturel qu'à l'occasion d'un nouveau synode l'évêque ait revisé son œuvre antérieure et y ait apporté des modifications et des améliorations. Ces modifications étaient nécessairement faites (*en minute* tout au moins) sur un exemplaire ayant servi au synode précédent, et il n'y a rien d'étonnant à ce que cet exemplaire portât déjà lui-même des remaniements antérieurs. Il n'est pas un écrivain, ayant ainsi à tirer de son œuvre plusieurs « moutures » successives à des distances de temps plus ou

moins grandes, qui ne fasse subir à son manuscrit des transformations analogues à celles que nous constatons dans celui de Cessenon.

« III. Les instructions et règlements de Guillaume Durand à l'usage du clergé du diocèse de Mende se composent de deux parties se complétant l'une l'autre et renvoyant l'une à l'autre assez souvent, qui ont pour titres, la première : les *Instructions*, la seconde : les *Constitutions*.

« Les *Instructions* comprennent quatre chapitres :

« Le premier (dont le début manque dans le manuscrit de Cessenon) est consacré aux sacrements. La partie conservée se rapporte au mariage : *de matrimonio*. Le chapitre second traite *de custodia et contractatione sacrarum rerum*. Le troisième *de divinorum officiorum celebratione*, et spécialement *de officio misse*. Le quatrième, intitulé *de animarum atque ecclesiarum regimine et dispositione*, contient des paragraphes spéciaux sur les sépultures, sur la censure ecclésiastique et sur les Juifs.

« Les *Constitutions* synodales, un peu plus courtes que les *Institutions*, sont divisées en sept parties :

« In hac igitur hujus libelli secunda parte :

« Primo *de statu, vita et conversatione personarum ecclesiasticarum, rebus et privilegiis earum ;*

« Secundo *de ecclesiis et earum privilegiis, rebus et ornamentis ;*

« Tercio *de officio et potestate rectorum et capellanorum et regimine ecclesiarum et animarum ;*

« Quarto *de divinis officiis et aliis ad ea pertinentibus ;*

« Quinto *de penitentia, matrimonio, ordine, crismate et aliis sacris rebus ;*

« Sexto *de excommunicatione et interdicto ;*

« Septimo vero *de diversis constitutionibus, agetur.*

« Ces titres de chapitres suffisent pour faire connaître le sujet de cette œuvre nouvelle de Guillaume Durand, que le témoignage des bibliographes les plus autorisés nous permet de considérer comme inédite.

« L'intérêt en réside, pour une bonne part, dans le nom de l'auteur : rien de ce qui touche à Guillaume Durand ne

peut laisser les érudits indifférents. Mais indépendamment de cette considération biobibliographique, les *Institutions* et les *Constitutions* nous apportent sur la discipline et les mœurs ecclésiastiques, — et même laïques, — du Gévaudan au moyen âge une curieuse série d'informations que les liturgistes et les historiens ne devront pas négliger. »

M. de Laigue, associé correspondant national, envoie la note suivante, qui fait suite à sa communication du 31 octobre dernier[1] :

« Avisé de l'existence de certains débris antiques dans les Sierras agrestes et désolées qui s'élèvent aux alentours de Jerez de la Frontera, notre confrère le P. Vera se transporta en ces parages, précisément au point où, sur la carte municipale manuscrite dont copie m'a été fournie gracieusement par M. Diez, notre agent consulaire, figure le château mauresque encore dénommé aujourd'hui *Castillo de Gibalbin*. Située presqu'au centre d'un quadrilatère dont les angles sont marqués au sommet par les petites localités de *Vistaalègre, Tenerias*, *Guillena* et la *Pierra*, mais plus près cependant de la seconde que des trois autres, cette ancienne forteresse se trouve à gauche du chemin qui, partant de l'ouest de Jerez, aboutit à *Espera* après avoir coupé la voie ferrée Cadix-Séville à quatre kilomètres et demi de Jerez. La distance de cette dernière ville à *Vistaalègre* est de vingt-cinq kilomètres à vol d'oiseau, vingt-sept environ par le *Camino* d'*Espera*, et il faut s'avancer en outre à travers champs pendant deux kilomètres et demi à peu près pour atteindre *Gibalbin*.

« Arrivé sur le territoire du *Castillo de Gibalbin*, le P. Vera fut mis en présence de deux espèces de disques semi-brisés mesurant l'un 50 centimètres sur ce que nous appellerons le diamètre ou base et 34 centimètres de hauteur, l'autre 35 et 26 respectivement.

« Formés au moyen de pierres d'un « beau noir, » mais non autrement identifiés, ces disques gisaient abandonnés

1. *Bulletin de* 1896, p. 314.

sur le lieu même de la trouvaille, lequel fait partie d'une ferme appelée la *Masmarra* et spécialement d'un terrain où





Fragments de deux inscriptions funéraires trouvées en Espagne.

se rencontrent en abondance des débris de constructions et de tuiles, mais sans marques de potier.

« Cette ferme est à trente kilomètres ouest environ de Jerez, c'est-à-dire d'Hasta.

« Quoique fort mutilés, les deux disques portent des fragments d'inscriptions très lisibles. »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait observer que les inscriptions communiquées par M. de Laigue sont certainement les fragments de deux textes funéraires.

« Sur le premier il faut lire : ..[*l*]*icinius*, *G*(*aii*) *l*(*ibertus*), *Gra*[*tus*]..... Sur le second il reste le cognomen du défunt au génitif, *Aerionis*. S'il faut voir dans les chiffres qui suivent l'indication d'une mesure, elle se rapporte peut-être à l'étendue de la sépulture.

« La forme du monument funéraire peut seule paraître surprenante si, comme le dit M. de Laigue et comme le confirme le dessin reproduit ci-dessus, les inscriptions étaient tracées au centre des deux disques. Il n'est pas rare de rencontrer des sarcophages dont la face antérieure est ornée, dans la partie centrale, d'un grand médaillon en forme de bouclier, portant l'épitaphe[1]. Toutefois, les croquis envoyés

1. Cf. un sarcophage de ce genre à Asido, en Bétique (*Corp.*

par M. de Laigue donnent l'impression d'un disque concave plutôt que celle d'un disque convexe, comme il conviendrait à un bouclier. Dès lors, une autre hypothèse paraît plus probable : ces deux épitaphes pouvaient être gravées sur des monuments funéraires en forme de tonneaux, *lapis sepulcralis forma dolii*, *dolium lapideum*. On en a signalé un certain nombre dans le sud de la Lusitanie[1], tout près de cette partie de la Bétique où le P. Vera a recueilli les deux fragments en question. »

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 2e TRIMESTRE DE 1897.

Séance du 7 Avril.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Beaumont (Ch. de). *Un prototype inédit de la tapisserie d'Artémise.* Paris, 1896, in-8°.
— *Tête en marbre trouvée dans l'Hérault.* Paris, 1897, in-8°.
Bruguier-Roure (L.). *Guide-indicateur du Congrès de Nîmes*, 1897. Paris, 1896, in-8°.
Marsy (comte de). *Louis Courajod.* Paris, 1896, in-8°.
— *Lectures et souvenirs.* Compiègne, 1896, in-8°.
Revue biblique internationale, 1er avril 1897. Paris, 1897, in-8°.

M. le comte de Beaumont, associé correspondant national, fait hommage à la Société de deux opuscules qu'il vient de publier.

inscr. lat., vol. II, n° 1320), dans le voisinage immédiat de l'endroit où ces deux textes ont été relevés.

1. A Myrtilis (*Corp. inscr. lat.*, vol. II, n° 16); à Pax Julia (*Ibid.*, nos 67, 83, 102, 106).

M. Michon, membre résidant, offre à la Société, au nom du R. P. Lagrange, associé correspondant national, et au sien, le fascicule d'avril de la *Revue biblique internationale*, qui contient le commentaire du P. Lagrange sur la mosaïque géographique de Madaba récemment découverte et déjà devenue célèbre, ainsi qu'une étude consacrée par lui-même à des inscriptions latines d'Arabie.

Travaux.

M. Ravaisson-Mollien, trésorier, donne lecture d'un rapport ainsi conçu :

« Messieurs,

« Bien que peu de temps se soit écoulé depuis que M. Ulysse Robert vous a lu, le 12 novembre 1896, un rapport d'inspection détaillé sur ma gestion, je dois vous en fournir aujourd'hui le troisième compte-rendu annuel, avancé d'un mois seulement sur le deuxième, parce que les mêmes raisons pour lesquelles les précédents furent retardés, parfois jusqu'en juillet, ont empêché que toutes les recettes et toutes les dépenses de 1896 aient pu être présentées, selon l'article 24 du règlement, avant la fin de janvier.

« Dans la pratique, les comptes de chaque exercice ne peuvent jamais être mis au net, sur nos livres, qu'au printemps, de sorte que le trésorier se trouve obligé, pour donner une juste idée de la situation budgétaire, à vous lire un résumé de ses écritures jusqu'en avril, et à comparer les douze mois qui finissent au jour de cette lecture avec les douze mois précédents.

« Vous vous souvenez que ledit 12 novembre nous avions, exactement, 8154 fr. 90 à la Caisse d'Épargne et 1304 fr. 10 en mes mains.

« Les comptes du 4e trimestre de 1896 ont porté les recettes

de cette année à	8334 fr.	50
et les dépenses à	8464	61
« Avec ces chiffres, l'encaisse totale, qui était le 1er janvier 1896 de	11796	48
a baissé, de 130 fr. 11, et était le 1er janvier 1897, de	11666	37

(dont 8154 fr. 90 à la Caisse d'Épargne et 3511 fr. 47 en mes mains).

« Pour 1897, les recettes du 1er trimestre sont de	3359	10
et les dépenses de	1100	07
« Puis je viens d'inscrire les intérêts de la Caisse d'Épargne pour 1896.	224	23
ainsi que de payer régulièrement les factures d'imprimerie	3735	35
et la gratification de M. Boucher.	250	

« La baisse de 130 fr. 11, subie au 1er janvier 1897, n'était qu'une conséquence de la chute du budget de la Société au 1er janvier 1896, due à des circonstances exceptionnelles. Dès à présent, non seulement il n'y a plus aucun déficit, mais l'encaisse réalise une petite bonification, et ce résultat est d'autant plus appréciable que de réorganiser nos services d'Agence et de Bibliothèque avait ajouté 95 et 229 fr., donc 324 fr., aux déboursés de la trésorerie.

« Du 7 avril 1895 au 7 avril 1896, la différence entre les recettes de	8274 fr.	75
et les dépenses de	10869	40
laissait un excédent de dépenses de	2594 fr.	65
« Tandis que, du 7 avril 1896 au 7 avril 1897, la différence entre les recettes s'élevant à	8641	13
et les dépenses s'abaissant à	8610	27
a donné un excédent de recettes de	30 fr.	86
« Pour le total de l'encaisse, nous avions ainsi, le 7 avril 1896	10133	12
et nous avons, ce 7 avril 1897.	10163	98
(savoir : 8379 fr. 13 à la Caisse d'Épargne et 1784 fr. 85 en mes mains, dont une fraction, due à deux rachats de cotisations, doit servir à acheter des rentes).		
« Différence, le boni expliqué, de. . . .	30 fr.	86
« La Société possède, avec les fonds de la Caisse d'Épargne, montant à	8379	13

les 24 obligations Paris-Lyon-Méditerranée

(fusion ancienne), valant (à 178 fr.)	11472	
(et venant de donner 345 fr. 60 d'intérêts, à 3 °/o moins l'impôt).		
les 666 fr. de rentes 3 °/o sur l'État, valant (à 102 fr. 85).	22830	50
et 34 fr. de rentes 3 1/2 °/o idem, valant (à 106 fr. 70).	1036	32

« Valeurs dont la somme représente un capital de . . . . 43717 fr. 95
capital productif de revenus montant à 1269 fr. 83, à près de 3 °/o.

« Les autres recettes restent principalement celles des cotisations (entre 5000 et 6000 fr.), puis celles des publications (entre 600 et 700 fr.), des diplômes (400 fr. en 1896), de la subvention ministérielle (500 fr.).

« Les dépenses continuent d'être surtout celles des factures d'impressions et de gravures (près de 6000 fr. en 1896), puis celles des indemnités d'agence (1115 fr.), de commissions pour encaisser les cotisations (banque d'Escrivan), d'affranchissements et menus frais (624 fr.), d'acquisitions de rentes avec le prix des rachats de cotisations.

« Avec le bon équilibre actuel de notre balance pécuniaire, la magnanimité du legs de M. A. Prost peut être pour la Société des Antiquaires de France une cause de fortune. En effet, les 100 000 fr. de ce legs seront placés, aux termes du testament, de façon qu'une partie des arrérages assurant la mise au jour des *Mettensia*, le reste aide la Société dans ses publications, et cette aide, pour être judicieuse, devra consister, en même temps qu'à payer plus d'impressions et de gravures, à décharger, le plus possible, le budget ordinaire, afin de permettre des épargnes dont l'emploi deviendra fructueux.

« D'autres économies seraient réalisables en faisant cesser quelques persistantes négligences à payer régulièrement les cotisations trimestrielles et annuelles, mais, pour obtenir ce résultat, il faudrait réimprimer le Règlement, dont vous avez modifié certains articles, ainsi que les Statuts, et insérer ces documents, peu connus, dans le premier fascicule

des Bulletins. J'ajoute que le devoir des associés correspondants de s'acquitter de leur quote-part annuelle d'avance, c'est-à-dire avant le 31 décembre, devrait être expliqué par l'article 32 du règlement, comme est expliqué le devoir des membres résidants par l'article 20. J'ajoute encore qu'il serait sage, pour les raisons que j'ai exposées tout d'abord, de changer un mot dans l'article 24 du règlement, en y substituant « avril » à « janvier. »

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Babelon lit un rapport favorable sur la candidature de M. Join-Lambert au titre d'associé correspondant national. Il est procédé au vote, et M. Join-Lambert, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national au château de Livet, par Pont-Authou (Eure).

M. Adrien Blanchet, membre résidant, présente des objets en bronze au sujet desquels il fait la communication suivante :

« Ces objets en bronze ont été trouvés, en 1891, dans une sépulture mise au jour à deux kilomètres au sud de Bologne, dans la direction de la porte d'Azeglio. Le mobilier de cette tombe renfermait d'autres débris qui ont été laissés de côté à cause de leur mauvais état de conservation. Les objets que j'ai pu recueillir sont au nombre de quatre, dont trois fibules.

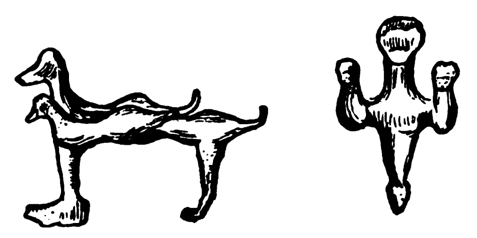
« La première, fibule à arc simple, offre cette particularité que l'ardillon traverse huit perles de verre de couleurs diverses. Les fibules ornées de perles de verre ne sont pas rares dans les nécropoles de l'Italie centrale, mais généralement les boules en verre sont employées à décorer l'arc de la fibule[1]. Cependant, il n'est pas nécessaire de supposer que les perles de verre ont été ajoutées postérieurement à la découverte de la fibule, car on a trouvé à Camiros, dans

1. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, art. *Fibula* (S. Reinach), p. 2005.

l'île de Rhodes, une fibule dont l'ardillon traverse quatre boules de verre[1].

« La seconde fibule, dite *a navicella*, en forme de barque, et aussi *a sanguisuga*, en forme de sangsue, n'offre rien de particulier.

« La troisième fibule est de beaucoup la plus intéressante, car je crois qu'on n'a pas encore signalé la forme curieuse qui la caractérise. Cette fibule représente un animal dont



Fibule en bronze, trouvée près de Bologne (Italie).

les pattes de derrière, réunies, forment la tête de la fibule; les pattes de devant, également réunies, sont prolongées par une petite plaque qui est le pied de la fibule. Aux côtés du quadrupède sont soudés deux animaux, semblables de forme, mais plus petits et privés de pattes. Le métal de ce petit monument est endommagé par l'oxydation et l'ardillon est brisé, mais il ne peut y avoir de doute sur la représentation.

« Une fibule représentant probablement un chien, et provenant aussi de la région de Bologne[2], est celle qui présente le plus d'analogie avec la fibule que je viens de décrire.

« Le dernier objet est un rasoir en bronze, *novacula*, analogue à ceux qu'on a recueillis à Villanova, à Chiusi et en plus grand nombre à Bologne. Au sujet de ce petit monument, je citerai le passage suivant emprunté à l'un de nos plus éminents confrères : « Les stations où ces rasoirs se « rencontrent au nord des Apennins, ainsi que le démontre

1. G. Perrot et Ch. Chipiez, *Hist. de l'art*, t. III, p. 830.
2. J. Martha, *L'art étrusque*, p. 83, fig. 80.

« une statistique qui comprend plus de deux cent cin« quante observations, sont toutes, sans exception, pré« étrusques ou extra-étrusques, comme les stations de la « Cisalpine, et probablement celtiques[1]. »

« On voit que le mobilier funéraire parvenu entre mes mains méritait d'être signalé. »

M. Paul Girard, membre résidant, appelle l'attention de la Société sur un vase du Louvre (salle G, n° 311) connu des archéologues sous le nom de *cratère d'Orvieto*. Ce monument, qui appartient à la seconde moitié du v[e] siècle avant notre ère, a été trouvé dans une sépulture, près d'Orvieto, en 1880, et acquis par le Musée en 1883; M. C. Robert l'a publié en 1882[2], et depuis il a donné lieu, dans différents travaux, à de nombreuses observations de détail. Les deux scènes qui y sont peintes (mort des Niobides; épisode de la légende des Argonautes) sont, en effet, particulièrement intéressantes par les rapports qui y apparaissent avec la grande peinture; les attitudes des personnages, leur groupement, les accidents de terrain indiquant les divers plans qui les séparent, tout y révèle l'influence de Polygnote et de son école. Mais un trait qui, jusqu'ici, a passé inaperçu et qui, mieux que tout le reste, prouve à quel point l'auteur des deux compositions a été influencé par la peinture contemporaine, c'est le soin qu'il a pris de donner à plusieurs de ses personnages une physionomie pathétique, conforme à leur situation.

« Ce n'est pas là une exception dans la peinture de vases. Il suffit d'examiner attentivement un certain nombre d'originaux pour se convaincre que, bien souvent, les potiers grecs ont eu le souci de mettre la physionomie de leurs personnages en rapport avec l'action violente où ils les représentaient engagés; mais ils ne disposaient, pour ces effets,

1. Alex. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, 2[e] éd., 1889, p. 238 et 442.

2. *Monumenti*, 1882, pl. XXXVIII-XL; *Annali*, 1882, p. 273 et suiv.

que de moyens rudimentaires, qu'on peut classer de la manière suivante :

« I. Dessin de l'œil. — L'œil étant ce qu'il y a de plus mobile dans le visage, on a cherché de bonne heure à en traduire, tant bien que mal, les expressions variées.

« α. Cette préoccupation se marque d'abord, sur les vases à figures noires, par l'effort pour indiquer, chez les hommes et chez les femmes, une différence sensible dans la vivacité du regard. Chez les uns comme chez les autres, l'œil est figuré de face, mais les femmes l'ont en amande, et l'iris, chez elle, ne déborde pas les contours de l'œil. Chez les hommes, au contraire, la sclérotique est souvent indiquée par une amande très allongée ou par un simple trait, que déborde largement un iris relativement énorme, pourvu, au centre, d'une pupille qui en avive encore l'expression.

« β. L'intention de marquer la direction du regard apparaît dans la peinture à figures rouges; l'œil est alors dessiné de profil dans les figures de profil, de face dans les figures de face, et la place de l'iris dans la sclérotique indique très nettement, quelquefois, le point précis vers lequel regarde le personnage.

« γ. Chez les personnages blessés ou mourants, l'iris est plus ou moins engagé sous la paupière supérieure, de façon à figurer l'évanouissement.

« δ. Le sourcil, figuré par un arc plus ou moins prononcé, complète et diversifie encore l'expression de l'œil.

« II. Dessin de la bouche. — Elle se présente sous les aspects suivants :

« α. Bouche entr'ouverte, indiquant des sentiments souvent difficiles à définir, mais presque toujours un état de passion.

« β. Bouche entr'ouverte avec dents apparentes, particulièrement chez les mourants.

« γ. Bouche largement ouverte avec dents apparentes; représentation rare.

« III. Plis tracés à différents endroits du visage. — Des traits plus ou moins nombreux, sillonnant le visage, dans la peinture à figures rouges, marquent la souffrance physique ou la douleur morale. On peut distinguer :

« α. Le pli ou le double pli horizontal au front.

« β. Les rides tracées au-dessous de l'œil ou prenant naissance près de l'aile du nez. Jamais ces traits ne sont posés au hasard; leur présence marque toujours l'intention d'exprimer un jeu de physionomie.

« Ces tentatives pour faire transparaître sur le visage la souffrance ou la passion remontent, dans la céramique grecque, au VIe siècle, peut-être à la fin du siècle précédent. Elles sont nombreuses sur les vases à figures noires du Louvre. On peut signaler à ce titre :

« 1° Une gigantomachie (salle E, n° 753), où l'on voit Encelade blessé par Athéna, qui tient d'une main le cimier de son casque, tandis que, de l'autre, elle le frappe à coups d'épée; le géant, tombé sur un genou, la tête tournée du côté de son adversaire, a l'iris de l'œil très visiblement engagé sous la paupière supérieure.

« 2° Un petit aryballe corinthien représentant la chasse du sanglier de Calydon (salle E, n° 612 *bis*); entre les jambes du sanglier on remarque, étendu à terre, un personnage mourant, à l'œil à demi fermé, à la bouche entr'ouverte, aux dents très apparentes.

« 3° Sur un fragment de plaque funéraire à figures noires, qui représente la πρόθεσις (salle L), le mort a les yeux fermés, et pour donner plus de réalisme à ce détail, l'artiste a grossièrement indiqué par des incisions les cils de la paupière supérieure abaissée.

« Au Ve siècle, ces visages expressifs se multiplient dans l'art, sous l'influence de la grande peinture, qui y acquiert une virtuosité jusqu'alors inconnue; Polygnote et les peintres ses contemporains dirigent spécialement de ce côté leur attention. De là, sur les vases peints du milieu ou de la seconde moitié de ce siècle, un sensible progrès dans la représentation des jeux de physionomie. Ce progrès est remarquable sur le cratère d'Orvieto; il est difficile de s'en rendre compte avec le secours des seules planches des *Monumenti*, qui sont très défectueuses, mais des dessins très soignés, exécutés sur l'original par M. Devillard, permettent de s'en faire une idée exacte. Les deux Niobides mourants

en particulier; sur l'autre face, le personnage assis qui tient son genou avec les deux mains, Héraclès, le personnage barbu coiffé d'un pétase, le guerrier imberbe, la main droite sur la hanche, qui lui fait pendant, ont des physionomies d'une intensité de souffrance ou de tristesse extraordinaire.

« Le sujet de la scène des Argonautes ne saurait être déterminé avec précision. M. C. Robert y voit un souvenir du tableau peint par Micon dans l'Anakeion (Pausanias, I, 18, 1), lequel aurait représenté les Argonautes quittant la terre d'Iolcos. Cette interprétation de la fresque de Micon, malgré la faveur qu'elle a rencontrée, soulève bien des objections. Rien ne prouve, en outre, qu'il y ait un rapport aussi direct entre cette fresque et le cratère d'Orvieto. Il faut tenir grand compte, pour expliquer sur celui-ci la scène des Argonautes, de l'intention évidente qu'a eue l'artiste de répandre dans cette scène un air de tristesse, par l'expression mélancolique qu'il a donnée à quelques-uns de ses personnages, et cela inviterait à chercher dans la légende quelque épisode plus pathétique que le départ d'Iolcos.

« Une autre influence apparaît très sensible dans cette composition, c'est celle de la tragédie. Il semble que ces figures si expressives doivent être rattachées, non seulement à la grande peinture, mais au théâtre contemporain, qui rendait, à Athènes, les artistes familiers avec la passion et avec les signes extérieurs par lesquels elle se manifeste. Qu'on rapproche, par exemple, du cratère des Niobides les admirables fragments de la coupe à fond blanc à l'intérieur de laquelle était figurée la mort d'Orphée, assommé par une Ménade[1] : là, malgré la violence du sujet, les figures sont à peu près impassibles, et cependant on ne peut nier les rapports de cette belle peinture avec la grande peinture du temps. Sur le cratère des Niobides, dont la date est probablement postérieure, se fait jour un souci dramatique qui ne peut venir

1. Fragments publiés par miss Harrisson dans le *Journal of hellenic studies*, 1888, pl. VI, p. 143 et suiv.; mais la planche est très imparfaite et ne vaut pas l'excellente photographie prise à Athènes, sur l'original, par M. Pottier.

que de l'influence du théâtre, lequel contribua certainement à affiner dans l'art l'expression des nuances de la physionomie. Si l'on veut avoir une preuve saisissante des délicatesses auxquelles en arrivèrent les Grecs dans cet ordre d'effets, il faut se reporter à la curieuse amphore de Géla publiée, il y a quelques années, par M. Furtwängler, et qui représente Orphée chantant parmi des guerriers thraces[1]. Derrière lui se tiennent deux jeunes gens captivés par son chant : pour rendre plus sensible le recueillement de l'un d'eux, dessiné de face, le peintre l'a figuré les paupières closes. C'est assurément là un des jeux de physionomie les plus intéressants que nous ait transmis la peinture de vases. »

Séance du 14 Avril.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Correspondance.

M. Mosnier, juge au tribunal civil de Clermont-Ferrand, présenté par MM. Gaidoz et Babelon, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. de Barthélemy, Michon et Bouchot pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

M. le Président annonce que le projet de décret relatif au legs fait à la Société par notre regretté confrère A. Prost va être incessamment transmis par le Conseil d'État au ministère et qu'il sera ensuite soumis à la signature de M. le Président de la République.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Bouchot lit un rapport favorable sur la candidature de M. de Bon-

1. 50e programme berlinois en l'honneur de Winckelmann, 1890, p. 154 et suiv.



nault au titre d'associé correspondant national. Il est procédé au vote, et M. de Bonnault, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Compiègne (Oise).

M. Michon, membre résidant, revenant sur la communication faite à la précédente séance par M. A. Blanchet, signale l'acquisition toute récente par le Musée de Turin d'une grande fibule en bronze, à l'ardillon de laquelle, comme c'est le cas pour la fibule appartenant à notre confrère, sont suspendus un certain nombre d'objets[1].

« Cette fibule faisait partie du mobilier funéraire d'une tombe préromaine ouverte en 1894 à Palestro, sur la rive gauche de la Sesia, dans la province de Pavie. Elle mesure 0m194. Toute la partie convexe de l'arc est semée de points remplis d'émail blanc. Dans l'ardillon sont enfilés dix pendants, parmi lesquels un cure-oreilles, trois petites pinces et deux cure-ongles. M. S. Ricci, qui la signale, rappelle que c'est une coutume connue d'enfiler dans l'ardillon des fibules des objets d'usage ou d'ornement qui pendaient sur les vêtements. Ici, ces objets ont plutôt le caractère d'accessoires votifs et n'étaient que les simulacres des objets analogues qui servaient réellement à la toilette féminine. »

M. de Montégut, associé correspondant national, fait une communication sur une boule de crosse épiscopale où figure une inscription qu'il lit ainsi : *Studeat abbas pulsam arripuat mercedem.*

M. N. Valois, membre résidant, rétablit le véritable texte de l'inscription : *Studeat abbas plus amari quam timeri*, qui satisfait mieux.

M. de Montégut présente ensuite quelques photographies de statuettes en bronze conservées au Musée de Cagliari.

M. Mowat, membre résidant, fait une communication sur

1. *Notizie degli Scavi,* janvier 1897, p. 1.

des mots d'ordre militaires qu'il croit avoir été conservés par les monnaies.

M. Babelon conteste cette opinion en se basant sur ce fait que le mot d'ordre, étant essentiellement transitoire, n'avait aucun sens une fois la journée passée.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, demande à la Société de s'unir d'une façon active et pratique aux différents corps savants, et notamment à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui ont déjà tenté des démarches pour la conservation de l'église Saint-Pierre de Montmartre. Il est décidé que le Président écrira à M. le Ministre de l'Instruction publique pour lui transmettre le vœu de la Société.

M. Héron de Villefosse lit ensuite un travail de M. Camille Jullian, associé correspondant national, intitulé : *La question des piles et les fouilles de Chagnon* (*Saintonge*).

MM. Héron de Villefosse et de Marsy échangent à propos de ce mémoire quelques observations.

Le mémoire de M. Jullian est renvoyé à la Commission des impressions.

Séance du 21 Avril.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Travaux.

L'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Lecoy de la Marche est fixée au 1er juin.

M. Pasquier, associé correspondant national, communique à la Société le plan d'une forteresse du moyen-âge remontant au XIe ou au XIIe siècle, qui a dû jouer un rôle dans les luttes des comtes de Comminges.

M. le général de la Noë partage l'avis de M. Pasquier.

Le R. P. de la Croix soumet à la Société le plan des fouilles qu'il a été officiellement chargé de faire aux environs de Berthouville, près de Bernay (Eure), à l'endroit même où a été découvert le célèbre trésor d'argenterie conservé à la Bibliothèque nationale, et lit la note suivante :

« Sous le titre impropre de « Trésor de Bernay » figure à la Bibliothèque nationale, Cabinet des médailles, le merveilleux trésor d'argenterie, composé de 69 pièces, qui fut découvert, dans le courant du mois de mars 1830, au hameau du Villeret, commune de Berthouville, département de l'Eure.

« La découverte du trésor de Berthouville laissa des traces profondes dans l'imagination des gens du pays ; et, en 1861, dans le but de chercher des objets de valeur, un jeune archéologue de Bernay entreprit des fouilles. Ses ouvriers ne réussirent qu'à mettre au jour d'importantes substructions qu'il ne fut pas en mesure de déterminer.

« Plus récemment, un autre archéologue normand, M. Join-Lambert, érudit distingué, fit pratiquer une tranchée dans une butte de terre voisine de l'endroit où des substructions avaient été découvertes. Ce travail lui permit de constater la présence de murs en blocage de silex et de nombreux débris de l'époque gallo-romaine. Il en informa M. Babelon, conservateur du Cabinet des médailles, sachant que ce dernier se préparait à publier la monographie du trésor de Berthouville. M. Babelon se rendit le 2 mai 1896 sur l'emplacement des fouilles. Il fut vivement intéressé par ce qu'on lui montra et exprima le désir que ces fouilles fussent continuées par un archéologue habitué à ce genre de travail. Rentré à Paris, il saisit de la question le Comité des Travaux historiques. Le Comité, après avoir accordé un crédit, me désigna pour continuer les fouilles et, le 28 septembre 1896, j'arrivais pour reconnaître les terrains que j'allais avoir à explorer.

« Après quelques jours d'un travail très difficultueux, je parvins, en procédant avec méthode, à découvrir des substructions dont il ne restait plus que 10 à 20 centimètres. Je ne compris rien tout d'abord à l'enchevêtrement des constructions que j'avais devant les yeux, et il me fallut un examen attentif et soutenu pour reconnaître que c'étaient les

vestiges de quatre édifices, dont deux d'époques différentes des deux autres. J'ai pu reconnaître la différence des époques grâce à la différence de profondeur des rigoles de fondations, celles de la seconde étant de 10 à 15 centimètres creusées plus avant dans la terre.

« Le premier édifice comprenait un grand péribole enveloppant une aire de 4,600 mètres carrés environ. A l'ouest de cette enceinte s'élevaient deux temples, l'un composé de deux rectangles enchâssés l'un dans l'autre. Le rectangle intérieur (*cella*) avait 100 mètres carrés; il était séparé en deux parties très inégales, dont la plus petite paraît avoir servi aux prêtres qui rendaient les oracles. Le rectangle extérieur (*pronaos*) avait une étendue d'environ quatre ares; il était flanqué au nord et au sud de deux petites chambres qui ont dû être des servitudes. Dans l'une était située une petite tonnelle. Ce premier temple, dédié sans doute au Mèrcure Auguste de Canetonnum, était séparé du second sanctuaire par un préau de trois ares. — L'autre temple, qui affecte la forme d'un rectangle allongé, avait 24 mètres sur 6. Un mur formant cloison séparait la *cella* du *pronaos*. Il est à croire que c'était là un temple consacré à une divinité parèdre du dieu Mercure.

« La destruction de tout cet ensemble eut lieu très probablement dans la seconde moitié du IIIe siècle, peut-être au moment de la première révolte des Bagaudes. A une époque qu'il est impossible de préciser, on rebâtit deux nouveaux temples à l'endroit où s'élevaient les premiers, mais toutefois sans s'appuyer sur leurs fondations. Le temple que nous supposons avoir été dédié à une divinité féminine fut sensiblement rapproché du temple masculin. On reconstruisit une autre tonnelle dont le diamètre intérieur était de 3m10, tandis que le diamètre intérieur de la première n'était que de 60 centimètres. Le temple masculin qu'on éleva sur l'emplacement du premier était de dimensions plus petites, et la *cella* ne possédait pas de chambre oraculaire. Les murs étaient moins épais et sans entes aux angles. On réédifia le temple féminin dans l'ancien préau. La *cella* carrée, à murs extrêmement épais, était entourée du *pronaos*.

« Au sud de ce dernier temple et chevauchant sur les constructions de première époque, se trouve une construction de seconde date terminée par deux murs concentriques coupant la galerie du péribole de première époque, ce qui nous fournit la preuve que ce péribole ne fut pas reconstruit. Il nous paraît difficile de déterminer l'usage de cette construction, dont la forme rectangulaire, terminée à l'ouest par deux hémicycles, rappelle celle des basiliques.

« Sachant qu'à proximité des temples on rencontre toujours des puits ou des fontaines, je m'informai s'il n'y avait pas l'un ou l'autre. On m'indiqua un puits situé au milieu d'inextricables broussailles. L'ayant fait dégager, je me fis descendre dans l'intérieur et constatai qu'il était remblayé à une profondeur de 35m60. J'entrepris aussitôt de l'explorer et je parvins à une profondeur de 70 mètres, où j'atteignis le fond. Dans les vases de ce puits, qui avait servi de marnière au moyen âge, je trouvai deux mètres cubes et demi de bois de chêne travaillé, ce qui semble indiquer, avec une clef romaine rencontrée parmi le bois, que le puits était clôturé et devait servir exclusivement aux usages des temples ; il n'était pas à poulies, car j'ai trouvé la manivelle du treuil et un des cercles en fer qui l'entouraient à chaque bout.

« Un puits public était situé plus loin, le long d'une voie romaine, à 98 mètres environ des temples. Je l'ai malheureusement découvert trop tard pour l'explorer. J'espère cependant qu'on me donnera les moyens de le fouiller.

« A 65 mètres des temples, et séparé d'eux par un chemin romain allant rejoindre les grandes voies d'Orbec à Rouen et de Lisieux à Rouen, un monticule renfermait des traces de fondations en blocage de silex.

« Avec les plus grandes précautions, je me mis en devoir de fouiller le terrain suivant ma méthode habituelle, mais au milieu des plus hautes difficultés et par des pluies torrentielles. Enfin, au bout de quelques jours, je pouvais me rendre compte que je venais de découvrir un théâtre dont il ne restait que de faibles substructions. La façade, orientée presque à l'ouest, mesure 65m50 de longueur, y compris celle du *postscenium*, qui est de 15m80. L'ouverture de l'orchestre

est de 29m30. La superficie des six murs courbes est de 2,541 mètres carrés. Ce théâtre offre quelques particularités intéressantes. Les murs nord et sud, qui se rattachent à la façade, sont évasés en trapèze, et c'est sur eux que viennent buter et se perdre trois des murs concentriques. La partie centrale, qui se compose ordinairement du *podium* et de l'*orchestra*, semble être ici destinée à divers usages. Enfin, le *proscenium*, au lieu d'être terminé par un mur droit, est adossé à deux gros murs faisant face aux spectateurs et formant un angle obtus, comme aux théâtres de Milet et de Laodicée. Ce théâtre pouvait contenir environ cinq mille spectateurs. Les gradins devaient être en bois et supportés par tous les murs concentriques, à l'exception du mur extérieur et des murs sud et nord se reliant avec la façade.

« Après avoir déterminé les temples, découvert le théâtre, exploré le puits, il me restait à chercher l'emplacement du *Canetonnum*. Je parvins à le découvrir après de nombreuses recherches : des quantités de tuiles à rebord, des restes de substructions, un hypocauste me l'indiquèrent, et je le consignai sur mon plan.

« En suivant un ruisseau sur la commune voisine, j'aperçus deux espèces de petits étangs fortement encaissés par des glacis composés de terre glaise et de gros silex. Ces glacis ont à leur base 4m50, 2 mètres de hauteur et sur la partie supérieure 4 mètres. Je pense que ces deux pièces ont dû servir de viviers, car elles peuvent conserver environ 1m50 d'eau à basses eaux. A proximité se trouvent des substructions de l'époque gallo-romaine.

« Des constatations qui précèdent il résulte :

« 1° Que des temples de deux époques différentes ont existé à Berthouville ;

« 2° Que le théâtre date de la première époque et n'a jamais été reconstruit après sa destruction ;

« 3° Que le puits fouillé par mes soins a servi aux deux époques ;

« 4° Que la bourgade de Canetonnum, occupant une superficie de quelques hectares et longeant une voie romaine, est déterminée par un hypocauste, un puits romain (qui reste à fouiller), de nombreuses substructions, des viviers ou étangs

et des traces d'habitation gallo-romaine qui les entourent.

« Tout cet ensemble me porte à supposer que nous nous trouvons en présence d'un centre de pèlerinage païen qui servait en même temps de lieu de réunion pour les transactions commerciales et de lieu de plaisirs, ayant beaucoup de ressemblance avec Sanxay, tout en étant de moindre importance.

« Cette découverte nous renseigne au sujet d'un des plus anciens usages des Gaulois et des Gallo-Romains sur lequel nous avons peu de renseignements, mais que nous parviendrons peut-être à fixer définitivement par de nouvelles fouilles du genre de celles de Sanxay et de Berthouville. »

M. le chanoine Douais, associé correspondant national, fait une communication sur les minutes de notaires à Toulouse et émet le vœu que ces archives soient réunies en un lieu où les travailleurs pourraient les consulter utilement.

M. E. Piette, associé correspondant national, communique à la Société un fragment de statuette d'ivoire, très intéressant au point de vue anthropologique.

M. G. Musset, associé correspondant national, présente un Mercure de bronze trouvé aux environs de Cognac (Charente). Le dieu est représenté nu, coiffé du pétase ailé et tenant la bourse dans la main droite abaissée; l'avant-bras gauche et les pieds sont brisés.

Séance du 28 Avril.

Présidence de M. G. Schlumberger, ancien président, et de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

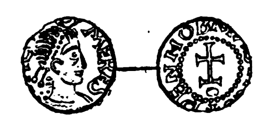
Blanchet (J.-Adrien). *Règlement des potiers d'étain à Troyes en* 1576. Arcis-sur-Aube, 1897, in-8°.

Caron (E.-G.-L.). *Monnaies frappées à Damiette par les croisés. Jean de Brienne, roi de Jérusalem.* Le Caire, 1896, in-8°.

Travaux.

M. le Président annonce que nos confrères MM. Finot et Maxe-Werly, associés correspondants nationaux, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur, et leur adresse les félicitations de la Société.

M. Prou, membre résidant, communique le moulage d'un tiers de sol mérovingien, dont il doit la connaissance à notre confrère M. Sarriau. Cette monnaie appartient à M. Alfred Manuel, membre de la Société académique du Nivernais, à la libéralité duquel on doit de pouvoir la publier. Elle peut être ainsi décrite :



Monnaie mérovingienne de la collection Alfred Manuel.

« + [D]ACOMERES. Buste, au diadème perlé, à droite.

« ℟ + PENNOBRIAS VICO. Croix, le pied soudé à un degré; au-dessous, un globule; le champ entouré d'un grènetis.

« Or. Poids : 1 gr. 17.

« Le nom du monétaire n'est pas certain; la première lettre a complètement disparu, et l'on peut avoir des doutes sur la troisième. Le nom que nous proposons s'est déjà rencontré dans l'onomastique monétaire mérovingienne sous une forme un peu différente, *Dagomares*[1].

« Quant au nom de lieu, un rapprochement s'impose immédiatement à l'esprit avec PENOBRIAS[2], PENOBRIA[3] et

1. Monétaire du Velay, Bibl. nat., nos 2112, 2113, et du Puy, n° 2120.

2. A. de Belfort, *Description générale*, n° 3641.

3. Bibl. nat., n° 2613.

PENOBRI[1], légendes de triens signés du monétaire *Modericus*, qui sont d'un style différent, il est vrai, mais qui, comme nous le verrons plus loin, sont cependant attribuables au même atelier.

« Sur toutes ces monnaies, la première lettre est un P. Cette remarque est nécessaire, car l'on sait que, dans l'épigraphie mérovingienne, la confusion est possible entre le P et le D par suite du prolongement de la haste verticale au-dessus et au-dessous de la panse. Mais, sur le n° 2614 du Cabinet de France, le seul exemplaire des monnaies de *Penobrias* où la première lettre soit entièrement visible et non rognée, comme sur les autres, à sa partie supérieure, le prolongement de la haste n'a lieu qu'au-dessous de la panse ; cette haste s'épate même à sa partie inférieure comme il convient au pied de la lettre P. Cette lettre est nettement affirmée. De plus, il suffira de comparer le D de *Modericus*, sur les mêmes monnaies, avec l'initiale de l'autre légende pour se convaincre que cette initiale n'est pas un D. Cette insistance à déterminer la première lettre se justifie par le fait que *Denobrias* est précisément le nom qui correspondrait à celui du village actuel de Chatel-Deneuvre (Allier) sis dans la région où le style de la monnaie de M. A. Manuel doit en faire rechercher le lieu d'émission.

« Une autre lettre mérite qu'on s'y arrête, la quatrième de la légende du revers sur la monnaie de M. Manuel. Elle ressemble plus à M qu'à N et mieux encore à un monogramme de MN; telle est la valeur de cette lettre double sur un triens qui faisait autrefois partie de la collection d'Amécourt[2], à la suite du nom de *Ragnomares*[3]. Mais étant donnée la confusion qui peut se produire tant dans la prononciation que dans la graphie, entre les deux nasales[4], on

1. Bibl. nat., n° 2614.

2. Catal. de vente de la collection du vicomte de Ponton d'Amécourt (1890), n° 168.

3. Les lettres MN sont l'abréviation de *monetarius*. Cf. Bibl. nat., nos 117, 123, 1257.

4. Les monnaies mérovingiennes offrent de nombreux exemples de la confusion entre M et N. Ainsi *Namnetis*, *Nanneti* et *Nanetis*

n'hésitera pas à considérer le caractère de notre monnaie comme une N et à lire *Pennobrias*. D'ailleurs, le petit trait incliné qui, partant de l'extrémité supérieure de la haste, à droite, aboutit au milieu de la traverse, est à peine marqué ; ce n'est peut-être que l'indice d'une reprise du graveur qui, s'étant aperçu qu'il traçait la traverse de l'N à rebours, a arrêté son burin.

« Les caractères essentiels des types du droit et du revers sont : pour la tête, un diadème double, perlé, terminé en haut par un croissant et en bas par deux pendants perlés à leur extrémité, une chevelure en forme de dents de peigne; pour la croix, un degré soudé au pied et au-dessous un globule. Ce sont là des caractères qui constituent le style des produits des ateliers sis au sud de la Loire, dans l'Orléanais, le Nivernais et le Berry, à savoir : *Briennone* (Brinon-sur-Sauldre), *Marciliaco* (Marcilly-en-Gault), *Petraficta* (Pierre-fitte), *Sauliaco* (Sully-sur-Loire), *Vienna* (Vienne-en-Val), *Vosonno* (Vouzon), *Bellomonte* (Beaumont, commune de Meneton-Salon), *Climone* (Clémont), *Dolus* (Déols), *Duno* (Dun-le-Poëlier), *Mediolano* (Chateaumeillant), *Sesemo* (Souesmes), etc. Spécialement, le triens de *Pennobrias* est tout à fait semblable à un triens de *Marciliaco*[1]. Si la tête d'un autre triens de *Marciliaco*[2] diffère légèrement de celle de *Pennobrias*, le revers est le même. On rapprochera encore un triens de *Petraficta*[3] et un autre de *Meiolano*[4]. La tête gravée sur une monnaie de *Bellomonte*[5] est du même dessin que celle de *Pennobrias*.

« Le type des monnaies qui au lieu de *Pennobrias* pré-

(Bibl. nat., nos 538, 539, 541, 540), *Ambacia* et *Anbacia* (nos 353, 356-357, 355, 360), *Dommolenus*, *Domolenus* (nos 953 et 1842) pour *Domnolenus* (n° 2749), etc.

1. Bibl. nat., n° 650. Ce triens n'est pas reproduit dans le Catalogue de la Bibliothèque nationale. Il est figuré dans A. de Belfort sous le n° 2392, mais l'image n'est pas absolument exacte.

2. Bibl. nat., n° 651, pl. XII, n° 1.

3. Bibl. nat., n° 658. Cf. la figure dans A. de Belfort, n° 3649.

4. Bibl. nat., n° 1696, pl. XXV, n° 17.

5. Bibl. nat., n° 1680, pl. XXV, n° 8.

sentent les légendes PENOBRIAS, PENOBRIA, PENOBRI est différent de celui que nous avons signalé sur la monnaie de M. Manuel. La tête est du type dit chaperonné et la croix est ancrée; cependant, l'une de ces pièces (A. de Belfort, nº 3641) offre, quant à la tête, un type intermédiaire entre la tête de *Pennobrias* et le type chaperonné. Mais il est notable que dans la plupart des ateliers orléanais ou berrichons, cités plus haut, deux types ont été successivement en usage, celui de la monnaie avec *Pennobrias* et celui des monnaies avec *Penobria* et *Penobri*. D'où l'on est en droit de conclure à l'identité de l'atelier *Pennobrias* avec l'atelier *Penobrias*, *Penobria*, *Penobri*.

« Ce n'est pas à coup sûr la différence orthographique qui empêchera de considérer ces divers noms comme ceux d'une même localité. Car les exemples sont nombreux de la réduction du groupe NN à N, et, sans sortir de la numismatique mérovingienne, citons *Cenomannis*[1] et *Cenomanis*[2], *Cavilonno*[3] et *Cavilono*[4], *Conserannis*[5] et *Conseranis*[6], *Joannis*[7] et *Joanes*[8], etc.

« Le nom *Pennobrias* paraît être formé de deux thèmes gaulois, d'une part *Penno*, qui signifie tête[9], et qu'on trouve, comme premier terme, dans le nom d'homme ΠΕΝΝΟ ΟΥΙΝΔΟC inscrit sur une monnaie gauloise[10], dans les noms de lieux *Pennocrucium*[11], en Grande-Bretagne, et *Pennolu-*

1. Bibl. nat., nº 422.
2. Bibl. nat., nº 421.
3. Bibl. nat., nº 189.
4. Bibl. nat., nº 172.
5. Bibl. nat., nº 2431.
6. Bibl. nat., nº 2432.
7. Bibl. nat., nº 2513.
8. Bibl. nat., nº 872.
9. D'Arbois de Jubainville, *Études grammaticales sur les langues celtiques*, 1re partie, p. 53*.
10. E. Muret, A. Chabouillet et H. de la Tour, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibl. nat.*, nos 8095 à 8099. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Études grammaticales*, 1re partie, p. 93*; Mowat, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XLII, p. 380.
11. Forbiger, *Handbuch der alten Geographie von Europa*,

cus[1], en Gaule, et comme second terme dans *Cunopennus*, nom d'homme donné par une inscription de Brescia[2].

« Quant au second terme de *Pennobrias*, nous y verrons, avec M. d'Arbois de Jubainville, la réduction du mot gaulois *Briga*, colline et forteresse, qui forme le second terme d'un grand nombre de noms de lieux dans les pays celtiques[3].

« Le vocable primitif **Donnobriga* s'est modifié en *Donobrium* dans les documents du moyen âge; c'est aujourd'hui Chatel-Deneuvre (Allier). De même **Vindobriga* qui se présente sous la forme *Vindobria* au xe siècle s'identifie avec les divers villages appelés Vendeuvre[4]. *Pennobrias*, réduit dès l'époque mérovingienne à *Penobria* et même *Penobri*, aurait dû donner le vocable français Peneuvre. Les dictionnaires ne font aucune mention d'une localité de ce nom ni dans la région où nous estimons qu'ont dû être frappées les pièces ci-dessus décrites ni ailleurs en France. »

Le général de la Noë, membre résidant, reprend l'étude du cadran du Crêt-Châtelard, dont il a récemment entretenu la Société. Ce cadran solaire rentre dans la catégorie de ceux que Vitruve appelle « pour tous les climats. » Il pouvait permettre, grâce à un style en forme de T, de connaître l'heure avec une approximation d'une demi-heure.

M. Héron de Villefosse affirme de nouveau l'antiquité de ce petit monument, dont la découverte a été parfaitement établie

p. 216, n. 89; d'Arbois de Jubainville, *Études grammaticales*, 1re partie, p. 93*.

1. Sur les différentes formes, voy. Forbiger, *ouvr. cit.*, p. 169, n. 50. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Études grammaticales*, 1re partie, p. 93*. On adopte ici la forme donnée par M. Longnon, *Atlas histor. de la France*, p. 30.

2. Cité par d'Arbois de Jubainville, *Études grammaticales*, 1re partie, p. 77* et 93*.

3. Voy. la liste de ces noms dans H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. XIII, XIV, 383, 441, 536.

4. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. XIII.

et qui ne présente, du reste, aucun caractère de nature à faire suspecter son antiquité. Les noms géographiques qui figurent sur le disque sont excellents ; le mot MAVRETAN notamment ne peut avoir été inscrit par un faussaire, qui n'aurait pas manqué d'adopter la forme MAVRITAN.

Séance du 5 Mai.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Lucas (Charles). *L'empereur-architecte Adrien. Étude antique.* Paris, 1869, in-8°.

— *Architecture et archéologie. Caïus Mutius et les temples de l'Honneur et de la Vertu à Rome.* Paris, 1875, in-8°.

— *L'architecture au temps d'Homère. Le palais d'Ulysse à Ithaque.* Paris, 1881, in-8°.

— *Les églises circulaires d'Angleterre.* Paris, 1882, in-8°.

— *Quatrième congrès provincial des architectes français. Toulouse, Albi, Carcassonne. Notes de voyage.* Paris, 1887, in-12.

— *La conservation des monuments et des objets d'art.* Paris, 1890, in-8°.

— *Des Sociétés d'architectes.* Paris, 1890, in-8°.

— *François Blondel à Saintes, à Rochefort et aux Antilles.* Caen, 1897, in-8°.

Mosnier (Henry). *Le château de Chavaniac-Lafayette.* Le Puy, 1887, in-8°.

— *Les bains du Mont-Dore en 1786. Voyage en Auvergne de Monnet.* Clermont-Ferrand, 1887, in-8°.

— *Le marquis de Mirabeau au Mont-Dore.* Le Mont-Dore, 1895, in-12.

Mowat (Robert). *Deux urnes funéraires récemment entrées au Musée de Laval.* Laval, 1897, in-8°.

Olrik (Hans). *Bidrag til belysning af Valdemarssönnernes tidsalder.* Copenhague, 1896, in-8°.

Correspondance.

M. Ch. Lucas, architecte, présenté par MM. Héron de Villefosse et E. Müntz, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national à Champigny-sur-Yonne. Le Président désigne MM. Corroyer, Germain Bapst et Michon pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. le Ministre de l'Instruction publique, répondant à la lettre du Président relative à la conservation de l'église Saint-Pierre de Montmartre, écrit que la solution de cette affaire dépend de la Ville de Paris qui, malheureusement, ne se détermine pas à arrêter la ruine totale du vieux monument.

La Société décide qu'on écrira au Préfet de la Seine.

Travaux.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. A. de Barthélemy lit un rapport favorable sur la candidature de M. Henri Mosnier au titre d'associé correspondant national; on procède au vote, et M. Henri Mosnier, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Clermont-Ferrand.

L'ordre du jour appelle la discussion sur un projet de modification de l'article 24 du règlement intérieur. Il est décidé que, dans cet article, aux mots « à la fin de chaque trimestre » on substituera « dans les trois premiers mois de l'année. »

M. Fourdrignier, associé correspondant national, présente divers objets trouvés dans les environs de Reims, entre autres une sorte de couteau qui semble avoir été coulé dans un moule en bois. La trame ligneuse est très visible sur la face gauche.

M. Fourdrignier montre ensuite les photographies de deux landiers ou chenets; il essaie d'en établir les origines.

M. Prou, membre résidant, signale un certain nombre de documents dont il a reçu communication et qui sont relatifs à l'histoire de la Société. C'est, en premier lieu, un manuscrit des Statuts de l'Académie celtique ou Société des Antiquaires de France adoptés à la séance du 29 octobre 1813; ce manuscrit est celui-là même qui, revêtu du Bon à imprimer signé du secrétaire général Villenave, fut envoyé à l'impression. Un exemplaire imprimé des statuts, sous le millésime de 1814, y est joint, tout semblable à celui que la libéralité de notre confrère M. Gaidoz a fait récemment entrer dans nos archives. Vient ensuite le brouillon d'une lettre, de l'écriture de Villenave, adressée à Ch. Nodier, pour l'avertir de son élection en qualité de membre résidant le 14 février 1814. Les pièces les plus importantes de ce dossier sont celles qui se réfèrent à la députation envoyée en mai 1814 au roi Louis XVIII à l'effet de solliciter de lui le titre de Société royale. Nous avons ici le pointage du scrutin pour la nomination des membres de la députation dans la séance du 9 mai 1814. Le résultat du vote est consigné dans une note au dos de laquelle est écrit un brouillon de lettre; liste et brouillon sont de la même main, qui paraît être celle de Villenave, si l'on compare l'écriture à celle du visa des statuts et à une note écrite sur la chemise du dossier ainsi conçue : « Villenave, secrétaire général. Je fus le second et dernier secrétaire général de l'Académie celtique et le premier secrétaire général de la Société royale des Antiquaires de France. » La députation comprenait le Bureau et dix membres. La lettre écrite au revers est un refus de faire partie de la commission chargée de rédiger l'adresse au roi. Viennent ensuite plusieurs essais de rédaction de l'adresse au roi, une rédaction mise au net, de la main de Villenave, sur une feuille portant l'en-tête de la Société et un projet de lettre à l'abbé-duc de Montesquiou sollicitant l'honneur pour la Société « de déposer au pied du trône le pur hommage de sa fidélité et de son amour. » Cette lettre est signée de Villenave. Une autre pièce a pour titre : « Ordre du jour. Séance du 9 juin 1813. » Le millésime 1813 a été ajouté; c'est une erreur, il faut lire 1814. En effet, l'ordre du jour

comporte, entre autres choses, la lecture d'un rapport sur la candidature de M. de Grandpré, correspondant depuis le 9 mars 1814, au titre de membre résidant; or, le dossier contient ce rapport fait par M. Villenave et daté, deux fois, du 9 juin 1814.

M. le vicomte J. de Rougé, membre résidant, fait la communication suivante :

« A l'une de nos dernières séances, notre confrère M. de Montégut a fait passer rapidement sous nos yeux une série de photographies reproduisant des statuettes en bronze du Musée de Cagliari; j'aurais désiré, dès lors, attirer l'attention de la Société sur ces petits monuments; le temps ne m'a pas permis de le faire. M. de Montégut a bien voulu me confier ces photographies, dont je voudrais vous signaler l'intérêt particulier, car les statuettes de Sardaigne sont des documents importants dans un débat qui ne me semble pas clos et dont je vous entretiendrai tout à l'heure.

« Un certain nombre de ces bronzes ont déjà été publiés; mais un dessin ne vaut jamais une photographie pour l'exactitude. A première inspection, et la vue des monuments eux-mêmes serait encore plus utile pour porter un jugement, ces statuettes semblent appartenir à des époques diverses. Pour arriver à leur classification chronologique et pour essayer même de leur fixer une date relative, il faudrait avant tout connaître exactement les conditions dans lesquelles s'est opérée leur découverte. N'ayant pas eu sous la main les travaux dont ces bronzes ont été l'objet à plusieurs reprises, en particulier en Sardaigne, ce n'est pas cette question chronologique que je puis traiter en ce moment.

« Les statuettes du Musée de Cagliari, et il en existe d'autres analogues dans des collections particulières, sont très intéressantes pour l'histoire des peuples primitifs du bassin de la Méditerranée. Depuis longtemps on a signalé l'antiquité du peuple *Sarde* ou *Sardinien*, colonisateur de l'île qui en a conservé le nom; mais certaines inscriptions égyptiennes ont attiré sur cette nation une attention toute particulière.

« Un peuple appelé *Shardana* par les Égyptiens, coalisé avec d'autres populations qualifiées comme lui de « peuples des îles de la mer » ou « peuples de la mer, » vint vers le XIIIe ou le XIVe siècle avant notre ère opérer, par mer, une descente en Égypte. Cette coalition marchait sous la direction suprême d'un chef Libyen, dont les troupes appuyaient sans doute l'invasion par terre. Ménéphtah, le fils du grand Ramsès, tailla en pièces leur armée au centre de la Basse-Égypte, et une inscription fut gravée sur les murs du temple de Karnak pour perpétuer la mémoire de la victoire du pharaon qui sauva l'Égypte de cette invasion extraordinaire.

« Sans entrer dans les détails si curieux de cette campagne, je ne veux en retenir que les noms des « peuples de « la mer » qui vinrent y prendre part. Mon père[1], le premier, voulut reconnaître dans ces dénominations ethniques la première apparition de noms connus plus tard par l'antiquité classique : les *Sardiniens*, les *Sicules*, les *Tyrrhéniens* et peut-être les *Achéens* et les *Lyciens*. Ces identifications, si importantes pour l'histoire de la colonisation du bassin de la Méditerranée, ont été discutées après avoir été tout d'abord admises par le plus grand nombre des personnes qui s'occupent de géographie historique; nous reviendrons plus loin sur les objections qui ont été faites à ces rapprochements.

« Voici donc au XIIIe ou au XIVe siècle avant notre ère les *Shardana* assez puissants pour noliser des navires et opérer une descente en Égypte. La ligue des Sardanes avec les populations libyennes s'expliquera plus facilement si on rappelle, comme M. Guigniaut l'a fait remarquer[2], que, selon une tradition ancienne, une tribu de Libyens, sous la conduite d'un chef du nom de *Sardus*, était venue coloniser l'île qui prit le nom de *Sardinia*.

1. Vicomte E. de Rougé, *Mémoire sur les attaques dirigées contre l'Égypte par les peuples de la Méditerranée vers le XIVe siècle avant notre ère*. 1867.

2. Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, t. IV, p. 248. Cf. Ottfried Müller, *Die Etrusker*, I, p. 183.

« Mais l'apparition de Sardanes en Égypte sous Ménéphtah n'est pas la première en date. Dans le célèbre poème de *Pentaour*, qui relate les hauts faits du grand Ramsès en Asie, nous trouvons déjà la mention d'une légion *Shardana* parmi les auxiliaires de l'Égypte, et le texte a soin d'ajouter que c'était « des prisonniers de Sa Majesté. » Une première invasion des Shardanes, dont jusqu'à ce jour nous n'avons pas d'autres traces, avait donc eu lieu dès l'époque de Ramsès II. L'originalité et l'éclat de leur costume attirèrent sans doute l'attention du pharaon qui composa de ces prisonniers Shardanes une sorte de garde du corps, et il est curieux de constater que ces auxiliaires restèrent fidèles à leurs nouveaux maîtres, car un papyrus[1] fait remarquer que, lors de l'invasion des peuples de la mer, renouvelée sous Ramsès III, la légion shardane avait fait prisonniers « leurs propres tri- « bus. » Cette légion était d'ailleurs assez nombreuse, car le même papyrus dit qu'elle fournissait 1,900 hommes au corps d'armée qui entra en ligne dans la bataille.

« C'est ici que les statuettes de Sardaigne fournissent des comparaisons intéressantes. Nous n'avons pas seulement dans les textes égyptiens le nom du peuple *Shardana*, nous possédons aussi la représentation de leur brillant costume. La coiffure est caractéristique et permet de les reconnaître facilement dans les tableaux où sont représentés les ennemis ou les alliés de l'Égypte : c'est une sorte de casque arrondi, surmonté d'une tige terminée par une boule; à la base on voit deux cornes en forme de croissant. Leur bouclier est rond et l'arme est une épée longue et large. Le costume, composé d'une tunique collante et courte, soutenue par deux bretelles, semble couvert de broderies de couleur. Enfin une sorte de jupon empesé complète la tenue des Shardanes auxiliaires, mais ce dernier détail me semble une concession à la mode égyptienne.

« Si nous nous reportons maintenant aux photographies de Cagliari, nous remarquerons certaines ressemblances dans le costume et l'armement. Le casque rond orné de cornes,

1. *Papyrus Anastasi I*, pl. LXVII, l. 3.

le justaucorps court et brodé, l'épée large, le bouclier rond se retrouvent dans nombre de ces statuettes. M. Chabas[1] avait d'ailleurs déjà en 1872 signalé ces ressemblances d'après une seule statuette dont on lui avait envoyé le dessin de Sardaigne, et il en tirait un argument en faveur de l'assimilation des *Shardana* des inscriptions égyptiennes avec les colonisateurs de la Sardaigne.

« Un fait d'ailleurs qu'il ne faut pas négliger dans la question, c'est la découverte en Sardaigne de nombreuses antiquités purement égyptiennes et aussi de monuments de style égyptien, évidemment copiés par des mains inhabiles. Il ne faut pas confondre cette série d'objets avec les monuments de style égyptisant que l'on peut attribuer aux Phéniciens et dont l'existence est également considérable en Sardaigne.

« Plusieurs auteurs, et en particulier M. Lieblein, dans un travail spécial sur *Les monuments égyptiens trouvés en Sardaigne*, ont cherché à expliquer cette réunion d'objets égyptiens sur certains points de l'île par l'apport qui en aurait été fait par les Shardanes, auxiliaires de l'Égypte, revenus ensuite à leur pays d'origine, après leur temps passé au service du pharaon; cette conjecture peut paraître tout au moins ingénieuse.

« Il faut toutefois présenter d'un autre côté les objections qui ont été faites à cette assimilation des *Shardana*, envahisseurs de l'Égypte, avec les populations primitives de l'île de Sardaigne.

« M. Georges Perrot, dans le tome IV de son *Histoire de l'art dans l'antiquité*, a consacré tout un chapitre aux antiquités sardes, et je dois dire qu'en principe il n'admet pas l'assimilation dont nous venons de parler. « On a cherché, » dit M. Georges Perrot, « des ancêtres aux Sardes dans ces « Shardanes qui, sous la XIXe et la XXe dynastie, prirent « part à ces assauts que livrèrent à la Basse-Égypte les « peuples de la mer; cette théorie ne soutient pas l'examen » (p. 14). Et plus loin encore : « Nous ne saurions attacher

1. Chabas, *L'antiquité historique*, p. 300.

« beaucoup d'importance aux raisons par lesquelles on « prétend justifier l'identité présumée des Shardanes et des « Sardes » (p. 16).

« M. Perrot fait remarquer que le casque de nos statuettes ne porte pas sur l'*apex* la boule distinctive des Sardanes et que les cornes n'ont pas la même forme. Sur les représentations égyptiennes, en effet, les deux cornes sont pointues, courtes et se développent en forme de croissant, tandis que, sur les statuettes sardes, elles se terminent par des boules et s'allongent sur le devant du casque.

« Toutefois M. Perrot, si nous continuons son étude consciencieuse, ne peut s'empêcher de dire que l'argument tiré du rapprochement des noms a une certaine valeur, « à moins « que cette similitude ne soit un effet de simple hasard. » Mais, ajoute-t-il aussitôt, cette conjecture a sa vraisemblance. Le savant auteur va même plus loin, car il arrive à admettre (p. 20) que peut-être les *Sardanes* et les *Sicules* des textes égyptiens, après le désastre subi par eux dans la Basse-Égypte, se seraient engagés sur la côte d'Afrique et par des étapes successives seraient arrivés près du site de Carthage et de là se seraient élancés les uns sur la Sicile, les autres sur la Sardaigne, et que le souvenir de ces Sardanes-Libyens se retrouverait dans ce héros anonyme *Sardus,* qui passait pour un fils d'Hercule et paraît sur les monuments de l'île sous le nom de *Sardus pater*. Nous sommes bien près, on le voit, de nous entendre avec M. Georges Perrot.

« Dans sa dernière édition de son *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, M. Maspero[1] semble également hésiter dans cette question. Sans nier absolument que les *Sardanes* ne soient de même race que les premiers habitants de la Sardaigne, il ne paraît pas admettre qu'à cette époque reculée les colons sardes y fussent déjà parvenus; c'est du moins ce que l'on peut déduire des considérations du savant égyptologue. Il est influencé, on le sent, par ce fait curieux que les *Sardanes* furent non seulement alliés,

1. Maspero, *Histoire ancienne*, *etc.*, t. II, p. 429 et suiv.

comme nous l'avons vu, avec les Libyens dans la campagne contre Ménéphtah, mais qu'on les retrouve encore plus tard sous Ramsès III. A ce moment on les voit, quoiqu'en plus petit nombre, alliés aux peuples syriens pour prendre part à la bataille navale livrée contre la flotte du pharaon dans les environs de Joppé. Ramsès III assistait du rivage au combat, et ses flèches achevaient les ennemis qui cherchaient à se sauver à la nage. Le tableau, si intéressant, de cette bataille navale est gravé sur les murailles de Médinet-Abou, à Thèbes.

« Mon intention n'est pas de discuter ici ces opinions diverses, soutenues par des noms qui font autorité dans la science. Mais pour résoudre le problème, il faudra rechercher à quelle époque les *Sardanes*, alliés des Libyens, ont pu venir en Sardaigne. Au moment des grandes guerres pharaoniques, n'étaient-ils encore établis que dans les îles de l'Archipel ou sur les côtes de Libye, ce qui leur permettait d'être tout à la fois l'allié du Libyen et de l'Asiatique, et faut-il reporter à plus tard, après leur défaite sous Ménéphtah et Ramsès III, cette légende du chef libyen *Sardus*, partant pour coloniser la Sardaigne? L'on s'expliquerait mieux alors les variations du costume, puisque les statuettes de Cagliari seraient sensiblement postérieures aux représentations égyptiennes.

« En tout cas, l'importance des statuettes sardes est considérable dans le débat, et nous désirons vivement que de nouvelles découvertes viennent aider leur classification chronologique. Les remarques qui précèdent feront, je l'espère, ressortir l'intérêt des photographies que M. de Montégut a bien voulu nous communiquer dernièrement. »

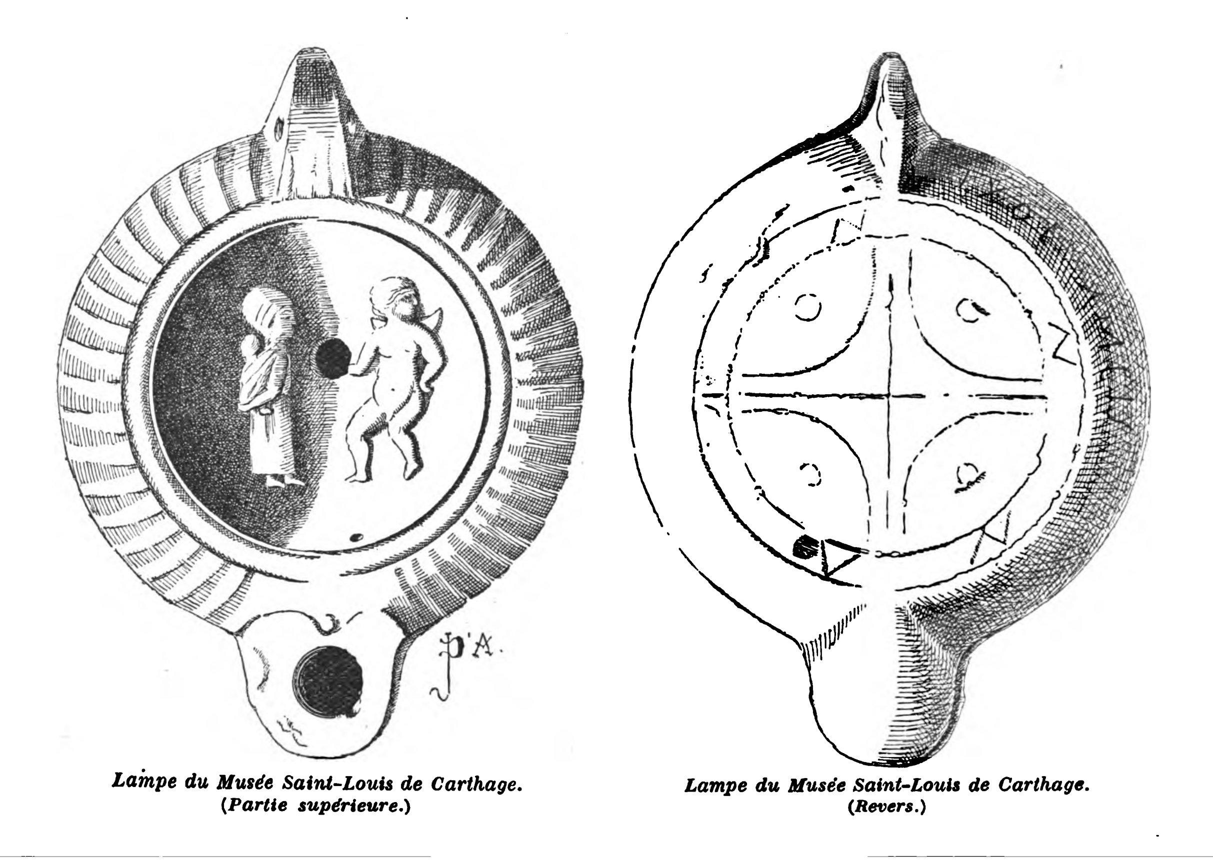
M. Héron de Villefosse, membre résidant, présente à la Société, de la part du marquis d'Anselme de Puisaye, associé correspondant national à Tunis, deux dessins très intéressants.

« Le premier reproduit une lampe du Musée Saint-Louis de Carthage. D'après les renseignements fournis par le marquis d'Anselme, cette lampe, en terre cuite, est d'un blanc jau-

nâtre, sale, sans aucune trace de couverte ou de vernis. Elle a été estampée dans un moule en mauvais état; la matière elle-même a été mal préparée; de gros grains de sable sont incrustés dans l'argile; et l'ouvrier qui a tiré les épreuves des deux parties de la lampe a pris peu de soin pour les faire exactement coïncider. Cela est particulièrement visible en examinant l'appendice qui forme la petite anse de la lampe et dont les deux parties chevauchent l'une sur l'autre. Le croquis du revers exécuté par le marquis d'Anselme permet de saisir ce défaut.

« Sur le flanc de ce revers on lit les deux groupes de caractères IXOE ΛΙΛCIS que notre correspondant dit avoir retrouvés sur d'autres lampes. Il semble bien, d'après la place occupée par ces deux groupes de lettres, qu'ils ne constituent pas une marque estampillée, comme l'écrit le marquis d'Anselme, mais plutôt un graffite. La maigreur des lettres et leur forme même, si on en juge d'après le dessin, confirment cette manière de voir. Le surnom *Ajax* se rencontre à l'époque romaine.

« Le sujet qui décore la partie supérieure de cette lampe offre un intérêt particulier. On y voit deux figures : celle d'une femme portant un enfant sur son dos et celle d'un Amour. L'Amour, représenté de face, paraît, toutes proportions gardées, plus grand que la femme; il est nu, ailé et joufflu; ses formes sont pleines et rebondies; quoique marchant vers la femme, il tourne la tête du côté opposé. La main gauche sur la hanche, il étend le bras droit en avant du côté de la femme, comme s'il la montrait à un autre personnage que le manque de place n'a pas permis de représenter. La main droite de l'Amour a disparu quand le fabricant a fait le trou central pour le passage de l'huile. La femme, représentée de profil, est plus petite et plus grêle que son vis-à-vis; son vêtement, serré à la taille, retombe sur ses jambes comme une jupe courte, laissant les pieds à découvert; elle est coiffée d'une sorte de turban analogue à celui que portent aujourd'hui certaines femmes noires, esclaves dans les tribus du sud; elle soutient sur son dos un enfant qui est retenu dans une pièce d'étoffe nouée sur la poitrine



Lampe du Musée Saint-Louis de Carthage.
(Partie supérieure.)

Lampe du Musée Saint-Louis de Carthage.
(Revers.)



Femme arabe portant son enfant.
(Dessin du marquis d'Anselme.)

et formant sac. L'enfant est à cheval sur les reins de sa mère; ses petits pieds sortent de l'étoffe et viennent se poser sur les hanches de la femme. Les bras de la mère, rejetés en arrière, maintiennent le corps du petit et l'empêchent de glisser.

« Le second dessin du marquis d'Anselme représente une femme indigène, de celles qu'on rencontre aujourd'hui dans les campements de tribus et qu'on a l'habitude d'appeler bédouines ou kroumires. L'attitude de cette femme, notre contemporaine, est exactement la même que celle de la femme figurée sur la lampe romaine. Le croquis pris sur le vif nous montre, en effet, une jeune mère portant sur son dos, dans une pièce d'étoffe, son enfant endormi; ses bras sont rejetés en arrière et les mains sont croisées sur le bas des reins pour maintenir le petit bonhomme en équilibre.

« Ces deux représentations identiques, l'une ancienne, l'autre moderne, montrent bien, à plusieurs siècles de distance et dans le même pays, la persistance d'un usage que nous ne retrouvons pas dans nos provinces françaises, mais qui est fortement enraciné en Afrique. L'enfant y naît, pour ainsi dire, à cheval, et dès qu'il quitte le dos de sa mère, c'est pour être placé sur le dos d'un âne, d'une mule ou d'un cheval. Un tel usage a dû contribuer, dans une certaine mesure, à développer chez l'enfant indigène des qualités de force et d'adresse en le contraignant de très bonne heure à se servir de tous ses membres, de ses jambes, de ses pieds aussi bien que de ses mains. C'est sans doute à cette habitude que les Africains doivent leur remarquable facilité à manier les chevaux et cet instinct de l'équitation qui font d'eux des cavaliers consommés. Quoi qu'il en soit, le rapprochement fait par le marquis d'Anselme est fort instructif : il prouve que, depuis vingt siècles, la coutume de porter les petits enfants sur le dos suivie par les femmes indigènes ne s'est pas modifiée en Afrique. Nous sommes ainsi autorisés à croire qu'elle remonte à la plus haute antiquité.

« On reconnaîtra aussi dans cette petite représentation une idée satirique, idée qui se retrouve assez souvent dans les scènes où l'Amour apparaît. Il est évident que l'auteur a

voulu établir un contraste entre l'Amour libre, dispos, bien portant et la femme maigre, fatiguée, obligée de porter son enfant sur son dos. Le geste même de l'Amour indique chez le petit dieu une pensée malveillante; il semble se moquer de la pauvre mère chargée de son fardeau et la tourner en dérision. Pour lui elle a perdu tous ses charmes. »

M. Héron de Villefosse communique ensuite le texte d'une inscription romaine découverte en Algérie, dont l'estampage lui a été remis par M. Edmond Reisser, élève à l'École pratique des hautes études.

« Cette inscription est encastrée dans un des piliers du pont moderne de l'Oued-Fodda, entre Orléansville et Affreville, à 60 kilomètres environ de cette dernière localité.

imp P CAESSP
licinio · *v* ALE
*rian*O · *p*IO FEL
aug · PMTR PII
cos II PP PRO
*co*S ET PLICI
nio GALLIEN
*o pi*O FELAVG
p · *m* · TRPCOS *pro*
COS
STFII

« Le texte est de l'année 254. Il appartient à une borne milliaire des empereurs Valérien et Gallien. Malheureusement la dernière ligne, qui contenait sans doute un nom géographique, a été mutilée. Plusieurs milliaires de la même année ont été retrouvés en Afrique[1]. »

M. Léon Morel, associé correspondant national à Reims, fait la communication suivante :

1. Cf. *Corp. inscr. lat.*, vol. VIII, nos 10122, 10126, 10300, 10141. *Bulletin du Comité archéologique*, 1896, p. 204, n. 142.

« J'ai acquis pour mon Musée, dans le courant de l'année dernière, une statue qui a été trouvée à Reims, au faubourg de Laon, au milieu des débris d'une construction antique; elle était ensevelie sous un amas de cendres et de bois carbonisé qui montraient assez que le tout avait subi l'action d'un feu ardent. Quand l'objet me fut présenté, il était presque méconnaissable. Après l'avoir patiemment débarrassé de la gangue terreuse et ferrugineuse qui le recouvrait tout entier, d'une épaisseur allant parfois jusqu'à quatre millimètres, j'ai eu la joie de voir la statue reparaître presque dans sa forme primitive, mais malheureusement elle était mutilée; ses deux pieds, brisés vers les chevilles, et ses deux mains, brisées aussi à la naissance des poignets, n'ont pas été retrouvés; inutile d'ajouter qu'elle n'avait plus sa belle patine verte qui aurait été son lustre et un de ses plus beaux ornements.

« Cette statue, telle qu'elle se trouve actuellement, mesure 0m22 de hauteur, et, si nous y ajoutons par la pensée les pieds, qui manquent, nous estimons que la hauteur totale pouvait être entre 0m25 et 0m26, sans tenir compte du socle sur lequel elle devait reposer. Elle est entièrement nue, comme beaucoup de ses similaires. Elle représente un jeune homme imberbe, mais fort et vigoureux; les yeux sont ouverts, les joues rondes et saillantes; la tête, droite, est ornée d'une chevelure abondante; les cheveux de derrière sont ramenés sur le sommet et reliés dans un double nœud d'assez forte dimension; les cheveux de devant retombent le long des tempes, presque sur les épaules, en mèches nombreuses, surtout du côté droit.

« Le bras droit est légèrement incliné vers la terre, le bras gauche étendu et l'avant-bras relevé de manière à porter la main au niveau de la tête; cette main devait tenir et montrer un objet quelconque. La position des jambes indique, par leur inflexion, un mouvement de marche, peut-être rapide.

« Malgré la mutilation et la détérioration par le feu, l'ensemble paraît être d'une assez bonne facture.

« Je ne savais quelle attribution donner à cette statuette,

quand le hasard me fit rencontrer une minuscule statuette trouvée également à Reims, dans la rue Thiers, et faisant actuellement partie de la collection de M. Wéry-Mennesson, antiquaire rémois. La tête de cette mignonne image de bronze me montrait identiquement le même type que la tête de ma statue : même physionomie, même arrangement de la tête, cheveux de derrière relevés en un gros nœud sur le sommet, cheveux de devant retombant en longues boucles sur les épaules, plus abondants du côté droit, tout s'y trouvait. De plus, la statuette de M. Wéry-Mennesson tient, dans sa main relevée, un raisin; elle me paraît représenter un Bacchus enfant assis.

« La statue qui est en ma possession n'est plus celle d'un enfant, mais elle a, avec le Bacchus enfant, une telle ressemblance dans le visage, un tel air de famille, qu'il est facile de comprendre, malgré ses mutilations et ses divergences, que lui aussi est un Bacchus, mais un Bacchus adolescent; et tous deux semblent être inspirés d'un même prototype.

« J'ajouterai que notre statue porte au dos, entre les deux épaules, une ouverture béante qui indique qu'elle a dû être fixée sans doute à un laraire et avoir été ensuite arrachée violemment. »

Séance du 12 Mai.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

M. Lefèvre-Pontalis offre la troisième livraison de son ouvrage sur l'architecture du Soissonnais.

Correspondance.

MM. C. Enlart et A. Hauvette écrivent pour poser leur candidature à la place de membre résidant laissée vacante par la mort de M. H. Lecoy de la Marche. Les commissions chargées de présenter des rapports sur les titres des candidats

seront composées, pour M. Enlart, de MM. Molinier, Bouchot et Prou, pour M. Hauvette, de MM. Collignon, Martha et Girard.

Travaux.

M. le Président rend hommage à la mémoire de Mgr le duc d'Aumale.

Il rappelle en même temps que plusieurs des membres de la Société ont été appelés à collaborer à la description des richesses de tout genre réunies avec tant de goût dans les collections de Chantilly.

M. le Président annonce ensuite qu'il a, au nom de la Société, écrit au préfet de la Seine et au président du conseil municipal de Paris au sujet de la démolition projetée de l'église Saint-Pierre de Montmartre.

M. Habert, conservateur du Musée de Reims, communique une série d'objets gallo-romains récemment découverts à Reims : rondelles de cuir ornées de filigranes variés, jeu de dés, cachet d'oculiste, compas, petites statuettes et berceau en terre cuite, colliers et monnaies.

M. H.-Fr. Delaborde, membre résidant, fait la communication suivante :

« L'auteur connu sous le nom de *Confesseur de la reine Marguerite* raconte que, tous les ans, à la fête de saint Denis, saint Louis avait l'habitude de se rendre à la célèbre abbaye où reposaient les reliques de l'apôtre des Gaules et là, nu-tête, à genoux, accompagné de son fils aîné, il prenait quatre besants d'or, les plaçait d'abord sur sa tête et les déposait ensuite sur l'autel[1].

« Les circonstances le démontrent; il y avait là bien autre chose qu'un acte de dévotion; ce n'était même pas un acte

1. *Historiens de France*, t. XX, p. 76 *a*. — La mention du même fait que l'on trouve dans la compilation du moine Yves (*Ibid.*, p. 51 *e*) est directement empruntée au Confesseur.

de vassalité, mais un acte de servage. Quatre pièces de monnaie, quatre deniers le plus souvent, constituaient ordinairement le *chevage*, le *census capiti proprii* payé par les serfs à leur seigneur, d'où ceux qui le devaient étaient souvent appelés *homines quatuor nummorum* ou *de quatuor nummis*. Les serfs d'une église avaient coutume de placer le montant du chevage sur leur tête avant de le déposer sur l'autel où ils effectuaient leurs paiements[1]. En les imitant, Louis IX se déclarait donc l'homme de Saint-Denis.

« Quelque étrange qu'il soit, le fait est cependant certain. Il est rapporté par le Confesseur de la reine Marguerite, dont l'ouvrage est un résumé fidèle de l'enquête de canonisation de saint Louis, enquête aujourd'hui perdue, mais dont j'ai retrouvé des fragments assez importants pour juger de l'exactitude des récits du Confesseur. Il est donc vraisemblable que celui qui concerne les quatre besants provient de la déposition de quelque religieux de Saint-Denis. Or, si la bonne foi des moines de cette abbaye peut — j'aurai l'occasion de le dire tout à l'heure — être suspecte lorsqu'il s'agit de matières intéressant la glorification de leur maison ou de leur patron, le fait dont je vous entretiens ne peut être révoqué en doute; car, dans l'enquête officielle, il n'aurait pas manqué d'être contredit par les dépositions des autres témoins, s'il eût été imaginaire, et n'aurait pu trouver place dans les conclusions des commissaires-enquêteurs où le Confesseur a été le chercher.

« Reste à trouver maintenant quelle peut être l'origine de cette singulière coutume. Saint Louis l'avait déjà prise avant son départ pour la croisade, puisque, à son retour, il offrit vingt-huit besants pour compenser les sept offrandes qu'il n'avait pas pu faire pendant ses années d'absence; il faut donc admettre qu'il avait déjà cette habitude à une époque où il subissait l'influence de sa mère. Or, pour que Blanche de Castille, imbue comme elle l'était du sentiment de la dignité royale, l'ait tolérée chez son fils, il faut bien en con-

1. B. Guérard, *Prolégomènes du cartulaire de Saint-Père de Chartres*, § 40.

clure qu'un pareil usage existait au moins depuis le règne précédent. On n'en trouve néanmoins aucune mention, ni pour les souverains antérieurs à Louis IX, ni pour ceux qui l'ont suivi.

« Cependant, il est question d'un usage analogue dans un texte composé à la fin du XIe siècle, augmenté au début du XIIe et qui a joui pendant tout le moyen âge d'un crédit universel ; mais ce texte est notoirement apocryphe. On lit en effet, au chapitre XXX du pseudo-Turpin, qu'à l'imitation de ce qu'il avait déjà fait pour Saint-Jacques de Compostelle, Charlemagne aurait ordonné que, dans toute la Gaule, chaque propriétaire de maison payât annuellement quatre pièces de monnaie à Saint-Denis pour la construction de l'église, et que tous les serfs qui feraient de bon gré ce paiement seraient déclarés libres ; et l'auteur de cette partie du Turpin, qui tenait évidemment de fort près à l'abbaye, va jusqu'à dire que c'est par suite de ce mode d'affranchissement que les habitants de la Gaule auraient changé leur nom de *Galli* en celui de *Franci Sancti Dyonisii*, d'où le nom de *Francia* se serait substitué à celui de *Gallia* pour désigner leur pays. Les religieux de Saint-Denis, dont l'influence sur nos souverains avait déjà été assez grande pour faire accepter comme étendard national la bannière particulière de l'abbaye, l'oriflamme, ces religieux, dis-je, se fondèrent probablement sur ce passage pour amener les rois de France à faire l'acte de sujétion, objet de ma communication. Eux-mêmes le disent en propres termes ; dans l'ouvrage officiel qu'ils étaient chargés de rédiger, dans ces *Chroniques de France* qui sont restées si longtemps le fondement de notre histoire nationale, ils ajoutent à la traduction du passage de Turpin ces lignes, où ils s'efforcent d'atténuer ce qu'avait de réellement humiliant la démarche des rois devant l'autel de Saint-Denis : « Dont les rois de France paient chascun an quatre besans « d'or, et dessus leurs chiefs les offrent aux Martirs en « recognoissance *qu'ils tiennent de Dieu et de ly tout le royaume* « *de France ;* ce qu'ils ne feissent en nulle manière, se ce « feust en nom de servage. »

« Ainsi la prétention avouée des moines de Saint-Denis

était de faire du royaume de France un fief tenu de leur patron. Certes la partialité des religieux de ces époques pour l'ordre et surtout pour la maison à laquelle ils appartenaient n'est que trop bien connue de quiconque s'occupe d'historiographie du moyen âge ; mais je n'en connais pas d'exemple aussi exorbitant que celui que je viens de citer. »

M. Guiffrey, membre résidant, communique la photographie d'une tapisserie représentant le siège ou la prise d'une ville ; cette reproduction lui a été adressée par le propriétaire de la tenture pour les collections de la Manufacture des Gobelins, et, le sujet offrant certaines particularités remarquables, il a pensé que cette scène pourrait intéresser ses confrères.

Voici les explications que le propriétaire de la tapisserie, M. de Villiers, avait jointes à l'envoi de la photographie :

« La tapisserie mesure 5 mètres de longueur sur 2m50 de hauteur. Elle a été coupée dans le haut et sur le côté gauche et n'a pas de bordure.

« Elle représente la prise d'une ville sur des Musulmans. Elle est assez bien conservée ; les couleurs sont encore très vives, et elle n'a subi que quelques réparations grossières.

« A gauche du spectateur et en haut, on voit un bourreau couper sur un billot les mains des prisonniers. Plusieurs mains sanglantes gisent déjà à terre, et le bourreau s'apprête à couper les mains d'un prisonnier, pendant qu'un autre, agenouillé et les mains jointes, semble demander grâce. Des hommes d'armes en cuirasse regardent cette scène ; d'autres entrent dans la ville. Dans la partie droite de la composition, on voit au premier plan un combattant au type nègre, coiffé d'un turban, se débattre contre deux adversaires, dont l'un lui plonge une dague dans la gorge, tandis que l'autre l'attaque avec une fourche. Ce dernier assaillant porte une très belle armure aux reflets azurés d'or. Plus loin des soldats montent à l'assaut.

« La tapisserie me paraît assez curieuse en ce sens qu'elle représente une collection de costumes, armures, chapeaux d'armes et armes, très variée et se rapportant aux modèles

d'armes bourguignonnes reproduits dans certains traités spéciaux. On y voit notamment le fauchard, la rondache et le marteau d'armes bourguignon.

« Quelle est la scène représentée? Je l'ignore. Les principaux personnages portent sur leurs costumes des inscriptions que je n'ai pu déchiffrer. Au-dessus de la porte de la ville se trouvent des caractères assez effacés où j'ai cru pouvoir lire ces mots : *Noster Jhesus Christus*. Ce qui donnerait à supposer que la tapisserie représente la prise par les Croisés d'une ville occupée par les Musulmans.

« D'où vient cette tapisserie? Je l'ai trouvée il y a quelques années au fond d'un meuble placé dans un bâtiment depuis fort longtemps inhabité. Il existait chez moi, au siècle dernier, un grand nombre de tapisseries dont l'une mesurait « douze aulnes de long, » d'après les inventaires du mobilier antérieurs à la Révolution et que j'ai retrouvés dans nos archives de famille. Ces tapisseries ont été dispersées et détruites pendant la Révolution ou depuis. J'en ai retrouvé quelques lambeaux. Mon grand-père m'a dit que, dans son enfance, à la fin du siècle dernier, on s'en était servi pour récolter des pommes de terre...

« La tapisserie me semble avoir une certaine analogie avec les tapisseries des ducs de Bourgogne conservées à Berne...

« Villiers-le-Duc a été jadis une résidence de chasse des ducs de Bourgogne, qui y possédaient un château fort. Le château actuel date de Louis XIII et les derniers vestiges de l'ancien château ducal ont disparu en 1748. »

Le commentaire que nous devons au propriétaire de la tenture semblerait indiquer qu'elle n'a guère quitté son pays d'origine depuis son exécution. Si elle est conservée au château de Villiers depuis le milieu du XVIIIe siècle, elle devait s'y trouver bien avant cette époque, car on ne recherchait guère les tentures gothiques il y a cent cinquante ou deux cents ans.

Quant au sujet, il représente certainement la prise d'une ville. Il paraît plus douteux que les vainqueurs soient des croisés et les vaincus des Musulmans. L'inscription qui sur-

monte la porte de la ville éluciderait sans doute la question; mais la lecture proposée par M. de Villiers ne semble pas tout à fait satisfaisante. Il faudrait, pour se prononcer en connaissance de cause, voir la tapisserie elle-même.

L'épisode du supplice infligé aux prisonniers peut très bien ne pas se rapporter à un fait particulier. Les supplices de ce genre étaient assez fréquents au xve siècle pour que l'auteur de la composition ait appliqué à un événement ancien un épisode dont il avait été témoin ou qu'il avait entendu raconter.

M. Giraud, conservateur des Musées archéologiques de Lyon, communique le texte, tiré d'un manuscrit de la collection de Lorraine, d'un inventaire de l'*armerie* de l'hôtel de Salm, qualifié d'*arsenal* du duc de Lorraine Charles IV en 1629.

Le mémoire de M. Giraud est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Babelon, membre résidant, place sous les yeux de ses confrères l'empreinte en cire d'un sceau-matrice conservé au



Fig. 1.
Sceau en agate du Musée de Lyon.

Musée de Lyon et qu'il doit à l'obligeance de M. Dissard,

conservateur de ce musée. Il s'agit d'un sceau ecclésiastique, en agate, qui représente un évêque ou un abbé assis, de face, sur un trône, tenant d'une main un livre ouvert et de l'autre une crosse en *tau ;* il est imberbe, tonsuré, et la chasuble descend en pointe jusqu'à ses pieds (fig. 1). Ce monument important doit se classer à l'époque où l'on faisait encore usage de sceaux en cristal de roche, en ivoire et autres matières dures, à côté des sceaux en cuivre qui devaient bientôt, dès le XI[e] siècle, se substituer définitivement aux sceaux en une



FIG. 2.

Sceau en ivoire de l'abbaye de Saint-Servais de Maestricht.

autre matière. M. Babelon ferait donc remonter le sceau en agate du Musée de Lyon jusque vers la seconde moitié du X[e] siècle. Il en rapproche un sceau en ivoire qui faisait, il y

a peu d'années encore, partie de la collection du général belge M.-B. Meyers et provenait de l'abbaye de Saint-Servais, de Maestricht. Ce sceau en ivoire (fig. 2), vendu à l'hôtel Drouot, à Paris, le 24 novembre 1877, porte en légende + SC̄S · SERVATIVS EP̄S[1]. On l'a attribué sans preuve au XIIe siècle; il semble plus ancien, tant à cause de la matière et du costume de l'évêque que par les caractères paléographiques de la légende.

Le sceau en agate du Musée de Lyon est donc très précieux pour l'histoire de la glyptique, art qui fut si florissant en Occident sous les successeurs de Charlemagne. On possède un certain nombre de sceaux des princes carolingiens en cristal de roche : les uns représentent des effigies royales ou impériales, les autres des sujets chrétiens, tels que le Baptême du Christ et la Crucifixion. La plus célèbre de ces intailles est celle du Musée britannique qui provient de l'abbaye de Waulsort-sur-Meuse et représente divers épisodes de l'histoire de Susanne; l'inscription gravée au centre : *Lotharius rex fieri jussit*, en fixe la date[2]. Quelques rares textes contemporains mentionnent la renaissance de la glyptique à l'époque carolingienne. Servat Loup, abbé de Ferrières, écrit à Charles le Chauve, vers 850, pour lui annoncer qu'il lui envoie des gemmes gravées et polies par son orfèvre; il prie même le prince de donner son avis sur la gravure, parce que l'artiste serait honoré de recevoir les félicitations royales : ... *misi praeterea celsitudini vestrae gemmas quas dudum opifex noster exculpendas et poliendas acceperat : quarum formam atque nitorem si approbaveritis, memorato artifici gratulabor*[3]. Ce texte est très précis;

1. Nous le reproduisons d'après le journal *l'Art*, n° du 18 novembre 1877, t. XI, p. 166.

2. Voy., sur tous ces monuments, E. Babelon, *La glyptique à l'époque mérovingienne et carolingienne*, dans les *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1895, t. XXIII, p. 398 et suiv.; le même, *Catalogue des camées de la Bibliothèque nationale*, Introd., p. LXI et suiv.

3. *B. S. Lupi Ferrariensis epistolae*, epist. XCVI (Patrologie Migne, t. CXIX, p. 571); lettre LXXXVII de l'édition Desdevises du Désert, p. 161-162.

d'autres auteurs ne nous fournissent que des indices sujets à caution. Ainsi, l'auteur du traité didactique *De coloribus et artibus Romanorum*, attribué à Héraclius et écrit en Italie au xe siècle, a des chapitres sur la manière de *polir* et de *tailler*, mais non pas de *graver* le cristal de roche[1]. Dans les premières années du xie siècle, Foulques, moine de l'abbaye de Saint-Hubert, en Belgique, passait pour très habile dans l'art d'enluminer les lettres des manuscrits, de tailler le bois et la pierre : *Fulconem, praecentorem post eum, in illuminationibus capitalium litterarum et incisionibus lignorum et lapidum peritum*[2]. S'agit-il, dans cette expression : *in incisionibus lapidum*, de la gravure en pierres fines, comme on peut être porté à le croire, ou simplement de la gravure des épitaphes funéraires ou autres ?

Dans la Vie de saint Bernward, évêque de Hildesheim, mort en 1022, il est raconté que cet évêque fit de ses mains deux calices, l'un en agate-onyx et l'autre en cristal de roche[3]. Mais, quand on lit le texte de très près, on peut se demander si Bernward avait exécuté un travail de glyptique ou seulement un travail d'orfèvrerie: *calices nichilominus plures et unum ex onichino, alterum vero cristallinum mirâ industriâ composuit*. Le mot *composuit* signifie-t-il ici que Bernward avait creusé et gravé les calices dans l'onyx et le cristal, ou qu'il avait simplement adapté des montures métalliques à des coupes d'onyx ou de cristal préexistantes et venues peut-être de l'antiquité ou des pays orientaux ?

1. Albert Ilg, *Heraclius von den Farben und Künsten der Römer*. Vienne, 1873, in-8°; Arthur Giry, *Notice sur un traité du moyen âge intitulé : « De coloribus et artibus Romanorum*, dans le XXXVe fasc. de la *Bibliothèque de l'École des hautes-études* (Mélanges Duruy), p. 209.

2. *Cantatorium Sancti Huberti*, ou Histoire de l'abbaye de Saint-Hubert, depuis environ 687 jusqu'à 1106, dans les *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, publiés par le baron de Reiffenberg, t. VII, p. 246 (Bruxelles, 1847, in-4°).

3. Tangmarus, *Vita sancti Bernwardi*, dans J. Pertz, *Mon. Germ. Script.*, t. IV, ch. viii, p. 761; J. Labarte, *Hist. des arts industriels*, t. III, p. 416; Gerspach, *L'art de la verrerie*, p. 128; E. Babelon, *Catalogue des camées, etc.*, Introd., p. lxvi.

On pourrait encore citer le traité fameux du moine Théophile sur les arts de son temps[1]. Mais il n'est fait, dans ce précieux écrit du XII[e] siècle, qu'une allusion discrète à la gravure des gemmes; Théophile nous apprend seulement qu'elle allait de pair avec la sculpture de l'ivoire : *gemmarum ossiumve sculptura*, dit-il[2]. Nous mentionnerons seulement pour mémoire un passage du même traité qui n'est qu'une interpolation postérieure et ne saurait guère être invoqué ici; il a trait à la fabrication des boules de cristal : *si nodos facere volueris ex christallo qui baculis episcoporum vel caudae labris possunt imponi, hoc modo perforabis eos...*[3]. On voit par cet aperçu combien sont rares et obscurs les textes qui se rapportent à la gravure du cristal de roche et des autres gemmes en Occident, dans le haut moyen âge. Les monuments de cette époque qui représentent cet art n'en sont que plus précieux à recueillir; le sceau du Musée de Lyon était donc fort intéressant à signaler et à rapprocher des autres produits, jusqu'ici connus, de la glyptique des IX[e] et X[e] siècles, et, en terminant, M. Babelon remercie M. Dissard de lui avoir communiqué ce monument.

Séance du 19 Mai.

Présidence de M. E. Molinier, 2[e] vice-président.

Ouvrages offerts :

Baye (baron J. de). *La nécropole d'Ananino*. Paris, 1897, in-8°.

Du Chatellier (Paul). *La poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique*. Rennes, 1897, in-4°.

1. Théophile, *Diversarum artium schedula*, publié par Ch. de l'Escalopier. Paris, 1843, in-4°.
2. P. 8 de l'éd. L'Escalopier.
3. Passage reproduit seulement dans l'édition anglaise du Traité de Théophile, par Robert Hendrie (Londres, 1847, in-8°), p. 386 (livr. III, ch. XCIV); le passage est cité aussi dans Victor Gay, *Glossaire archéologique*, v° *Cristal*, p. 498-499.

Witte (Alphonse de). *Les pièces d'or et d'argent à l'effigie de l'empereur François Ier frappées à Anvers en* 1751. Bruxelles, 1896, in-8°.

La Boullaye (Arbeltier de). *Le dernier emplacement de la monnaie de Troyes et la rue de la Monnaie.* Troyes, 1897, in-8°.

Pilloy (J.). *Études sur d'anciens lieux de sépultures dans l'Aisne.* T. II, 3e fasc. Saint-Quentin, 1895, in-8°.

Correspondance.

M. Tardif, présenté par MM. L. Delisle et Héron de Villefosse, écrit pour poser sa candidature à la place de membre résidant laissée vacante par la mort de M. Lecoy de la Marche. Le président désigne MM. Valois, Omont et Delaborde pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. Henri de la Tour, présenté par MM. A. de Barthélemy et G. Schlumberger, écrit pour poser sa candidature à la même place. Le président désigne MM. G. Duplessis, Mowat et Blanchet pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

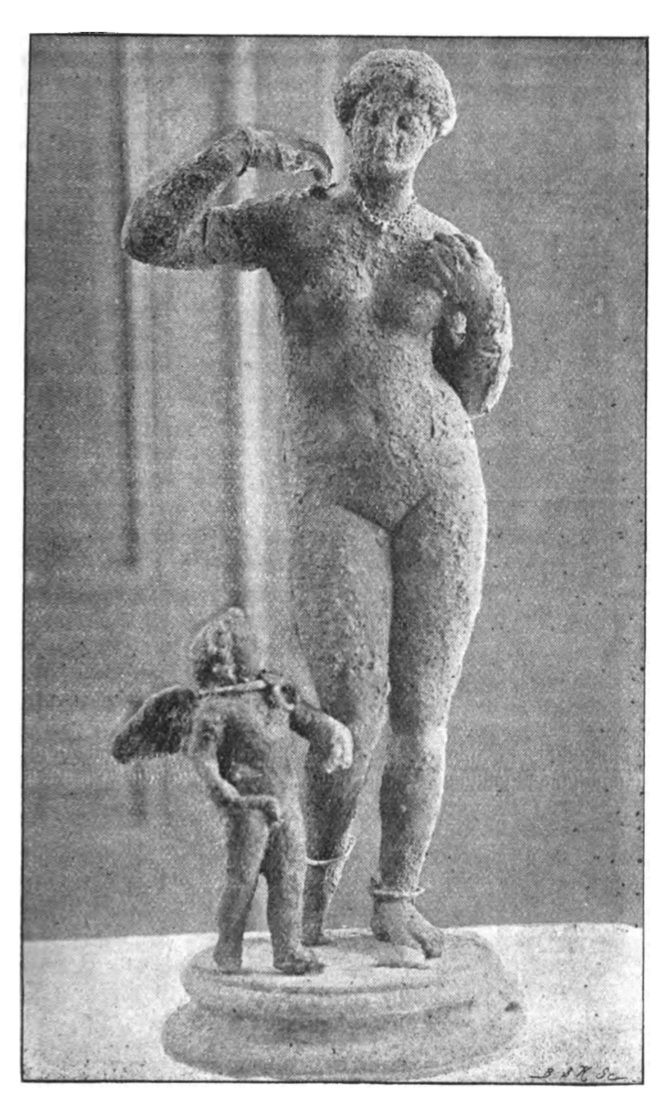
M. Mosnier écrit pour remercier la Compagnie de l'avoir élu associé correspondant national.

Le conseil municipal accuse réception de la protestation de la Société au sujet de la démolition de l'église Saint-Pierre de Montmartre.

Travaux.

Le président annonce que le docteur Autonowitch, professeur à Kiev, assiste à la séance et lui souhaite la bienvenue.

M. Lafaye, membre résidant, communique une photographie qui lui a été envoyée par M. Charles Saglio, élève



Statuette de Vénus provenant de Tripoli de Syrie.

chancelier au consulat général de France à Beyrouth (Syrie). Elle représente une statuette en bronze de Vénus, haute de 0m37, trouvée au commencement de 1896 à Tortose, un peu au nord de Tripoli de Syrie; les environs de Tortose sont déjà bien connus des collectionneurs et des savants pour la quantité d'objets précieux qu'on en a exhumés à diverses époques[1]. La statuette, assez fortement corrodée à sa surface, est complète dans toutes ses parties et d'un style agréable, quoique les pupilles nettement marquées donnent un peu de dureté à la physionomie; c'est probablement un ouvrage des premiers temps de l'Empire. Sur un piédestal circulaire, orné d'une moulure et d'un cordon d'oves, Vénus, debout, entièrement nue, regarde de face; le corps porte sur la jambe gauche; la droite, légèrement infléchie, se relève sur les doigts du pied posé en arrière; la main gauche, par un mouvement gracieux, touche du même côté le haut de la poitrine; la droite, élevée au niveau du visage, retombe sur l'épaule. La chevelure, séparée en deux masses symétriques, paraît ceinte d'une bandelette ou d'un cercle de métal; chaque poignet est orné d'un bracelet, chaque cheville d'une périscélide.

Le geste des bras ne laisse aucun doute sur le type auquel se rapporte cette œuvre d'art; c'est une Vénus attachant son collier, reproduction plus ou moins dégénérée d'un des chefs-d'œuvre de Praxitèle, l' Ἀφροδίτη ψελλιουμένη[2]. Il y a trois ans seulement qu'on en a retrouvé le type dans une statuette en bronze d'une collection de Cassel[3]. La statuette de Tortose, très supérieure à celle-ci, semble-t-il, par la beauté de l'exécution, en diffère par certains détails; la tête n'est pas, comme dans la Vénus de Cassel, tournée vers la droite ni

1. Voy. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 43; *Rev. arch.*, 1896, I, p. 315; 1897, I, p. 331.
2. Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 69; Tatien, *Contra Graec.*, 56, p. 122.
3. W. Klein, *Jahrb. d. Kais. arch. Inst.*, IX, 1894, p. 248-250, pl. 9; Max. Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, t. II (1897), p. 279, fig. 140.

coiffée d'un diadème; les cheveux ne retombent pas en boucles sur les épaules.

En outre, nous avons ici, à côté de la déesse, un personnage, qui a disparu, emporté peut-être avec le piédestal, dans l'exemplaire de Cassel; c'est un Amour ailé, levant la tête vers sa mère; à eux deux ils forment une petite scène qui est souvent représentée sur les monuments de l'art antique: la toilette de Vénus. L'Amour joue auprès d'elle le rôle d'une cameriste, d'une *ornatrix;* généralement, il lui tend un miroir ou des bijoux[1]. Ici, il semble consulter sa mère du regard et attendre le moment où elle aura achevé de poser son collier; il tient dans la main gauche une bague qu'elle prendra bientôt; c'est en effet le seul bijou qui lui manque encore. Dans la main droite de l'enfant, on voit une sorte de bâtonnet entouré d'anneaux, sans doute une *dactyliotheca*, c'est-à-dire une tige où l'on tenait les bagues enfilées quand on ne les portait pas sur soi[2]. Les bagues, un des ornements les plus habituels de la toilette féminine, convenaient particulièrement à la déesse de la beauté; Jules César en avait déposé toute une collection, à titre d'offrande, dans le trésor du temple de Vénus Génitrix; ces bijoux, probablement d'un grand prix, couvraient six dactyliothèques[3]. Peut-être faut-il assigner le même usage à l'objet que l'on voit au cou de l'Amour; c'est un cercle de métal assez large dans lequel sa tête est passée; à ce cercle est suspendu un anneau beaucoup plus petit, tout semblable à celui qu'il tient de la main gauche; de sorte que nous pouvons avoir là une autre forme de la dactyliothèque, si toutefois l'objet n'a pas été ajouté à la statue dans l'antiquité par quelque adorateur de Vénus; car le collier que porte la déesse elle-même semble bien être une addition postérieure à la fabrication du groupe; il enserre

1. Max. Collignon, art. *Cupido*, dans Edm. Saglio, *Dict. des ant. grecques et romaines,* p. 1603, col. 2.

2. E. Pottier, art. *Dactyliotheca,* dans Edm. Saglio, *Dict. des ant. grecques et romaines*, fig. 2274.

3. Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, 11.

trop étroitement le cou et ne rejoint pas l'extrémité des mains comme il serait naturel[1].

Nous manquons des renseignements nécessaires pour déterminer jusqu'à quel point la statuette de Tortose reproduit l'original de Praxitèle; mais il est certain que la figure de l'Amour telle que nous l'avons ici est une invention de l'époque hellénistique. Praxitèle avait représenté plusieurs fois l'Amour sous les traits d'un adolescent. Ce groupe semble donc être une combinaison d'éléments empruntés à des artistes différents. Il a dû orner quelque laraire dans ce pays de Phénicie, où le culte de Vénus Astarté avait de si profondes racines.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, demande si ce bronze n'est pas aujourd'hui en Angleterre.

M. Lafaye, membre résidant, répond qu'il ne le croit pas.

M. Martha, membre résidant, présente quelques observations au sujet des monnaies de Brutus, le meurtrier de César. Les types qui se rapportent au culte d'Apollon paraissent être un souvenir de l'ambassade envoyée à Delphes par Tarquin le Superbe. Brutus l'Ancien faisait partie de cette ambassade, et c'est là que son génie se révéla pour la première fois.

Séance du 26 Mai.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Janvier (A.). *Passages et séjours de Charles VI à Amiens.* Amiens, 1897, in-8°.

Travaux.

Le président annonce la mort de sir Wollaston Franks,

1. Sur ces embellissements postiches dans les statues antiques, voy. Longpérier, dans le *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1859, p. 98.

baronet, correspondant honoraire de la Société, et rend hommage à sa mémoire.

M. Cagnat, membre résidant, entretient la Société de trois inscriptions[1] communiquées par M. Héron de Villefosse en 1888 comme provenant de Tenès. Ces inscriptions, ainsi qu'il sera indiqué au VIIIe volume du *Corpus* (*Suppl.*), ont été empruntées par leur auteur, M. Gay, médecin de colonisation, en 1862, à un recueil d'inscriptions du Musée de Turin[2] et arrangées par lui; l'inscription n° 9665 du *Corpus* (t. VIII), que M. Gay avait autrefois communiquée à Berbrugger, a la même origine.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique une seconde note de M. C. Jullian, de Bordeaux, qui donne de nouveaux renseignements sur la pile de Chagnon, et maintient son opinion contre celle de M. Mowat.

Le baron J. de Baye, membre résidant, fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de communiquer à la Compagnie des photographies de la crosse de saint Étienne, apôtre des Zyrianes et des Permiaques. Cette crosse est conservée dans la cathédrale de Perm, où j'ai pu l'étudier.

« Saint Étienne était le fils d'un prêtre de la ville d'Oustioug (gouvernement de Vologda). Après avoir passé sa jeunesse à étudier la langue des Ziriane‌s, il entra au monastère de Rostoff. Ensuite, précurseur de l'influence russe dans la Biarmie, il s'y rendit en 1379 pour convertir les Ziriane‌s païens. Il serait trop long de vous raconter en détail la vie de ce missionnaire, qui mourut à Moscou en 1396. Son tombeau se voit au Kremlin, dans l'église *Spass na Borou*, c'est-à-dire « du Sauveur dans la forêt. »

« Un intérêt artistique, historique et même ethnographique s'attache au monument nommé crosse de saint

1. *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1888, p. 244.
2. *Corp. inscr. lat.*, V, 6956, 7024; XII, 82.

Étienne. La crosse elle-même, ou plutôt le bâton du missionnaire, n'est que le bois renfermé dans une garniture en défense de morse sculptée et ajourée. Cette garniture, comme l'indique une des inscriptions, est postérieure à la mort du saint et antérieure à sa canonisation qui eut lieu au commencement du XVIe siècle.

« L'étude des sujets représentés sur les sept registres qui constituent la garniture en question indique que ce travail a été fait vers la fin du XVe siècle. Cette date me semble basée sur l'étude comparative des costumes et autres détails qui sont communs aux scènes figurées sur la crosse et aux monuments russes peints ou sculptés appartenant à l'époque que je propose d'attribuer aux sculptures inédites que j'ai l'honneur de vous faire connaître. »

Séance du 2 Juin.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Baye (baron J. de). *De Moscou à Krasnoïarsk. Souvenirs d'une mission.* Paris, 1897, in-8°.

Collignon (Max.). *Documents du XVIIe siècle relatifs aux antiquités d'Athènes.* Paris, Impr. nat., 1897, in-8°.

Jadart (Henri). *Vieilles rues et vieilles enseignes de Reims.* 1897, in-8°.

Rey (E.). *Résumé chronologique de l'histoire des princes d'Antioche.* Paris, 1896, in-8°.

Travaux.

MM. A. de Barthélemy, Omont, Collignon et Blanchet sont élus membres de la commission des *Mettensia*.

Le président annonce la mort de M. Bélisaire Ledain, associé correspondant national à Poitiers, et rend hommage à sa mémoire.

Le comte de Loisne, associé correspondant national, présente des photographies d'une intéressante statue de Jeanne d'Arc qui orne le jardin de l'hôtel de La Ville-Baugé, à Orléans.

« Cette œuvre, en terre cuite, mesure 2m62 de haut; elle est placée sur un socle de 1m90. Au côté gauche de la partie supérieure de celui-ci est incrustée une plaque de plomb rongée par le temps. Des traces d'inscription permettent à peine de déchiffrer le mot : *Anglais.*

« La facture de ce monument est remarquable. L'héroïne, de forte carrure, a l'attitude d'un capitaine qui conduit ses troupes au combat, le bras droit élevé, la bouche entr'ouverte, la jambe gauche en avant. Jeanne porte une jupe à nombreux plis et une cuirasse sur un justaucorps d'étoffe, orné d'une frange. Manches à épaulières à crevés, légèrement évasées au poignet; chapeau rond de feutre, avec plumes sur le devant, fixé par une jugulaire. Épée à pommeau antique, au côté gauche, tenue par un étroit baudrier. Cheveux flottants sur les épaules, tombant jusqu'à la taille. Il est assez difficile de dater ce monument. Nous le croyons pourtant du XVIIIe siècle. Il paraît avoir inspiré l'auteur de la statue de Jeanne d'Arc qui, en 1804, a été érigée à l'entrée du pont de la Loire à Orléans. »

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Lecoy de la Marche, décédé.

Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. Collignon, Molinier et Duplessis lisent des rapports sur les candidatures de MM. Cam. Enlart, Am. Hauvette et Henri de la Tour. On procède au vote, et, au quatrième tour de scrutin, M. Henri de la Tour ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, les deux tiers, est proclamé membre résidant.

Séance du 9 Juin.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Du Coudray La Blanchère (R.). *Tombes en mosaïque de Thabraca. — Douze stèles votives du Musée du Bardo.* Paris, 1897, in-8°.

— (Collection Courajod.) *Sculptures en terre cuite, marbre, pierre et bois, etc., provenant de la collection de feu M. Courajod.* (Catalogue de vente, mercredi 9 juin 1897.) In-8°.

Travaux.

M. E. Lefèvre-Pontalis, membre résidant, lit une notice sur M. Auguste Prost, son prédécesseur à la Société.

La notice de M. E. Lefèvre-Pontalis est renvoyée à la Commission des *Mettensia*.

M. H. Gaidoz, membre résidant, fait la communication suivante :

« N'ayant pu, à mon regret, assister aux séances des derniers mois, j'ignore si on a entretenu la Société de l'application des rayons Rœntgen à l'archéologie égyptienne.

« Il ne s'agit pas (jusqu'ici du moins) de photographier les pyramides pour inventorier les chambres funéraires. Le résultat obtenu récemment est plus modeste, mais pourtant utile pour distinguer dans certaines classes d'antiquités les authentiques des fausses. Il s'agit des momies. C'est, paraît-il, devenu en Égypte une des tromperies ordinaires du commerce que de vendre pour momies véritables de simples mannequins formés de bandelettes, sans le moindre squelette comme *substratum*.

« Que pouvait faire, hier encore, l'acheteur embarrassé et soupçonneux ? S'il ouvre la momie, déroule les bandelettes et trouve réellement un squelette, il a profané et détruit sa momie, comme l'enfant qui détruit sa poupée pour voir

comment elle est faite à l'intérieur. Mais, s'il n'ouvre pas la momie apparente, il n'est pas sûr de posséder une véritable momie. Cruel dilemme!

« Un physicien de Vienne, M. Émile Bloch, a eu l'ingénieuse idée de soumettre à l'action des rayons Rœntgen une des momies apportées du Fayoum, momies intéressantes par leurs portraits et appartenant à un collectionneur de cette ville, M. Th. Graf. L'idée était heureuse; car, à peine la momie non démaillotée était-elle au feu de l'objectif qu'on vit s'accomplir une sorte de miracle. Le squelette sortit de sa gaine de bandelettes pour venir se réfléchir sur la plaque. On obtint ainsi l'image que je mets sous vos yeux et qui a été publiée dans une revue allemande. »

M. E. Babelon, membre résidant, présente à la Société les moulages de deux pierres gravées chrétiennes qui viennent d'être données au Cabinet des médailles. L'une, offerte par



Pierre gravée du Cabinet de France.

M. C. Enlart, est un cristal de roche sur lequel est gravée en creux une Victoire tenant une croix sur un globe; elle a été recueillie par M. Enlart, au cours de sa récente mission en Chypre, sur l'emplacement de l'antique Salamine. Elle est de travail oriental, peut-être byzantin, et son style peut la faire remonter au VIIe siècle environ. — L'autre intaille est une cornaline donnée au Cabinet des médailles par M. le Dr E. Poncet, de Lyon; elle est de travail occidental et figure deux personnages debout soutenant entre eux une croix pattée haussée sur un long pied. Des monnaies mérovingiennes

du milieu du VII[e] siècle représentent le même type et permettent de dater cette intaille avec précision[1]; c'est là ce qui en fait le réel intérêt pour l'histoire de la glyptique, en



Pierre gravée du Cabinet de France.

dépit de sa barbarie, car on sait combien sont rares les pierres gravées de l'époque mérovingienne. On doit aussi en rapprocher un bas-relief du Musée de Narbonne qui offre une représentation analogue et remonte à la même époque[2].

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, présente à la Société quelques observations sur des noms de lieu d'origine celtique relevés dans le cartulaire de l'abbaye de Silos.

Séance du 16 Juin.

Présidence de M. Germain Bapst, 1[er] vice-président.

Ouvrages offerts :

Baye (baron de). *Note sur les Votiakes païens des gouvernements de Kazan et de Viatka.* Paris, 1897, in-8°.

Blanchet (J.-Adrien). *Dépenses de la maison du comte de Provence en* 1774. Paris, 1897, in-8°.

1. M. Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, pl. VII, fig. 24, et pl. X, fig. 9.
2. M. Prou, *La Gaule mérovingienne*, p. 15; E. Babelon, *Catalogue des camées antiques et modernes de la Bibliothèque nationale*, Introd., p. LIX.

Castanier (Prosper). *Histoire de la Provence dans l'antiquité.* T. I et II. Paris, 1893, 1896, in-8°.

Monnecove (F. de). *Les artistes artésiens au Salon de* 1897. Arras, 1897, in-8°.

Travaux.

Après la lecture d'un rapport de M. Héron de Villefosse, M. Otto Benndorf est élu associé correspondant honoraire à la place de sir Wollaston Franks, décédé.

Le baron E. Rey, membre résidant, fait la communication suivante :

« Plusieurs érudits, entre autres MM. William Aïnsworth et Dulaurier, ont vainement recherché, dans la chaine de l'Amanus, le défilé nommé par les anciens *Pylae Amanides* et par lequel passait une route conduisant de Syrie en Cilicie. On sait, d'une part, que le col donnant accès dans ce défilé, du côté de la Syrie, était appelé Derbend Marra ou Derbend Merry, et que le 8 août 1266 il fut le théâtre de la défaite de l'armée arménienne par Malek Mansour, prince de Hamah, lieutenant du sultan en Syrie. A la suite de ce combat, qui le rendait maître du passage, le prince musulman franchit l'Amanus et envahit la Cilicie, qu'il mit à feu et à sang.

« D'autre part, les historiens arméniens des croisades nous apprennent que le débouché des *Pylae Amanides* dans la plaine de Cilicie était commandé par un château nommé Servantikâr, s'élevant sur un rocher abrupt placé en travers de la vallée.

« En 1135, ce château dépendait de la principauté d'Antioche quand Léon Ier, roi d'Arménie, profitant des troubles qui s'étaient élevés dans la principauté à la suite de la mort de Bohémond II, s'empara par surprise de Servantikâr, qui lui fut repris dès l'année suivante par Raymond de Poitiers. Servantikâr paraît avoir fait retour au royaume d'Arménie en 1197, quand la frontière de la principauté d'Antioche fut reportée à la Portelle.

« En 1873, le P. Léon Alischan a retrouvé et publié une

BAGHDADJIK

O E

SENDJIRLI

DERBEND MERRY

SAVRANLY KALÉ

SERVANTI KÂR

Kalé Tchaï

PLAINE DE CILICIE

SYRIE

SENDJIRLI OVASSI

Echelle de $\frac{1}{150.000}$ environ.

Le Défilé Pylae Amanides

(Route de Syrie en Cilicie)

r-Thierry, Paris.

curieuse charte établissant un accord conclu, en 1271, entre Constantin, seigneur de Servantikâr, et l'ordre Teutonique. Je crois avoir retrouvé le véritable site des *Pylae Amanides* dans une vallée encaissée qui, prenant naissance non loin de Sendjirli, traverse la chaîne de l'Amanus de l'est à l'ouest et vient déboucher sur la plaine de Cilicie; au fond coule une petite rivière nommée Kalé Tchaï (rivière du château) qui va se jeter dans le Djihoun en face du château ruiné de Boudroun. Non loin du point où ce ruisseau débouche dans la plaine, il contourne un rocher escarpé s'élevant au milieu de la vallée et que couronnent les ruines d'un château appelé aujourd'hui Savranly ou Savrandy-Kalé et dans lequel je pense reconnaître le Servantikâr des croisades.

« C'est à quinze kilomètres environ, à l'est de ce château, que se rencontre la naissance de la vallée du Kalé Tchaï, aux pieds d'un col situé au point de séparation des eaux du bassin du Djihoun et de celui du Kara-Sou, affluent de la rive droite de l'Oronte. Ce col donne accès dans la plaine de Sendjirli, qu'il domine d'environ 300 mètres. Cet ensemble topographique me paraît répondre absolument à ce que nous savons du Derbend Marra ou Merry et concorder avec le passage suivant de la géographie d'Aboulfeda (éd. Guyard, t. II, 2e part., p. 34) :

« Sarfandakâr est une forte citadelle située dans une val-
« lée, sur un rocher... Cette citadelle est peu éloignée de la
« rive du Djihoun; elle commande la route du défilé de
« Marra. Par rapport à Tell Hamdoun, elle est à l'est, et de
« l'un à l'autre endroit on compte environ quatre milles...

« Le défilé de Marra se trouve à l'est de Sarfandakâr, à
« moins d'une marche. »

« C'est donc lui que je crois reconnaître dans la passe qui s'ouvre dans la montagne au-dessus de Sendjirli et par laquelle on accède de la vallée du Kalé Tchaï dans la plaine nommée Sendjirli Ovassi. »

M. l'abbé Bouillet, associé correspondant national, communique à la Société des objets trouvés dans le coffre qui

contenait et contient encore les reliques de sainte Foy, à Conques. Ce sont :

« 1° Une boîte en os couverte d'ornements profondément gravés ;

« 2° Des fragments de statuettes en terre cuite, ou plutôt en cire mélangée d'argile, d'un très bas relief; ce sont apparemment des matrices destinées à fabriquer des pièces d'orfèvrerie, par l'application sur leur surface de feuilles de métal. La disposition des plis des vêtements et le caractère décoratif des galons les font remonter au commencement du XIe siècle ;

« 3° Un fragment considérable d'un vase en cristal de roche couvert d'une ornementation en relief, composée d'enroulements et de fleurons exécutés à la meule, rappelant par leur technique et leur dessin les ornements qui couvrent deux aiguières de cristal presque similaires, conservées, l'une dans le trésor de Monza, l'autre au Musée du Louvre. Ce monument, au témoignage de M. Babelon, a dû être fabriqué en Occident, d'après un modèle oriental, au commencement du XIe siècle. »

M. Marquet de Vasselot, associé correspondant national, fait une communication sur le trésor de l'abbaye de Roncevaux. Il rappelle d'abord que, dans la séance du 19 février 1896, il a déjà présenté à la Société quelques pièces de ce trésor; mais, à cette époque, il ne lui avait pas été possible de voir toutes les richesses artistiques que possède l'abbaye. Étant retourné dernièrement à Roncevaux, il a pu cette fois examiner le trésor tout entier; il y a trouvé un certain nombre de pièces intéressantes, dont deux présentent une importance particulière; ce sont une Vierge en bois recouvert d'argent, et un phylactère en argent émaillé.

« Cette Vierge, qui est considérée comme une statue miraculeuse et pour laquelle les Navarrais ont une très grande vénération, est une œuvre de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe. La Vierge, assise sur un trône carré sans dossier, surmonté d'un coussin, est vêtue d'une robe

collante et d'un manteau. Du bras gauche elle tient l'Enfant, de la main droite elle portait autrefois une tige fleurie. L'Enfant, vêtu d'une longue robe, cherche à se mettre debout sur la jambe gauche de sa mère ; de la main gauche, il tient le globe. Le trône, bordé de larges bandes filigranées et gemmées, est orné de cinq figures en argent exécutées au repoussé. Sur chacun des petits côtés est un ange debout, tenant un chandelier. Sur la face postérieure sont placés saint Paul, saint Michel et saint Pierre. Saint Michel porte un bouclier orné des armoiries de Roncevaux, ce qui permet de supposer que la pièce a été exécutée pour l'abbaye. Au-dessous de ces trois figures, sur le socle, est un fragment d'une inscription, en argent repoussé, qui devait autrefois faire le tour complet de la base du trône :

IT · FIERI · THOLE · AD · HO

« Le premier et le dernier mot sont faciles à compléter : *fecit* et *honorem*. Nous avons là le milieu d'une phrase dont on peut aisément reconstituer la fin d'après des inscriptions analogues : *fecit fieri Tholose ad honorem sanctae Mariae virginis*. Le nom du donateur a malheureusement disparu ; mais le caractère artistique de la pièce suffit pour la dater approximativement. Il est beaucoup plus important pour nous d'avoir conservé la partie de l'inscription qui nous apprend que cette statue est l'œuvre d'un orfèvre toulousain. Le style de la figure démontre bien qu'elle est d'origine française ; mais la provenance exacte ne pouvait être déterminée que par une inscription ou un document d'archives.

« Cette statue, d'un faire très large et très souple, est l'une des plus remarquables pièces d'orfèvrerie du moyen âge qui soient parvenues jusqu'à nous ; elle est aussi l'une des plus importantes par ses dimensions, car elle ne mesure pas moins de $0^{m}90$ de hauteur.

« L'abbaye de Roncevaux possède encore un autre beau monument d'orfèvrerie gothique. C'est un phylactère en argent, orné d'émaux translucides, qui date de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe. Il mesure $0^{m}468$

de hauteur et 0^m569 de largeur. Ce reliquaire, en forme de tableau, se compose d'une âme en bois dans laquelle sont pratiquée trente-deux *loculi*, ou cases à reliques. Ces *loculi*, recouverts chacun d'une plaque en cristal, sont séparés par de petites plaques en argent émaillé, sur lesquelles sont représentés des personnages. La bordure émaillée qui encadre la pièce est décorée de la même manière. L'orfèvre a su très habilement tirer parti de ces petits compartiments isolés et les a fait concourir à la représentation d'un même sujet : le Jugement dernier. Au centre, il a placé le Christ juge, autour duquel il a groupé des saints, des saintes, des anges portant les instruments de la Passion, et les symboles des quatre évangélistes ; au-dessous de lui, il a mis des anges sonnant de la trompette ; dans le bas, il a figuré la résurrection des morts. Sur le cadre, il a disposé un certain nombre d'apôtres et de personnages de l'Ancien Testament, au milieu desquels il a intercalé le martyre de saint Étienne. Il est très difficile de déterminer exactement la provenance de ce reliquaire, de dire s'il a été fabriqué en France ou en Espagne. »

M. Lafaye, membre résidant, complète les renseignements qu'il a donnés dans la séance du 19 mai 1897 sur une statuette en bronze de Vénus trouvée à Tortose (Syrie). Elle est actuellement à Tripoli de Syrie entre les mains d'un nommé Negib Hassi. M. Charles Saglio, élève chancelier au consulat de France à Beyrouth, a vu l'original et l'a dessiné sur place. Un croquis envoyé par lui permet d'affirmer que l'objet placé dans la main droite de l'Amour n'est pas une torche. Le collier de Vénus, ses bracelets et ses périscélides sont en or, ainsi que l'anneau passé autour du cou de l'Amour ; l'anneau plus petit qui y est suspendu est en argent.

Séance du 23 Juin.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Couret (comte). *Académie de Sainte-Croix. Un fragment inédit des anciens registres de la prévôté d'Orléans relatif au règlement des frais du siège de* 1428-1429. Orléans, 1897, in-8°.

Graville (C.-R.). *L'Archaeologia de Paris*, n° 5.

Correspondance.

Le préfet de la Seine écrit à la Compagnie pour lui donner le texte du décret présidentiel du 21 mai 1897 l'autorisant à accepter le legs de M. Prost.

Travaux.

M. Michon, membre résidant, entretient la Société de quelques inscriptions qui viennent d'être recueillies par le Musée du Louvre :

« Il ne serait pas venu à l'idée de chercher dans la collection Courajod, qui a été vendue la semaine dernière à l'hôtel Drouot, des inscriptions latines ; l'archéologue passionné qu'était L. Courajod n'était point tendre pour l'antiquité romaine. Une visite faite aux monuments pieusement recueillis par notre regretté confrère avant qu'ils ne fussent dispersés aux enchères m'en ayant révélé l'existence, j'en copiai le texte à tout hasard. M. Léman, qui s'en est rendu acquéreur, a bien voulu les offrir au Musée.

« Les inscriptions, au nombre de sept[1], sont toutes des inscriptions funéraires et quatre au moins sont des plaques de *loculi*. Il en est ainsi notamment de la seule qui peut être inédite ou qui du moins ne parait pas avoir été insérée, comme toutes les autres, au tome VI du *Corpus*, l'épitaphe d'un *decurio* de collège :

1. Vente du jeudi 10 juin 1897, *Catalogue*, n° 11.

P · RVBRIVS · POTHVS
DECVRIO · ET
RVBRIAE · AMMAE ·

« Les autres, épitaphes d'un *mil(es) fr(umentarius)* d'une légion innomée[1], de Liburnus, d'Aponia Tertulla, d'Aurelius Gaius[2], de Liberalis, de L. Scetasius Alexsander, ont été publiées respectivement sous les nos 3366, 9535, 12170, 19642, 21209 et 26007. La première est donnée au *Corpus* comme étant *apud custodem cloacae maximae qui in via Appia repertam esse dixit*. Les suivantes ont fait partie de la collection Campana, dans laquelle elles avaient été copiées par J.-B. de Rossi et où le no 26007, aujourd'hui réduit au texte suivant :

L · SCETASIVS
L · L · ALEXSANDER
OLLAS · DVAS · EMTAS · DE · C

se trouvait sous sa forme complète :

L · SCETASIVS SCETASIA
L · L · ALEXSANDER L · L · MVSA
OLLAS · DVAS · EMTAS · DE · C · AVRELIO · ANTERONI[3]

« Il n'y a guère à s'y arrêter et tout au plus peut-on signaler d'un mot des mentions comme ce témoignage de regret donné par Januaria à son mari Aurelius Gaius, *cum quo*

1. Fragment; le nom du défunt est brisé, mais il ne saurait être Ulpius, comme le propose le *Corpus* (n° 3366); la cassure laisse très nettement reconnaître, non un P, mais un R dont le jambage oblique suit le bord du fragment.
2. Le *Corpus* (n° 19642) donne à tort, à la ligne 3, un point entre *cum* et *quo*.
3. L'inscription était antérieurement *in vinea Corsi via Appia*. Le numéro suivant du *Corpus* (n° 26608) est l'épitaphe d'une fille de Scetasia Musa, Scetasia, *L(ucii) l(iberta)*, Oecumene.

vixit annis VIII sine ulla quaerella, ou cette autre, ***ollas duas emtas***, par où L. Scetasius Alexsander et Scetasia Musa nous avertissent qu'afin d'être sûrs de reposer ensemble ils avaient eu soin d'acquérir de C. Aurelius Antero deux urnes qui devaient être placées côte à côte dans le ***columbarium***.

« La seule de nos inscriptions qui appelle un court commentaire est le n° 9535 du *Corpus*, ainsi conçu :

LIBVRNVS · L · SEI ·
STRABONIS · A · MANV
SALVILLA · CONIVNX · FECIT

« Il s'agit, on le voit, d'un Liburnus, ***a manu*** ou ***amanuensis***[1], — une inscription dit ***qui proxime manum Caesaris est***[2], — secrétaire de L. Seius Strabon. Borghesi, qui a consacré à cette inscription une étude[3], débute en racontant la joie qu'il éprouva quand ses yeux en rencontrèrent le texte dans une visite chez le marquis Campana. L. Seius Strabon n'est pas en effet un personnage inconnu ; il a joué un rôle politique ; il est le père du fameux Séjan, le favori, puis la victime de Tibère. L'un des trois premiers préfets du prétoire, préfet sous Auguste probablement avec Valerius Ligur pour collègue, il était par exception seul en charge à la mort de l'empereur et, comme tel, nous dit Tacite, eut à prêter serment de fidélité à Tibère[4]. Bientôt son fils, qui devait, lui aussi, être ensuite seul préfet et fut le véritable créateur de la puissance des préfets du prétoire, lui fut adjoint. Nommé plus tard préfet de l'Égypte, il mourut peu de temps après[5].

« L'inscription, par cela seul qu'elle fait mention d'un personnage historique, aurait un intérêt. Il y a plus. Tacite,

1. Le t. VI du *Corpus* contient un certain nombre d'épitaphes de ces employés, impériaux (n°s 8885 à 8890) ou autres (n°s 9534 à 9542).

2. *Corpus*, t. VI, n° 8885.

3. *Œuvres*, t. IV, p. 435 et suiv.

4. *In verba Tiberii Caesaris juravit... Seius Strabo... cohortium praetoriarum praefectus* (Tacite, *Annales*, I, 7).

5. Voy., sur L. Seius Strabo, Borghesi, *Œuvres*, t. X, p. 7, n° V.

dans les différents passages où il parle de Seius Strabon, ne lui donne pas son prénom. Même omission dans une inscription funéraire des environs de Brescia[1]. Il se trouve par suite, — et M. de Villefosse en fait la remarque en publiant, dans le tome X des œuvres de Borghesi, la liste des préfets du prétoire[2], — que seule notre humble épitaphe nous apprend qu'il s'appelait Lucius. A ce titre, elle est un document, et, en même temps qu'elle y sera un souvenir de Courajod, elle méritait d'être mise à l'abri des chances de perte et de destruction dans les collections du Louvre. »

M. Adrien Blanchet, membre résidant, fait la communication suivante :

« Dans un manuscrit conservé au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, j'ai remarqué un passage intéressant qui ne paraît pas avoir été signalé. Voici le texte du manuscrit : « La ville de Trèves. Proche cette ville, en « 1705, on découvrit plusieurs anciens tombeaux faits en « forme de cercueils d'une pierre rouge couverte d'une autre « pierre. On a trouvé dedans des corps consuméz dont le « visage estoit couvert d'un masque de gros verre. Il y avoit « dedans quantité de petites monnoyes, tant d'argent que de « cuivre, et aux pieds des corps des lampes sépulchrales dont « quelques-unes flamboient encor dans le temps qu'on les « découvrit ; car elles s'esteignirent aussitost, et il y eut des « gens qui, mettant les doigts sur le luminon, ressentirent « encor de la chaleur » (Ms. fr. 9729, fol. 160).

« Sans nous arrêter au dernier paragraphe de ce texte, retenons la mention de masques funéraires en verre[3]. On a

1. *Corpus*, t. V, n° 4716.
2. *Loc. cit.*, p. 7, note 3.
3. Sur les masques funéraires, voy. H. Thédenat, *Sur deux masques d'enfants de l'époque romaine trouvés à Lyon et à Paris*, 1886 (Bibliogr.) dans *Bulletin monumental*, 1886, n° 2; cf. aussi *Bulletin des Antiq. de France*, 1885, p. 234, et *Dictionn. des Antiquités grecques et romaines*, au mot Forma, p. 1248; L. Heuzey, *Catalogue des figurines antiques de terre cuite du Louvre*, 1882, p. 52 et 58; *Revue archéol.*, 1893, II, p. 183.

cité de ces masques en or, en argent, en bronze, en fer, en terre cuite, en marbre, en plâtre, en cire. Les masques faits en ces matières remplissaient le but que se proposaient les anciens : substituer un visage nouveau à celui que la mort venait de décomposer. L'emploi du verre semble indiquer une préoccupation différente. »

M. Martha dit que ces masques étaient peut-être des lames en verre destinées à laisser apercevoir les figures.

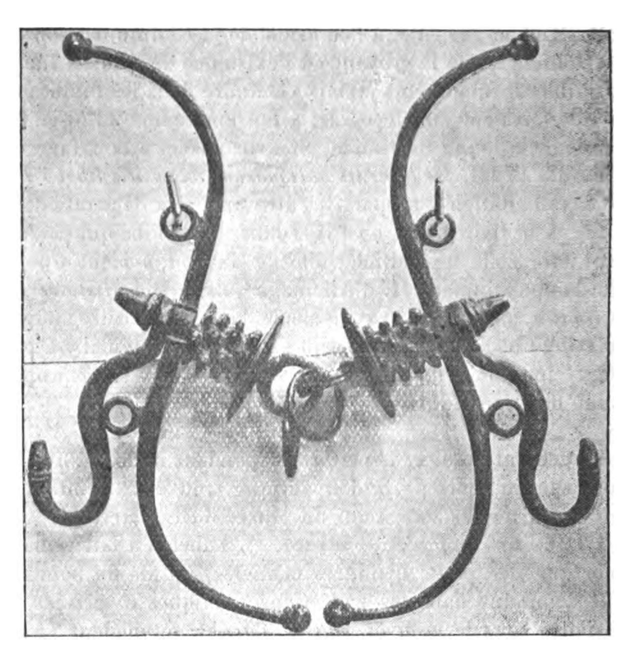
M. Michon rappelle, à l'occasion de la communication de M. Blanchet, que la croyance à l'existence de lampes inextinguibles, brûlant sans jamais s'éteindre dans les tombeaux où elles avaient été déposées, a été longtemps admise. Le problème a donné naissance, au XVIIe siècle, à l'ouvrage de Fortunio Liceti, *De lucernis antiquorum reconditis libri VI*[1]. Le savant italien y rapportait entre autres la déclaration de témoins oculaires qui, en 1540, dans une tombe qui passait pour être celle de Tulliola, fille de Cicéron, avaient trouvé une lampe allumée. M. d'Allemagne, dans son *Histoire du luminaire*, montre qu'au XVIIIe siècle, la possibilité des lampes inextinguibles était de nouveau soutenue, et qu'il n'y a pas vingt-cinq ans la discussion était encore réouverte à propos d'une brochure anglaise[2].

Le général Pothier, associé correspondant national, lit une note sur un mors de bridon antique trouvé à Corinthe et faisant partie des collections du Musée du Louvre :

« Dans une précédente séance, M. Babelon a fait remarquer que des petits cylindres cannelés, munis de pointes, très communs dans les collections publiques et privées et désignés sous le nom de *masses d'armes*, semblaient identiques à certains éléments de mors grecs antiques. Cette observation lui était suggérée par le travail de M. Erich Pernice sur le harnachement grec du Musée royal des antiquités de Berlin (Berlin, 1896).

1. Udine, 1652, in-fol.
2. Voy. Henry d'Allemagne, *Histoire du luminaire depuis l'époque romaine jusqu'au XIXe siècle.* Paris, 1891, p. 32-34.

« L'hypothèse émise par M. Babelon n'a pas paru justifiée. L'avis unanime fut que le mors décrit par M. Erich Pernice ne pouvait être un engin pratique. Placé dans la bouche d'un cheval, il l'aurait ensanglantée; c'était un instrument de torture et non un frein. Sans aucun doute, le modèle du Musée de Berlin était un objet votif dont aucun cavalier n'avait fait usage.



Mors de bridon antique trouvé à Corinthe.

« Cependant, dans sa notice, M. Erich Pernice estime que le mors en question a dû être utilisé. En étudiant les représentations du cheval harnaché, soit sur les vases peints, soit sur des sculptures, il est conduit à en indiquer le mode d'emploi. Toutefois, son avis est que le frein est d'une grande dureté et qu'il devait faire souffrir cruellement le cheval.

« Je traduis littéralement le passage où il émet cette opinion :

« Les bridons grecs, dit-il, étaient particulièrement aigus « et cruels; aussi leur effet sur le cheval devait être au moins « aussi violent que l'effet de nos mors actuels. L'anecdote « qui rapporte qu'Apelles et d'autres peintres de l'antiquité « ne pouvaient réussir à représenter le mélange de sang et « d'écume déposé sur la bouche du cheval repose sur une « observation qu'on pouvait faire journellement; le bridon « grec, en effet, ne pouvait qu'ensanglanter douloureusement « la bouche des chevaux. Autant qu'on peut en juger, aucun « peuple de l'antiquité n'a utilisé des mors plus durs. »

« Ces conclusions, à mon avis, ne pouvaient être acceptées sans vérification expérimentale, car il est difficile d'apprécier à première vue les propriétés d'un appareil d'équipement ou d'armement. Aussi ai-je entrepris quelques essais dont je vais rendre compte.

« Le Musée du Louvre possède un mors grec, trouvé à Corinthe, tout à fait semblable à l'un de ceux du Musée de Berlin. Grâce à l'obligeance de M. de Villefosse, j'ai pu me procurer une reproduction de cet engin, et c'est avec cette reproduction que j'ai fait quelques expériences.

« Le mors essayé est, comme celui du Louvre, en bronze. Il est composé de deux canons réunis par des pitons. Chaque canon porte, adossé à l'épaulement de son piton, un disque de grand diamètre contre lequel s'appuie extérieurement un cylindre muni de quatre rangées de cannelures pointues. Le disque et le cylindre à pointes peuvent tourner facilement autour de l'arc du canon et sont maintenus contre l'épaulement du piton par une grande branche en forme de S. A l'extérieur de cette branche sont appliqués une tige courbée en col de cygne et un écrou qui se visse dans le taraudage de l'extrémité du canon. Cet écrou empêche les différentes pièces ci-dessus énumérées de se déplacer latéralement, en leur laissant toutefois assez de jeu pour qu'elles puissent tourner autour de leur axe sans la moindre résistance.

« Au point de jonction des deux canons sont des anneaux en fil de cuivre engagés dans les pitons servant de charnière.

« Enfin, les grandes branches en S sont munies, de chaque côté de l'axe du mors, de petits pitons dans lesquels s'engagent des courroies fixant le mors à la bride. Les tiges en col de cygne servent à attacher les rênes.

« Le mors a été adapté à une garniture de tête très simple, celle du bridon d'abreuvoir. Ainsi monté, il a été présenté à un cheval de sang, ayant la bouche fine, qui l'a accepté sans difficulté. La langue se place entre les deux disques; les cylindres cannelés portent sur les commissures des lèvres et n'agissent pas sur les barres.

« Il faut cependant apporter quelque soin dans la mise en place de l'appareil. Il semble que sa position doit être telle que l'action du frein se fasse sentir sur la partie supérieure de la bouche et que la langue passe facilement sous les canons. Dans ce but, il ne faut pas que les branches latérales soient fixées au montant de la bride de manière à faire un angle droit avec l'ouverture de la bouche; mais il a paru utile que les parties antérieures de ces branches fussent relevées de manière que l'angle avec la partie postérieure de l'ouverture de la bouche fût de 60° environ. Alors la langue passe librement sous les canons et le cheval joue avec les anneaux adaptés aux pitons.

« Ainsi ajusté, le mors ne gêne pas l'animal, qui l'accepte sans la moindre difficulté; il élargit beaucoup la bouche et provoque la salivation.

« Le cheval monté est facilement dirigé par l'action de ce bridon. Lorsque le cavalier fixe la main et détermine sa monture au trot, cette dernière prend appui franchement sur le mors et lui obéit sans peine. Elle exécute sans dressage préalable des à droite, des à gauche, des demi-tours.

« Dès qu'il est arrêté, le cheval joue avec les anneaux, ce qui provoque la salivation et entretient la bouche fraîche. En mâchant son frein, il prend cette jolie position de tête que demandait Xénophon (Xénophon, Équitation, IX).

« Ajoutons que le mors essayé était un peu juste pour le cheval auquel il a été appliqué; cependant, ce cheval avait une tête assez fine. Cela tient à ce que les branches inférieures, se croisant sous la ganache, donnent une inclinaison

aux canons et diminuent par ce fait la largeur de l'embouchure. Si le bridon grec du Louvre représente un spécimen moyen, on peut conclure que les chevaux grecs avaient en général la tête fine.

« Enfin, la forme en col de cygne des attaches des rênes est bien entendue; elle détermine l'action des rênes parallèlement aux joues sans exposer le jeu des courroies à être entravé par la rencontre des branches.

« En résumé, le mors grec du Musée du Louvre, quoique paraissant au premier abord un instrument de torture, est en réalité un mors de bridon relativement doux, que les parties extérieures maintiennent dans une bonne position en ne permettant aucun déplacement latéral. La bouche de l'animal est conservée fraîche, grâce à la production de la salive déterminée par le mouvement libre de la langue. Les cylindres cannelés agissent sur une partie peu sensible, sur les commissures des lèvres. Enfin, les rondelles maintiennent la bouche ouverte et, tout en laissant au cheval la facilité de jouer avec les anneaux ou *jouettes* engagés dans les pitons, l'empêchent de saisir les branches et d'annuler l'action des rênes.

« Les résultats de ces essais démontrèrent aussi que l'hypothèse formulée par M. Babelon paraît justifiée. Les cylindres munis de pointes, que l'on désigne généralement sous le nom de masses d'armes, ne sont probablement que ces éléments de mors appelés par les Grecs ἐχῖνοι. »

M. Babelon pense cependant que certains des manchons dont il a été parlé ne peuvent être que votifs, vu leurs dimensions.

A l'occasion de la communication du général Pothier, M. Michon, membre résidant, soumet à la Société la photographie d'un mors trouvé par M. Jamot, attaché au Musée du Louvre, dans les fouilles qu'il a faites à Thespies en Béotie. Ce mors, reproduit ci-contre, est en fer. Il se compose de deux branches courbes réunies de manière à former un mors brisé. Chaque branche porte des rondelles, trois sur l'une des branches, deux sur l'autre, placées près du point

de jonction. Au delà est un anneau destiné à l'attache d'une courroie. Enfin, l'extrémité libre de chacune des branches est percée d'un trou, d'où pendent, d'un côté, deux autres



Mors trouvé à Thespies en Béotie.

anneaux passés l'un dans l'autre. Il ne semble pas que cette forme de mors se retrouve dans les exemplaires jusqu'ici signalés.

M. Adrien Blanchet, membre résidant, fait la communication suivante :

« La petite plaque rectangulaire en argent que je communique à la Société[1] porte un buste de Mercure à droite avec le pétase et le caducée; autour, on lit l'inscription SEPVL-LIVS Q. Le revers est uni; la partie supérieure de la plaquette paraît avoir subi l'action du feu.

« Il faut évidemment rapprocher cette petite plaque des monnaies de la République romaine portant le nom de P. Sepullius Macer, qui fut triumvir monétaire en 710

1. Cette plaque fait partie de ma collection.

(44 av. J.-C.) et resta en charge après le meurtre de César. Les deniers portent la tête de la Victoire ; mais une pièce plus petite, le sesterce, présente le buste de Mercure à droite, avec le pétase sur la tête et le caducée sur l'épaule. Au revers, on voit un caducée accompagné de l'inscription P. SEPVLLIVS.

« Notre plaque ne porte pas le prénom *Publius*; mais la lettre a pu exister, car le coin supérieur gauche du petit monument a été rongé par le feu. Quant à la lettre Q, elle indique peut-être la fonction de *questeur*, qui aurait été remplie par le personnage.

« Quant à la destination de cette plaque, elle me paraît incertaine. Peut-être est-ce le projet d'un denier qui n'aurait pas été frappé[1]. »

M. Babelon croit que cette petite plaque était l'épiderme supérieur d'un poids.

M. Ed. Blanc, associé correspondant national, présente une pierre gravée venue de Tunisie, de facture moderne ; elle symbolise la prise de l'Afrique par les Espagnols. M. Blanc pense que les animaux représentés sont peut-être antiques.

M. E. Babelon ne croit pas à l'antiquité de la gravure de ces animaux.

Séance du 30 Juin.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Dast Le Vacher de Boisville. *Inventaire sommaire des registres de la Jurade*, t. I. (Archives municipales de Bordeaux.) Bordeaux, 1896, in-4°.

— *Documents relatifs à l'arrestation des Girondins à Saint-*

1. Sur les essais monétaires romains, voy. mon article dans la *Revue numismatique*, 1896, p. 231.

Émilion et à la saisie des papiers de Guadet. Bordeaux, 1896, in-4°.

DAST LE VACHER DE BOISVILLE. *Liste générale et alphabétique des membres du Parlement de Bordeaux*. Bordeaux, 1896, in-4°.

Correspondance.

M. Benndorf écrit pour remercier la Société de l'avoir élu associé correspondant honoraire.

Travaux.

M. Babelon, membre résidant, conservateur du Cabinet des médailles, annonce que la Chambre des députés et le Sénat viennent de voter un crédit de 421000 francs pour l'acquisition, par la Bibliothèque nationale, de la collection Waddington, qui se compose de plus de 7000 pièces se répartissant entre plus de 400 villes de l'Asie Mineure.

M. Lafaye, membre résidant, communique une photographie qui lui a été envoyée par M. Pons, secrétaire de la mairie de Murviel (Hérault). Elle représente diverses antiquités romaines exhumées en 1896 dans ce village, une urne, cinq flacons en verre, une lampe, une aiguière, deux patères en bronze et une quantité de fioles à parfums.

M. Marquet de Vasselot, associé correspondant national, fait une communication sur une statue tombale qui est conservée à l'abbaye de Roncevaux (Navarre espagnole). Cette statue, dont la valeur artistique est assez faible, présente un certain intérêt archéologique. C'est un grand gisant en pierre[1], qui paraît dater de la seconde moitié du XIIIe siècle[2].

1. Il mesure 2^m^60 de longueur. Le gisant et le socle épais sur lequel il repose sont taillés dans un même bloc de pierre rougeâtre.
2. Il est brisé en trois morceaux. Les pieds ont été cassés.

Le mort est étendu sur le dos; il est vêtu d'une robe serrée à la taille par une ceinture, et d'un long manteau; sa tête repose sur un coussin carré, ses cheveux sont ceints d'une couronne étroite. De la main droite, ramenée sur la poitrine, il tient le cordon de son manteau, dont le côté droit est relevé et passé sur le bras droit; sa main gauche repose sur son épée, suspendue à un large baudrier. Ses jambes sont croisées l'une sur l'autre, la jambe gauche par-dessus la jambe droite. D'après la tradition, ce gisant serait celui du roi don Sanche le Fort, qui mourut en 1234[1]. M. Marquet de Vasselot explique que, lorsqu'il vit ce monument pour la première fois, il lui parut difficile de le faire remonter à cette date[2], et que, ayant pu récemment l'étudier à loisir, en reconstituer l'histoire, il croit devoir confirmer sa première opinion.

Don Sanche le Fort, qui vainquit les Maures à la célèbre bataille de las Navas de Tolosa (1212), fut un des souverains les plus populaires de la Navarre. Après sa mort, — s'il faut en croire les historiens de l'abbaye de Roncevaux[3], — trois églises se disputèrent l'honneur de recevoir sa sépulture; ce furent : la collégiale de Tudela, Santa-Maria de la Oliva, et

1. Il était placé autrefois, ainsi que celui de la reine dona Clemencia, femme de don Sanche, dans la principale église de l'abbaye. Ces deux tombeaux furent brisés au XVIe (?) siècle. En 1622, on les retira de l'église abbatiale et on les remplaça par deux statues agenouillées qui y sont encore. Le gisant de dona Clemencia a disparu. Celui de don Sanche est aujourd'hui dans la chapelle de saint Augustin.

2. Cf. *Notes sur l'abbaye de Roncevaux et ses richesses artistiques* (*Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, t. LV, 1896).

3. Sarasa, *Reseña historica de la Real casa de Nuestra Señora de Roncesvalles*. Pampelune, 1878, in-8°. — Fuentes y Ponte, *Memoria historica y descriptiva del santuario de Nuestra Señora de Roncesvalles*. Certamen publico celebrado con motivo del concurso de premios abierto por la Academia Bibliografico-Mariana. Lerida, 1880, in-8°. — P. de Madrazo, *Navarra y Logrono*, dans la collection intitulée *España*. Barcelone, 1886, 3 vol. in-8°. — Ces ouvrages sont pleins d'erreurs; nous ne les citons que sous toutes réserves.

l'abbaye de Roncevaux. Cette singulière rivalité dura pendant assez longtemps; enfin l'église de Tudela en appela à l'autorité du pape. Grégoire IX[1] chargea l'archidiacre de Saragosse de régler ce différend; l'arbitre décida que don Sanche serait enterré dans l'église abbatiale de Roncevaux, qu'il avait fait rebâtir. Cette sentence tarda beaucoup à être exécutée, et c'est seulement trente ans environ après sa mort que le roi reçut sa sépulture définitive. La date exacte de cet événement ne nous est pas connue, mais on peut la placer entre 1262 et 1270. Les historiens de Roncevaux nous apprennent en effet que le prieur Lope[2] « assista, vêtu des « ornements pontificaux, à la translation des corps royaux. » Le tombeau qui reçut ces restes illustres ne doit pas être antérieur à cette époque; et le style du gisant du roi concorde parfaitement avec les renseignements donnés par les textes.

« Mais ce qui rend le monument de don Sanche particulièrement intéressant, ce n'est pas seulement son histoire, c'est surtout la position du gisant. Le roi, comme nous l'avons vu, a les jambes croisées l'une par-dessus l'autre. Or, cette attitude, très particulière, paraît se trouver exclusivement dans les tombeaux anglais. Il serait facile d'en multiplier les exemples; nous citerons seulement, entre beaucoup d'autres, les tombes de William Mareschal, comte de Pembroke (mort en 1219), à l'église de New-Temple à Londres; de Willam Longespée (mort en 1250), à la cathédrale de Salisbury; de Edmund Crouchback, comte de Lancastre (mort en 1296), à l'abbaye de Westminster[3]. Et ce n'est pas seulement par la position des jambes que le gisant de Roncevaux rappelle ceux de l'Angleterre; l'allure générale, le style sont les mêmes. Les détails de l'armement sont aussi identiques; on remarque dans ces

1. 1227-1241.

2. C'est le 25e prieur de Roncevaux. Son prédécesseur, Esteban, vivait encore en 1262. — Lope mourut le 31 août 1270.

3. Cf. Stothard, *Monumental effigies of Great Britain*. Londres, 1832, in-4°, pl. 26, 30, 42, 43.

monuments les mêmes épées, très grandes et très massives, munies de fourreaux cerclés, d'une forme particulière.

« Si étrange que cela paraisse, on pourrait donc être amené à supposer que le tombeau de don Sanche est l'œuvre d'un sculpteur anglais. Dans ce cas, il aurait été exécuté sur place par un artiste venu d'Angleterre, car il semble impossible qu'un bloc de pierre aussi énorme ait pu être apporté d'aussi loin, tout sculpté, au sommet des Pyrénées. Peut-être ce tombeau a-t-il seulement été fait par un sculpteur espagnol, d'après un modèle étranger. Toutefois, la présence à Roncevaux d'un artiste anglais ne pourrait pas nous surprendre, car nous savons qu'à cette époque il y eut des rapports fréquents entre la Grande-Bretagne et la Navarre, comme le prouvent ces deux exemples : Richard Cœur de Lion avait épousé en 1191 Bérangère, sœur de don Sanche le Fort; et Edmond de Lancastre, dont nous citions tout à l'heure le tombeau, épousa en 1275 Blanche, veuve de Henri Ier, roi de Navarre.

« Quoi qu'il en soit, que le tombeau du vainqueur des Maures ait été sculpté par un Anglais ou qu'il ait été fait par un artiste espagnol d'après un modèle envoyé d'outremer, il n'en est pas moins curieux de trouver, dans un des endroits les plus reculés de la Navarre, un monument qui rappelle d'une façon évidente ceux de la Grande-Bretagne. »

M. Mowat, membre résidant, présente quelques observations sur les prétendues médailles satiriques de Gallien dont l'effigie est couronnée de roseaux. On a supposé que cet attribut lui avait été donné par dérision, à cause de sa vie molle et efféminée, comme pour l'assimiler aux nymphes des eaux, qui sont effectivement représentées avec cet ornement de coiffure. M. Mowat réfute cette opinion en rappelant que la couronne de roseaux n'est pas l'apanage exclusif des nymphes, mais que d'une manière plus générale elle est la coiffure caractéristique de toutes les divinités aquatiques, mâles ou femelles, aussi bien les dieux-fleuves que les nymphes-sources. En ce qui concerne Gallien, elle symbo-

lise le passage victorieux du Rhin[1] par ce prince dans sa campagne de l'an 259 ; cela est prouvé par une monnaie d'or conservée au Cabinet de Vienne, qui le représente ainsi couronné (Cohen, *Desc. des monn. imp.*, V², p. 422, n. 828) ; au revers, on le voit debout entre deux figures couchées à ses pieds dans l'attitude des dieux-fleuves accoudés sur une urne et tenant un roseau à la main ; elles personnifient, à n'en pas douter, le Rhin et le Mein, et si, dans cette composition, la figure dominante est celle de l'empereur, c'est pour signifier que le passage des deux fleuves en présence de l'ennemi était considéré comme une victoire sur les dieux-fleuves eux-mêmes, qui avaient en quelque sorte prêté leur assistance aux Barbares. C'est pour rappeler ce fait de guerre que Gallien se pare de la couronne symbolique qu'il a enlevée comme trophée au Rhin vaincu.

M. Adrien Blanchet, membre résidant, fait observer que la monnaie portant VBIQVE PAX ne peut se rapporter au fait de guerre précité. Ensuite cette hypothèse laisse entière la question relative aux monnaies d'or portant la légende GALLIENAE AVGVSTAE. On a considéré ces pièces comme frappées en Gaule sur l'ordre de Postume pour déconsidérer Gallien, et cela expliquerait l'émission de monnaies satiriques.

M. Mowat répond que, si la tête couronnée de roseaux se voit tantôt avec le revers VBIQUE PAX, tantôt avec VICTORIA AVG, c'est parce que la victoire de Gallien sur le Rhin a été suivie d'une période d'accalmie générale pendant laquelle Gallien a continué à se parer d'un ornement rappelant la victoire qui a précisément déterminé cette pacification, de même qu'il a porté le surnom *Germanicus* encore pendant des années après qu'il lui avait été décerné.

Quant à la légende GALLIENAE AVGVSTAE, il s'est

1. Zozime, *Hist.*, I, 30 : αὐτὸς μὲν οὖν τὰς τοῦ Ῥήνου διαβάσεις φυλάττων ὡς οἷον ἦν τῇ μὲν ἐκώλυε περαιοῦθαι πῇ δὲ καὶ διαβαίνουσιν ἀντετάττετο. Cf. Aur. Victor, *De Caes.* 33 : Licinius Gallienus quum a Gallia Germanos strenae arceret.

abstenu d'en parler pour ne pas mêler deux sujets distincts et indépendants l'un de l'autre. Mais, puisque cette nouvelle question est subsidiairement soulevée, il est prêt à la traiter dans une prochaine séance.

M. P. Le Prieur, associé correspondant national, donne lecture d'une note sur une miniature du célèbre livre d'heures d'Étienne Chevalier, conservé au Musée britannique. Depuis Waagen et le marquis de Laborde, qui l'ont rapidement mentionnée, cette miniature de Jean Foucquet semble avoir été complètement négligée et le sujet n'en a pas encore été exactement déterminé.

M. Le Prieur expose les raisons qui l'amènent à conclure qu'on y doit voir une image du roi David et que, dans le livre d'heures d'Étienne Chevalier, cette miniature devait se trouver en tête des psaumes de la pénitence.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 3e TRIMESTRE DE 1897.

Séance du 7 Juillet.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Baye (baron de). *Icones russes*. In-8°. (Extrait du *Messager de Saint-Joseph*, juillet 1897.)

Marsaux (le chanoine L.). *La rosière de Salency en* 1774. Beauvais, 1897, in-8°.

— *La chasuble de Viry-Chatillon*. Corbeil, 1896, in-8°.

— *Variétés liturgiques*. Beauvais, s. d., in-8°.

— *Exposition rétrospective d'Arras*. In-4°.

Vedel (A.-E.). *Efterskrift til Bornholms oldtidsminder og oldsager*. Copenhague, 1897, in-4°.

Correspondance.

M. Dast le Vacher de Boisville, secrétaire général de la Société des archives historiques de la Gironde, présenté par MM. Héron de Villefosse et Étienne Michon, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national à Bordeaux. Le président désigne MM. S. Berger, Mowat et Lefèvre-Pontalis pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Germain Bapst, membre résidant, donne lecture des paroles qu'il a prononcées le matin même sur la tombe de notre regretté confrère M. Edmond Le Blant :

« Messieurs,

« C'est au nom de la Société nationale des Antiquaires de France que j'adresse ici un suprême adieu à M. Edmond Le Blant.

« M. Edmond Le Blant était un antiquaire dans toute la force du terme.

« Il ne s'était pas d'abord destiné ni aux études historiques ni à l'archéologie ; mais lors d'un voyage qu'il fit à Rome, il fut tellement enthousiasmé par les spectacles grandioses qu'offraient les débris du passé qu'il se prit d'un goût irrésistible pour l'archéologie et l'histoire, et produisit ces admirables travaux sur les premiers siècles du christianisme, qui sont un des plus beaux monuments historiques que nous possédions. De telles œuvres n'honorent pas seulement le pays du savant qui les a produites ; on doit dire plus d'elles : elles honorent le génie humain.

« Ceux qui ont connu M. Edmond Le Blant demeurent encore sous le charme de sa parole et de son affabilité. Tous,

à la Société nationale des Antiquaires de France, nous le voyons encore plein de vivacité et de jeunesse, malgré sa barbe et ses cheveux blancs, présider ou suivre nos discussions. Son attention était toujours soutenue; il semblait, lorsque l'intérêt de la question grandissait, se pencher vers l'orateur, comme pour mieux saisir ses idées, puis, d'un mot net et précis, il résumait le débat ou le ramenait à son point de vue juste. Il avait l'esprit ouvert à toutes les questions et se les assimilait avec une rapidité extraordinaire. Puis, dans une forme charmante, aussi claire que les idées qu'elle enveloppait, il combattait la thèse qui venait d'être soutenue ou apportait en sa faveur de nouveaux arguments.

« Une extraordinaire rapidité de jugement, une incomparable facilité d'élocution, une admirable clarté, telles sont les qualités maîtresses de l'esprit qu'on admira toujours chez M. Edmond Le Blant et qu'il devait à toute une vie de travail.

« Ses qualités de cœur n'étaient ni moins élevées ni moins précieuses que celles de son esprit. Tous les siens pourront mieux que moi en rendre témoignage.

« Et cependant, pour nous, combien de fois avons-nous apprécié son obligeance! Il aimait à faire profiter les autres de sa science si considérable.

« Pour moi, ce n'est pas sans émotion que je rappelle ici ce que je dois à M. Le Blant. Bien souvent j'ai été le consulter. Jamais accueil n'a été plus affectueux. C'est avec une simplicité parfaite qu'il communiquait tout ce qu'il savait. Il ne mettait nulle réticence dans ses rapports avec ceux qui l'approchaient.

« Le secret de ces qualités, c'est qu'il était un homme de cœur et qu'avant tout il aimait ceux qui travaillent, qu'il voulait les protéger et les aider dans la vie.

« Ce n'est donc pas seulement par ses admirables travaux que M. Edmond Le Blant a honoré la science et la Société nationale des Antiquaires de France; c'est encore par les services si multiples qu'il a rendus à ses confrères.

« Quelque dure que soit cette perte pour tous ceux qui l'ont connu, parents, amis ou collègues, on peut avoir l'as-

surance que M. Le Blant a dû avoir dans les derniers moments de sa vie de grandes consolations.

« D'abord celle d'avoir noblement rempli sa vie et d'avoir accompli son œuvre scientifique tout entière; ensuite celle d'avoir vu son fils s'élever, dans une carrière différente de la sienne, au tout premier rang.

« Qu'il me soit permis de le rappeler ici à sa famille en lui offrant, au nom de la Société nationale des Antiquaires de France, l'expression de notre sympathie respectueuse et émue, en saluant la mémoire d'Edmond Le Blant, qui nous sera toujours chère. »

M. Gauckler, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de présenter à la Société des Antiquaires quelques textes épigraphiques intéressants qui viennent d'être découverts sur les hauts plateaux de la Tunisie centrale, à peu de distance de la frontière algérienne.

« Les deux premiers ont été relevés par M. le lieutenant Hilaire, du 4e bataillon d'Afrique, dans les ruines romaines d'Aïn-Madjouba. Cette localité est située à une soixantaine de kilomètres au sud du Kef, dans la région, peu connue encore et mal explorée, qui s'étend sur le versant septentrional du massif montagneux des Zeghalma, que domine la crête escarpée de la Kalaa-es-Senam. A l'est de ce même massif, dans la fertile vallée qu'arrosent l'Oued-Serrat et son affluent l'Oued-Haïdra, se trouvait un vaste domaine impérial, le *Saltus Massipianus*[1]. La région de Madjouba semble au contraire avoir fait partie d'un domaine privé, de *praedia* appartenant à un haut fonctionnaire de l'Empire, C. Junius Faustinus Postumianus, dont le *cursus honorum* nous est fourni par deux inscriptions découvertes dans le voisinage, l'une[2] dédicace d'une statue élevée à ce personnage de son vivant, l'autre gravée sur le mausolée qui lui fut érigé après sa mort à la Kalaa-es-Senam[3].

1. *Corp. inscr. lat.*, VIII.
2. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 597.
3. *Corp. inscr. lat.*, VIII, *Suppl.*, 11763 = *E. E.*, V, n° 270.

« Le village de Madjouba, entouré de beaux jardins et de riches vergers, doit sa prospérité à une source abondante et limpide jaillissant à mi-pente du grand rocher calcaire qui le domine. Cette source avait été captée par les Romains dans une fontaine dont les restes sont encore utilisés aujourd'hui. Elle se compose d'un premier canal adducteur en tunnel, haut de 1 mètre, large de 0m60 et long de 4 mètres, qui va chercher l'eau au cœur du rocher pour la conduire dans un premier bassin réservé à l'alimentation des hommes; c'est une piscine à ciel ouvert, large de 0m80 et longue de 4m50, creusée à trois mètres au-dessous du sol environnant. On y descend par un escalier de huit marches. L'eau rentre ensuite dans un second tunnel de 48 mètres, qui aboutit, au niveau du sol, à un grand bassin servant à laver le linge et à abreuver les bestiaux.

« La fontaine est construite en bel appareil et semble remonter à une bonne époque, mais elle a dû être restaurée à maintes reprises et porte les traces de nombreux remaniements. C'est ainsi que la dalle portant l'inscription dédicatoire, qui devait à l'origine être encastrée dans le mur de fond de la piscine, a été déplacée pour servir à refaire le canal adducteur. C'est là que M. Hilaire l'a retrouvée, à sept mètres du bassin, et qu'il a eu le mérite d'en prendre, à la lueur d'une bougie et malgré les difficultés que présentait une semblable opération, une copie suffisamment précise.

« Le texte, gravé en lettres hautes de 0m05, est en mauvais état : il a été martelé en plusieurs endroits, sans doute au moment du déplacement de la pierre. Quelques mots ont presqu'entièrement disparu. La copie de M. Hilaire, qu'il avait pris soin de faire collationner par un brigadier des douanes, permet cependant de le restituer d'une façon à peu près certaine dans presque toutes ses parties. Voici ma lecture :

NEPTVNO · AVG · SACR ·
SENIORES ET❦PLEPS❦TITVLITAN
AERE CONLATO❦FONTEM C■■■
OPERE A SOLO ■ERVN■❦ET DEDI
■■■■NT TV■C■ELI■MAG · P G ·

« *Neptuno aug(usto) sacr(um). Seniores et plebs Titulitan(orum), aere conlato, fontem c[um omni?] opere a solo fecerunt? et dedi[caveru]nt, ... mag(istro) p[a]g(i)* [1].

« La fontaine est placée sous l'invocation de Neptune, comme le fait se produit souvent dans l'Afrique romaine. C'est ainsi que, dans les environs de Madjouba, la fontaine de Ain-Hatba est dédiée au dieu des eaux par les colons d'un certain *fundus Ver...*, dont nous ne connaissons le nom que par ses premières lettres [2].

« Ailleurs, dans la même région, on trouve la même divinité protectrice figurée elle-même au-dessus de la source. C'est ainsi que, dans les travaux de restauration qui viennent d'être effectués à Thala, pour utiliser la fontaine romaine, on a découvert un bas-relief bien conservé, représentant Neptune armé de son trident.

« La fontaine de Madjouba a été construite, au moyen d'une souscription publique, par le conseil des anciens et le peuple de *Titulis*, *seniores et plebs Titulitanorum.* Je n'insiste pas ici sur l'importance qu'offre pour l'histoire de l'organisation administrative des petites cités africaines la mention de ces *seniores*, déjà connus par d'autres textes [3]. C'est là une institution qui a précédé les Romains, qui s'est maintenue sous leur domination sous le nom de Sénat et qui leur a survécu ; car le conseil des *seniores* n'est autre que la djemaia des villages kabyles d'aujourd'hui. Le principal intérêt de l'inscription de Madjouba est de nous apprendre

1. Voici la lecture de M. le lieutenant Hilaire pour les deux dernières lignes :

OPERE A SOLO SERVV❦FIDEDI
■■NNTTV■CF·FEI■■MAG·FG·

La copie du brigadier des douanes en diffère sensiblement :

OPERE A SOLO SERVΛ · FEODI
NNEIVG PEILK MAG · FG ·

2. *Corp. inscr. lat.*, VIII, *Suppl.*, 11735.

3. Cf. notamment deux inscriptions de Nebem dédiées, l'une à Caracalla par les *Seniores K(astelli)* (*Corp. inscr. lat.*, VIII, 1615), et l'autre à Julia Augusta par les *Seniores Kas(telli)* (*Ibid.*, 1616).

quel était l'emplacement de la ville de *Titulis*, qui ne nous était jusqu'ici connue que par les listes d'évêques de 411 et de 482, sous le nom d'*ecclesia Titulitana*. Nous savons en outre qu'à l'époque où a été gravée la dédicace, c'est-à-dire probablement vers la fin du second siècle, cette petite cité n'était encore qu'un *pagus*.

« Ces renseignements semblent confirmés par le fragment suivant, déterré par M. Hilaire dans le village de Madjouba, près du gourbi d'un nommé Ahmed le Kabyle. L'inscription est gravée en belles lettres, hautes de 0m09, sur un fragment de frise provenant d'un monument important, large de 1m35 et haut de 0m50.

PRO·SALVTE·IMP·CAESA*ris... M. Aureli Com*
MODI·AVG·SARMATICI·*Germanici·max · seniores .et plebs* [*tituli*
TANORVM DE SVO FECERV *nt*

« *Pro salute imp*(*eratoris*) *Caesa*[*ris... M*(*arci*) *Aureli*(*i*) *Com*]-*modi Aug*(*usti*) *Sarmatici G*[*ermanici max*(*imi*) *seniores et plebs Tituli*]*tanorum de suo feceru*[*nt et dedicaverunt...*]

« Cette dédicace à l'empereur Commode est postérieure à l'année 175, époque à laquelle l'empereur prit le surnom de Sarmaticus.

« Les deux autres textes sur lesquels je désire attirer l'attention de la Société des Antiquaires ont été découverts, en même temps que le bas-relief que je viens de signaler, à Thala, au cours des importants travaux opérés dans ces derniers temps sous l'énergique impulsion du contrôleur civil, M. Exiga-Kayser, et qui ont entièrement transformé en quelques mois la physionomie de cette petite bourgade indigène, appelée à devenir à bref délai le principal centre de la région phosphatière qui s'étend entre le Kef et Tebessa.

« Il est permis d'espérer que le développement de Thala amènera bientôt de nouvelles découvertes épigraphiques et nous fera enfin connaître le nom de la ville antique, recherché depuis si longtemps. Les deux textes déjà trouvés sont muets sur ce point, mais ils nous donnent des renseigne-

ments intéressants pour l'histoire monumentale de la cité.

« Le premier est gravé sur une belle plaque calcaire haute de $0^{m}50$, large de $0^{m}46$, épaisse de $0^{m}11$. Les lettres sont hautes de $0^{m}045$ à la première ligne, de $0^{m}035$ à la seconde et diminuent ensuite légèrement. L'inscription est encadrée d'une guirlande de feuilles de lierre. En tête se trouve un cartouche à queue d'aronde avec les trois lettres suivantes : AES, dont l'interprétation reste pour moi un problème.

A E S

I M P P · D D · N N · D I O
C L E T I A N O · III · E T M A
X I M I A N O · I I · C O S S ·
H · H · SVLPICII · FELICIS · ISTV
T · O P V S · P L A T E A E · Q V A M
FELIX · PATER · EQ · R*f* · OB · AEDI
LITATIS · SVAE · HONOREM · PR
OMISIT · C · $\overline{N}$ · ❦ · CVM · GRADIB
$\overline{III}$ · PROPRIIS · SVMPTIBVS · PE
FECERVNT·PER·SVL·PRIMVM·TVT

« *Aes. Imp*(*eratoribus*) *d*(*ominis*) *n*(*ostris*) *Diocletiano tertium et Maximiano iterum co*(*n*)*s*(*ulibu*)*s*, *h*(*eredes*) *Sulpici Felicis*, *istud opus plateae quam Felix pater*, *eq*(*ues*) *romanus*, *aedilitatis suae honorem promisit c*(*ivitati?*) *n*(*ostrae?*) ❦ *cum ob gradib*(*us*) *tribus propriis sumptibus pe*[*r*]*fecerunt per Sul*[*picium*] *Primum tut*(*orem*).

« Le texte est daté par les consulats des empereurs. Il remonte à 288 ou 289 au plus tard.

« Il est relatif à l'établissement d'une esplanade à laquelle on accédait par trois degrés, promise à la cité de Thala par un certain Sulpicius Felix, chevalier romain, à l'occasion de son édilité; elle avait été achevée aux frais de ses héritiers mineurs, par les soins de leur tuteur Sulpicius Primus.

« Le second texte est relatif à la construction des Thermes de Thala. Ce n'est malheureusement qu'un fragment :

*pro salute et in*COLVMITA*te d·d·n·n· Diocletiani et*
nobili
Maximiani { *beati* SSIMORV*m* *impp.* ou *caess*
felici
*t*HERMAS QV*ae*
*pe*CVNIA EX STR
per... SCIPIONEM *curatorem*
*p*ROCONSTLAT*u*

« Ce fragment semble remonter, comme le texte précédent, au règne simultané de Dioclétien et de Maximien. Il est à remarquer d'ailleurs que la plupart des monuments de Thala datent de cette époque où la cité semble avoir atteint l'apogée de sa prospérité. »

M. de la Tour, membre résidant, présente deux médailles françaises coulées récemment acquises par la Bibliothèque nationale à la vente Pichon. La première représente le buste de Charles d'Angoulême, troisième fils de François Ier (1522-1545). C'est là le seul portrait authentique et daté que nous ayons de ce prince. La seconde médaille, non moins rare que la première, est à l'effigie de Marguerite de Valois et a été exécutée en 1572 pour le mariage de Marguerite avec Henri de Navarre.

MM. G. Bapst, Delaborde et Marquet de Vasselot font quelques observations sur ces deux médailles.

M. Mowat, membre résidant, signale un passage qui se lit dans le chapitre v de la biographie de l'empereur Aurélien par Vopiscus : *data est ei praeterea, quum legatus ad Persas isset, patera qualis solet imperatoribus dari a rege Persarum, in qua insculptus erat Sol eo habitu quo colebatur in eo templo in quo mater ejus fuerat sacerdos.* Ce passage est très intéressant en ce qu'il fait comprendre comment de précieux objets d'orfèvrerie et de bijouterie orientales ont trouvé leur chemin jusqu'aux extrémités opposées de l'empire romain et nous sont parvenus après avoir été conservés pendant des siècles dans les trésors des riches abbayes; il

n'est pas nécessaire de toujours supposer que ce sont des dépouilles enlevées à l'ennemi ou abandonnées par lui dans quelque grande défaite. Il est plus vraisemblable de croire que la plupart de ces objets ont été envoyés en présents par les princes asiatiques, soit directement à l'empereur, soit à ses légats de Syrie; des rapports personnels s'étaient souvent établis entre ces représentants de l'autorité romaine et les rois parthes. Outre l'exemple d'Aurélien rapporté par Vopiscus, on connaît aussi celui du légat de Caligula auprès duquel Artaban se rendit pour avoir avec lui une entrevue amicale, ainsi que nous l'apprend Suétone, *Vita Caligulae*, 14 : *Venitque ad colloquium legati consularis et, transgressus Euphraten, aquilas et signa romana Caesarumque imagines adoravit.* L'hommage d'Artaban a dû être nécessairement accompagné de magnifiques présents, suivant un usage qui a été souvent répété, puisque Vopiscus en fait expressément la remarque, *qualis solet imperatoribus dari.* Le roi parthe qui fit don à Aurélien de la coupe précieuse décrite par cet historien était le même Sapor Ier dont notre Cabinet des médailles possède un camée le représentant dans l'acte de faire prisonnier l'empereur Valérien, suivant l'interprétation de M. Babelon; il va sans dire qu'un pareil objet n'a jamais pu être offert en présent à un empereur ou à un général romain, comme la coupe d'Aurélien. Quant à celle-ci, on s'en fera une idée approximative à la vue des vases sassanides dont le Cabinet des médailles possède une collection de quatre rares spécimens, par exemple la fameuse coupe de Cosroès Ier en cristal de roche sculpté et serti dans une armature d'or, ou encore la coupe d'argent massif ciselé de Sapor II. On ne peut en parler sans rappeler que l'on en doit l'attribution à Longpérier[1]. Toutefois, l'idée ne lui est

1. *Notice sur quelques monuments émaillés du moyen âge*, 1842, p. 13 (extr. du *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire*, I, p. 145). — *Explication d'une coupe sassanide inédite* (extr. des *Annales de l'Institut archéologique*, XV, 1843-1844, p. 93-114). — *Observations sur les coupes sassanides* (extr. des *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, XXVI, 1re part., 1868). — Cf. *Œuvres de Longpérier*, I, p. 71-87, 254-264, et IV, p. 115-131.

pas venue de la mettre en rapport avec le passage de Vopiscus, qui lui aurait sans doute fourni le sujet d'un commentaire plus autorisé que les simples réflexions exposées dans la présente note. Ajoutons que le cinquième vase sassanide connu se trouve au Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.

M. Mowat donne ensuite la description d'un dé en jade noir verdâtre qu'il a noté dans l'ancienne collection G. Loustau et qui lui paraît avoir servi à un ancien jeu inconnu jusqu'à présent. C'est un octodécaèdre mixte formé en abattant chacune des six arêtes d'un dé cubique par un plan parallèle à cette arête. Sur les faces du cube primitif sont gravées des lettres par groupes de deux,

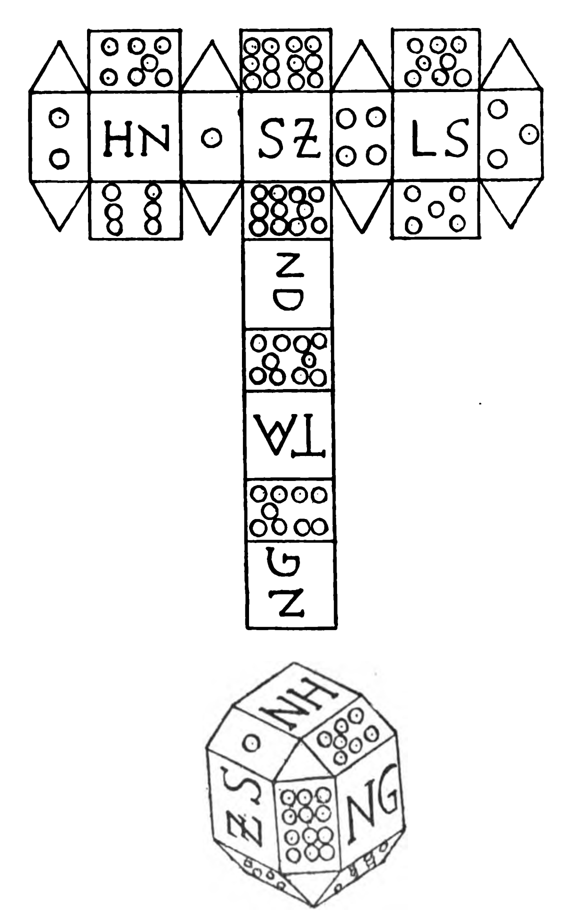
ND, NG, NH, LS, SZ, TA.

Le jambage oblique du Z est barré par une traverse parallèle à ses bases; la traverse de A est brisée en chevron. Sur les douze pans coupés rectangulaires sont gravés des annelets centrés, en nombres consécutifs de 1 à 12, à la manière de nos dominos.

Les faces carrées ont 12 millimètres de côté; l'épaisseur du dé mesurée entre deux faces opposées est de 24 millimètres. Cet objet faisait partie d'un lot sous le n° 12 du Catalogue de la collection Loustau, qui a été vendue aux enchères publiques, à l'hôtel Drouot, le 2 avril 1896, par les soins de M. Bécus. Il est représenté ici en perspective et en plan par le rabattement des 18 facettes tournant successivement autour de chaque arête comme autour d'une charnière.

Un autre exemplaire, en jaspe, recueilli à Ampurias (Espagne) et faisant aujourd'hui partie de la collection Martorell à Barcelone, a été publié par M. Hübner dans le *Corp. inscr. lat.*, II, Suppl. n° 6246, 8, et dans l'*Ephemeris epigraphica*, IV, p. 24, n. 31. Il diffère du précédent en ce que les deux groupes de lettres ND et NH forment des mono-

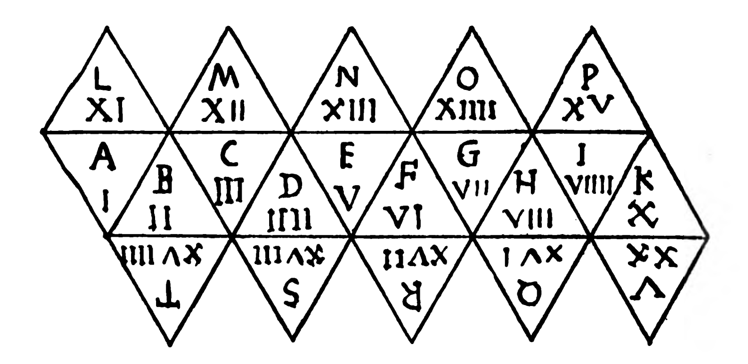
grammes, ND, NH, et en ce que le groupe TA est remplacé par TG.

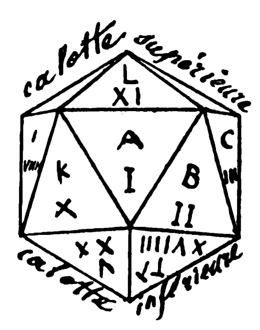


Dé antique en jade.

Il ne paraît pas facile de saisir la signification des couples

de lettres constitués par des consonnes, sauf le groupe TA; peut-être correspondaient-ils, suivant le coup de dé, à des





Dé en jaspe trouvé à Ampurias (Espagne).

cases ou compartiments marqués des mêmes caractères et dessinés sur la table à jouer, et comptait-on les points des facettes adjacentes. Peut-être aussi se servait-on dans le même jeu de tessères monétiformes en bronze portant une grande lettre ou un monogramme, D, T, ꝶ, G, V, M, N, quelquefois deux lettres, PL (Cohen, *Descr. des monn. imp.*, VIII², 1892, p. 272, nos 56-62).

A cette occasion on peut signaler un autre dé polyédrique

sur les facettes duquel sont gravés des caractères numéraux jusqu'à 20 et des caractères alphabétiques depuis A jusqu'à V; c'est un icosaèdre régulier en cristal de roche appartenant au Musée du Louvre et étiqueté M N C
882

Les dix facettes de la zone équatoriale sont marquées respectivement,

A ;	B ;	C ;	D ;	E ;	F ;	G ;	H ;	I ;	K ;
I	II	III	IIII	V	VI	VII	VIII	VIIII	X

Les cinq facettes de la calotte supérieure,

L ;	M ;	N ;	O ;	P ;
XI	XII	XIII	XIIII	XV

Les cinq facettes de la calotte inférieure,

Q ;	R ;	S ;	T ;	V ;
XVI	XVII	XVIII	XVIIII	XX

M. Rostowzew fait remarquer que Ficoroni a déjà supposé l'existence de dés non cubiques et à faces multiples permettant d'obtenir le nombre quarante.

M. Michon signale aussi la communication qui lui a été récemment faite d'un dé polyédrique, en serpentine, portant sur chacune de ses faces les lettres de l'alphabet grec depuis A jusqu'à Υ.

Séance du 21 Juillet.

Présidence de M. l'abbé Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Carton (Dr). *Les sépultures à enceinte de Tunisie*. S. l. n. d., in-8°.

Germer-Durand. *La carte mosaïque de Mâdaba. Découverte importante*, 1897. Paris, in-4° oblong.

Correspondance.

Le Dr Jules Rouvier, professeur à la Faculté de médecine de Beyrouth (Syrie), présenté par MM. Adrien Blanchet et de la Tour, et M. Édouard Beaudouin, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, présenté par MM. Héron de Villefosse et Cagnat, écrivent pour poser leurs candidatures au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Babelon, Mowat et Omont pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du Dr J. Rouvier, et MM. Thédenat, Babelon et de la Tour pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques de M. Beaudouin.

Travaux.

Le Dr Carton, associé correspondant national, lit une note sur un disque en terre cuite, gallo-romain, de Bavai :

« Les hasards des manœuvres d'automne m'ont, depuis quelques années, fourni l'occasion de visiter un grand nombre de collections particulières du Nord et du Pas-de-Calais. Parmi ces collections, la plupart offrent un intérêt tout local. Il en est quelques-unes qui, par leur importance et la valeur documentaire de leurs éléments, sont tout à fait dignes d'attention. Je me propose de faire connaître les objets les plus remarquables que j'y ai rencontrés. C'est l'un de ceux-ci, provenant de Bavai, et qui m'a été signalé par M. Paul Darche, que je présente à la Société.

« Aux environs de l'antique Bagacum, à un kilomètre de l'amphithéâtre romain, dont l'étendue et les substructions encore visibles disent l'intérêt qu'il y aurait à en entreprendre le déblaiement, on trouve une importante carrière de sable appartenant à M. Darche. La couche supérieure y est formée par un entassement de tessons, de fragments de verre, de débris antiques. Il y a eu évidemment là un dépotoir de la cité romaine. C'est un gisement très curieux et qui fournirait d'intéressantes observations à qui pourrait en suivre l'exploitation.

« Le disque dont M. Darche a eu l'obligeance de me confier la photographie appartient à la collection de M. Boury.

« Il est en terre cuite et mesure 0m10 de diamètre. L'épaisseur, un peu plus grande en son centre, en est, vers la périphérie, de 0m004 à 0m005. La pâte est d'un grain assez gros, sablonneux, d'un gris bleuâtre et d'une assez grande dureté. Une de ses faces est brute, l'autre est divisée horizontalement en deux par une guirlande de feuille de laurier.

« Dans le demi-cercle supérieur, vers la droite, deux vignes élèvent leurs rameaux sinueux, chargés de grappes, qui forment le fond de la scène. Deux personnages, l'un à terre, l'autre juché dans les branches, cueillent le raisin et le second tient d'une main une corbeille. Comme les autres acteurs de cette scène, ils semblent porteurs de braies fort courtes et serrées à mi-jambes. Entre les deux vignes, un homme se penche vers un panier qu'il vient de déposer auprès d'un char à deux roues situé à peu près au milieu du registre.

« Le coffre de ce véhicule a une forme particulière. Il est constitué par une espèce de haute cuve entourée de cercles, en avant de laquelle est juché un cocher. Celui-ci fouette un cheval qui se dirige vers un autre personnage, placé à gauche sur un objet qui semble être un piédestal, mais que l'on reconnaît, après examen, être une large cuve dans laquelle, les reins cambrés, un poing sur la hanche, il agite les pieds, l'une des jambes étant levée en flexion sur la cuisse. Il est évidemment occupé à exprimer le jus des grappes que lui a amenées le chariot.

« Cette première scène représente donc la récolte du raisin, son transport et sa mise en cuve, en un mot les diverses opérations par lesquelles on transforme en vin le fruit de la vigne.

« Dans le demi-cercle inférieur, on a complété l'histoire de la liqueur chère à Bacchus en montrant l'emploi du précieux liquide. Trois personnages reposent sur un triclinium, au centre duquel on distingue les pieds d'une table basse. A gauche c'est un homme barbu, coiffé d'une couronne, qui renverse la tête en arrière pour boire à un rhyton, celui qui est au centre semble discourir ou appeler un esclave de

sa main gauche levée en l'air. A droite une femme nue et accroupie sur les genoux penche la tête pour porter les lèvres vers un large vase placé sur le triclinium.

« En arrière et à droite un serviteur accourt, portant un plat de la main gauche. On distingue, à gauche, un autre personnage dont les jambes, extrêmement grêles, appartiennent peut-être à un satyre.

« Les reliefs, assez émoussés, de cette représentation ne permettent guère de juger de la finesse de l'exécution, mais on ne saurait refuser à l'artiste quelque habileté dans la façon dont il a placé ses personnages. Les attitudes sont d'un grand naturel, les poses, les mouvements sont indiqués avec une vigueur dont la constatation cause une réelle satisfaction, enfin il a fallu de l'ingéniosité et même du talent pour grouper dans un espace fort restreint et sans confusion un aussi grand nombre de scènes.

« Quelle était la destination de cet objet? Il est difficile, malgré sa forme, d'y voir un *oscillum*, puisque l'une des deux faces est seule ornementée. Le sujet me semble bien complexe et les représentations de bien petites dimensions pour que le disque ait fait partie d'une série d'appliques fixées aux murs d'un appartement, c'est-à-dire pour être vues de loin.

« La scène étant en relief, il est difficile de voir en cet objet un moule ayant servi à couler des couvercles de miroirs en bronze ou à orner le fond d'une poterie.

« Peut-être était-ce une matrice destinée à la fabrication de moules pour miroirs, ou, en raison de la scène représentée, quelque large sceau à appliquer sur l'opercule d'amphores de vin. »

M. Lafaye ajoute que l'usage de ces petits disques est bien connu depuis les études de MM. Fröhner et Héron de Villefosse.

M. l'abbé Thédenat fait aussi remarquer qu'on en conserve des moules en creux aux Musées du Louvre et de Saint-Germain[1]; lui-même possède, dans sa collection, un

1. Cf. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot Forma, p. 1246.

fragment d'un de ces médaillons représentant un aurige.

M. Gauckler, associé correspondant national, présente quelques observations au sujet d'une publication posthume de feu La Blanchère sur *Douze stèles votives du Musée du Bardo*. Il établit que le personnage figuré au centre de ces monuments votifs est le dédicant et non la divinité principale, qui est, elle, représentée au centre du registre supérieur. Celle-ci exprime, sous la figure anthropomorphique triangulaire inexactement appelée symbole de Tanit, la triade carthaginoise trouvant dans Exhmoun le dieu enfant produit par l'union du principe mâle, Baal, et du principe femelle, Tanit, son expression la plus parfaite.

M. H. de la Tour, membre résidant, présente les moulages de quatre monnaies gauloises en bronze données récemment au Cabinet de France. Ces monnaies faisaient partie d'un trésor découvert au *Champ de Samoy*, près de Villeroux, commune des Landes, canton d'Herbault, arrondissement de Blois. Le petit trésor du *Champ de Samoy* se composait de 62 pièces, mal conservées, portant toutes, au droit, une tête de face barbue, et au revers un cheval informe surmonté d'un carnyx et accompagné d'un oiseau placé sur sa tête. Ces monnaies sont aussi intéressantes par leur style insolite que par l'extrême grossièreté de la gravure; mais, en raison même de cette grossièreté, elles sont très difficiles à classer. Guidé par de nombreuses comparaisons, M. H. de la Tour pense qu'elles ont été frappées après la conquête de la Gaule, et, se basant sur des analogies de technique et de style ainsi que sur le lieu de la trouvaille, il propose de les classer à un des peuples du centre de la Gaule, par exemple aux *Carnutes* ou aux *Bituriges-Cubi*. Après une seule trouvaille et dès l'apparition de monnaies aussi mal conservées et aussi barbares, peut-être serait-il imprudent de vouloir préciser davantage.

Le P. Germer-Durand, de Jérusalem, associé correspondant national, fait une communication sur son voyage récent

autour de la mer Morte et à Pétra. Il signale une série d'inscriptions de milliaires romains qui lui ont permis d'identifier les localités de Negla et de Thorma, signalées par la carte de Peutinger, avec les ruines d'Aïn-Hegel et Zat Rass.

« Deux noms nouveaux de légats ont été aussi découverts : C. Aelius Félix, sous Alexandre Sévère, et Fulvius Jan... sous Maximin. »

Une inscription grecque trouvée dans une ruine nommée Ed-Dhoul ou Rasif (?) indique le nom de *Léonce*, évêque d'*Entomion*. C'est peut-être l'ancienne *Theman* de la Bible.

M. Leprieur, associé correspondant national, fait une communication sur le cadre qui entourait autrefois les deux panneaux du diptyque de Melun, œuvre de Jean Fouquet, et qu'il suppose avoir été exécuté sous la direction du peintre lui-même et même de sa main pour certains détails. Il analyse la description qu'en a donnée Denis Godefroy dans son *Histoire de Charles VII*, parue en 1661 (p. 885-886), et que le marquis de Laborde, dans la *Renaissance des arts à la cour de France* (additions au t. I, p. 706-707), lui paraît avoir faussement interprétée. Il insiste particulièrement, pour compléter Godefroy, sur le passage d'une description postérieure, déjà citée jadis par de Laborde « *la bordure est d'émaille*, » et conclut à la présence dans ce cadre de véritables émaux peints, qui, sur le riche fond de velours bleu, devaient alterner avec les lacs d'amour au chiffre de Chevalier, formés de broderie d'or et de perles. Il rappelle que Fouquet, selon toutes vraisemblances, a exécuté lui-même son portrait d'émail rond, aujourd'hui conservé au Louvre, et suppose, d'après les termes de Godefroy, que les émaux ici mentionnés devaient être traités de même en camaïeu d'or. Les médaillons enchâssés dans l'architecture, qu'on trouve dans les *Heures* d'Étienne Chevalier, sous le *Martyre de sainte Catherine* ou l'*Intronisation de saint Nicolas*, peuvent en fournir approximativement le modèle. M. Eugène Grésy, en 1845, dans ses *Recherches sur les sépultures récemment découvertes en l'église Notre-Dame de Melun*, a tenté une res-

titution par à peu près de ce merveilleux cadre, qui n'est pas sans valeur. M. Max-J. Friedlænder, dans un article du *Jahrbuch de Berlin* (3e fascicule de 1896), est également d'avis que ce cadre contenait des émaux de la main de Fouquet. Il suppose que les sujets pouvaient être empruntés à la vie de saint Étienne pour le volet gauche, à celle de la Vierge pour le droit. M. Leprieur croirait plutôt à une série unique de sujets, telle que la vie du Christ ou de la Vierge. Ces médaillons, qui ne pouvaient être moins de douze à quinze environ, auraient grande importance, s'ils n'étaient probablement à tout jamais perdus, pour l'histoire si obscure des origines de l'émail peint français.

M. Leprieur remarque également, comme non signalée jusqu'ici, l'imitation que Fouquet paraît avoir faite d'un détail des portes en bronze, de Filarète, à Saint-Pierre de Rome. La pyramide qui, dans les *Heures* d'Étienne Chevalier, figure à droite et à gauche du crucifiement de saint Pierre, a dû être empruntée par lui au bas-relief de Filarète sur le même sujet. C'est la *Meta Romuli* ou *Sepulchrum Scipionum*, de forme analogue à la pyramide de Cestius, qui est fréquemment citée dans les anciens guides de Rome (cf. Müntz, *Antiquités de la ville de Rome aux XIVe, XVe et XVIe siècles*), et qui fut détruite seulement en 1499, par ordre du pape Alexandre VI. Fouquet paraît avoir voulu ainsi localiser nettement la scène près de la basilique vaticane et du lieu même où le saint fut martyrisé, tout en imitant Filarète, avec lequel il fut, comme on sait, en rapport d'amitié.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, présente la photographie d'une citerne découverte, il y a un an environ, sur le Palatin, et qui est certainement antérieure au mur de Servius Tullius. Cette citerne communiquait avec un puits voisin, connu depuis longtemps.

Séance du 28 Juillet.

Présidence de M. l'abbé Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Brémond d'Ars (A. de). *Les anciennes cloches de paroisse et leurs inscriptions.* Quimper, 1897, in-8°.
Héron de Villefosse (A.). *Funérailles de M. Edmond Le Blant. Discours de M. Héron de Villefosse.* Paris, 1897, in-4°.
Lefèvre (l'abbé Théodose). *Notice historique sur le canton de Bernaville* (Somme). Amiens, 1897, in-8°.

Travaux.

Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. S. Berger, l'abbé Thédenat et Babelon lisent des rapports favorables sur les candidatures de MM. Dast de Boisville, Édouard Beaudouin et Jules Rouvier au titre d'associé correspondant national. On procède aux votes, et les candidats, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, M. Dast de Boisville à Bordeaux, M. Beaudouin à Grenoble et le Dr J. Rouvier à Beyrouth (Syrie).

M. Ruelle, associé correspondant national, signale un manuscrit grec de la Bibliothèque nationale (n° 1962), attribué au xie siècle par le Catalogue de 1740, mais plus justement au xe par M. Omont. Ce manuscrit contient la copie probablement la plus ancienne des Dissertations de Maxime de Tyr et de l'ouvrage d'Alcinoüs sur les opinions de Platon. Il offre cette particularité, notée d'ailleurs par Jean Boivin sur une feuille placée en tête du volume, que l'on y reconnaît la main du copiste anonyme qui a exécuté le beau ms. 1807, contenant les œuvres de Platon; manuscrit que Ch. Graux était tenté de faire remonter à la fin du ixe siècle. M. Ruelle rappelle, à cette occasion, qu'il a précédemment

signalé à la Société plusieurs manuscrits dus au talent calligraphique de ce même copiste, savoir : 1° le Venetus Marcianus 246 contenant le περὶ ἀρχῶν de Damascius, 2° le palatinus d'Heidelberg 398 (Antoninus Liberalis), 3°-4° un Laurentianus complété par un Vaticanus où se lit le commentaire de Proclus sur la république de Platon, enfin 5° le Venetus Marcianus 258, d'où M. Yvo Bruns a tiré son édition du commentaire d'Alexandre d'Aphrodisias sur l'âme, où il a reconnu, avec Ch. Graux, la main du Parisinus 1807.

Sur la proposition de M. l'abbé Thédenat, la Société décide l'échange de sa publication avec les *Mittheilungen* de l'Institut archéologique allemand de Rome.

M. Michon, membre résidant, fait la communication suivante :

« Il y a dix-huit mois[1], j'entretenais la Société d'une inscription en mosaïque signalée quelques années auparavant par le R. P. Séjourné, associé correspondant national, dans le pavement d'une ancienne basilique de Mâdaba[2]. La parenté évidente qu'offre cette inscription avec celle qui fait partie de la célèbre mosaïque de Kabr-Hiram rapportée au Louvre par M. Renan[3] prouvait, me semble-t-il, que la mosaïque de Mâdaba devait être attribuée, non au IVe siècle, ainsi que le proposait le P. Séjourné, mais, comme la mosaïque de Kabr-Hiram[4], à la fin du VIe ou au début du VIIe siècle.

« Depuis lors, une autre mosaïque bien autrement importante a été découverte à Mâdaba. Il s'agit d'une véritable carte géographique de la Palestine et de la Basse-Égypte, reconnue et étudiée au début de cette année par les RR. PP. Kleopas et Lagrange. Communiquée par M. Héron de Villefosse à l'Académie des Inscriptions au nom de ces deux

1. *Bulletin*, 1896, p. 96-98; *Revue biblique*, 1896, p. 263.
2. *Rev. biblique*, 1892, p. 642.
3. Fröhner, *Inscr. grecques du Louvre*, n° 269.
4. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 607-626 et pl. XLIX.

Médaillons en mosaïque d'une crypte de Mâdaba.

religieux dans la séance du 12 mars 1897[1] et publiée dans le fascicule du 1er avril de la *Revue biblique*[2], la mosaïque géographique de Mâdaba est vite devenue célèbre. Indépendamment de diverses observations présentées dans les séances de l'Académie[3], elle a été tour à tour l'objet d'une brochure du P. Kleopas imprimée par les soins des Franciscains de Terre-Sainte[4], d'un album de reproductions avec texte du P. Germer-Durand édité par la maison de la Bonne Presse à Paris[5], d'une étude de M. Clermont-Ganneau dans la dernière livraison de son *Recueil d'archéologie orientale*[6] et d'un second article du P. Lagrange dans la *Revue biblique* du 1er juillet 1897[7]. Seule la date n'a pas paru définitivement établie. M. Héron de Villefosse indiquait comme vraisemblable le temps de Justinien, et c'est à cette époque aussi que conclut le P. Lagrange. Le P. Kleopas, au contraire, pour des raisons qu'il serait trop long de rapporter, tient pour la période comprise entre 350 et 450. Sans prétendre reprendre à mon tour la discussion, il m'a paru qu'il y aurait intérêt à grouper un certain nombre de documents dont le concours peut apporter quelque lumière à la question et aider à la résoudre.

« Il importe tout d'abord de rappeler que les ruines de Mâdaba comprennent plusieurs églises. Le P. Séjourné[8] et M. Schumacher[9] ont donné successivement, à trois ans de distance, en 1892 et 1895, deux plans de la ville qui concordent dans leurs grandes lignes. Au sud de la ville haute, occupée aujourd'hui par les missionnaires du patriarcat latin, est la basilique principale, la première par les dimen-

1. *Comptes-rendus*, 1897, p. 140-143.
2. *Rev. biblique*, 1897, p. 165-185, avec une planche.
3. *Comptes-rendus*, p. 211 et 227.
4. Ὁ ἐν Μαδηβᾷ μωσαικὸς καὶ γεωγραφικὸς περὶ Συρίας, Παλαιστίνης καὶ Αἰγύπτου χάρτης, ὑπὸ Κλεόπα Μ. Κοικυλίδου, in-8°, 26 p.
5. *La carte mosaïque de Mâdaba*, album in-4°.
6. T. II, § 48, p. 161-175.
7. *Rev. biblique*, 1897, p. 450-458, avec une planche en couleurs.
8. *Rev. biblique*, 1892, p. 634.
9. *Zeitschrift d. deutsches Palaestina Vereins*, 1895, p. 113, pl. II.

sions, sinon par l'intérêt; de l'autre côté du sommet, singulière par sa forme, l'église consacrée à la Vierge avec la grande inscription dont je me suis occupé l'an dernier et que n'avait pas vue M. Schumacher; plus au nord encore, une troisième église, négligée elle aussi par M. Schumacher et qui en effet n'offre rien de remarquable; et enfin, tout à fait au nord de la ville, à quelques mètres seulement des murailles et de la porte d'Hesbân, l'église signalée dès 1895 par M. Schumacher comme étant celle où les Grecs font leur chapelle et où est conservée la mosaïque géographique.

« Les explorations nouvelles ajoutent peu à peu à ces quatre églises des églises nouvelles, témoignant ainsi du développement qu'avait pris le christianisme à Mâdaba, qui était le siège d'un des évêchés d'Arabie. C'est ainsi que, dans une crypte située à 200 mètres environ de l'église de la mosaïque géographique, ont été trouvés récemment les trois médaillons reproduits ci-dessous d'après un dessin du P. Vincent que le P. Lagrange m'a prié de communiquer à la Société. Ils sont disposés symétriquement, sur une même ligne, à peu de distance l'un de l'autre, dans le pavé de la nef, un peu en avant de l'abside semi-circulaire qui est séparée du reste de la basilique par un degré et dont le pavement également en mosaïque est orné d'un grenadier couvert de fruits. La lecture, se suivant de gauche à droite d'un médaillon à l'autre, est la suivante :

Χριστὸς ὁ Θεὸς τὸν οἶκον τοῦτον 'ανήγειρεν | ἐπὶ Σερ+γίου τοῦ ὁσιωτάτου ἐπισκόπου | σπουδῇ Σεργίου πρεσβυτέρου τοῦ ἁγίου Αἰλιανοῦ ἐν τῷ υϙ (ou υς) ἔτει.

« L'église a donc été construite, — la dédicace en reporte l'honneur au Christ lui-même : le Christ a construit, — sous l'épiscopat du très saint Sergios, évidemment évêque de Mâdaba, par les soins de Sergios, prêtre de Saint Aelianos. Quant à la date, elle a été lue sans hésitation 406 par le P. Kleopas, qui a donné dans sa brochure le texte de l'inscription, mais en simples caractères typographiques et avec la décomposition EN ΤΩ ΥΣΤ ΕΤΕΙ[1]. De même, la

1. *Loc. cit.*, p. 24.

Zeitschrift des deutsches Palaestina-Vereins mentionne, d'après M. Palmer, une inscription de 406 qui paraîtrait d'un travail semblable à la carte géographique[1]. En présence, non plus d'une simple transcription, mais du dessin du P. Vincent, il est permis de se demander s'il ne serait pas préférable de lire νϙ = 490 plutôt que νς = 406. Le ς sans doute est d'un usage plus fréquent, mais la forme du caractère convient mieux au *koppa*, tel qu'il est figuré dans deux inscriptions du *Corpus*, qui sont toutefois de beaucoup postérieures et proviennent l'une de Sicile, l'autre de l'Italie méridionale[2]. Il ne me paraît pas douteux que l'ère employée ne soit l'ère de Bostra, l'ère de la province d'Arabie, où Mâdaba est formellement placée par l'*Onomasticon* d'Eusèbe, ère qui a son origine en 106 après J.-C. Il est vrai qu'une inscription de Mâdaba, publiée dans la *Revue biblique* de 1895 par le P. Germer-Durand[3], et qui est datée à la fois de l'an 19 de l'empereur Antonin et d'une année MT = 340, pourrait donner à croire à l'existence d'une ère locale remontant à l'an 183 avant J.-C. Outre, toutefois, qu'un tel point de départ paraît, par lui-même, bien haut et que la lecture MT est par suite peut-être à corriger dans l'inscription en question[4], il est clair que la dite ère, si tant est qu'elle ait existé, ne peut d'aucune manière être en cause ici. Quoique le *Corpus* indique pour des monuments des villes relativement voisines d'Adraa et de Bostra des dédicaces datées des années νζ = 407, νι = 410, νιζ = 417[5], la lecture νϙ, 490, donnant d'après l'ère d'Arabie la date de 596, aurait l'avantage de nous reporter à une date postérieure à Justinien, plus appropriée par suite, semble-t-il. En tous cas, l'on ne peut, on le voit, hésiter qu'entre 406 = 512 de notre ère et 490 = 596, dates avec lesquelles s'accordent aussi, comme nous l'avons

1. T. XX, 1897, p. 64.
2. *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n°° 8717 et 9544.
3. *Rev. biblique,* 1895, p. 590.
4. Clermont-Ganneau, *Rec. d'arch. orient.*, II, § 7, p. 13; cf. *Ibid.*, § 24, p. 53, note 2 = *Rev. arch.*, 1897, I, p. 274, note 2.
5. *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n°° 8625, 8627, 8628.

montré jadis, les formules ἐπὶ Σεργίου τοῦ ὁσιωτάτου ἐπισκόπου, σπουδῇ Σεργίου πρεσβυτέρου, et nous sommes loin de la période où le P. Kleopas prétendait placer l'exécution de la mosaïque géographique de Mâdaba.

« Dans celle-ci d'ailleurs, il est tel détail, comme la gazelle poursuivie par un fauve dans la plaine au delà du Jourdain, qui rappelle les poursuites d'animaux des entre-colonnements de la mosaïque de Kabr-Hiram ; et l'analogie est plus étroite encore si l'on passe à la mosaïque d'une petite annexe placée au sud de la basilique, où se voient, dans des compartiments formés par les enroulements d'une vigne, une autre gazelle, un ânier conduisant son âne chargé, deux chacals, un bouquetin fuyant devant un chien, etc.[1]. Enfin, à une centaine de mètres seulement vers le nord est une immense citerne sur la paroi de laquelle le P. Kléopas a lu en très gros caractères formant relief sur le ciment

IC	XC
NI	KA

(Ἰησοῦς Χριστὸς νικᾷ)

et à côté la mention :

ANEKAINICΘH ΥΠΟ ΙΟΥCΤΙΝΙΑΝΟΥ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟC ΤΩΝ ΡΩΜΑΙωΝ.

Ἀνεκαινίσθη ὑπὸ Ἰουστινιανοῦ αὐτοκράτορος τῶν Ῥωμαίων.

« La citerne a donc été réparée par Justinien, et, quoique l'on ne puisse prouver qu'elle soit une dépendance de l'église, n'est-on pas légitimement conduit, lorsque de différents côtés les découvertes faites à Mâdaba nous ramènent à cette époque, à ne point faire entre ces travaux et celui de la mosaïque géographique une scission que rien n'indique ?

« Mais, à dire vrai, ce n'est point à Mâdaba seulement, c'est dans toute la Palestine que reviennent à la lumière des décorations d'églises qui toutes portent le cachet et les caractères de cette même période. La brochure du P. Kleo-

1. Voir la planche dans l'album du P. Germer-Durand.

pas nous fait connaître, par exemple, dans un couvent de la vallée du Jourdain, une inscription en grandes lettres de mosaïque de couleur ainsi conçue :

ΦΩC ΖΩΗC
ΥΠΕΡ
CΩΤΗΡΙΑC
ΚΑΙ ΑΝΤΙΛΗΜΨΕΩC
ΤΩΝ ΚΑΡΠΟΦΟΡΗCΑΝ
ΤΩΝ ΚΑΙ ΚΑΡΠΟΦΟ
ΡΟΥΝΤΩΝ ΩΝ $\overline{\text{KC}}$ ΓΙ
ΝΩCΚΕΙ ΤΑ ΟΝΟΜΑΤΑ
ΑΩ[1]

Φῶς ζωῆς. | Ὑπὲρ | σωτηρίας | κὰι ἀντιλή(μ)ψεως | τῶν καρποφορησάν|των καὶ καρποφο|ρούντων ὧν Κ(ύριο)ς γι|νώσκει τὰ ὀνόματα. | Α.Ω.

« Les mêmes mentions initiale et finale, « pour le salut et dont le seigneur connaît les noms[2], » se retrouvent dans une belle mosaïque avec légende arménienne des environs de Jérusalem[3]. Ici, ce ne sont plus seulement les formules, comme dans la mosaïque précédente, c'est la décoration tout entière, dont la *Zeitschrift des deutsches Palaestina-Vereins* a donné la reproduction, qui présente une ressemblance frappante avec la mosaïque de Kabr-Hiram, que son importance, le soin de son exécution et sa conservation intacte nous amènent toujours à prendre comme point de repère; et ainsi se confirme chaque jour par de nouvelles découvertes l'assertion de M. Renan sur cette « grande renaissance du temps « de Justinien, qui a laissé tant de traces dans tout l'Orient, « en Égypte, en Syrie, au mont Sinaï, dans le Hauran, » renaissance dont « le travail consiste surtout en mosaïques, « en dallages, en placages de marbre, » et dont les œuvres

1. *Loc. cit.*, p. 25.
2. Inscription de Diarbekir attribuée au v[e] ou au vi[e] siècle : οἰκοδο(μή)θη τὸ ἱ(ερὸ)ν ἐξ ἀναλωμάτων ἀνδρῶν ὧ(ν) τὰ ὀνόμ(ατα) ἐν (βίβλῳ) ζωῆς (*Corp. inscr. graec.*, t. IV, n° 8653).
3. *Zeitschrift d. deutsches Palaestina-Vereins*, 1895, p. 88, pl. I.

forment « un ensemble constituant une vraie période d'art « chrétien[1]. »

M. de la Tour, membre résidant, fait une communication sur le vase dit de Sobieski, légué à Louis XV par le maréchal de Lowendal.

Ce vase était, à la fin du XVIIIe siècle, un des cinq ou six objets les plus célèbres du Cabinet du roi. Haut de 0^{m}65 et formé d'un seul morceau d'ivoire serti dans de l'argent doré et sur lequel est figuré, en bas-relief, un combat de cavaliers, il est surmonté d'un couvercle, également en vermeil, sur lequel est placé un petit groupe en ivoire représentant un guerrier, en costume d'apparat, qui foule aux pieds un Turc. L'ivoire est travaillé avec une habileté surprenante, et la monture est ornée, sur tout son pourtour, de vraies dentelles d'orfèvrerie chargées de pierres fines. Cet objet somptueux est conservé au Cabinet des médailles, où il est encore un de ceux qui attirent le plus l'attention des visiteurs.

M. H. de la Tour présente des photographies de ce monument; il le décrit, et, après avoir apprécié sa valeur artistique, il démontre que c'est à tort que le nom de vase de Sobieski lui a été appliqué dès l'abord, puis maintenu traditionnellement. En effet, le bas-relief en ivoire représente bien la bataille de Vienne; on y voit le gouverneur de la ville, Staremberg, Charles de Lorraine, le généralissime des troupes impériales, et le duc de Saxe, Georges III; mais Sobieski n'y figure en aucune façon. Sur le couvercle, le personnage qui est représenté comme le vrai triomphateur, celui qui foule aux pieds le Turc, celui en l'honneur duquel a été exécuté ce hanap colossal, ce n'est pas Sobieski, c'est l'empereur Léopold. L'examen des insignes qu'il porte et surtout l'examen de ses traits ne laisse subsister aucun doute sur ce point. Il faut donc remplacer le nom de Sobieski par celui de Léopold, et appeler *vase de Léopold Ier* le monument jusqu'à présent dénommé à tort *vase de Sobieski*.

1. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 626.

On a sûrement voulu enlever ici ses lauriers au roi Jean pour les attribuer à l'empereur, effort ridicule, qui n'empêche évidemment pas que, devant l'histoire, le véritable vainqueur des Turcs sous les murs de Vienne ne soit le roi de Pologne.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, communique des photographies représentant quelques-unes des parties les plus anciennes du Palatin, qui, à cause de leur caractère purement archéologique, ne se trouvent pas parmi les photographies faites par les marchands.

Le commandant Mowat propose une explication de la légende AVGVSTA IN PACE qui se lit sur des médailles de Salonine et propose de l'expliquer par le latin classique : *pendant la paix*.

M. l'abbé Thédenat ne croit pas que cette interprétation puisse être admise; elle est contraire aux règles et au style de la numismatique.

M. E. Babelon appuie les observations de M. l'abbé Thédenat.

La séance de vacances est fixée au mercredi 15 septembre.

Séance du 15 Septembre.

Présidence de M. E. Molinier, 2e vice-président.

Ouvrages offerts :

Babelon (E.) et Rambaud (A.). *Discours prononcés à la séance générale du Congrès* [*des Sociétés savantes*] *le samedi* 24 *avril* 1897. Paris, 1897, in-8°.

Bock (W. de). *Lettre au prince François de Liechtenstein au sujet d'une croix reliquaire byzantine appartenant au baron d'Inkéy et Pallin.* S. l. n. d., in-8°.

— *Sur l'art copte. Vase copte de bronze.* Saint-Pétersbourg, 1895, in-8°.

Bock (W. de). *L'agneau prétendu d'émail sur la couverture d'ivoire de la cathédrale de Milan.* Saint-Pétersbourg, 1896, in-8°.
— *De l'art copte. Tissus coptes historiés.* Moscou, 1897, in-8°.
Cumont (Georges). *Un officier monétaire au XIVe siècle.* Paris, 1897, in-8°.
Farcinet (Charles). *Les anciens sires de Lusignan. Geoffroy la Grand'dent et les comtes de la Marche.* Fontenay-le-Comte, 1897, in-8°.
Jadart (Henri). *Les portraits de Louis de Gonzague et de Christophe de Savigny.* Dôle, 1897, in-8°.
Sizof. *Anciennes haches de fer de la collection du Musée historique.* Moscou, 1897, in-8°.

Correspondance.

M. Dast de Boisville écrit pour remercier la Compagnie de l'avoir élu associé correspondant national à Bordeaux.

Travaux.

M. Paul Gauckler, associé correspondant national à Tunis, présente les plans, les photographies et les restitutions d'un temple découvert à Henchir-Beg (Vazita Sarra). Ce temple, dédié à Mercure Sobrius, a été construit sous le règne de Caracalla, en 211 ou 212 de notre ère. C'est un sanctuaire précédé d'une cour dallée et entouré d'un péribole avec porte triomphale (du type de Zana et de Musti) en avant de la façade. Cet arc de triomphe était surmonté d'une statue de Caracalla, comme le prouve une inscription dont la première partie vient d'être découverte par M. Sadoux. Le sanctuaire paraît avoir été détruit par un tremblement de terre et les Byzantins semblent l'avoir respecté.

M. Gauckler signale aussi une tête de Gordien III, trouvée récemment à Chaouat, auprès d'un temple des victoires de l'empereur qui renfermait trois statues acrolithes de ces victoires; une autre tête, colossale, trouvée à l'Oued Tindja et qui rappelle, pour la coiffure, les têtes d'impératrices du commencement du Ier siècle (Livie ou Antonia); enfin une

statue de femme acéphale, du type dit *Pudicité*, découverte, renversée, près de sa base, dans un tombeau des environs de Sousse.

M. Adrien Blanchet, membre résidant, fait la communication suivante :

« Le petit monument que je présente à la Société a fait partie de la collection Baudot. C'est une ampoule de pèlerinage en plomb, de forme bien connue, munie de deux oreillettes, et décorée, sur les deux côtés de la panse, d'un médaillon rond surmonté d'une couronne. L'un des médaillons porte les lettres I h S et l'autre la lettre *m* surmontée d'un *a*. Ce sont les chiffres du Christ et de la Vierge. On connait d'autres ampoules semblables à celle que je présente. Mais celle-ci présente plus d'intérêt, car elle renferme un débris, qui est peut-être un fragment d'os, accompagné d'un petit parchemin, portant dix lignes en écriture du xv[e] siècle, dont voici la transcription :

Anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo, die vicesima secunda mensis marcii, ego Petrus, episcopus Crispolitanus, consecravi altare hoc in honorem sancti Nycholai confessoris et reliquias sancti Theoberdi martyris in eo inclusas, singulis Christi fidelibus hodie unum annum et in die anniversario consecrationis habendos quadraginta dies de vera indulgentia in forma Ecclesie consueta concedens.

Signé : TASSARD.

« L'évêché dont il est question dans ce document est probablement celui d'Amphipolis, et, s'il en est ainsi, l'évêque Pierre devra être inscrit à la date de 1427 dans la liste, très sommaire du reste, donnée par Le Quien[1]. Le saint martyr dont on mentionne les reliques paraît peu connu. Quant à saint Nicolas, il fut évêque de Myre en Lycie, et il est naturel de le voir honoré dans son évêché d'Orient.

« Sur le parchemin, les noms des deux saints ont été écrits par une main différente de celle qui a tracé le contexte. »

1. *Oriens christianus*, t. III, 1740, col. 1047-1050.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 4e TRIMESTRE DE 1897.

Séance du 3 Novembre.

Présidence de M. l'abbé H. Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Bouillet (l'abbé A.). *Liber Miraculorum Sancte Fidis.* Paris, 1897, in-8°.

Chartraire (l'abbé E.). *Inventaire du Trésor de l'église primatiale et métropolitaine de Sens.* Sens, 1897, in-8°.

— *Une représentation de l'Assomption de la très sainte Vierge au VIIIe siècle.* S. l. n. d., in-4°.

Corot (Henry). *Les tumulus de Minot* (2e fascicule). Dijon, in-4°.

Germain (Léon). *La chasse à la Licorne et l'Immaculée-Conception.* Nancy, 1897, in-8°.

Héron de Villefosse. *Diplôme militaire de l'année* 139 *découvert en Syrie.* Paris, 1897, in-8°.

Janvier (A.). *La Vierge au palmier. Tableau de* 1520 *de la confrérie du Puy d'Amiens.* Amiens, 1896, in-8°.

Langley (S. P.). *Memoir of George Brown Goode* (1851-1896). Washington, 1897, in-8°.

Lefort (Louis). *Nouvelles observations sur la mosaïque de Sainte-Pudentienne.* Roma, 1896, in-8°.

Rouvier (Dr Jules). *Note sur un poids antique de Béryte.* Paris, 1897, in-8°.

Sarriau (Henri). *Une lettre du bénédictin dom Louis Dollet et l'hôtel du chancelier Jean Le Clerc à Nevers.* Nevers, 1897, in-8°.

M. Prou, membre résidant, offre à la Société, de la part de l'auteur, M. l'abbé E. Chartraire, secrétaire de l'arche-

vêché de Sens, un ***Inventaire du Trésor de l'église de Sens***, qui se recommande par la précision, la clarté des descriptions, la critique et l'érudition, la bonne exécution des gravures, en même temps que par la commodité du format, et qui est tout à la fois un guide pour le visiteur et un livre de bibliothèque. Il attire l'attention de la Société sur le grand nombre d'étoffes remarquables retirées en 1896 de reliquaires et d'anciens coffres, spécialement un tissu de l'époque barbare sur lequel est figurée une représentation qui est probablement la plus ancienne de l'Assomption de la Vierge qui ait été jusqu'ici signalée.

M. Prou dépose ensuite sur le bureau de la Société le ***Liber miraculorum sancte Fidis***, publié par notre confrère M. l'abbé Bouillet. Cet ouvrage, consacré à la relation des miracles opérés dans le sanctuaire de Conques par la vertu des reliques de sainte Foi, et dont les deux premiers livres ont été composés au commencement du XIe siècle par Bernard d'Angers et les deux autres par un moine de Conques au cours du même siècle, nous fait pénétrer dans la vie sociale de cette époque et fournit les éléments les plus précieux pour le tableau des mœurs dans le Rouergue et les pays adjacents. Il y a lieu de signaler aussi de nombreux renseignements sur les édifices et les objets d'orfèvrerie, particulièrement ceux qui étaient conservés dans le Trésor de Conques. L'établissement du texte, en raison de la barbarie et de l'obscurité de la langue, comme aussi du nombre des manuscrits, avec variantes et interpolations, et dont cinq ont été retrouvés par M. l'abbé Bouillet, présentait de sérieuses difficultés que l'éditeur, grâce à une critique très fine, a surmontées.

Enfin M. Prou remet à la Société, de la part de l'auteur, notre confrère M. Sarriau, un opuscule consacré à la publication d'une lettre de dom Louis Dollet à l'occasion de laquelle il a retracé l'histoire de l'hôtel du chancelier Jean le Clerc, sis à Nevers, rue des Ardilliers.

Travaux.

M. le président félicite nos confrères M. Guiffrey, promu

officier, et M. Molinier, nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, lit une note de M. Jadart, associé correspondant national à Reims, sur les fouilles du cimetière antique de Frontigny (Aisne) :

« J'ai eu l'honneur, l'an dernier, de transmettre à la Société des Antiquaires de France une note sur le cimetière antique de Frontigny, commune de La Malmaison (Aisne)[1]. J'ai pu, durant les vacances de cette année, observer encore quelques fouilles et découvertes qui font suite à ma première communication.

« Le cimetière, situé sur la gauche de la voie romaine de Reims à Bavay, à 1200 mètres environ de distance, indique l'emplacement d'une localité assez importante de l'époque gallo-romaine et de l'époque franque, à en juger par le nombre considérable des sarcophages exhumés de très longue date. Les labours d'automne viennent de mettre au jour huit à dix nouvelles sépultures et de nombreux débris de tombes en pierres de Colligis. L'une de ces tombes, dont le couvercle avait disparu, contenait à la partie la plus large, dans le haut, trois crânes posés absolument l'un contre l'autre. Les ossements retrouvés en grand nombre dans les autres tombes feraient croire à la présence de plusieurs corps dans chacune des tombes. Aucune fibule, aucun vase, ni objet quelconque n'a été trouvé dans ces sépultures.

« Mais, au même lieu dit, sur le comble du monticule où nulle tombe ne s'est jamais rencontrée, tout récemment la charrue a ébréché le sommet d'un vase en terre grisâtre d'assez fortes dimensions (0m22 de diamètre à la panse et plus de 0m25 de hauteur), qui contenait une grande quantité (1500 à 2000 environ) de pièces de monnaies du IVe siècle, recouvertes d'une épaisse couche de vert-de-gris. Une portion de ces pièces (les plus rongées) est restée dans le vase; une autre portion, la mieux conservée, a été emportée par

1. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 4e trimestre 1896, p. 306 à 308.

le domestique qui a fait la trouvaille et qui espère les vendre dans les villes voisines; j'ai pu seulement en acquérir trente-cinq pour le Musée de Reims où elles vont être examinées et classées. Le vase est en dépôt à la ferme, et je vais entrer en instances afin de l'obtenir pour le Musée.

« Je ne crois pas que l'on trouve une grande variété de monnaies : j'en ai reconnu plusieurs de Constantin. Si l'examen révèle quelques particularités intéressantes, je me ferai un devoir d'en informer la Société des Antiquaires et je reste à sa disposition pour tous les renseignements qu'elle désirerait recevoir sur cette découverte. »

M. de Laigue, associé correspondant national, envoie une note relative à deux miroirs étrusques de sa collection, ainsi que la communication suivante :

« A la *Pertua de Tierra*, c'est-à-dire à l'entrée même de l'isthme qui relie Cadix-Péninsule au continent Ibérique, on a reconnu l'existence de la nécropole phénicienne et de la nécropole romaine, celle-ci superposée à celle-là.

« Ces jours derniers encore, trois fragments d'inscriptions viennent d'être découverts sur cet emplacement par notre confrère le P. Vera, qui rend compte en ces termes de sa nouvelle trouvaille :

« Les trois fragments dont je vous envoie ci-joint l'estam-
« page, je les ai rencontrés dans des fouilles pratiquées en
« ce moment sur les glacis de *Puerta de Tierra*, proche de
« la grand'route actuelle de Séville, route qui, au dire de
« Suarez Sulazar, serait l'antique voie romaine, à droite et
« à gauche de laquelle étaient des sépultures[1]. » C'est en effet à la gauche du tracé qu'apparurent les inscriptions, enfouies sous cinq mètres de terrain factice.

« Les trois fragments de marbre adhéraient encore à une

1. On l'a montré ailleurs, l'étroitesse de l'isthme rendait forcé ce tracé que confirment au surplus les vases apollinaires et l'Itinéraire d'Antonin. Inutile de répéter, d'autre part, que, si nous parlons d'un isthme, Cadix est, aujourd'hui comme dans l'antiquité, à l'extrémité d'une île où l'on accède en franchissant, sur un pont, le bras de mer de *Santi Petri*.

stèle fort grossière de calcaire coquillier (*caracolillo*), stèle mesurant 0m45 de large par 0m85 de haut. Malheureusement, deux des fragments se détachèrent en les touchant, un seul restant adhérent au petit monument.

« A coup sûr il s'agit, comme toujours, d'inscriptions funéraires de peu d'intérêt d'ailleurs.

« Cependant sur le n° 1 je crois discerner :

C·
O M
M A M
SACE*rdos*[1]

« Le n° 2 porte :

D M
FIRMA
HS·ES·S *t.t.l*

« Enfin le n° 3 seul, un peu plus développé, paraît pouvoir être lu ainsi :

BAEBIA· VIVIVS (?)
RESTINIA VSTV
AN · XVII · H S · ES
H S·ESTTL· E·T · · · · ·

« La fin des deux premières lignes semble bien telle que nous les donnons; mais nous n'y trouvons aucun sens; à de plus expérimentés il appartient de rectifier ou d'interpréter les lettres que l'on a cru discerner. »

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, communique un dé à jouer antique, en terre cuite, à douze facettes, de sa collection, portant des chiffres romains. Ce dé est analogue à ceux que M. Mowat a communiqués à la Société au mois de novembre dernier.

1. Les lettres des lignes deux et trois sont incomplètes.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, lit une note de M. le marquis de Fayolle, associé correspondant national, sur une mosaïque du Musée de Périgueux :

« Au mois de janvier dernier, M. Rozier, propriétaire à Gaubert, près de Terrasson (Dordogne), faisant défoncer un champ situé dans la plaine de la Vézère, mit à jour un ensemble de murailles, au milieu desquelles on découvrit, à une faible profondeur, un pavage en mosaïque datant de l'époque gallo-romaine. Ces murailles étaient déjà détruites quand je fus prévenu, et leurs décombres n'offraient rien de caractéristique, ni sculptures, ni monnaies, pas même ces moellons carrés qui forment le parement de la plupart des constructions romaines. On avait détruit également une conduite qui amenait les eaux d'une fontaine peu éloignée. La mosaïque se trouvait dans une salle dont une partie de la base des murs existait encore ; en la déblayant, on rencontra de nombreux fragments de poteries et des débris de stucs rose, gris, rouge et noir qui servaient de revêtement intérieur.

« Le propriétaire, dont les prétentions m'avaient d'abord fait craindre la destruction de sa découverte exposée aux intempéries, s'étant montré plus conciliant, j'ai pu l'acheter pour le Musée de Périgueux, où elle sera placée dans l'une des salles en construction. L'opération délicate de l'enlèvement a réussi et m'a permis de constater quelques particularités qui font l'objet principal de cette note.

« La conservation de la mosaïque est bonne, sauf dans la partie nord-est, qui a été détériorée par les ouvriers de M. Rozier, mais qu'il est facile de restituer. Elle est rectangulaire et mesure $4^{m}65 \times 3^{m}65$, sans compter un champ blanc d'environ $0^{m}50$ sur lequel elle se détache ; les cubes sont en marbre jaune, rouge et noir, les cubes blancs sont en pierre calcaire d'un grain très fin. Le dessin est décoratif quoiqu'un peu compliqué. Il se compose d'une bordure formée par une torsade entre deux filets et de deux bandes concentriques entourant un motif central qu'encadre une série de demi-cercles se coupant régulièrement et qu'accompagnent à droite et à gauche des losanges très allongés.

« La première bande est divisée en carrés renfermant des rosaces, des entrelacs, un vase, puis des ornements géométriques tous variés, sauf ceux des angles qui sont semblables. La seconde bande représente de deux côtés une perspective obtenue par des carrés, des triangles et des losanges, et, des deux autres côtés, un dessin courant formé par des étoiles. Le panneau central a environ $1^m \times 0^m80$; il est beaucoup plus soigné que le reste et les cubes en sont très petits. On y voit un cerf, remarquable par la longueur de sa queue et le volume de sa ramure, couché près d'un cours d'eau; à côté de lui une biche debout et plus loin un autre cerf se désaltérant. Ce petit tableau, d'un dessin correct, sauf pour le cerf en train de boire qui a l'air de tomber, et d'une exécution très fine, donne un intérêt tout particulier à la mosaïque de Gaubert. En effet, si l'on a déjà découvert en Périgord plusieurs mosaïques dont les motifs géométriques rappellent ceux-ci, c'est la première fois qu'on y rencontre une composition vraiment artistique. Malgré sa belle qualité, ni la tête de femme de la mosaïque de Sainte-Eulalie d'Ans, ni la curieuse frise d'une exécution bien plus ordinaire, malheureusement détruite, représentant une course de chars, ne peuvent lui être comparées.

« Cependant, au point de vue archéologique, le véritable intérêt de cette mosaïque résulte des restaurations antiques qu'on y distingue et qui témoignent, avec l'usure des arêtes des cubes, de son long usage. Ces restaurations, comme il est facile de le constater, datent de deux époques très différentes et ont dû être nécessitées par la vétusté et par un incendie qui a altéré les marbres en les rougissant par places. La première restauration a été exécutée, à un moment où l'art n'était pas encore tombé en oubli, par des ouvriers sachant leur métier, qui ont conservé le dessin primitif et ont employé des matériaux semblables, tout en étant moins habiles que les premiers, car les raccords sont très visibles. D'autres parties ont été refaites ou restaurées plus tard. Là le dessin est d'une grossièreté extrême : l'ouvrier ne sait ni copier ni refaire les lignes primitives; il compose des sujets n'ayant aucun rapport avec le reste de la décoration.

Les cubes de pierre ou de marbre sont taillés très irrégulièrement et ils sont beaucoup plus épais; on y rencontre des matières et des couleurs qui n'existent pas dans la partie non restaurée, telles que du marbre blanc, du jaune clair et des pâtes de verre bleu. Les restaurations se rencontrent surtout dans la partie sud et dans l'axe du grand côté où l'usure est plus sensible. Ayant recherché s'il n'existait pas de ce côté une porte qui aurait expliqué cette usure, on a trouvé entre le mur et la mosaïque un foyer en forme d'auge encore rempli de cendres et de charbon. L'aire en était faite avec deux larges briques plates et les côtés avec des briques à rebord affleurant le pavage dans leur partie supérieure. L'inspection de ce foyer montre qu'il a été établi avec des briques romaines ayant déjà servi à un autre usage et qu'il est très probablement contemporain de la seconde restauration. En effet, c'est dans son voisinage immédiat que sont les parties refaites qui accusent aussi bien que lui-même une époque barbare. La torsade qui borde la mosaïque est d'un dessin informe à cet endroit; les couleurs ne sont plus les mêmes et l'œil central n'existe pas souvent. Les deux carrés les plus rapprochés de la première bande sont également refaits. Dans l'un on voit une sorte de coffre dont le couvercle est entr'ouvert, orné sur le devant d'un buste d'homme, au-dessous une sorte de chevron. La figure représentée dans ce carré rappelle les têtes mérovingiennes ou carlovingiennes, et l'on pourrait y voir le portrait et la marque du restaurateur dégénéré si toutefois un pareil travail méritait d'être signé.

« Le panneau central contient une restauration ou adjonction du même caractère, mais dont les cubes grossiers, le dessin informe paraissent encore plus barbares dans le paysage habilement traité de ce panneau. Sans aucun souci des proportions et de la perspective on a placé, sans doute pour boucher un trou de forme irrégulière, dans le ciel du paysage et au-dessus du cerf couché, un chasseur debout sonnant dans un cor recourbé. Il est vêtu d'une tunique courte serrée à la taille; devant lui un chien est assis et semble le regarder. Ce sujet, destiné à compléter dans le

goût des mœurs d'une autre époque le petit tableau gallo-romain, a été évidemment inspiré par la harde de cerfs, mais il est si grossièrement indiqué par des lignes droites et courbes, les couleurs en sont si crûment juxtaposées qu'il n'a pas été facile de le déterminer d'abord.

« On peut donc reconnaître, dans la mosaïque de Gaubert, d'abord un travail remontant à une époque probablement avancée de la domination romaine, puis une restauration qui, n'ayant rien modifié à son dessin primitif, doit être antérieure à la période barbare, et enfin une seconde restauration caractérisée par un art dégénéré. Celle-ci se distingue par des adjonctions importantes assez caractéristiques pour que l'on puisse sans témérité les considérer comme un curieux spécimen de ce qu'était devenu l'art du mosaïste pendant la période qui a suivi la civilisation romaine, dont il est difficile de préciser la date, mais qui peut descendre jusqu'à l'époque des Carlovingiens. »

M. Samuel Berger, membre résidant, entretient la Société de son récent voyage en Espagne où il a été reçu par l'Académie de l'Histoire de Madrid. M. Berger a eu l'occasion de renouer au nom de la Société française l'échange des mémoires interrompu depuis longtemps.

M. le président remercie M. Samuel Berger de son intervention; notre Compagnie sera heureuse de reprendre les anciennes relations.

M. Mowat, membre résidant, présente une petite patère fragmentée en terre rouge lustrée, dite *samienne*, trouvée aux Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme) et recueillie par M. J.-E. Kuhn, receveur-buraliste à Marcillat (Allier). A l'extérieur, autour du cordon circulaire en saillie servant de base, une inscription, dont il reste environ les quatre cinquièmes, a été tracée à la pointe avant la cuisson, en caractères cursifs. M. Mowat la déchiffre ainsi :

... *duas et Aprullina partem I vestim*...

La phrase est difficile à compléter, mais on devine qu'il s'agit d'un *memento* tracé par l'ouvrier pendant son travail.

M. de Ricci est admis à lire une note sur quelques antiquités gallo-romaines trouvées à Étaples (Pas-de-Calais) :

« Il y a en France plus d'un exemple de ces villes disparues qui, florissantes à l'époque romaine, sont maintenant de modestes, de très modestes bourgades. Rien que dans le nord de la France je relève huit chefs-lieux de cités qui sont dans ce cas : Carhaix et Corseul en Bretagne, Jublains dans le Maine, Séez, Vieux et Lillebonne dans la Normandie sont bien déchues de leur ancienne splendeur. Dans la province Belgique Thérouanne et Bavai ont à peine un millier d'habitants. Une autre ville de l'Artois mériterait d'attirer l'attention des archéologues d'une façon toute spéciale : c'est le petit port d'Étaples situé à l'embouchure de la Canche, à une vingtaine de kilomètres au sud de Boulogne-sur-Mer. Il existe, un peu au nord de la ville, une grande pièce de terre qui a fourni aux cultivateurs une quantité si fantastique de monnaies romaines qu'elle porte le nom caractéristique de la *pièce-à-liards*. Un champ voisin est appelé dans le pays le *Ruisseau d'argent*. En 1841, des fouilles y furent pratiquées par les soins de la Société des Antiquaires de la Morinie. On découvrit alors quarante-trois maisons romaines de petite dimension : on avait évidemment affaire à une ville commerçante et non à quelque station balnéaire remplie de villas somptueuses. Depuis l'on a trouvé à Étaples des milliers d'objets gallo-romains. Au Musée de Boulogne on voit un beau buste de Jupiter en bronze, qui est peut-être, comme exécution artistique, ce que la ville disparue a encore fourni de plus remarquable. Ce qui est très particulier à Étaples, c'est le nombre extrêmement considérable des fibules en bronze étamé de très basse époque qu'on y a découvertes. La collection de M. de Rocquigny à Boulogne et celle de M. Achille Souquet à Étaples en renferment, à elles deux, une dizaine de mille ; on y voit représentées toutes les formes possibles de la fibule. Les pièces les plus remarquables de ces collections sont des fibules incrustées de pâtes multicolores d'une conservation remarquable. J'ai pu examiner en détail les antiquités de la collection Souquet. J'y ai surtout remarqué :

« Un vase romain, d'une antiquité incontestable, repêché

en pleine mer par des marins d'Étaples; plusieurs de ces vases noirs épigraphiés et pastillés dont la Morinie antique semble avoir eu la spécialité; plusieurs barillets en verre trouvés dans les fondations de l'ancien château d'Étaples, portant sans doute des signatures, mais si mal conservés que je n'ai pas osé les examiner de peur de les briser; de magnifiques fragments de poterie dite samienne et un certain nombre de coupes entières; de bons spécimens de poterie grise et quelques fragments de vaisselle en calcaire mince. Il suffit d'ailleurs de se promener dans la *pièce-à-liards* pour en ramasser de semblables; les morceaux de terre dite samienne y sont si abondants qu'on peut dans son après-midi en recueillir plus d'une centaine.

« Dans la cour de la maison de M. Souquet on remarque un poteau de pierre dont le haut est vaguement façonné en forme de tête humaine. Son possesseur a supposé, non sans raison, que cet objet curieux serait une borne limite, un dieu Terme.

« Je vais maintenant passer en revue les principaux objets épigraphiés trouvés à Étaples. Dans son ouvrage si commode sur l'*Épigraphie de la Morinie*, M. Vaillant en a décrit plusieurs, ce sont :

« 1° Une petite plaque d'applique en bronze, de très basse époque, porte sous la figure d'un aigle l'inscription énigmatique :

DΛ̄PI
Λ̄DO

« *Dapiado*. Je n'ai pas pu retrouver cet objet dans la collection Souquet où M. Vaillant l'a copié (*op. laud.*, p. 144), non plus d'ailleurs que celui qui fait l'objet du numéro suivant.

« 2° Un petit anneau de bronze porte l'initiale grecque Υ *upsilon;* copié par M. Vaillant (p. 171) dans la collection Souquet.

« 3° Une fibule de la collection Enlart, trouvée vers 1881 dans la *pièce-à-liards*, porte la marque de bronzier :

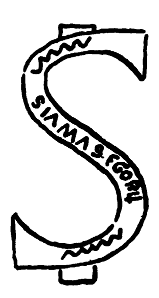
ANDI

que M. Vaillant explique par ***Ansii Diodori***.

« 4° Fibule en bronze étamé trouvée vers 1875 dans la ***pièce-à-liards***. Boulogne, collection de Rocquigny (Vaillant, p. 172) :

ESCIPESIΛMΛS

« 5° Une autre fibule, de la collection Souquet, présente la plus grande analogie avec la précédente. Comme elle, elle est en bronze étamé, et, comme elle, elle porte une inscription en pointillé où les A ne sont pas barrés. Mais la forme des deux fibules diffère du tout au tout : celle de M. de Rocquigny est de forme rectangulaire, tandis que celle de M. Souquet présente les contours d'un S majuscule. Sur la surface plate de la lettre on lit, entre deux ornements en zigzag, l'inscription suivante :



Fibule de la collection Souquet.

« *Si amas ego*...

« Si tu m'aimes, moi je...

« Je n'ai aucune explication satisfaisante à donner pour le mot qui suit *ego*.

« La fibule de Rocquigny est d'un type connu; la fibule de Naix (Meuse) présente avec elle la plus grande ressemblance extérieure, l'inscription seule diffère. De même on peut rapprocher de la fibule de M. Souquet une fibule trouvée

à Niort et publiée par M. Parenteau dans l'*Inventaire archéologique* des bijoux de sa collection (p. 33, pl. XIV, nos 9-10). La fibule de Niort affecte la forme d'un P majuscule, sur la boucle duquel on lit au pointillé :

SI ME ΛMΛS VENI

« Je ne crois pas que M. Parenteau ait eu raison de vouloir chercher dans le *Cantique des Cantiques* la source de ce petit texte. La formule est trop banale pour mériter une explication aussi raffinée.

« Nous voici donc en présence de trois fibules évidemment de la même main et dont l'une a été trouvée à des centaines de kilomètres de l'endroit où on a découvert les deux autres. Cela viendrait confirmer le témoignage architectural que j'invoquais plus haut : Étaples était à l'époque romaine un port de commerce. Je n'ai pu trouver nulle part ailleurs de fibule en forme de lettre de l'alphabet. Quand il a écrit l'article *fibula* du dictionnaire de MM. Daremberg et Saglio, M. Reinach ne connaissait que celle de Niort. Il est donc intéressant de pouvoir localiser dans une certaine mesure la fabrication de ces petits objets que jusqu'à présent les archéologues ont un peu délaissés.

« Pourquoi maintenant ces fibules présentent-elles la forme d'une lettre de l'alphabet? C'est sans doute la lettre initiale du nom du donateur ou de celui du destinataire.

« Ce petit monument est jusqu'à présent inédit; j'ai eu la bonne fortune de le découvrir en septembre 1896 dans les collections de M. Souquet.

« 5° *bis* Une statuette en bronze, qu'on aurait trouvée en 1885 entre Camiers et Étaples, représente un jeune homme nu tenant dans sa main gauche une tablette rectangulaire où on lit :

ANTIOXEON
■ιΩN·EΠI·
ΔΛΦNIII

« Ce qui devrait se lire : Αντιοχε(ι)ον ⌊αγ⌋ων(α) επι Δαφνή

(Vaillant, p. 156); je tiens de M. Reinach que ce bronze est une falsification déjà connue. Dans la *Revue archéologique* (1895, t. XXVI, p. 264), il a dépouillé le catalogue d'une vente anglaise, où il a trouvé la mention suivante :

« N° 192. *A greek bronze figure of a man, nude, holding in his left hand a tablet raised above his head, with three lines of raised inscription, commencing* ANTIΩXEON SVΩNE III

« Statuette grecque en bronze représentant un homme nu élevant de sa main gauche, au-dessus de sa tête, une tablette avec trois lignes d'inscription en relief, commençant ainsi : ANTIΩXEON SVΩNE III. (Extrait d'un *Catalogue of a very interesting collection of watches, etc... which will be sold by auction by Messrs Sotheby, Wilkinson and Hodge, on thursday* 10th *of February*, 1881.)

« Malgré l'incorrection de la copie du catalogue anglais, on peut affirmer que le texte était identique à celui du bronze soi-disant trouvé à Étaples. Comme le bronze anglais a été vendu en 1881, il ne serait pas impossible qu'il ne fît qu'un avec celui des Dunes de Camiers qui ne fut trouvé (?) qu'en 1885. Deux bronzes inédits du Musée Guimet et un bronze d'Amiens rentrent dans la même série de falsifications.

« 6°-7° En 1873, près du château d'Étaples, et en 1876, près de la *pièce-à-liards*, M. Vaillant aperçut et dessina deux fragments de tuiles estampillées portant des lettres mutilées (Vaillant, p. 248).

« Sur le premier on lit :

CLSA'

« Sur le deuxième :

CLSA IVI

« Qu'il faut lire *Cl(assis) Sam(brica)* en rapprochant des marques CL BR de la *classis Britannica*.

« 8°-99° Les collections de Rocquigny, Enlart, Maillé et Souquet renferment un grand nombre de marques de potiers

découvertes à Étaples. Ayant eu l'occasion de copier celles que renferme la collection de M. Souquet, je ne crois pas inutile de les faire connaître.

« Je suivrai dans mon énumération l'ordre le plus strictement alphabétique.

« Dans le *Bulletin de la Commission des antiquités du Pas-de-Calais* (t. II, nº 1, p. 92), M. G. Souquet, le père de l'archéologue actuellement vivant, avait publié d'une façon très incorrecte vingt-quatre marques de sa collection. Sept de ces estampilles ont disparu et ne sont connues que par ses copies. — Toute marque sans indication est une estampille placée au fond d'un pot samien et copiée par moi en septembre 1896 dans la collection Souquet; j'indique par (G. S.) les lectures de M. Gustave Souquet; un astérisque signale les estampilles dont les fouilles de Bavai ont fourni les analogues :

8º AC—BI (G. S.) Lecture suspecte.
*9º ADVOCISIO *Advocisi opus* (G. S. lisait ADVOCIS).
10º AETERNIIO *Aeternii opus.*
11º ALBILLI *Albilli.*
*12º ALBVCI *Albuci* (G. S. correct).
*13º ALBVCI *Albuci.*
*14º ALBVCIANI *Albuciani* (G. S. *sic* : ALBVCIANI).
15º AMILM *Amilii manu* (G. S. *sic* : AMILVI).
16º APOLAVSTI *Apolausti.*
*17º A·T·T·IC·I·M *Attici manu.*
*18º AVENTINI·M Lille, collection Debièvre. *Aventini manu.*
*19º CALAVAF *Calava f(ecit).*
20º CAPITRIO Marque inédite.
*21º CERIALI[·MA] *Cerialis manu.*
*22º CESORINI *Censorini* (G. S. *sic* : SORINI).
*23º CINIVSM *Cintusmi.*
24º IM[ANNIƆ] *Cinnami.* Sur la panse d'un vase brisé.
25º [I]MANı[ИIƆ] *Cinnami.* Sur la panse d'un vase brisé.

26° IMAN[NIↃ] *Cinnami*. Sur la panse d'un vase brisé.

*27° CINTVSMV■■ *Cintusmus*.

28° COBNIIRT·F *Cobnertus fecit*.

29° [CO]CCIVSF ou ■CPIVSF ou ■CDIVSF Fruste.

30° CO■WVW Peu clair. Ma collection.

*31° [CR]ACVNAF *Cracuna fecit*.

32° [C]ROBISOM *Crobiso manu*.

33° CVRCI·MA *Curci manu*. Collection Rodière à Montreuil.

34° CVRMILLIM *Curmilli manu*.

35° DEOMIM (G. S.) Vase entier. *Decmi manu* (?).

36° DOIICCI *Doiicci*. Sur la panse d'un vase brisé.

37° DOIICCI *Doiicci*. Sur la panse d'un vase brisé.

38° EVRI (G. S.) Lecture suspecte.

*39° GEMINIM *Gemini manu*. Vase entier (G. S. qui lit GEMININI).

*40° GEMINIM *Gemini manu*. Vase trouvé en mer (G. S. qui lit GEMININI).

41° GENTOR·F *Genitor fecit*.

*42° ICNMIN ou ICNV■M *Icnus manu* (G. S. *sic* : ICMIN).

43° I·ISSOVV Sans doute *Mossi manu*.

44° IVLIANI *Juliani*.

45° IVLLINIM *Jullini manu*.

46° IVONIM *Ivoni manu* (?) (G. S. *sic* : IVIN).

47° LOCıı■ *Logirni manu*. Lille, collection Debièvre.

48° LVDCVIC (G. S.) Lecture suspecte.

49° MACCALI·M *Maccali manu*.

*50° [MAC]■ıINM *Macrini manu*. Ma collection.

*51° MAC[RI]NVS *Macrinus*.

52° MAGIO[FI] *Magi officina*.

53° MAGI·OF *Magi officina*.

*54° MALLEDVF *Malleduus fecit* (G. S. *sic* : MALLEDVI).

*55° MALLEDVF *Malleduus fecit* (G. S. *sic* : MALLEDVI).

*56° [M]ALLEDVF *Malleduus fecit*.

57° MALLIACI *Malliaci.*
58° M·ART·M *Martis manu.*
59° MARXI (?) *Marixi* (?).
60° MASVETI *Masueti.*
61° MAXIMII·M ou MAXIMI·M *Maximi(i) manu.*
62° MOSSIMAN *Mossi manu.*
63° MVXTVLLIM *Muxtulli manu.*
64° MVXTVLLIM *Muxtulli manu.*
65° M■■DVS *M.....dus.*
66° NAM[IL]IANI *Namiliani.*
67° OF·BA[SSI] *Officina Bassi.*
68° ■■OFI Lille, collection Debièvre. ....*officina*...
69° OF·VIRILI *Officina Virilis.*
70° ONIFA■ (?) Lille, collection Debièvre. Fruste.
71° ■PA■ALVI Lille, collection Debièvre. Fruste.
72° PATIRMV *Patirmu* (sic).
73° ■■PEIVS *Pompeius.*
*74° PIINTI[I·MAN] Lille, collection Debièvre. *Pentii manu.*
75° PVOMIM *Pucni manu.*
76° QVINTIM *Quinti manu.*
77° QVINTIM *Quinti manu.*
78° REBVRRI·OF *Reburri officina.*
79° RVFIANI *Rufiani.*
*80° RVF[FI]M *Ruffi manu.*
*81° SACRILLI *Sacrilli.*
82° SANTIANIM *Santiani manu.*
83° S·DATI[·M] *Sedati manu.*
84° [S·]DATI·M Ma collection. *Sedati manu.*
85° ■VRƎS Sur la panse d'un vase. *Servius.*
*86° SEVERI *Severi.*
87° SEVERINI·W *Severini manu.*
88° SEXTVS·FE *Sextus fecit.*
*89° SIICV[N·M] *Secundi manu.*
90° SILVANIM *Silvani manu.*
91° TAC■■ (G. S., lecture inédite TACMI).
92° TASCILLVS·F *Tascillus fecit.*
93° ■■TETTARO *Officina Tettaronis.*

*94° [TI]TVRO·F *Lituro fecit.*
*95° TITVRONIS *Tituronis.*
96° ■■VDCM (?) ?
97° VLC-VIC (G. S.) Lecture suspecte.
98° ·P·I·E· Vase pastillé et épigraphié : légende grecque en lettres latines (πίε = bois).

« 99° A Dannes, non loin d'Étaples, sur la voie romaine de Boulogne à Étaples, on a trouvé, en 1823, un anneau de laiton avec l'inscription (disparue) :

■IR TER DE DIE ME' ■■
......ir ter de die mel......

« M. Vaillant (p. 194) y verrait une prescription médicale.

« 100° A Frencq on a trouvé, dans le dallage de l'église, un bloc de pierre sculpté et épigraphié qui provenait sans doute d'Étaples. En haut, l'on y voit figuré Apollon adoré par deux personnages; en-dessous, dans un cartouche à ailerons, on lit l'inscription :

$\overline{\text{III}}$ · RAD

« *Triremis Radians.*

« C'est un ex-voto offert au dieu solaire Apollon, patron de la trirème la « Rayonnante, » par l'équipage de cette trirème (Vaillant, p. 46). Cet intéressant bas-relief est déposé au Musée de Boulogne, où j'eus l'occasion de le copier en septembre 1896.

« La collection de M. Vaillant à Boulogne renferme entre autres objets remarquables un petit scarabée égyptien trouvé à Étaples où l'on déchiffre sans peine le cartouche prénom de Thouthmosis III.

« Le scarabée est sans doute d'époque gréco-romaine : on en a trouvé par centaines à Carthage et en Sardaigne. On a même trouvé à Étaples un bronze représentant la déesse Isis allaitant son fils Horus. Un anneau avec le sigle grec Ψ est une troisième preuve de l'existence à Étaples d'un port de commerce. J'en reparlerai plus loin.

« Maintenant que nous avons passé en revue une centaine de petits monuments épigraphiés, voyons ce que les textes nous apprennent sur la ville disparue qui a fourni aux archéologues une si abondante moisson d'antiquités.

« La Table de Peutinger mentionne entre Boulogne GESOGIACO QVOD NVNC BONONIA et Lillebonne IVLIOBONA une station du nom de GRAVINVM. Il est vrai que cette station est généralement placée en Normandie à Grainville ou au Greaume, et tous les géographes, y compris M. Desjardins, ont prétendu que la Table plaçait GRAVINVM à dix lieues de Lillebonne. Il suffit de jeter un coup d'œil sur une édition quelconque de la Table pour s'apercevoir que c'est une erreur : GRAVINVM est à dix lieues de Boulogne, dix lieues gauloises font 22 kilomètres 220, la *pièce-à-liards* d'Étaples est à 22 kilomètres 200 des remparts de la ville haute de Boulogne; je suis donc porté à croire que Gravinum est la ville romaine découverte à Étaples.

« La voie romaine de Boulogne à Lillebonne avait entre Boulogne et le Crotoy le tracé suivant : Braquerecque, Saint-Léonard, Pont-de-Briques, Condette, le hameau du Chemin, Dannes, Camiers, Étaples, Villiers, Capelle, Raug du Fliers, Verton, Waben, Conchil-le-Temple, Colline, Villers-sur-Authie, Bretagne, Rue, Becquerelle et le Crotoy; de là on passait la Somme dans un bac et on débarquait à Saint-Valéry pour continuer vers le sud-ouest sur Lillebonne.

« Voyons maintenant ce que nous apprend la *Notice des Dignités* sur la défense de ces côtes contre les pirates saxons.

« *Sub dispositione viri spectabilis Ducis Belgicae secundae.*

« 1° *Equites Dalmatae*, *Marcis in litore Saxonico.*

« *Marci*, peut-être aussi bien Marck, Mardick ou Marquise; comme les plages sablonneuses de la mer du Nord rendaient partout le débarquement facile, au lieu d'une flotte on trouve un corps de cavalerie légère qui pouvait, sinon mettre obstacle au débarquement des Saxons, du moins les empêcher de se répandre dans le pays.

« 2° *Praefectus classis Sambricae in loco Quartensi sive Hornensi.*

« Il est tout d'abord évident que la *classis Sambrica* tire son nom de la rivière *Samara*, la Somme. Il faut donc chercher à l'embouchure de la Somme l'une des deux stations de la Notice. Nous savons de plus, par les tuiles épigraphiées de M. Vaillant, que l'autre station de la Notice était située à l'embouchure de la Canche. Essayons donc par l'examen du nom de ces stations de déterminer laquelle était à Étaples et laquelle était dans la baie de la Somme; nous verrons que le nom du *locus Hornensis* se retrouve intact dans celui de la pointe de l'Hornez ou de Lornel, comme on a pris récemment la mauvaise habitude de l'écrire. Il faut probablement décomposer ce nom en Hors-nez, par analogie avec Gris-nez et Blanc-nez. Nez (en anglais *ness*) signifie pointe ou cap. Quant au *locus Quartensis*, son nom est identique à celui de (ad) Quartam (leugam) porté par plusieurs localités situées sur des voies romaines à *quatre lieues* d'un établissement romain de quelque importance. On peut choisir pour le *locus Quartensis* entre le Crotoy et Saint-Valéry-sur-Somme. Dans les deux endroits on a découvert des antiquités romaines. Mais seul le Crotoy satisfait à la condition impliquée par le nom même du *locus Quartensis*. En effet, Pline nomme entre les *Morini* et les *Ambiani* la peuplade des *Britanni*, qui semble avoir occupé le Ponthieu actuel, entre la Somme et la Canche. Il existe, dans la commune de Villers-sur-Authie, un hameau situé sur la voie de Boulogne à Lillebonne et qui porte le nom de Bretagne. Je suis persuadé que c'est là qu'il convient de chercher la capitale des Britanni de Pline; de plus, ce hameau est à neuf kilomètres du Crotoy, qui justifierait ainsi son nom de *locus Quartensis* (4 lieues = 8888 mètres). Remarquons qu'il est impossible d'intervertir les identifications et de mettre dans la baie de la Canche le *locus Quartensis;* le nom ne serait plus explicable.

« 3° *Tribunus militum Nerviorum, portu Aepatiaci.*

« En suivant l'ordre géographique, on reconnaîtra que c'est au Tréport, à l'embouchure de la Bresle, qu'il convient de placer le *Portus Aepatiaci;* c'est le seul port de la Belgique situé au sud de la Somme.

« Voilà donc ce que nous apprend ce chapitre de la Notice. Un autre paragraphe de cette même liste est encore bien plus important.

« *Sub dispositione viri spectabilis ducis Tractus Armoricani et Nervicani.*

« Qu'est-ce que ce *tractus Nervicanus?* Je crois que c'est la côte de la Gaule Belgique et j'invoquerai en faveur de cette identification :

« Un passage d'Eutrope (l. IX).

« *Carausius, cum apud Bononiam per tractum Belgicae et Armoricae pacandum mare accepisset, quod Franci et Saxones infestabant..., etc...;*

« Et une lettre de Paulin de Nole (lettre XVIII), où il qualifie la *terra Morinorum* de *remotissimus Nervici litoris tractus.* Ghesquière et Haigneré ont aussi admis le rapprochement que je propose.

« On trouve ensuite dans la Notice la mention suivante :

« *Tribunus cohortis primae novae Armoricae Grannona in litore Saxonico.*

« Sous les ordres de ce tribun sont neuf *praefectus militum* à *Blabia*, *Venetis*, *Osismiis*, *Mannatias*, *Aleto*, *Constantia*, *Rotomago*, *Abrincatis*, puis le *Praefectus militum Grannonensium Grannono.* Je crois, avec Bœcking et dom Bouquet, que *Grannonum* et *Grannona* ne font qu'un, et je proposerai d'identifier ce *Grannonum* avec le *Gravinum* de la Table de Peutinger, qui, comme nous l'avons vu, doit être placé à Étaples. Le moine de Colmar qui écrit *Vironum* pour *Virvinum* peut bien avoir écrit *Gravinum* pour *Grannonum.* Remarquons de plus que, d'après l'ordre même de la Notice, *Grannonum* est au nord de Rouen, et si *Grannonum* était par exemple Granville, le *dux Nervicani* et *Armoricani tractus* n'aurait pas eu un seul homme dans un bon tiers de son commandement. On voit donc avec quel soin les Romains avaient établi sur les côtes de la Manche le système de défense maritime. Les côtes de la mer du Nord étaient gardées par les cavaliers Dalmates de Marck. La *Classis Britannica* établie à Lynme et à Boulogne interdisait aux pirates le passage du Pas-de-Calais. La Canche était gardée par les

soldats de *Grannonum* et les marins du *locus Hornensis*, *Britannia* ou Bretagne couvrait la vallée de l'Authie et la flotte du *locus Quartensis* protégeait l'estuaire de la Somme. Les soldats Nerviens du portus Aepatiaci empêchaient toute incursion dans la vallée de la Bresle. Tout le long des côtes de la Bretagne s'échelonnaient les forteresses : Rouen, Coutances, Avranches, Saint-Servant, le Coz-Yeaudet, Carhaix, Vannes et Blaye n'étaient que les anneaux de la chaîne puissante qui parvint si longtemps à défendre la Gaule contre l'invasion des Barbares. »

Séance du 10 Novembre.

Présidence de M. l'abbé H. Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Blanchet (Adrien). *Le clocher de la cathédrale de Dax.* Dax, 1897, in-8°.

Caron. *Trouvailles de monnaies du moyen âge à Delphes.* Paris, s. d., in-8°.

Ferrero (E.). *Antichità tortonesi nei musei di Allesandria e di Tortona.* Roma, 1897, in-4°.

Travaux.

M. l'abbé Thédenat, président, communique à la Société les photographies d'une poutre, longue de cinq mètres, sur laquelle on a sculpté d'un côté la vie de Notre-Seigneur, de l'autre la vie de la benoîte Vierge; ce monument, qui a une valeur artistique réelle, provient de Bourgogne et a été acheté par M. Singher, qui l'a placé dans sa maison dite de la reine Bérangère au Mans.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« Le 12 mai dernier, M. Habert, conservateur du Musée archéologique de Reims, a présenté à la Société plusieurs objets romains trouvés à Reims, parmi lesquels j'ai remarqué une empreinte sur une matière durcie, couleur cuir,

qui doit être un fragment de bâtonnet analogue à ceux qui ont été déjà recueillis à Reims par M. Duquénelle et qui sont aujourd'hui conservés au Musée de Saint-Germain[1].

« Les fragments trouvés par M. Duquénelle proviennent de collyres secs qui se débitaient sous forme de bâtonnets, analogues à nos bâtons de cire à cacheter. Lorsque la matière était encore molle, on imprimait sur ces bâtonnets le nom de l'oculiste qui avait composé le collyre, le nom du collyre et le nom de la maladie pour laquelle il était employé. Il est absolument certain que les cachets en matière dure, dits cachets d'oculistes, servaient à faire ces empreintes.

« C'est un fragment de bâtonnet analogue que M. Habert a présenté à la Société.

« On lit, en effet, en très beaux caractères :

MIVCVND*i*
*e*VODADASP*r*

« Je n'hésite pas à transcrire :

M(*arci*) *Jucundi* [*e*]*uod*(*es*) *ad asp*(*ritudines*.)

« C'est un spécimen très intéressant et très net de ces marques apposées sur les collyres secs à l'époque romaine. C'est jusqu'ici le fragment de collyre qui porte l'inscription la plus longue et la plus nette. Un des cachets de Reims appartient précisément à un oculiste dont le surnom est aussi *Jucundus*[2]. »

M. Héron de Villefosse dit ensuite que M. le baron Edmond de Rothschild a eu l'obligeance de lui faire part d'une lettre qui lui a été adressée de Turquie et qui est ainsi conçue :

Drama, par Salonique, 19 juin 1897.

Monsieur le baron,

Je prends la liberté d'attirer votre attention sur une inscription romaine que j'ai relevée sur une plaque de quartz servant de margelle à un puits, dans une maison turque à Boriane, village qui se

1. Cf. Grotefend, *Die Stempel der röm. Augenärtze*, n. 102, 103; Espérandieu, *Recueil de cachets d'oculistes romains*, n. 152, 152a; Thédenat, *Bulletin critique*, 1896.

2. *Cassius Jucundus*. Cf. Espérandieu, *Recueil*, n. 141.

trouve à environ 30 kilomètres de Cavalla. Nous sommes d'ailleurs près des ruines d'une ancienne ville romaine, qu'on appelle dans le pays Philippines (*sic*). On y voit les restes d'un château, d'une forteresse sur la montagne, d'un arc de triomphe avec inscriptions latines. On y trouve d'anciennes monnaies romaines, etc. On m'a assuré que M. Renan y est venu pour y faire des études pour sa Vie de saint Paul, etc., etc.

Il est évident qu'il s'agit des ruines de Philippes, en Macédoine, explorées par notre savant confrère M. Heuzey, et non par M. Renan.

Le correspondant de M. le baron de Rothschild a joint à sa lettre une copie de l'inscription romaine en question, qui peut être certainement corrigée sur plusieurs points :

(*Copie envoyée.*)	(*Redressement proposé.*)
MAGIA . L . F . SI.....	MAGIA . L . F . S*ecu*
NDA . SIBI . ET CA...	NDA . SIBI . ET CA*eci*
LIO . C . L . PIHARCI...	LIO . C . L . PHILARG*yro*
VIRO . SVO . ET I MAG	VIRO . SVO . ET L MAG*io*
LE VET . LEG . XIII PATRI	L F VET . LEG . XIII PATRI
SVO ET M VESONIO	SVO ET M VESONIO
M . F . REPENTINO FRA	M . F . REPENTINO FRA
TRI . SVO . ET . ANINIAE	TRI . SVO . ET . ANINIAE
II . APIDI . VIVA . SIBI . ET	*hel*PIDI . VIVA . SIBI . ET
	suis fecit.

Magia L. f(ilia) S[ecu]nda sibi et Ca[eci]lio C. f(ilio) Philarg[yro], viro suo, et L. Mag[io] L. f(ilio), vet(erano) leg(ionis) XIII patri suo et M. Vesonio M. f(ilio) Repentino fratri suo et Aniniae [hel]pidi.

Viva sibi et [suis fecit.]

Cette inscription ne se trouve pas au *Corpus* latin ; elle est probablement inédite. D'après les indications données plus haut, elle paraît provenir de Boriani, village situé au nord de Philippes, sur le passage de la route de Drama, dans une plaine élevée et fertile. M. Heuzey, qui a exploré cette localité, y a relevé plusieurs inscriptions[1].

1. *Mission archéologique de Macédoine*, p. 121 et suiv., n. 55, 56, 57. Cf. *Corp. inscr. lat.*, III, n. 644, 645.

M. Samuel Berger, membre résidant, entretient la Société de la Bible d'Ossuna, récemment étudiée par lui en Espagne, et des notes pour l'illustration du psautier qui s'y trouvent. Il montre que les miniaturistes du moyen âge étaient strictement tenus par des thèmes écrits et qu'ils ne s'en écartaient guère.

Le mémoire de M. Samuel Berger est renvoyé à la commission de publication.

M. Michon, prenant texte d'un article de M. Perdrizet, présente quelques observations sur un lion antique du Musée du Louvre.

M. P. Arnauldet, associé correspondant national, rectifie les noms de deux témoins qui figurent dans un acte des archives notariales de Padoue. Ce document, relatif à A. Mantègne et à sa famille, il l'avait communiqué à la séance du 13 mai 1896[1]. Ayant eu l'occasion de voir une seconde fois les Protocoles du notaire où il est conservé, il a pu se convaincre qu'il fallait lire :

Ser Paulus de Manis au lieu de *Ser Paulus de Artus*.

et

Ser Petrus Calzeta, *pictor* au lieu de *Ser Petrus Malzeta pictor*.

Ces deux rectifications étaient nécessaires, car elles portent sur le nom de famille des deux témoins.

La lecture du nom de famille du peintre, contemporain et ami de Mantègne, est en outre établie sûrement par plusieurs autres contrats des mêmes archives :

1° Acte du 14 décembre 1473; parmi les témoins figure : M. Petrus Calzeta pictor q. ser Antonii[2].

2° Acte du 13 avril 1480; est encore témoin : M. Petrus pictor q. ser Benedicti Calzeta. L'acte est fait : « In domo

1. *Bulletins* 1896, p. 189-192. L'acte est du 23 mai 1480. Protocoles de A. de Bragatio.

2. *Ibid.*, not. vol. 608, fol. 48.



habitationis ser Antonii Pizacomunis q. ser Artusini civis et habitatoris Paduae in contracta Sanctae Luciae[1]. »

Nous pensons que dans ces deux actes il s'agit du même peintre malgré la différence de prénom du père de Petrus Calzeta. Ces erreurs sont fréquentes dans les minutes des notaires rédigées avec bien moins de soin que les originaux, qui seuls d'ailleurs avaient force exécutoire.

3° Acte du 26 août 1480 passé entre « ser Antonius Pizacomunis, » d'une part, et « ser Franciscus et Matheus de Pizacomunis fratres merciarii, » d'autre part; un des témoins est : ser Petrus Calzeta pictor[2].

Remarquons que ser Antonius Pizacomunis, partie dans ces deux derniers contrats, est un des témoins de l'acte du 23 mai 1480 relatif à Mantègne. Il figure en outre dans un autre acte notarié, toujours avec le peintre Petrus Calzeta, que nous avons trouvé aux archives notariales de Trévise.

4° Acte du 20 avril 1482 : « M. Petrus Calzeta pictor, habitator Paduae et ser Antonius Pizacomunis de Padua, tanquam nuncii Bartholomei de Bolle[3]. »

D'autres documents doivent certainement exister aux archives notariales de Padoue sur ce peintre contemporain et ami de Mantègne, mais l'organisation défectueuse de ce dépôt depuis l'an dernier empêche toute recherche historique[4].

1. *Ibid.*, not. vol. 609, fol. 527.
2. *Ibid.*, not. vol. 609, fol. 601.
3. Arch. not. Treviso. Prot. d'A. Berenghi, fol. 75.
4. Un projet de loi sur les Archives notariales italiennes, actuellement déposé à la Chambre des députés d'Italie, donne satisfaction tant aux intérêts administratifs qu'aux intérêts historiques. Il réunit ces archives aux archives d'État et crée autant d'Archives qu'il y a de provinces, c'est-à-dire soixante-neuf dépôts. Les formalités d'autorisation préalables sont par ce fait supprimées, sauf pour les documents postérieurs à 1860. Un autre projet, connexe à celui-ci, organise ces nouveaux dépôts. Toutefois remarquons que, si ces lois sont votées par les Chambres italiennes, tout en améliorant la situation faite aux travailleurs et en facilitant les recherches, elles modifieront peu l'état actuel « des archives administratives, » car il faudrait trop de fonds pour construire des bâtiments pouvant contenir la réunion de tant de documents.

M. P. Arnauldet signale ensuite un ensemble d'actes de notaires, qu'il a relevés aux archives de Trévise, relatifs à des imprimeurs de cette ville qui ont également exercé leur profession à Vicence, Padoue et surtout à Venise. Ces documents, il se propose de les publier plus tard dans un travail sur l'*Histoire du livre en Italie de* 1464 *à* 1500.

Voici ces contrats par ordre chronologique :

1° 1471, 26 février : Debitum M^ri^ Ludovici de Parma cartarii q. ser Michaelis de Parderinis de Parma habitator in contra Sambugolis, — 1473, 29 avril, — 1474, 12 januarii, — 1478, 6 februarii : trois autres actes se rapportant au même papetier.

2° 1481, 30 octobre : Transaction entre Johannes de Colognia filius quondam ser Johannis de Colognia et Michaellem Surdum stampatorem de la Fulla f. q. ser Thadei de Parma. Hermann (Lichtenstein) de Colognia est mandataire de Johannes de Colognia. Parmi les témoins figure l'imprimeur Johannes f. q. Ugonis de Alemanea Bassa. — Autre contrat relatif au même Michael Surdus, « cartarius in Tarvisio habitator ad Fullam de Extra et prope Taruisium, » du 2 janvier 1482.

3° 1482, 14 januarii : Procuration d'Hermann Lichtenstein, commissionnaire de Joh. de Colognia, à Cipriano de Venise.

4° 1482, 29 januarii : Un contrat d'apprentissage entre un certain Jacques de Postoina et le papetier-imprimeur Michel Surdus « tam in stampando libris, faciendo papirum sive Cartas, quam alia..., et casu quo iret Venetiis, ire secum... »

5° 1482, 23-25 februarii : Convention entre M^ro^ Lodovico fo de S. Michael de Parma cartaro a San Bugole de Treviso, Annibal de ser Filippo de Fossio etiam de Parma al presente stampador a Treviso, Pelegrino de ser Baptista de Pasquali da Bologna etiam stampador ut supra, ser Bartholomeo del q. ser Juane de Confalonerii de Salò stampador ut supra. Les caractères, presses, etc., proviennent de l'imprimeur français de Padoue, Pierre Maufier, originaire de Rouen.

6° 1482, 29 aprilis : Témoin : Ser Johanne Grande stampatore q. ser Ugonis de Flandria habitatori Tarvisio. Au

début de l'acte est inséré un autre du 8 juin 1481, dont les témoins sont : Jacobo Bertono (= Britannico) de Palazalo, habitatori Venetiis, — Francisco de Cremona stampatore in Venetiis et Antonio de Strada etiam stampatore in Venetiis.

7° 1483, 22 martii : M. Johannes q. Ugonis de Flandria stampator librorum qui ad presens moratur in Tarvisio contra Mum Bartholomoeum de Salodio stampator librorum in Burgo Sancti Thomasii civitatis Tarvisii. — 1488, 24 aprilis : Ser Baptesta Cier filius Mri Gabrielis de Parma in fullum de San Bugolis ; son mandataire est Bartholomoeus de Salodio, précité.

Présentons quelques remarques sur chacun des ces imprimeurs :

1° Papetiers et imprimeurs originaires de Parme : Ludovicus de Parma q. ser Michaellis de Paderinis de Parma, papetier à Zanbugole, district de Trévise, de 1473 à 1488 ; c'est lui qui fournit le papier aux imprimeurs figurant dans la convention des 23-25 février 1482. — Ser Baptista Cier f. Mri Gabriellis de Parma (acte du 24 avril 1488), habitant aussi « in fullum de Sanbugolis, » devait être un de ses ouvriers. — Michael Sardus, de Parme, imprimeur et papetier « ad fullam de Extra et prope Tarvisium, » n'est signalé ni par Hain-Burger[1], ni par Reichhart[2]. C'est un nouvel imprimeur de Trévise en 1481 et 1482. — L'imprimeur « Annibal ser Filippo da Fossio (Foxio) da Parma al presente stampador a Treviso » (acte du 23-25 février 1482) était connu comme typographe à Venise de 1485 à 1487, mais pas antérieurement.

2° Imprimeur originaire de Bologne : Pelegrino de ser Baptista de Pasquali da Bologna, partie dans le contrat des 23-25 février 1482, imprime à Venise de 1483 à 1494, soit seul, soit associé aux frères Dionysius et Dominicus de Bertochis, également originaires de Bologne[3]. A cette époque, il

1. L. Hain, *Repertorium Bibliographicum*. Indices Uberrini, op. C. Bürger. Lysiae, 1891.

2. *Beitræge zür Inkunabelnkunde*. Leipzig, 1895.

3. Dans les actes des notaires de Bologne ils se disent également

se rapproche de Bologne. De 1495 à 1500, nous le trouvons en effet à Scandiano sous la protection du comte M.-M. Boiardo et associé à Gaspare Crivello.

3° Imprimeur originaire de Salò, sur le lac de Garde : un seul imprimeur de Trévise, originaire de Salò, figure dans les contrats que nous avons analysés, c'est Bartholomoeus de Confaloneriis de Salodio, ou Salò. Cette ville était alors avec Toscolano, Palazolo, un grand centre de fabrication de papiers. B. de Confaloneriis imprime à Trévise de 1478 à 1507..., soit seul, soit associé à Morellus Gerardinus, également de Salò. Moretus Antonius, imprimeur à Venise (1495), l'ami de G.-B. Egnazio, était également originaire de Salò.

4° Imprimeurs originaires de Crémone : Franciscus de Cremona (acte du 8 juin 1481) n'est mentionné par aucun bibliographe. C'est un typographe à ajouter à la liste de ceux de Venise. — Antonius de Strada da Cremona, d'une famille de notaires et de gens de robe dont on rencontre un grand nombre de membres dans les actes des archives de cette ville, imprime à Venise de 1481 à 1495.

5° Imprimeur originaire de Palazolo : Jacobo Bertono est écrit par erreur, à n'en pas douter, pour Jacobo Britannico da Palazolo (acte du 29 avril 1482). En 1483 et 1484, il est établi à Venise, puis associé à son frère Angelus, à Brescia, à partir de cette époque.

6° L'imprimeur français Pierre Maufer, mentionné dans l'acte des 23-25 février 1482 comme ayant vendu ses instruments, avait imprimé à Padoue de 1472 à 1479 et à Vérone en 1480. En juin 1482, il s'installe à Venise, puis plus tard à Modena (1491-1492), puis à Crémone (1494). Nous perdons sa trace de 1483 à 1491, à moins qu'il ne soit revenu à Padoue.

7° Imprimeurs originaires de Cologne : Johannes de Colognia f. q. Johannis de Colognia (actes, 1481-1482) est trop connu pour que nous en parlions. Il a été associé à Nicolas

« Bononienses, » dans celui de Reggio d'Emilia ils se disent « Regienses. »

Jenson, et, lui ayant survécu, a été mêlé aux procès qui ont suivi la mort de cet imprimeur[1]. — Hermann Lichtenstein Coloniensis exerce son art à Vicence, Trévise et Venise. A Trévise, il semble qu'il n'ait été que commissionnaire de Jean de Cologne.

8° Imprimeur originaire de Flandre : ser Johannes f. q. Ugonis de Alemanea Bassa ou ser Joh. Grandis stampator q. ser Ugonis de Flandria (actes, 1481-1482) figure dans les contrats à côté des typographes de Venise, dont nous venons de parler. Il ne faut pas le confondre avec Johannes Herbort dictus Magnus ou Grandis de Selgenstad, imprimeur à Venise de 1474 à 1495.

Ces documents ajoutent quelques noms d'imprimeurs aux listes des typographes vénitiens et permettent de combler, pour une faible part, il est vrai, la grande lacune qu'offrent les archives de Venise : nous voulons parler de l'absence presque totale de Protocoles des notaires de cette ville antérieurement à 1577, date où ils ont été détruits dans l'incendie du Palais des Doges. D'autres archives apportent également leur contingent de documents : les principales sont Milan, Padoue, Bologne, Florence. Par l'intérêt des pièces qu'on y trouve qui se rapportent à notre sujet, on peut mesurer l'étendue de la perte que nous avons faite à la suite du désastre de 1577[2].

Séance du 17 Novembre.

Présidence de M. l'abbé H. Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Amardel (G.). *L'atelier monétaire de Saint-Lizier*. Narbonne, 1896, in-8°.

1. Nous avons copié à Venise, Pavie et Milan un grand nombre d'actes importants relatifs à N. Jenson et à sa succession, et nous sommes convaincus de n'avoir pas épuisé la matière.

2. Le récit de l'incendie du 20 déc. 1477 a été fait par un témoin oculaire, le patricien Molin. Voy. A. Baschet, *Les Archives de Venise*, et surtout la note de la p. 164. Paris, 1870, in-8°, p. 162-165.

AUBERTIN (Ch.). *Observations sur quelques armes de l'époque mérovingienne trouvées dans la Côte-d'Or.* Beaune, 1897, in-8°.

GAUTHIER (Gaston). *Les droits de salage, saunage et minage de sel à Nevers au XVI° siècle.* Nevers, 1897, in-8°.

— *Les registres de deux basses justices seigneuriales* (XVI° et XVIII° siècles). Nevers, 1897, in-8°.

LUCAS (Charles). *Deux photographies de l'abside de l'église de Saint-Pierre de Montmartre prises en 1867.*

WITTE (Alphonse DE). *Notes sur les monnaies des États-Belgiques-Unis.* Bruxelles, 1897, in-8°.

Travaux.

M. Mowat, membre résidant, présente une épée gauloise en bronze, qu'il a recueillie à Port-de-Roches, près Langon (Ille-et-Vilaine), où elle avait été retirée du lit de la Vilaine par un pêcheur. Longueur, 0m590; poids, 462 grammes; lame à renflement en feuille de sauge et à section amygdaloïdale, ornée de filets parallèles au tranchant; soie plate à bords renforcés, percée de trous pour le passage des rivets servant à la fixer dans l'emmanchement de la poignée. Un autre spécimen, semblablement retiré du lit de la Seine à Bligny (Seine-et-Oise), est conservé au Musée de Saint-Germain-en-Laye[1].

Jusqu'à présent, on n'avait que des notions très vagues sur l'âge de ces armes; voici cependant un rapprochement très significatif qui contribuera à éclairer cette question obscure; il est surprenant que personne n'y ait encore songé.

La forme de l'épée présentée à la Société est identique à celle qui est figurée sur un *quincussis* italique provenant d'Ariminum et conservé au Musée Britannique; ce poids monétaire, en forme de lingot quadrangulaire, est fidèlement gravé dans le *Catalogue of the coins in the British Museum; Italy*, de Poole (p. 28 et 29), que M. Mowat place aussi sous les yeux de ses confrères pour qu'ils puissent faire eux-

1. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, II, pl. XXV, n°° 12 et 13.

mêmes la comparaison. Un autre exemplaire de cet intéressant *quincussis* est au Musée Kircher de Rome et un troisième au Musée de Naples[1].

Or, ces lingots sont manifestement contemporains de celui sur lequel un éléphant est représenté, d'une part, et un porc, d'autre part[2], et, puisque ce dernier *quincussis* a été fabriqué à l'occasion de la victoire remportée par les Romains en l'an 275 av. J.-C. à Bénévent, où ils avaient eu affaire pour la première fois aux éléphants de guerre mis en ligne par Pyrrhus, il s'ensuit que les Gaulois ombriens se servaient à cette époque d'épées pareilles à celles que l'on a trouvées sur divers points de la Gaule, notamment à Port-de-Roches et à Bligny.

Ce qui vient d'être dit de l'épée s'applique également à son fourreau, figuré au revers des mêmes *quincussis* et pareil à celui qui est conservé au Musée d'artillerie actuellement transféré aux Invalides[3].

D'autres *quincussis* et as italiques permettent de faire de semblables rapprochements en ce qui concerne les boucliers gaulois[4].

M. Héron de Villefosse, membre résidant, présente à la Société les photographies de cinq fragments d'une mosaïque romaine découverte à Autun. L'existence de cette mosaïque était connue depuis longtemps, mais il n'était pas facile de l'étudier. Il fallait, pour l'examiner, descendre dans la cave d'un habitant d'Autun où elle occupait encore sa place primitive sur le sol antique. Grâce au bienveillant concours de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, grâce surtout au zèle vigilant de notre confrère M. Bulliot, président de la Société éduenne, cinq fragments de cette mosaïque, qui s'étend probablement encore sous d'autres

1. Garrucci, *Le monete dell' Italia antiqua*, pl. XIII et LXIX.
2. *Ibid.*, pl. XXII. — Poole, *Catalogue*, etc. — Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, I, p. 455, fol. 548.
3. *Revue archéologique*, XIII, 1866, pl. VI, fol. Q. — Garrucci, *Ibid.*, pl. LIX, fol. 3.
4. Garrucci, *Ibid.*, pl. LIX, fol. 2.

maisons, ont pu être enlevés et transportés au Musée de l'hôtel Rolin.

Ces fragments représentent :

1° Un monstre marin, avec l'avant-corps d'un taureau, galopant à gauche; au-dessous du taureau un trident; au-dessus, un fragment d'étoffe appartenant probablement au voile d'une Néréide. Long. 1m58, larg. 1m02.

2° Un monstre marin, avec l'avant-corps d'une chèvre, galopant à droite; devant lui, la queue d'un autre monstre marin. Long. 1m02, larg. 0m86.

3° Deux têtes de chevaux marins, tournées l'une à droite, l'autre à gauche et paraissant s'avancer de compagnie comme s'ils étaient attelés au même char. Long. 0m96, larg. 0m61.

4° Un monstre marin, avec l'avant-corps d'un griffon, s'avançant vers la gauche; devant lui les queues de deux autres monstres. Long. 1m41, larg. 0m85.

5° Des poissons de différentes formes.

Il est évident que cette mosaïque rentre dans la classe des mosaïques à sujets maritimes dont l'Afrique, depuis quelques années, nous a livré de si beaux et de si nombreux spécimens, mosaïques où apparaissent Neptune, Amphitrite, des tritons, des centaures marins, des néréides, tous les monstres et tous les poissons dont la mer est peuplée. Sans parler de la célèbre mosaïque de Neptune et d'Amphitrite, trouvée à Constantine et conservée aujourd'hui dans la salle Africaine du Louvre, il en existe de très beaux spécimens à Tunis au Musée du Bardo, provenant de Carthage, d'Hadrumète, d'Oudna, etc. En Gaule, à Vienne, le pays classique des mosaïques, on a trouvé deux pavages qui appartiennent à la même série.

M. Jean-J. Marquet de Vasselot, associé correspondant national, fait une communication au sujet d'un masque funéraire, en cuivre repoussé et doré, de fabrication limousine, qui fait partie de la collection de M. le comte I. de Camondo.

Le mort est représenté les yeux fermés; il a la barbe et la moustache rasées; sa figure est étroitement enserrée dans un chaperon dont la visagère, ornée d'une bordure gravée,

laisse passer au sommet du front une étroite bande de cheveux, coupée régulièrement. A l'intérieur de cet objet on voyait autrefois une étiquette ancienne portant cette inscription : *Chef d'abbé provenant de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil* (*Maine-et-Loire*). M. Marquet de Vasselot explique que ce chef n'est pas celui d'un abbé, vu que ces dignitaires ecclésiastiques n'ont jamais été représentés avec une coiffure de ce genre; le personnage dont il s'agit ne peut être qu'un laïque et presque certainement un bourgeois. Or, dans l'histoire de Saint-Florent écrite par dom Huynes, où sont cités tous les monuments funéraires élevés dans l'église abbatiale, on ne trouve la mention d'aucun tombeau élevé à un personnage laïque. Il semble donc très probable que ce masque ne provient pas de Saint-Florent; toutefois, comme il a fait partie d'une ancienne collection angevine, celle de M. Mordret, il doit provenir d'un des nombreux édifices religieux de l'Anjou ou du Maine qui renfermaient des tombeaux limousins.

Une partie de ces observations s'applique également à un masque de femme, aujourd'hui au Musée archéologique d'Angers, qui a, lui aussi, fait partie de la collection de M. Mordret, et qui porte également une inscription disant qu'il provient de Saint-Florent.

Ces masques funéraires doivent être comptés au nombre des très rares débris de tombeaux limousins qui sont parvenus jusqu'à nous. Parmi les statues complètes on ne peut citer que celle d'un évêque de la fin du XIIIe siècle, à Burgos; celle de Blanche de Champagne, duchesse de Bretagne, fabriquée en 1306, que possède le Musée du Louvre; et celle de Guillaume de Valence, comte de Pembroke, mort en 1304, qui est conservée à l'abbaye de Westminster. Le masque de la collection de M. de Camondo présente avec ce dernier monument des similitudes très frappantes. L'un et l'autre doivent dater de la première moitié du XIVe siècle.

M. Marquet de Vasselot compare ensuite ces deux masques, au point de vue de la technique, avec d'autres pièces limousines de la même époque, notamment avec deux chefs-reliquaires qui font partie de la collection de M. Desmottes.

Le premier de ces chefs, fabriqué pour contenir une relique de l'une des onze mille vierges, est identique à celui qui est aujourd'hui conservé à l'église Saint-Martin de Brive. Tous deux proviennent peut-être de l'abbaye de Grandmont; mais il est impossible de rien affirmer à ce sujet.

M. Charles Lucas, associé correspondant national, offre à la Société une photographie de Saint-Pierre de Montmartre faite, en 1867, par son père, ancien architecte de l'église. Il présente également un plan des fouilles à cette époque.

Le mémoire de M. Lucas est renvoyé à la commission des impressions.

M. Héron de Villefosse lit, de la part de M. Camille Jullian, de Bordeaux, une notice sur la traversée des Cévennes à l'époque romaine.

Le mémoire de M. Jullian est renvoyé à la commission des impressions.

Séance du 24 Novembre.

Présidence de M. l'abbé H. Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Corot (Henri). *Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne. Nomenclature des épées du type de Hallstatt, des rasoirs de bronze et de fer et des perles trouvés dans les tumulus de la Côte-d'Or*. Semur, 1897, in-8°.

Coutil (Léon). *Les constructions gallo-romaines du catelier de Criquebœuf-sur-Seine et la ville d'Uggate.*

— *Inventaire des menhirs et dolmens de France, Eure.*

Eude (Émile). *Les premiers découvreurs de Madagascar* (*Cosmos*, 1897).

Saglio (Edmond). *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, fascicule 24. Paris, 1897, in-4°.

M. Adrien Blanchet, membre résidant, dépose sur le bureau, de la part de M. Léon Coutil, associé correspondant national, deux publications récentes : l'une, intitulée *Les*

constructions gallo-romaines du catelier de Criquebœuf-sur-Seine et la ville d'Uggate, est un résumé des découvertes faites dans ces localités; l'autre porte le titre d'*Inventaire des menhirs et dolmen de France*, *Eure*. Ce travail, élaboré soigneusement et illustré de dessins sincères dus au crayon de l'auteur, présente d'autant plus d'intérêt que les monuments mégalithiques tendent à disparaître[1]. Il est vrai que certains archéologues en élèvent de nouveaux. Ainsi, M. Coutil signale deux dolmens construits récemment à Civières et à Marcilly-sur-Eure. Il est bon d'être renseigné sur ce nouveau genre de monuments faux.

Correspondance.

Le baron de Baye, membre résidant, écrit de Moscou le 16 novembre pour se rappeler au bon souvenir de ses confrères et leur faire la communication suivante :

« Dans une séance de la Société, un membre a parlé de l'église Saint-Basile de Moscou en disant qu'elle avait été construite par des architectes italiens. M. de Baye fit alors des réserves en affirmant que cet édifice lui semblait être de style russe. Tout récemment, un prêtre russe nommé Kousnétzoff a trouvé, dans un manuscrit de la première moitié du XVII[e] siècle conservé au Musée Roumanzoff (n° 622), les noms des deux architectes qui ont construit la basilique : ce sont des Russes nommés Postnik et Basma. Ce manuscrit porte le titre de : *Annales depuis le commencement de l'État russe jusqu'à l'avènement du tzar Alexis.*

« L'église Saint-Basile a été édifiée sous le vocable de la Vierge entre 1553 et 1555; les bulles sont de la fin du XVII[e] siècle. »

M. Wladimir de Bock, conservateur du moyen âge et de la Renaissance au Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, présenté par MM. l'abbé Thédenat et Germain Bapst, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant étranger. Le président désigne MM. Babelon, Schlumberger

1. Ainsi le dolmen de la Rechignerie (commune du Gault, Loir-et-Cher) a été brisé à l'aide de la mine en 1890 (*Bull. de la Soc. archéologique du Vendômois*, 1896, p. 176).

et Berger pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

M. Héron de Villefosse fait les deux communications suivantes relatives à des pièces d'argenterie antique trouvées en Italie et en Espagne :

« I. Un amateur distingué, M. Warneck, possède dans sa collection un petit service d'argenterie qui, à ma connaissance, n'a pas encore été signalé et qui mérite pourtant d'être connu. Il se compose de trente pièces, d'apparence très simple, qui constituent un ensemble de vaisselle plate, d'un usage journalier (*argentum escarium et potorium*) intéressant à étudier. Aucune pièce ne frappe par sa décoration; elles sont toutes unies ou ornées simplement d'un motif courant. On n'y voit ni figures mythologiques, ni plantes, ni animaux; aucun vase ne saurait être rapproché de ceux de Bernay, de Pompéï, de Hildesheim ou de Boscoreale; ce ne sont pas des pièces destinées à figurer sur un dressoir pour être admirées par les connaisseurs, mais c'est l'argenterie de tous les jours, celle d'un particulier aisé, de goûts modestes; nous dirions aujourd'hui que c'est le service d'argenterie d'un bon bourgeois.

« Si mes souvenirs ne me trompent pas, en voici le détail :

« 1. Un plateau rond, assez grand, muni par-dessous, près du bord, d'un anneau mobile qui servait à le suspendre.

« 2. Un grand gobelet évasé avec une anse en forme d'anneau ; il appartient à la catégorie des vases que les Italiens appellent *a mortaio*. Il a la forme du célèbre gobelet d'Herculanum dit de l'apothéose d'Homère, du grand gobelet orné d'un semis de plumes du trésor de Boscoreale, ou même des gobelets aux squelettes du même trésor. Comme ces derniers, il repose sur trois petits pieds isolateurs. L'orifice est entouré d'une bordure d'oves.

« 3 à 5. Trois petites tasses rondes (*acetabula*) sans anses, absolument unies; le métal est mince et l'orifice rentre légèrement à l'intérieur. Sous le pied, l'une des tasses porte une inscription au pointillé, en petits caractères capitaux, indiquant le poids des trois tasses et le nom de la personne

pour qui elles ont été fabriquées : SATTIAE · L · F · III · P// · Ɔ II.

« *Sattiae L(ucii) f(iliae) III (acetabula) p(ondo) uncias II, scriptula II* = 56 grammes 854.

« 6 à 8. Trois soucoupes (*scutellae*), rondes et unies, appartenant aux trois tasses qui précèdent.

« 9-10. Deux vases à anses (*scyphi*), formant pendants. Les anses imitent une baguette flexible et ployée en deux, dont les deux extrémités sont attachées à la panse et dont la partie centrale arrondie s'incline vers l'orifice du vase. L'un d'eux porte, sous le pied, une inscription au pointillé et en petits caractères capitaux, indiquant le poids des deux pendants et le nom de la personne pour qui ils ont été fabriqués : SATTIAE · L · F · II · P...

« *Sattiae L(ucii) f(iliae) II (scyphi) p(ondo)*...

« 11. Une coquille de petites dimensions, longue et presque plate.

« 12. Un vase à puiser (*trulla*), en forme de petite cuvette, avec une anse sur le côté et, du côté opposé, un bec allongé pour verser.

« 13 à 22. Dix cuillers (*ligulae*) à manche carré et coudé.

« 23 à 29. Sept petites cuillers (*cochlearia*) à manche pointu.

« 30. Cuiller à puiser (*simpulum*) à manche plat.

« Il est hors de doute que ce petit ensemble d'argenterie appartenait à une femme nommée *Sattia*. Les inscriptions au pointillé, en caractères capitaux, placées sous le pied des pièces et donnant le nom du possesseur avec le poids de la pièce (ou des pièces semblables), étaient faites nettement et régulièrement par l'orfèvre fabricant. Sous les vases d'argent qui portent le nom de plusieurs possesseurs différents, il n'y a le plus souvent qu'un seul nom inscrit au pointillé : c'est le nom du premier possesseur. Les autres noms, ceux des possesseurs suivants, ont été postérieurement ajoutés à la pointe et disposés avec beaucoup moins de régularité.

« M. Warneck a acheté à Rome ce petit service d'argenterie. Le vendeur lui a certifié qu'il avait été découvert à

Tivoli. On sait qu'il faut généralement ajouter peu de foi aux renseignements donnés par les marchands. En Italie, où le commerce des antiquités n'est pas absolument libre comme en France, les marchands ont, en outre, un certain intérêt à indiquer des provenances fausses afin de dépister la surveillance ou l'attention. Souvent on leur apporte des objets soustraits dans des fouilles du gouvernement : il est nécessaire d'en cacher l'origine afin d'éviter l'amende ou les poursuites; ils sont trompés eux-mêmes par leurs pourvoyeurs. On ne peut donc avoir qu'une confiance médiocre dans ce renseignement. Ce qui est certain, c'est que les objets ont été trouvés en Italie.

« A Tivoli même, on n'a pas encore signalé d'inscriptions avec le nom de la famille *Sattia.* Mais ce nom, assez rare du reste, a été rencontré à Ostie[1], à Rome[2], à Bénévent[3] et à Milan, où on a relevé une inscription funéraire mentionnant un *Sattius*, qui porte le prénom *Lucius*[4], comme le père de notre *Sattia.*

« II. Un antiquaire bien connu de Paris, M. Stanislas Baron, conserve depuis plusieurs années deux pièces d'argenterie romaine provenant d'Espagne et, d'après lui, trouvées en 1887 à peu de distance de Ségovie, dans le jardin de l'ermitage de Notre-Dame de Tiermas, province de Soria. Ce sont deux patères à manche, en forme de casseroles. La surface du manche plat est décorée de masques bachiques et tragiques en relief; la décoration est identique sur les deux pièces. Le dessous du manche est uni et porte des inscriptions tracées au pointillé.

« Sous le manche de l'une des patères, la plus grande, on lit nettement : CN · CARVICI.

« Sous le manche de l'autre le même nom est répété, mais on distingue au-dessus et en sens contraire les restes d'une

1. *Corp. inscr. lat.*, vol. XIV, n. 1576.
2. *Ibid.*, vol. VI, n. 25897 à 25905.
3. *Ibid.*, vol. IX, n. 1588, 1887, 1955; cf. n. 945 et 1088.
4. *Ibid.*, vol. V, 6083.

autre inscription qui paraît avoir été tracée antérieurement :

III■■■■VꓕV■ · IꓤVW·■

CN · CARVICI

Les deux patères, comme cela a lieu chaque fois qu'on découvre deux patères semblables, forment la paire; elles s'emboîtent exactement l'une dans l'autre, de sorte que l'une est un peu plus petite que l'autre; la différence n'est pas appréciable à l'œil lorsque l'on n'est pas prévenu. »

M. Adrien Blanchet, membre résidant, lit une note de M. Léon Coutil, associé correspondant national. Cette note est relative à des trouvailles faites près des Andelys (Eure).

« I. *Surcy*. — Dans les premiers jours de janvier, un ouvrier occupé à planter des pommiers au triage des *Six-Acres*, le long du vieux chemin de Panilleuse, passant par Surcy, Tourny et Château-sur-Epte, s'aperçut qu'un certain nombre de fragments verdâtres et de débris de poterie se trouvaient sous sa pioche. Il venait de briser un vase grossier en terre noire, de forme cylindrique et muni de deux petites anses sur son bord supérieur; ce vase renfermait un millier de très petits bronzes du Bas-Empire, à peine reconnaissables sous leur épaisse couche d'oxyde. Le tout formait un bloc de deux kilos, qui se divisa ensuite en plusieurs fragments. Ces monnaies, fort minces, nettoyées dans l'ammoniaque, ont fourni plusieurs centaines d'exemplaires faciles à déterminer; elles appartiennent aux règnes de Tetricus (bien net), Tetricus (imitations), Urbs Roma (déformations), Constantin II, Constant Ier, Magnence, Valentinien Ier, Valentinien II, Valens, Gratien, Théodose Ier, Magnus Maximus, Eugène, Arcadius, Honorius et Anastase. L'enfouissement de ce dépôt n'est donc pas antérieur au commencement du VIe siècle, puisque Anastase, qui est le plus récent de ces empereurs, mourut en 518. Ce sont du reste les monnaies des quatre derniers empereurs qui se

trouvaient le plus abondamment représentées dans cette série monétaire.

« Nous ajouterons qu'à quelques mètres de distance, de l'autre côté du chemin, il existe de la terre noire, à la surface de laquelle on trouve de grosses tuiles, des débris de poteries et même quelques monnaies gallo-romaines. En cet endroit, comme en beaucoup d'autres, la révolte des Bagaudes, en 439, a laissé une marque ineffaçable, et les traces de l'incendie qui a suivi ces pillages sont encore visibles après 1400 ans.

« A quelques centaines de mètres, non loin de la ferme de Corbie, au triage de l'*Ecallé*, on rencontre des tuiles et des substructions remontant également à l'époque romaine.

« Cette découverte de monnaies n'est pas isolée dans la région; on se rappelle qu'en 1865, à peu de distance, au triage de la *Sarrazine*, entre Surcy et Mézières, on découvrit une grande olla en terre noire renfermant un bloc de monnaies romaines, pesant environ dix kilos; c'étaient des grands, moyens et petits bronzes aux effigies de Néron, Nerva, Trajan, Lucius Verus, Commode, Valérien, Gallien, Posthume, Victorin, Claude II, Aurélien, Probus, Carin, Dioclétien, Maximien, Sevère, Constantin.

« Cette cachette fut donc enfouie au commencement du IVe siècle, probablement à la fin du règne de Constantin.

« Ces deux découvertes prouvent la grande ancienneté de Surcy, sur lequel on possédait déjà des documents écrits remontant au XIIe siècle.

« Un testament en faveur de l'ancienne abbaye de Saint-Denis lui donne l'église de Surcy, vers l'an 690. Cette localité y est mentionnée, comme étant dans le Vexin, *villa Sociaco... in pago Vilcassino*.

« Nous la trouvons encore citée dans un diplôme de Charlemagne, daté de 783. Jusqu'en 1808, Surcy avait encore le titre de paroisse; mais, à partir de cette époque, il fut réuni à Mézières.

« De nos jours, il n'y a plus à voir dans ce hameau que les bâtiments de l'ancien manoir de l'Huis et sa chapelle,

appartenant jadis à l'abbaye du Bec; ces constructions en pierres et briques remontent au XIIIe siècle, car nous savons qu'en 1256 ce manoir fut déclaré exempt du droit de procuration envers les archevêques de Rouen.

« Certains détails de la chapelle, les chapiteaux notamment, ont été retouchés et sont même restés inachevés depuis le XVIIe siècle. Quant à l'ancien pigeonnier, il a été démoli vers 1892.

« II. *Étrépagny*. — Une autre découverte monétaire a eu lieu cet été à Étrépagny, en faisant des terrassements dans une propriété de M. Homond, maire du Thil.

« Cette trouvaille se compose d'une quarantaine de blancs du XVe siècle, appartenant à deux princes.

« Les uns sont de Jean VI, duc de Bretagne (1399-1442); ils portent sur le droit quatre mouchetures d'hermine dans une épicycloïde, avec la légende : IOHANNES · BRITONV · DVX; au revers se trouve une croix entourée de l'inscription SIT · NOME · DNI · BENEDICTV.

« Bien que sa mère eût épousé en secondes noces Henri IV, roi d'Angleterre, ce jeune duc resta toujours favorable à la France. Il aimait beaucoup le luxe des vêtements somptueux et les meubles sculptés avec art, qui devaient atteindre une telle perfection peu de temps après, sous le règne de Louis XII.

« Les autres monnaies appartiennent au règne de Henri VI, roi de France et d'Angleterre (1422-1471). Sur le droit on remarque une croix entre un lis et un léopard, au-dessus desquels se trouve la légende HERICVS. Sur le revers sont accolés les écussons de France et d'Angleterre, surmontés du même nom HERICVS, autour duquel on lit en outre : FRANCORVM ET ANGIE REX. »

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, lit une note de M. H. Jadart, associé correspondant national du département de la Marne, annonçant la trouvaille à Reims, en août 1897, d'un petit bas-relief antique de la déesse *Epona*.

« Au commencement du mois d'août 1897, sur les indi-

cations bienveillantes de M. Léon Morel, nous avons constaté, avec notre confrère M. L. Demaison, la trouvaille à Reims d'un petit bas-relief antique, offrant la figure de la déesse *Epona*. Trouvé aux environs de l'ancienne porte Cérès, ce morceau, d'une sculpture assez grossière, nous a paru provenir d'un laraire domestique. On a rencontré fréquemment à Reims des représentations de divinités païennes, de Mercure, de Cybèle, etc., mais on n'avait pas encore, à notre connaissance, mis au jour d'image semblable d'un type bien connu[1].

« Avant même de savoir si cette figure d'*Epona* pourra être acquise et conservée ici dans une collection publique, comme nous l'espérons, il m'a semblé utile d'en préciser la découverte dans un état assez satisfaisant d'intégrité et avec des traces très visibles d'une décoration peinte. »

M. Adrien Blanchet, membre résidant, fait remarquer qu'une des statuettes de la trouvaille de Reims, publiée autrefois par M. Guillaume dans les Mémoires de la Société (1878), paraît être une *Epona*.

M. Noël Valois, membre résidant, fait la communication suivante :

« Un poème de circonstance, composé en l'année 1381 par un clerc de l'Université de Paris, contient le mauvais quatrain qui suit :

> Un frere Mendiant ce chemin trop destrace,
> Qui avecques l'Estude si s'accorda à ce,
> De quoy je tiens por fol qui se fie en *piace*
> Et qui trop croit frere qui porte la besace[2].

« On ne paraît pas jusqu'à présent avoir cité d'autre

1. Dessin de M. L. Bourdery et notice de M. Louis Guibert dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XLV, 1896, p. 67 et 68.

2. P. Meyer et N. Valois, *Poème en quatrains sur le Grand Schisme*, dans *Romania*, t. XXIII, 1895, p. 215.

exemple du mot *piace*, qui termine le troisième vers[1]. L'hypothèse qui se présente le plus naturellement à l'esprit est que ce mot serait une sorte de péjoratif, placé là, sinon créé, pour le besoin de la rime, et dérivant sans doute du radical *pie*. Comme il s'agit d'un frère Mendiant, il y a lieu de se demander si une comparaison irrévérencieuse ne fut pas établie, au moyen âge, entre l'oiseau bavard et les membres de quelqu'une des congrégations religieuses.

« Plusieurs textes permettent de répondre affirmativement. Mais c'est au plumage, au moins autant qu'au ramage de la pie, qu'ont pensé nos ancêtres quand ils ont fait ce rapprochement.

« En 1396, — fort peu d'années après la date de composition des vers cités ci-dessus, — l'Université de Paris, croyant avoir à se plaindre du pape d'Avignon Benoît XIII, interjeta appel. A ce propos, elle composa un véritable réquisitoire, dont la première rédaction, démesurément longue, donna lieu à des corrections et à des suppressions. Or, sous sa première forme, cet acte d'appel renferme une phrase qu'on peut ainsi traduire : « Ce qui contribue à con-« firmer le soupçon que Benoît est schismatique, c'est qu'il « n'a point puni, c'est qu'il a élargi, contrairement à la « demande des ambassadeurs, c'est qu'il a reçu au nombre « de ses familiers et promu à de hauts emplois cette *pie* à « deux couleurs qui, comme les mouches cantharides, jase « à tort et à travers[2]. » L'allusion est facile à saisir. On se plaint des faveurs accordées par le pape à certain dominicain anglais, Jean Hayton, qui, en 1395, dans une série de propositions publiées à Avignon, avait attaqué avec la dernière violence le roi Charles VI, les princes de la maison de

1. Si ce n'est dans un sens tout différent, celui de pic ou de hoyau.

2. « Ad hujusmodi etiam suspicionis scismaticae cumulationem adstipulatur illius picae bicoloris, sine discretione, velut cantarides, garrientis, incorrectio et elargitio contra dictorum requisitionem nunciorum, receptio in familiarem et ad majora promotio. » (Bibl. nat., ms. latin 14643, fol. 315 r°; bibl. de Rouen, ms. 1355, fol. 230 *bis*; Du Boulay, t. IV, p. 803.)

France et surtout l'Université de Paris. L'expression de *pica bicolor* convient fort bien, du reste, à un religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs, qui alors, comme aujourd'hui, portaient le manteau noir par-dessus la robe blanche.

Jacobin sont venu el monde
Vestu de robe blanche et noire.

comme disait Rutebeuf[1]. Cette expression ne fut pourtant pas maintenue dans le texte définitif[2]; l'Université, peu suspecte à cette époque de tendresse à l'égard des Dominicains, ne laissa pas de la trouver un peu vive ou bien trop peu académique; elle la remplaça par le mot *Jacobita*, *Jacobin*, autrement dit *Dominicain*.

« Voilà donc un exemple certain du surnom de *pie* appliqué à un religieux de l'ordre de Saint-Dominique, et tout porte à croire que le frère Mendiant désigné vers le même temps par le terme dédaigneux de *piace* appartenait au même ordre.

« Faut-il généraliser cette observation et considérer au moyen âge le mot *pie* comme un surnom populaire des Frères Prêcheurs? C'est ce que croyait probablement Lacurne de Sainte-Palaye, car, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, il donne cette définition : « *Ordre de la* « *Pie*, les Jacobins. » Mais on va voir que les deux exemples sur lesquels il s'appuie contredisent son hypothèse. L'un d'eux est emprunté à une pièce de la seconde moitié du XIII[e] siècle, intitulée : *Les moustiers de Paris*.

... Que je n'oblie mie
La novele *ordre de la Pie*
Qui sont à la Bretonerie[3].

1. *La descorde de l'Université et des Jacobins*, éd. Jubinal, t. I, p. 153.
2. Arch. nat., J 518, fol. 191; Bibl. nat., ms. latin 14643, fol. 317; bibl. de Rouen, ms. 1355, fol. 240; L. d'Achery, *Spicilegium*, t. I, p. 795.
3. Bibl. nat., ms. français 837, fol. 232 v°; Méon, *Fabliaux et contes* (Paris, 1808, in-8°), t. II, p. 292; H.-L. Bordier, *Les églises et monastères de Paris* (Paris, 1856, in-8°), p. 22.

« Il ne s'agit pas là de Dominicains, mais bien de chanoines réguliers de la Sainte-Croix, vulgairement appelés Croisiers, congrégation fondée en 1211 par le chanoine de Liège Théodore de Celles, et qui s'établit à Paris vers 1259. On trouve, en effet, à la date de février 1259, une charte de saint Louis cédant diverses maisons à Robert de Sorbon en échange de celles que Robert possédait dans la rue de la Bretonnerie et qu'il avait, à la prière du roi, données aux frères de Sainte-Croix[1]. Telle fut l'origine du monastère de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, qui subsista jusqu'à la Révolution, et dont la rue de ce nom marque encore aujourd'hui l'emplacement.

« Ce sont les mêmes religieux qui se trouvent, vers le même temps, désignés par le surnom de *frères des Pies* dans les *Crieries de Paris* de Guillaume de la Villeneuve :

Li uns avant, li autre arriers,
Aus *freres des Pies* demandent;
Et li Croisié pas ne s'atendent,
A pain crier metent grant paine[2].

« Le rapprochement de cette expression avec cette autre « li Croisié, » qui désigne les mêmes frères, ne laisse aucun doute à cet égard.

« Ce sont encore les religieux de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie que Rutebeuf appelle *frères de la Pie* dans la *Complainte de sainte Église*[3] :

Li Barré, li Sachet, li Frere de la Pie,
Comment troveront il en cest siecle lor vie?
Il sont trop tart venu, car il est jà complie,
Et s'est li pains donnés, ne s'i atendent mie.

« Ainsi, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, l'expression de *pies* désignait couramment à Paris non pas les reli-

1. Du Breul, *Antiquités de Paris*, p. 617; cf. p. 898.
2. Bibl. nat., ms. français 837, fol. 246 v°; Méon, *op. cit.*, t. II, p. 280. — L'éditeur s'est évidemment trompé en supposant qu'il s'agissait des croisés pour la terre sainte.
3. Éd. Jubinal, t. I, p. 242.

gieux de l'ordre de Saint-Dominique, auxquels on était depuis longtemps habitué, mais les nouveaux venus de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Ces derniers devaient d'ailleurs leur surnom au costume noir et blanc qu'ils portaient. A cet égard, le P. Hélyot doit faire erreur quand il avance que leur costume originaire consistait en une robe noire, un scapulaire gris et une grande chape noire. Ils devaient se vêtir alors comme les Dominicains, dont ils avaient adopté la règle, ainsi qu'on le voit par la bulle de confirmation que leur accorda Innocent IV le 23 octobre 1248[1]. Ils se distinguaient seulement ou se distinguèrent plus tard des Frères Prêcheurs par la couleur du scapulaire, successivement gris et noir, et par une croix blanche et rouge qu'ils portèrent cousue sur le scapulaire[2].

« Plus tard, ce sobriquet cessa d'être en usage; mais, ainsi qu'on l'a vu, l'esprit caustique de nos ancêtres continua de se servir de l'expression de *pie* pour désigner accidentellement des religieux costumés mi-partie noir et blanc, les Dominicains par exemple, d'autres peut-être encore. La robe blanche et le manteau noir furent, en effet, portés par d'autres religieux, ne serait-ce que par les chanoines de Saint-Victor. »

Séance du 1er Décembre.

Présidence de M. l'abbé H. Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Arbois de Jubainville (H. d'). ***Notice sur un texte concernant l'histoire de la Gaule au Ve siècle de notre ère.*** Paris, s. d., in-8°.

1. Ripoll, *Bullarium ordinis praedicatorum*, t. VII, p. 21.
2. On lit dans une pièce écrite vers 1325 :

A une petite abbaïe
Que l'en apele Sainte Crois
Dont les freres metent les crois
Partie à blanc et à vermeil.

(H. Bordier, *op. cit.*, p. 38.)

QUESVERS et Henri STEIN (P.). ***Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens publiées d'après les estampages d'Edmond Michel.*** T. I. Paris, 1897, in-4°.

Correspondance.

M. Pierre Paris, professeur à l'Université de Bordeaux, présenté par MM. Héron de Villefosse et Cagnat, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national à Bordeaux. Le président désigne MM. Girard, Martha et Collignon pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour le renouvellement du Bureau. Le scrutin donne les résultats suivants.

Bureau de la Société pour l'année 1898 :

Président : M. Germain Bapst.
1er *vice-président :* M. Émile Molinier.
2e *vice-président :* M. Max Collignon.
Secrétaire : M. H. Omont.
Secrétaire-adjoint : M. Joseph de Baye.

MM. Ch. Ravaisson-Mollien, trésorier, et M. Prou, bibliothécaire-archiviste, sont réélus par acclamation.

M. l'abbé Thédenat, président sortant, est élu membre de la Commission des fonds.

M. A. de Barthélemy, membre sortant de la Commission des impressions, est réélu.

Le président rappelle à la Société que, par suite du décès de M. Ed. Le Blant, une place de membre honoraire se trouve vacante.

M. Bloch, associé correspondant national, lit une note de M. P. Paris sur des antiquités relevées par lui pendant deux récents voyages en Espagne [avec additions de M. Jullian] :

MUSÉE PROVINCIAL DE MURCIE.

« Inscriptions gravées en belles lettres de quatre centimètres dans des cadres de marbre. Elles ont été données toutes les trois par D. Fr. Javier Fuentes y Ponte et proviennent de Carthagène.

1. L · LABICIVS
Ɔ · L
MALCIO

2. LABI
Ɔ
SCV

3. LABICIA
Ɔ · L
MAVRA

« [Il s'agit probablement d'épitaphes provenant d'un *columbarium* des affranchis de la *gens Labicia*. Aucune inscription de cette famille n'a été trouvée en Espagne. Au reste, les mentions de *Labicii* sont très rares. Ils paraissent bien se rattacher par leur origine au Latium; cf. *Corpus*, IX, 1613.]

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE MADRID.

« Nº 16487 (?). Autel de pierre noirci au feu.

NVMPHI
S ❦ SACR
VM ❦
V C
❦ ❦ ❦

« [C'est sans doute une dédicace aux nymphes de Capera; cf. *Corpus*, II, p. 100. *Nymphis sacrum... V. C.*, initiales des noms du dédicant.]

Bonete (province d'Albacete, près d'Almanza).

« Sur une lampe de marbre moderne, copie sans doute d'une lampe de Pompéi, inscription fausse. La lampe appartient au maitre d'école, D. Pascual Serrano.

IMP · CAES ·
MESIVS ·
TRAIAN · · DEC ·
P · F · AVG · P · M · TRIB · POT ·

« [L'inscription est grossièrement imitée de celle des milliaires espagnols au nom de Dèce ; cf. *Corpus*, II, p. 1106.]

Musée de Tarragone.

« Gravé au trait sur un fragment de stuc peint en rouge (nº 624 du catalogue), découvert avec beaucoup d'autres dans les fouilles de la *cantera* (carrière) du port de Tarragone en 1853 et années suivantes.
« Lettres fines, hautes de 0m008.

N
ΦΟΡΒΑ ΦΟΡΒΗ

« Une petite λαβή de bronze, provenant d'une écuelle et formée de deux têtes de dauphins, porte un cachet où se lisent, en relief, les lettres (bronze nº 12, non catalogué)

OPPO

« [Mal publié par le *Corpus*, II, nº 4966,7.]

Musée archéologique de Madrid.

« Deux ustensiles de même nature et de même modèle.
« Nº 9837 (ancienne collection du marquis de Salamanque). Les seconde, troisième et quatrième lettres de la seconde partie sont douteuses.

N'REB■CORES

« N° 9838. Même provenance.

N'REB■C■RES

MUSÉE DE TARRAGONE.

« Inventaire, n° 128. Sur une lamelle de plomb, longue de 0^{m}07 et large de 0^{m}015.

TCALLONIOVINT

« Inventaire, n° 2359. Autre lamelle analogue, fragmentaire.

VIIH

INSCRIPTIONS CÉRAMIQUES

MUSÉE DE TARRAGONE.

« Graffites à la pointe et marques de potiers sur des fragments de poteries samiennes appelées en Espagne *barro Sagontino* (terre cuite de Sagonte). Les graffites sont toujours gravés à l'intérieur du cercle saillant qui, par dessous, sert de pied aux vases.

« 1. (Inventaire du Musée, n° 1314.) Fond de coupe.
« Cachet :

N
O
T

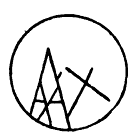
« Au revers :

VINVS

« 2. (Inv., nº 1321.) Fond de bol profond.
« Cachet :

CRESTI

« [Cf. Habert, *La poterie parlante*, pl. XIII.]
« Au trait :



[*Amati.*]

« 3. (Inv., nº 1323.) Petit fragment de fond de bol.
« Cachet :

ORESI

« Graffite :



« 4. (Inv., nº 1324.) Fond de petit vase ou bol.
« Cachet (très peu lisible, leçon douteuse).

B'DII'R
VIVPF

« Graffite (lettres de $0^{m}005$).

ACVTI

Légende circulaire dans un cercle.

« [*Acuti.*]

« 5. (Inv., n° 1326.) Fond de petit vase.
« Cachet :



« [Cf. *Ephemeris*, VIII, 262, 84.]
« Graffite :



« 6. (Inv., n° 1329.) Fond de petit bol.
« Cachet :



« [Cf. *Corpus*, II, 4970, 500.]
« Graffite (hauteur des lettres, 0m01) :

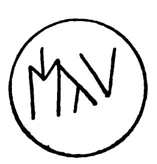
|TIRO

« 7. (Inv., n° 1331.) Fond de bol.
« Cachet :



« [*Cn. Atei;* cf. *Corpus*, II, p. 6257, 23; *Ephemeris*, VIII, 262, 11.]

« Graffite (hauteur des lettres, 0m015) :

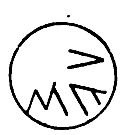


« [*m. a. v*. La première lettre semble empruntée à l'alphabet ibérique. *Mau*(*ri*)? Cf. *Corpus*, II, 4974, 26.]

« 8. (Inv., n° 1332.) Fond de bol.
« Cachet très vague :



« [*Januarius fecit;* cf. *Corpus*, II, 4970, 233.]
« Graffite :



« [*Mau*..., graffite désignant le même personnage que l'inscription précédente.]
« Inscriptions au trait ou cachets imprimés sur des lampes.

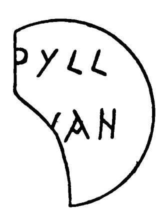
« 9. (Inv., n° 2674.) Lettres en creux.

VNIALENI

« 10. (Inv., n° 2714.) Cachet. Lettres en relief.

FESTI

« 11. (Inv., n° 2714.) Graffite :



« 12. (Inv., n° 2676.) Graffite :

VIBI

« 13. La marque (graffite)

LVCA
NI

se trouve répétée sur deux exemplaires. Le *Corpus* n'en signale qu'un (II, n° 4969, 30).

« 14. Le *Corpus* lit sur la lampe (Inv., n° 2672) les lettres M : MIA (II, suppl., p. 6256, 36). Il faut lire :

MMIRI

« 15. (Inv., n° 1334.) Fond de cylix.
« Pas de cachet. Graffite :

SA\

« [Cf. *Corpus*, II, n° 4974, 36.]

« 16. (Inv., n° 1335.) Fond de bol.
« Le cachet

IVAVS
ITIT

a été publié (*Corpus*, II, p. 4970, 500 *b*); le graffite est inédit :



« 17. (Inv., n° 1336.) Fond de petit vase.
« Le cachet



est bien publié (*Corpus*, II, n° 4970, 566); mais le graffite l'est inexactement :



« [Lettres ibériques. Hauteur, 0m02. Cf. *Corpus*, II, n° 4974,8.]

« 18. (Inv., n° 1337.) Petit fragment de pied de vase.
« Cachet :

V

« [Cf. *Corpus*, II, p. 4970, 566, *Utilis*.]
« Graffite :

TER

« 19. (Inv., n° 1338.) Fond de coupe.
« Cachet :

■■■MIRIO

« Le conservateur du Musée a lu OF · SAMIRIO, ou plutôt l'a restitué d'après d'autres exemplaires.

« Graffite :

AM
T

« 20. (Inv., n° 1339.) Fond de bol.

« Il y a erreur au *Corpus* (II, nos 4774, 30, et 4970, 421 *a*). Le cachet est bien publié, MANT dans une semelle. Mais le graffite doit être restitué, au lieu de RAS :

OPTAT

« *Optat*[*i*].

« 21. (Inv., n° 1340.) Fond de bol.

« Cachet :

CAAI

« Graffite :



« 22. (Inv., n° 1341.) Fond de bol.

« Cachet :

CAAI

« [C'est (*Corpus*, II, n° 4970, 540) lu par Hübner, C · VI.]

« Graffite :



« [Lettres hautes de 0m03. Cf. *Corpus*, II, n° 4974, 34.]

« 23. (Inv., n° 1343.) Fond de petit bol.



« Cachet :

PR MVS
NAF■■

« [*Pr(i)mus Nae[vii]*; cf. *Corpus*, II, n° 4970, 405.]
« Graffite :

RENVS

« 24. (Inv., n° 1344.) Fond de grand bol.
« Cachet :

NONI∘N

« Lu par le conservateur RBONI·N. [Cf. *Corpus*, II, n° 4970, 350.]
« Graffite :

V

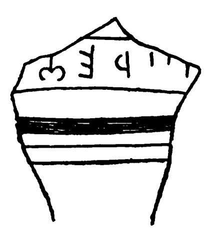
« 25. (Inv., n° 1520.) Fond de coupe.
« Cachet :



« [Cf. *Corpus*, II, n° 4970, 156.]
« Graffite :

N

« 26. Un haut pied de vase, décoré au pinceau de cercles concentriques rouges, porte, sur le fragment de la panse qui



est conservée, l'inscription dont nous donnons le fac-similé.

« 27. Cachet imprimé sur une tuile :

I · HER · OPT

[Cf. *Corpus*, II, nº 4967, 41.]

« 28. (Inv., nº 2584.) Une tête de taureau en terre cuite, ornée de bandelettes, souvenir du culte mithriaque (haut., 0m15, larg., 0m09), porte au-dessus de la tête, entre les cornes, gravé assez profondément avant la cuisson, le graffite

IN

« [Peut-être *In(victo)* ?]

BARCELONE. MUSÉE MUNICIPAL DE L'HISTOIRE.

« Cachet servant à marquer la céramique (dépôt de D. José Ferrer y Soler).

WIN
ƎꞀVSΛ

« [*Corpus*, II, nº 6259, 2. M. Hübner explique *Emilianus;* je crois plutôt *Usuleni m(anu)*.]

BARCELONE. MUSÉE PROVINCIAL.

« Catalogue, nº 380. Cachet sur une brique. Lettres en relief :

LEG VIII A

« [*Leg(io) VIII A(ugusta)*. La tuile a-t-elle été trouvée en Espagne? Jusqu'ici, nous ne connaissions d'estampille au nom de la 8e légion que dans la région orientale de la Gaule, depuis Néris et Mirebeau jusqu'à Viviers. Voy. Mowat, *Bulletin épigraphique*, t. III, p. 221 et suiv.]

MUSÉE DE GÉRONE.

« Inscriptions céramiques provenant d'Ampurias (Ἐμπόριον).

« N° 2004. Sur un col de vase. Cachet :

I · FVLVI

« [Cf. *Corpus*, II, n° 6257, 83; n° 6252, 32.]

« N° 1000. Cachet empreint sur une brique. Lecture douteuse :

IↃOꟼ

« N° 1005. Cachet sur brique :

IƎINIПΛ.П

« N° 999. Grande brique sépulcrale :

MVII

« N° 1002. Idem :

Q · DON■■RI

« [Cf. *Corpus*, II, p. 6252, 29.]

« Inscriptions sur des lampes de terre cuite provenant d'Ampurias :

1. C · MEVIO
2. COMVNIS

MUSÉE DE SÉVILLE.

« Une lampe en terre cuite, sur laquelle sont modelés en relief trois personnages, sans doute des dieux, le premier à droite, ayant contre l'épaule, peut-être sur un sceptre, une petite figure qui semble une Victoire. Sur le bord se lit cette inscription, moulée en relief :

Ǝ · Ↄ · X · Ↄ ⁝ I · IↃI ·

« [Lecture différente de celle de M. Hübner (*Corpus*, II, n° 6256, 52).]

« Fragment de poterie dite samienne ; au revers, le graffite suivant :

C · IVLI ·

MUSÉE DE CADIX.

« Un vase de forme commune et de décoration sommaire



Vase décoré au pinceau.

porte comme principal ornement une lettre A dessinée au pinceau. »

M. Maignan, associé correspondant national, communique à la Société divers bijoux de femme et autres menus objets découverts dans les régions du Nord. Ces bijoux, qui paraissent être de la fin du XVIe siècle, sont dans un état parfait de conservation.

M. Molinier estime que cette réunion d'objets constituait le bagage volé ou perdu d'un orfèvre.

M. Prou présente à ce propos une explication au sujet de l'S barrée retrouvée sur un cachet.

La communication de M. Maignan et les observations de M. Molinier sont renvoyées à la Commission des impressions.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, lit une note de M. Cheylud concernant une pierre milliaire découverte sur le territoire de Mirabel, commune du département de l'Ardèche, au mois de février 1897 :

« On sait qu'à l'époque romaine le territoire des *Helvi* (département actuel de l'Ardèche) était sillonné de voies ayant pour point de départ commun la ville d'*Alba Helvorum* (auj.

Aps en Vivarais) et rayonnant dans tous les sens. Les plus anciennes avaient été construites sous Antonin le Pieux, comme l'attestent les nombreuses bornes milliaires qui ont permis aux archéologues d'en déterminer le tracé[1]. L'une de ces voies reliait *Alba* à *Ucetia;* le parcours en est indiqué par des milliaires trouvés à différentes époques dans plusieurs localités du département de l'Ardèche : à Saint-Germain[2], Pradons, Ruoms, Salavas, Vagnas. Ces pierres sont toutes datées de la septième année du règne d'Antonin le Pieux, c'est-à-dire de l'an 145. En partant d'Aps, la voie suivait à peu près le tracé du chemin de fer du Teil à Nîmes, se servant de la dépression où coulent en sens inverse l'Escontay, la rivière d'Aps, puis le Claduègne et l'Auzon; elle franchissait ce dernier cours d'eau en face du village actuel de Saint-Germain (où subsistent des restes du pont et de la voie antiques), puis atteignait les bords de l'Ardèche, dont elle suivait la vallée jusqu'à la hauteur de Salavas; là, elle se détournait vers le midi pour gagner Uzès.

« L'abbé Rouchier, auteur d'une *Histoire du Vivarais*, suppose[3] que cette voie desservait également la plaine d'Aubenas, où abondent les débris d'antiquités romaines, et qui paraît avoir été l'un des cantons les plus riches et les plus populeux du pays des *Helvi*. D'après lui, la route se bifurquait à peu de distance d'Aps[4]. Le chemin qui s'en détachait au sud-ouest et passait par Saint-Germain servait à abréger la distance d'Aps à Nîmes. La route principale, se dirigeant vers l'ouest, gravissait les premières pentes de la montagne de Coiron, puis le plateau au rocher de Zastres, et atteignait l'Ardèche en aval du point où s'élève maintenant Aubenas. De là, elle redescendait la vallée jusqu'à la rencontre de la route précédente. Le long de cette voie, les traces d'établissements anciens sont nombreuses. Ce sont les fondations d'un édicule semi-circulaire, sur les confins de Mirabel et de

1. Rouchier, *Hist. du Vivarais*, t. I, p. 73 et suiv., 1861.
2. Rouchier, p. 589; Desjardins, *Gaule romaine*, t. IV, p. 225. *C. I. L.*, t. XII, p. 664-665, n°s 5573-5583.
3. *Ouvr. cit.*, p. 119.
4. *Ouvr. cit.*, p. 589.

Lavilledieu (il n'en reste plus rien aujourd'hui), puis, sur le rocher de Zastres, des restes de murailles où les habitants voient un « camp de César; » enfin, dans la vallée de l'Ardèche, une série de monuments funéraires, entre autres à Saint-Sernin et à Saint-Maurice[1].

« Une découverte récente donne à cette hypothèse quelque fondement. Il y a quelques mois, un cultivateur de Mirabel, M. Ducros, trouva, en creusant le sol de sa propriété, presque à fleur de terre, une borne milliaire dont l'inscription se détachait en caractères d'une grande netteté :

IMP · CAESARE
T·AELIO·HADR·
ANT ONINO
AVG · PIO
PP · TRIB POT
VII · COS
IIII · M · P · X

« Le lieu d'où cette pierre a été tirée se nomme Costeraste et est situé à 14 ou 15 kilomètres d'Aps; cette distance correspond exactement au chiffre de x milles. Il semble donc bien que ce milliaire n'a pas été déplacé et qu'il marque le passage en ce même endroit d'une voie romaine. L'inscription est identique, pour le fond et la forme (les chiffres de distances mis à part), à celles qui ont été relevées sur les milliaires de Saint-Germain, de Pradons, Ruoms, etc.[2].

« On serait, au premier abord, tenté de croire que cette borne appartenait à la voie directe d'Aps à Uzès.

« La confrontation des nombres de milles gravés sur ce milliaire et sur ceux de Pradons et de Ruoms pourrait fournir quelques indices. Mais la lecture de ces derniers chiffres est, d'après l'abbé Rouchier, incertaine[3]; on ne peut donc

1. *Ouvr. cit.*, p. 123-125.
2. Les lettres sont aussi séparées par des signes triangulaires. Vicomte de Valgorge, *Souvenirs de l'Ardèche*, t. II, p. 55-56, 1846.
3. *Ouvr. cit.*, p. 125-126. Le *Corpus* donne ces indications comme positives.

les prendre comme bases d'un calcul des distances. L'examen des lieux est plus concluant. La pierre découverte gisait à mi-côte des hauteurs qui s'étendent sur la rive gauche de l'Auzon, du nord au sud. Du côté de l'est, ces hauteurs sont coupées par un col qui ouvre un passage naturel. Du côté opposé, les eaux, en ravinant les pentes jusqu'à la rivière, ont fait disparaître toute trace de route. Mais, plus bas, sur l'Auzan, les ruines d'un pont antique montrent qu'à l'époque romaine un chemin franchissait la rivière à cet endroit. Cette voie, qui avait une direction est-ouest, ne pouvait être la voie directe d'Aps à Uzès; on ne s'expliquerait pas qu'elle fût venue passer par là, au lieu de suivre le passage tracé par la nature et dont le chemin de fer se sert encore aujourd'hui. Elle se dirigeait donc vers Aubenas. On a signalé précisément, à Saint-Pierre-le-Vieux, dépendance d'Aubenas, au bord de l'Ardèche, une inscription qui mentionne un temple du dieu Mars et qui est datée du règne d'Antonin le Pieux[1]. Ainsi, l'opinion formulée par l'abbé Rouchier peut être acceptée sans difficulté.

« La découverte de Mirabel permet d'élucider un des nombreux problèmes que soulève le tracé des voies antiques de notre pays. Elle valait la peine d'être signalée. »

M. E. Babelon, membre résidant, lit une note du R. P. Delattre sur un sceau épiscopal trouvé à Carthage :

« La face porte le buste d'un personnage nimbé dans l'attitude de la prière (*orante*).



Sceau épiscopal trouvé à Carthage.

1. A. Du Bois, *Album du Vivarais*, p. 251.

« Au revers on lit :

+
VICTO
rIANY
EPCS

« Le nom de *Victorianus* n'existe pas dans la liste des évêques de Carthage. On connaît cependant douze évêques d'Afrique de ce nom, huit donatistes et quatre catholiques.

« Le plus ancien dont les documents ecclésiastiques fassent mention était évêque de *Carcabia*, dans la Byzacène, à l'est de Zarzis, au delà de Gabès. Il fut un des évêques donatistes qui consacrèrent, à Carthage, Maximien pour le mettre à la tête de leur parti. Plusieurs manuscrits des œuvres de saint Augustin l'appellent *Victorianus* de *Carthage* au lieu de *Carcabia*, mais c'est là une erreur des copistes[1]. Cet évêque assista en 393 au concile de *Cabarsussi*. Sur huit évêques du nom de *Victorianus* qui assistèrent à la conférence de Carthage tenue en 411, un seul siégeait parmi les catholiques. C'était *Victorianus* de *Musti*, aujourd'hui Henchir-Mest. Les trois autres évêques catholiques du même nom apparaissent successivement en 397, 484 et 649. Le premier était évêque de *Mascliana*, que l'*Itinéraire d'Antonin* place dans la Byzacène, à 18 milles d'*Aquae Regiae* et à 36 milles de *Sufetula* (Sbeïtla), peut-être à l'endroit couvert de ruines, appelé aujourd'hui Hadjeb-el-Aïoun. Cet évêque assista au concile de Carthage en 397 et en signa les actes immédiatement après le Primat.

« Le second, évêque de *Quaestoriana*, dans la Byzacène, fut condamné à l'exil, en 484, par le roi Hunéric.

« Le troisième, enfin, était évêque d'*Uzalis*, aujourd'hui *El-Alia*, sur la route de Tunis à Bizerte. Il était à Rome en 649, et il assista au concile du Latran, sous le pape Martin Ier.

« Les plombs sigillaires de la forme de celui que nous étu-

1. Mgr Toulotte, *Géographie de l'Afrique chrétienne*, Byzacène et Tripolitaine, p. 75.

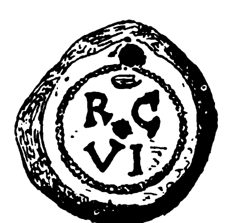
dions ici appartiennent à l'époque byzantine[1]. Or, de tous les évêques d'Afrique du nom de *Victorianus*, celui d'*Uzalis* est le seul qui ait vécu dans cette période. Il est donc permis, selon toute probabilité, de lui attribuer le sceau trouvé à Carthage.

« Déjà, nous avions recueilli un plomb d'archevêque et



Plomb d'un archevêque de Carthage.

celui de l'évêque *Fortunius*, qui administra l'église de Car-





Plomb de Fortunius, évêque de Carthage.

thage vers le milieu du VIIe siècle[2]. »

M. Babelon rappelle, à la suite de cette lecture, qu'il a eu déjà l'occasion de présenter à la Société, de la part du P. Delattre, un autre monument monétiforme (séance du 10 mars 1897, *Bulletin*, p. 190). Il s'agissait d'une amulette de bronze, dont la légende du revers, en partie recouverte par l'oxydation, a été transcrite : CΦΡΑΓΙC COΛΟΜΟΥΝΟC ΒΟΗΘΙ..., le dernier mot étant illisible. Ayant fait un peu enlever la

1. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 84.
2. Voy. *Les missions catholiques*, 1887, p. 524.

couche d'oxyde qui cachait la légende, M. Babelon a reconnu que le mot resté indéchiffré était IωANNOΥ, dont les lettres sont très espacées. La légende complète est donc à rétablir : +CΦPAΓIC COΛOMOΥNOC BOHΘI IωANNOΥ.

Séance du 8 Décembre.

Présidence de M. l'abbé H. Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Du Coudray La Blanchère et P. Gauckler. *Musée Alaoui.* (Catalogue des Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie.) Paris, 1897, in-8°.
Parrot (Armand). *Histoire de la ville de Nice*, 2e édition. Paris, 1860, in-8°.
Séjourné (Fr.-P.-M.). *Dernières découvertes. L'inscription coufique de l'église du Saint-Sépulcre.* S. l. n. d., in-8°.

Correspondance.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le ministre de l'Instruction publique annonce, pour le 12 avril, l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, écrit pour poser sa candidature à la place de membre honoraire laissée vacante par la mort de M. Ed. Le Blant. Le président désigne MM. Michon, A. de Barthélemy et Samuel Berger pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Prou, membre résidant, lit un mémoire de notre très regretté confrère, M. Ed. Le Blant, sur les conflits entre chrétiens et juifs au VIIe siècle.

Ce mémoire, auquel M. Ed. Le Blant a mis la dernière main quelques jours à peine avant sa mort, est renvoyé à la

Commission des impressions pour être publié dans les recueils de la Société.

Le conseiller Casati, associé correspondant national, présente quelques observations sur une branche de l'art français dont on s'occupe peu et qui n'est cependant pas à dédaigner, les boîtiers de montre travaillés au repoussé; cet art a atteint son apogée aux temps de Louis XIV et de Louis XV, et M. Casati fait passer sous les yeux des membres de la Société deux boîtiers signés des maîtres en cet art, Cochin et Marius; l'un représente Éliézer et Rébecca, l'autre le jugement de Salomon. Les sujets choisis par les artistes ont varié suivant les époques : à la Renaissance, c'était Diane de Poitiers, la Diane chasseresse du Primatice, et l'influence de la Renaissance pour ces bijoux se fait sentir jusqu'à Louis XIV. Sous Louis XV, les sujets les plus fréquemment reproduits sont tirés de la Jérusalem délivrée, en grande faveur à ce moment-là; à la fin du XVIII[e] siècle, des sujets champêtres, genre Lancret et Watteau, sont à la mode.

MM. Müntz et de Villenoisy présentent quelques considérations à l'appui des observations de M. Casati.

M. Lafaye, membre résidant, communique à la Société les photographies d'une mosaïque de pavement trouvée à Vienne (Isère) et représentant, dans ses divers compartiments, les saisons.

M. Cagnat, membre résidant, à propos de la communication de M. Lafaye, fait passer sous les yeux de ses confrères le dessin d'une grande mosaïque découverte en 1889 au nord de Badj-Djedid, à Carthage, sur un terrain appartenant à Sidi-Mohammed-Khasnadar. Cette mosaïque a servi de pavement dans le patio du palais tunisien de l'Exposition universelle et a été détruite lors de la démolition dudit palais.

Elle a été décrite en quelques mots avec figure schématique dans le supplément du 8[e] volume du *Corpus inscr. lat.*, n[o] 12588. Autour d'un sujet central représentant un homme qui tient une corne d'abondance se développent les représentations des douze mois de l'année avec leurs attributs

caractéristiques. Les quatre saisons occupent les quatre coins du pavement.

Ces deux communications sont renvoyées à la Commission des impressions.

M. P. Arnauldet, associé correspondant national, lit une note sur les ouvrages imprimés par Jacques Lerouge, à Venise, de 1472 à 1481 :

« L'occasion de la communication que j'ai l'honneur de faire à la Société est la publication d'une remarquable étude sur une famille célèbre d'imprimeurs, les Lerouge, publiée d'abord dans les Bulletins de la Société des sciences de l'Yonne, en 1894 et 1895, puis tirée à part, en 1896, par M. Henri Monceaux, notre associé correspondant à Auxerre. Je n'aurai point la prétention de juger ce travail que d'autres plus compétents que moi ont apprécié et récompensé; je demanderai seulement à la Société la permission de présenter quelques compléments d'informations à la bibliographie des ouvrages imprimés, par le plus ancien des membres de cette famille, par Jacques Lerouge, du diocèse de Langres, à Venise, de 1472 à 1478; à Pignerol en 1479 et 1480; à Venise en 1481; de nouveau à Pignerol de 1482 à 1488, et enfin à Embrun en 1489.

« Je ne m'occuperai point de la biographie de Jacques Lerouge et renverrai à ce sujet au premier chapitre de l'ouvrage de M. H. Monceaux.

« Le relevé bibliographique des ouvrages imprimés par Jacques Lerouge est fait suivant l'ordre chronologique par M. Monceaux. Je suivrai le même ordre que lui dans les remarques qui vont suivre :

« 1. Ovidius. Venise, 1472. Nous doutons de l'identité de l'exemplaire du British Museum avec cet ouvrage mentionné seulement par Hain, III, n° 12156. Nous n'en avons rencontré aucun exemplaire en Italie. Y aurait-il erreur de la part de Hain?

« 2. La *Grammatica latina* d'Ognibene da Lonigo doit être aussi très rare. Il n'y en a pas d'exemplaire dans les bibliothèques de l'Italie du Nord. Parmi les actes de notaires rela-

tifs à cet humaniste et médecin, aucun ne se rapporte à ses relations littéraires[1].

« 3. Le *Breviarium Romanum* de 1472, B. N. Velin, nº 1444, porte, fol. 1 : « A mi Frãcesco Asulano. »

« C'est Francesco Toresani da Asola, fils d'Andreas Toresani da Asola, le beau-frère d'Alde Manuce l'ancien. Son testament, mentionné dans les Index des testaments des archives notariales de Venise, n'est plus conservé, son auteur l'ayant retiré[2]. A la Bibliothèque nationale il y a plus de soixante-dix manuscrits où son nom figure : ils proviennent de Fontainebleau.

« 4. D. Calderini : « Comm. in Martialem et in Ibin. »

« Des trois exemplaires que nous avons examinés, l'un au Brera (AI, XII, 2), l'autre à la Marciana (41209, CXIII, 5), le 3e, celui de la Magliabecchiana, porte cette mention autographe :

« Olim Librum Georgii Antonii Vespucci. »

« Il provient de Saint-Marc de Florence où Vespucci [G. A.] était moine, à la même époque que Savonarole.

« Les capitales sont faites à la main, à l'encre bleue.

« 5. Ovidius, 1474, 2 vol. Les exemplaires de la Communale de Ferrare (NE, 7), de l'Estense de Modène et du Brera (AL, XVIII, 8) n'ont rien de particulier. Celui de la Magliabecchiana (A. 2, 33) porte sur la garde du premier volume ces mentions autographes (D. 31, α) : « Est Angeli Francesci de Ghaddis et amicoꝝ Bnmeritoꝝ. » — Il a été donné à la bibliothèque par le grand duc de Toscane François : « Francisci Caesaris Augusti Munificientia. »

« 6. Herodotus, trad. L. Valla, 1474. L'exemplaire de la Magliabecchiana a son 1er fol. rº enluminé dans les marges de fleurs rouges, bleues et vertes, puis le nom du possesseur ancien : « Est Hieronymi de Vannis Urbinatis et amicorum. » Les marges de ce volume portent des notes manuscrites qui me semblent avoir été écrites par Angelo Poli-

1. Arch. notarile di Vicenza. Notai di Lonigo.

2. Sur Fr. Toresani, voy. L. Delisle : *le Cabinet des mss. de la Bibl. nat.*, t. I, p. 158.

tiano. La même bibliothèque possède plusieurs volumes de cet humaniste ainsi annotés. Un autre exemplaire de la bibliothèque Riccardi a des enluminures analogues au précédent. (Riccard., GI, 309.) Citons aussi les exemplaires de la Palatine de Florence (C. 1, 19)[1] et de l'Estense de Modène (B. 25) avec notes manuscrites.

« 7. De Imola (J.). Comm. in Clementinas, 1475. Deux exemplaires, l'un à Mantoue (Communale, IT, vE, 16), l'autre à Ferrare (Universit., N 7, 7). Joh. de Imola était docteur en l'un et l'autre droit de l'Université de Ferrare. Son acte de doctorat est encore conservé aux archives des notaires de cette ville.

« 8. D. Calderini. Juvenalis cum commentariis..., 1475. Selon Giuliari (Letteratura Veronese nel. sec. xv), un exemplaire est conservé à Vérone dans la bibliothèque des frères Campostrini.

« 9. Giustiniani (B.). Vita Laur. Giustiniani. Quatre exemplaires, l'un à Mantoue, à la Communale (IT, vA, 27), les deux autres à Venise. (Marciana 40061, CIX, 4, et Correr, H. 35 et H. 94.)

« 12. Dom. da San Geminiano, 1476. Un exemplaire autrefois à la Communale de Mantoue, aujourd'hui égaré.

« 13. Galeotti (M.). Liber de Homine, 1476. Un à Ferrare (Univ., NE, 6), l'autre à Venise. (Marciana 41321. CXIII. 7.)

« 14. Valla (Laur.). Elegentiae latinae. Des deux exemplaires de la Magliabecchiana (AI. 7 et AI. 8), le 2e a cette mention autographe au fol. 9 : « Est liber conventus Annun-
« ciationis ordinis praedicatorum, emptus anno domini 1498
« julio mense ab heredibus ser Caroli Lari, pecunia legata
« conventui testamento Johannis Taddei Braccieri cuius
« anima requiescat in pace. Amen. »

« 16-17. Bruni (Leon). Storia fiorentina tradotta da Dom. Acciaioli, et Poggio (Br.). Storia del popolo di Firenze tradotta da Giov. Poggio. L'exemplaire de la Magliabecchiana, en un volume (F. 1, nº 1 *a* et *b*), a, au fol. 2, l'M de Molto

1. Réunie à la Bibliothèque nationale centrale, comme la Magliabecchiana, où ces collections forment deux sections.

sono le cagioni... enluminé, ainsi que toute la marge gauche, de charmantes fleurs, avec rehauts d'or. A la 2e partie, la 1re lettre capitale de la Storia fiorentina de Poggio, un A est également enluminé. A la fin du volume, sur le folio de garde, se lit le nom des possesseurs anciens :

« Giovanni Cavalcanti et Sociis,
« Stradino et Francesco Masi,

et en travers : Questo libro e dell' Stradino. — Un autre exemplaire de la même bibliothèque (St. dei 400 Postillati) est annoté par C. Bartoli :

« D.-M. Cosimo Bartoli, nº 36.

« Il en a fait la table au fol. 663, ordinairement blanc. Un exemplaire classé section Palatine, même bibliothèque, ne contenant que L. Bruni, Storia fiorentina (D. 7. 2. 1), a cette mention autographe : Ecc. de Gio. Vinº Capponi, 322, 1728, avec un cachet en cire. — Un 2e exemplaire de la même section (D. 7. 2. 6) mérite une mention spéciale : les initiales capitales de chaque livre, plus celles des pièces liminaires et finales, sont enluminées. Le fol. a^2 est orné de guirlandes de fleurs dans les marges avec rehauts d'or. — Un 3e exemplaire de la Palatine (D. 7. 3. 9) a des notes manuscrites marginales de deux mains différentes. Citons encore l'exemplaire de la Riccardiani sur vélin, en deux volumes, et celui de la Marucelliana en un seul (4A, IV, 19). — La bibliothèque de Parme en possède aussi un (MN. VIII. 718). Celui de la bibliothèque Estense de Modène mérite une mention spéciale; le titre est de MDVI et porte : « ... Nuovamente ristampate. » Le reste du volume est de 1476. Il y a eu un encartage au 1er folio. Signalons aussi ceux de Milan au Brera (AI, XII. 4) et à Venise (Marciana 40729. CXI. 1, uni à 40395 et 40022, CIX. 1. Poggio seul).

« 18, 19, 20, 22, 24, 25. Corpus Juris Civilis. L'édition de 1477 porte le nº 40429. CXI. 3, à la Marciana. Celle de 1476-1479 n'y est représentée que par le t. II (40430. CXI. 3).

« 31 et 32. Ces deux numéros vont nous retenir plus longtemps, car l'un d'eux soulève une question d'attribution.

« Le nº 32 porte : Prosper Aquitanicus. De vita contem-

plativa et humana. M. H. Monceaux s'exprime ainsi sur cet ouvrage, p. 303 : « Il serait intéressant de retrouver un « exemplaire de cette édition. C'est la seule mention que « nous connaissions et qui nous permette de constater la « présence à Milan de Jacques Lerouge. Notre imprimeur « s'était probablement arrêté dans cette ville à son retour de « Venise et en se dirigeant de nouveau sur Pignerol, où il « était de retour en juin 1481. » Brunet (*Man. libr.*, t. IV, p. 910) prétend, d'après le catalogue Heber et d'après Panzer, que cet ouvrage est imprimé à Milan en 1481. Si nous nous reportons à la Bibliotheca Heberiana (1834), vol. I, p. 302, n° 5755, nous trouvons :

« Prosperi (S.) Aquitanici Carmina. Venetis per Jacobum Rubeum Gallicum, 1481, et Panzer (V, IV, p. 434, n° 516), même mention. Nous voyons qu'il n'est ici nullement question du « De vita contemplativa et humana..., » mais d'un recueil des poésies du même auteur. Brunet a fait une confusion et nous ne pouvons savoir où il a trouvé que la « Vita contemplativa » ait été imprimée par Jacques Lerouge à Milan en 1481.

« Mais revenons à ces poésies latines de saint Prosper d'Aquitaine et montrons qu'elles sont les mêmes que le « De vita contemplativa et humana. » N° 31. M. Monceaux dit à leur sujet : « Prosper. Prosperi Aquitanici Carmina. *Venetiis*, *Jacobus Rubens...*, 1481, in-4°. » Nous n'avons pu jusqu'ici rencontrer cet ouvrage en France. Le Musée britannique en conserve un exemplaire (1070, c. 2). — Plus haut, il avait dit (p. 264) : « La similitude des titres peut faire « penser que c'est le même ouvrage (que le n° 32) et qu'il « y a confusion dans le lieu d'impression. »

« Nous avons étudié un exemplaire de ces poésies à la bibliothèque Laurentienne de Florence : Fol. 1, garde, blanc. — Fol. 2 [J], Ste ꝓsper fuit equitanicus uir eruditis || simus omniũqz artiũ dogmate ꝓitus : qui || p^{i}mitus canonicã sacre religioĩs instãtia oĩ || bus ecclesiis edidit normã : Und' merito eq^{i}||tanicus dicit^{r} gente ꝓsper uocabulo qui ceteris eq^{i}||tatis uiã parar studuit . Quã ĩ vocabulo ꝓsper dat' || fortitz fuit.

Ob hāc causā merito noiē fulget Eō qd'||oīuz ecclesias eqᶦtatis r ꝑsperitatis iniciū uidetur || hēre.

« [H] Ec augustini sacris epigramata dictis.

« Chaque initiale à la main, à l'encre rouge.

« Fol. 27 v° : Una fit atqz duos spūs unus alat :

DEO GRATIAS. AMEN.
Quarto aprilis nonas hoc rubea ꝑles
Impressit gratum xpo fauente uolumen :
Venetus ciuis galorū stemmate lapsus
Jacobus tanto uos nunc qui munere donat
Anno Domini M CCCCLXXXI.

« Au-dessous, à l'encre rouge, en autographe :

Boudreri f(ecit).

Pet. in-4° goth., 28 l. p. p., sans aucune indication marginale. Mesure 0m190 × 0m125. (Bibl. Laurentiana, I 5, n° 73. Provient de la collection d'Elci.) — Les initiales ne sont pas imprimées, mais faites à la plume, à l'encre rouge, comme la signature « Boudreri fecit » que nous supposons être le nom du rubricateur.

« Le « De vita contemplativa » est, d'après Brunet, également imprimé en caractères gothiques; il est in-4°, sans aucune indication dans les marges, comme les Carmina. C'est, à n'en pas douter, le même recueil avec titre différent. Les auteurs de la *France littéraire* ont fait l'identification : « On ne saurait dire ce qui a déterminé l'éditeur à donner « un tel titre à ce recueil. Peut-être en aura-t-il formé l'idée, « sur ce que dès lors on attribuait à S. Prosper les livres de « la vie contemplative...[1]. » Ainsi donc l'hypothèse de M. Monceaux est vérifiée et les nos 31 et 32 se confondent.

« Nous avons précédemment parlé d'un certain nombre de volumes dont la première page était enluminée et dont un grand nombre de lettres de tête de chapitres étaient peintes en miniatures ou coloriées. Tous les exemplaires que nous avons vus présentent un même système et un

1. *Hist. litt.*, t. III, p. 384.

même style de décoration. Ce sont, pour ne parler que des enluminures, des guirlandes de fleurs occupant les marges; les couleurs en sont foncées et appliquées à la colle; le rouge, le bleu, le vert dominent, avec des rehauts d'or parsemés entre les fleurs. Il serait facile de dresser une liste des incunables ainsi ornés, en prenant pour modèle le Bréviaire décrit par M. Monceaux, n° 3. C'est, à n'en pas douter, sinon un même artiste qui a décoré ces livres, du moins une même école. M. H. Monceaux pense que, pour les ouvrages imprimés par Jacques Lerouge, ce serait cet imprimeur lui-même qui en aurait été le décorateur. Nous n'hésitons nullement à approuver cette manière de voir. Il y a dans ces peintures un style décoratif bien français qui se retrouve à la même époque dans les enluminures des livres imprimés par P. Maufer à Padoue. Nous avons remarqué encore le même style dans les décorations d'un Antiphonaire de la bibliothèque capitulaire de Vérone[1]. Un peu plus tard, ce sera le même système dont se servira l'enlumineur du livre d'Heures de Renée de France, duchesse de Ferrare, conservé à la bibliothèque de Modène[2]. C'est là, pensons-nous, l'œuvre d'artistes du nord de la France et même de la Bourgogne, qui se seront établis en Vénétie et auront plus spécialement décoré les livres sortis des presses d'imprimeurs, leurs compatriotes.

« Remercions donc M. Monceaux d'avoir reconstitué l'œuvre de Jacques Lerouge et de nous avoir permis d'aller plus loin, et de distinguer une école d'enlumineurs français en Italie à la fin du xve siècle. Cette école s'attache à la décoration des livres imprimés en caractères gothiques. Nous espérons bientôt avoir les éléments pour en déterminer une autre, qui s'attache de préférence aux livres imprimés en caractères latins, à ceux sortis des presses de Nicolas Jenson et de ses associés. »

1. Il a été écrit à Deventer au commencement du xve siècle.

2. Il est regrettable qu'un petit nombre seulement des miniatures de ce charmant petit livre aient été reproduites en fac-similé. Il y en a une, entre autres, bien intéressante : elle représente la cathédrale de Chartres, à n'en pas douter.

Séance du 15 Décembre.

Présidence de M. l'abbé Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Cheylud (Émile). *Corporations et syndicats. Les anciennes corporations des médecins, chirurgiens et apothicaires de Murat* (1630-1776), *d'après des documents authentiques.* Paris, 1896, in-8°.

— *Histoire de la corporation des apothicaires de Bordeaux, de l'enseignement et de l'exercice de la pharmacie dans cette ville* (1355-1802), *d'après des documents inédits.* Bordeaux et Paris, 1897, in-8°.

Leuridan (l'abbé Th.). *Mgr Dehaisnes. Esquisse biographique.* Lille, 1897, in-4°.

Correspondance.

M. Fougères, présenté par MM. Héron de Villefosse et Collignon, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national à Lille. Le président désigne MM. Girard, Martha et Saglio pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. le président offre, au nom de la Société, ses félicitations à M. Ernest Babelon, récemment nommé membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en remplacement de M. Léon Gautier.

La Société s'associe par ses applaudissements aux paroles de son président.

M. Girard, membre résidant, lit une notice sur son prédécesseur à la Société, M. Louis Courajod.

Cette notice est renvoyée à la Commission des impressions.

M. Héron de Villefosse annonce que les fouilles de Vertault (*Vertillum*) ont été continuées pendant l'année 1897 par les soins de la Société archéologique de Châtillon-sur-Seine, et qu'un fragment d'inscription romaine a été découvert. Il ne lui paraît pas possible d'utiliser ce fragment, du moins pour le moment, mais il est utile de le publier. En voici le texte :

POTEN..
SANV..
NI. . . .

On a trouvé dans les mêmes fouilles un fragment d'amphore portant l'estampille VRS (*palme*), et divers autres objets intéressants.

M. Émile Molinier, membre résidant, fait passer sous les yeux de la Société une coupe ciselée et émaillée, conservée au Louvre, et qui a été autrefois mentionnée dans les inventaires de Louis XIV publiés par M. Guiffrey.

Cette coupe fut séparée de son aiguière vers le milieu de notre siècle; auparavant on l'avait vue figurer dans le mobilier des Tuileries sous le Consulat, l'Empire et la Restauration. Cet objet, d'une grande richesse de ciselure dans son pourtour, se compose d'un cercle de métal enchâssant une cuvette émaillée dans le goût des travaux de Palissy. Elle est due au célèbre Jamnitzer, dont les œuvres, aujourd'hui fort recherchées, atteignent des prix énormes. La restitution de cette coupe à Jamnitzer la classe au premier rang des trésors conservés au Louvre.

Séance du 22 Décembre.

Présidence de M. l'abbé Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Carton (D[r]). *Les sépultures à enceinte de la Tunisie.* [Paris,] in-8°.

Carton (Dr). *Étude sur les travaux hydrauliques des Romains en Tunisie.* Tunis, 1897, in-8°.

Giraud (J.-B.). III. *Inventaire des épées et dagues du comte de Salm, conservées dans l'hôtel de Salm à Nancy,* 1614. — IV. *La boutique de Jean de Vouvray, armurier à Tours, en* 1512. — V. *Documents sur l'importation des armes italiennes à Lyon, à l'époque de la Renaissance.* Lyon, 1897, 3 vol. in-8°.

Lenz (E. von). *Die Waffensammlung des Grafen S. D. Scheremetew in St Petersburg.* Saint-Pétersbourg, 1895, in-fol. (en russe).

Loisne (comte Auguste de). *Le Cartulaire du chapitre d'Arras.* Arras, 1897, in-4°.

M. Héron de Villefosse offre à la Société au nom de l'auteur, M. le Dr Carton, un travail intitulé *Études sur les travaux hydrauliques des Romains en Tunisie;* extrait de la *Revue tunisienne*, 1897, in-8°.

« Le Dr Carton, dont l'activité, heureusement, ne se ralentit jamais et qui consacre ses loisirs d'une façon si attachante aux études d'archéologie africaine, a réuni dans ce fascicule les articles qu'il a écrits, depuis neuf ans, sur les travaux hydrauliques des Romains dans l'Afrique ancienne. C'est une question très importante pour nos colons tunisiens que celle de l'antique aménagement des eaux en Afrique; la prospérité de la Tunisie dépend de la façon dont ils sauront suivre les exemples laissés par les Romains. Notre zélé correspondant a été le premier à s'occuper de cette question vitale du régime des eaux; ses recherches ont été entreprises et conduites dans les meilleures conditions. Son grand mérite consiste à offrir au lecteur des faits qu'il a observés et constatés lui-même avec tout le soin possible pendant ses différents séjours en Tunisie. Quarante-trois figures intercalées dans le texte permettent de se rendre compte des travaux exécutés par les Romains dans le nord de l'Afrique pour capter, amener ou distribuer les eaux. Un index alphabétique fait connaître les noms modernes des localités où l'existence de ces travaux a été constatée. »

Travaux.

M. le président annonce à la Société la mort de M. Henri Caffiaux, associé correspondant à Valenciennes, et se fait l'interprète des regrets que cette mort apporte à la Société.

M. le président souhaite ensuite la bienvenue au prince Cherlotoff, conservateur du Musée de l'Ermitage, qui assiste à la séance.

M. de Villenoisy, associé correspondant national, présente à la Compagnie un album appartenant à la bibliothèque du Louvre et analogue à celui dont il avait parlé à propos d'une communication de M. Casati relative aux boîtiers de montre. Le premier album mettait en scène un petit Éros dans divers actes de la vie. Celui-ci présente des groupes d'enfants nus dans des scènes diverses. Les premières symbolisent les Quatre Éléments, puis les Cinq Sens. Tous deux sont manifestement des albums de modèles pour des peintres décorateurs ou sculpteurs. On peut en voir le mode d'emploi dans les dessus de porte de la salle de l'École du Louvre, qui représentent des scènes de chasse Louis XV. La scène de l'Amour navigateur se retrouve sur des coqs de montre.

M. Cagnat, membre résidant, fait une communication sur une inscription grecque concernant C. Julius Philippus. Cette inscription, découverte à Tralles, aide à reconstituer l'histoire d'une famille patricienne considérable au IIe siècle.

M. Mowat, membre résidant, pense que M. Julius Philippus empereur appartenait peut-être à cette famille.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, explique le sens des mots gaulois *Matu* et *Mata*, qui entrent dans la composition d'un certain nombre de noms de lieux et de personnes.

Séance du 29 Décembre.

Présidence de M. l'abbé Thédenat, président.

Correspondance.

La Société historique et archéologique de l'Orléanais convie la Compagnie aux fêtes qui seront données à Orléans, le 23 janvier 1898, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation.

Travaux.

M. Toutain, associé correspondant national, lit un mémoire dans lequel il démontre que les *Musulmanici* habitaient, à l'époque romaine, les hauts plateaux situés au sud-est de Constantine, au nord de Tébessa, jusque vers Haïdra et Thala en Tunisie.

Le mémoire de M. Toutain est renvoyé à la Commission des impressions.

M. l'abbé L. Batiffol, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« J'ai reçu du R. P. Séjourné, de Jérusalem, la notice que voici :

« Un de nos amis russes, M. Klugué, dessinateur distingué, a eu l'amabilité de nous communiquer l'estampage d'une inscription grecque qu'il a trouvée dans la maison du cheik d'Aïn Fit, à une demi-heure au sud-est de Banias. D'après les indications qu'il a recueillies, elle était à l'entrée d'un tombeau ancien, entièrement construit, dans les dépendances de cette localité. Le texte, inscrit dans un cercle, ne souffre aucune difficulté de lecture :

† 'Εξεχύθη χάρις ἐν χείλεσίν σου, πάτερ. 'Επεδήμησεν πρὸς Κύριον ὁ τῆς ὁσίας μνήμης Λεόντιος πρεσβύτερος ἐν μηνὶ ἀρτεμεσίου ια' ἰνδικ. ε' †.

« *La grâce a été répandue sur tes lèvres* (= Ps. XLIV, 3),

ô Père. Le prêtre Léonce, de sainte mémoire, est retourné au Seigneur le onzième jour d'artémision, indiction cinquième.

« Malheureusement, comme on le voit, le mois, le jour et l'indiction sont marqués, mais le principal manque, c'est-à-dire l'année. La belle facture des lettres nous fait croire à une inscription assez ancienne ; mais d'autre part les fautes d'orthographe nombreuses indiquent un artiste peu lettré. La forme des lettres varie suivant l'espace laissé par le cercle dans lequel l'inscription est inscrite. Par exemple l'ο très rond en certains endroits est beaucoup plus allongé dans les lignes où l'espace fait défaut. En général, les lettres sont plus soignées au commencement qu'à la fin. »

M. Batiffol, à la suite de cette communication, rend compte de la campagne épigraphique conduite par le R. P. Séjourné dans la région du Hauran. Le R. P. a relevé une quarantaine d'inscriptions grecques inédites, la plupart d'un intérêt purement onomastique ; quelques-unes cependant présentent des éléments historiques. M. Batiffol communique ces dernières en les commentant.

De Dakir, une inscription mentionnant un personnage du nom d'Ailamos, fils de Rabbélos, et ses frères, κοινόβιοι ὄντες τὸν στῦλον εὐσεβοῦντες ἀνέθηκαν. Cette famille n'étant pas chrétienne, l'emploi du mot κοινόβιοι n'en est que plus curieux.

De Brak, une inscription mentionnant un Φλάβιος Ζωνηνὸς τριοβῦνος. Une petite croix, *crux quadrata*, à la dernière ligne ; mais cette croix peut être un simple ornement de remplissage, et nullement un indice de christianisme.

De Dakir encore, une inscription mutilée :

ωΝ $\overset{\text{⋈}}{\text{P}}$ ЄΥCЄΒωΝΑΝ

Le R. P. interprète : ... ων ἑκατόνταρχος εὐσεβῶν ἀνέθηκεν. Si c'est là l'interprétation exacte du sigle $\overset{\text{⋈}}{\text{P}}$, nous aurions affaire à un centurion.

De Sagga, une inscription métrique :

Ἡρακλείτου υἱὸς καὶ (?) Ἡράκλειτος εἴσατα τύμβον
αὐτῷ καὶ Μεγεθείῃ ἀλόχῳ τε καὶ τέκνοις
Ἡράκλειτος εἶπεν ἐγένετο.

La formule finale est bizarre : εἶπεν ἐγένετο. Mais ce ne serait pas la première formule épigraphique relevée dans le Hauran et restée sans explication.

De El Hit enfin, une inscription métrique, publiée d'après une copie défectueuse et incomplète par M. Clermont-Ganneau (*Recueil d'arch. or.*, t. I, 1888, p. 20). Il y serait question d'un cavalier de la légion cyrénaïque. Toutefois M. Batiffol exprime des réserves sur la lecture du vers le plus important, celui qui mentionne la légion cyrénaïque. Il espère avoir bientôt un estampage de ladite inscription (*Incipit :* Ἱππέα κύδιστον Διομήδεα), et pouvoir reparler avec plus de certitude de ce cavalier.

M. Michon, membre résidant, présente la photographie d'un buste d'Antinoüs, qu'il a tout lieu de croire moderne. Ce buste est au Louvre depuis l'ouverture du Musée, le 18 brumaire an IX.

M. Ch. Ravaisson-Mollien fait quelques réserves.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« On publie aujourd'hui dans plusieurs revues des chroniques qui mettent les archéologues au courant des découvertes intéressant leurs études de prédilection, ou qui leur signalent les travaux récents dans le même ordre d'études. Le champ de l'archéologie est devenu si vaste que les auteurs de ces chroniques ont été obligés de se spécialiser. A côté de la chronique d'orient nous avons la chronique de l'art grec et celle de l'archéologie africaine. Ce sont des publications dont l'éloge n'est plus à faire et qui nous rendent tous les jours de signalés services ; elles nous évitent surtout des recherches longues ou difficiles et une grande perte de temps. Si l'un de nos jeunes confrères voulait entreprendre pour la Gaule le même travail que M. Gsell, professeur à l'École des lettres d'Alger, fait chaque année pour l'Afrique avec une si parfaite connaissance du sujet, il rendrait à notre archéologie nationale un service inappréciable ; il en hâterait le développement et les progrès.

« C'est à la Société nationale des Antiquaires de France qu'il appartient de favoriser et même de prendre sous son haut patronage une entreprise de ce genre; c'est elle qui devrait publier chaque année, soit à la fin de son *Bulletin*, soit dans le volume de ses *Mémoires*, une chronique archéologique de la Gaule.

« En attendant la réalisation de ce souhait, chacun de nous doit s'efforcer de signaler ici le plus promptement possible les découvertes archéologiques faites sur le territoire de la Gaule. Aussi je considère comme un devoir d'entretenir la Société d'un événement qui a la plus haute importance pour nos études et dont l'Académie des Inscriptions vient d'être informée par M. Paul Dissard, conservateur des Musées de Lyon. Je veux parler de la découverte faite sur le territoire de la commune de Coligny, arrondissement de Bourg (Ain). Malgré la publicité déjà donnée à cette découverte de Coligny, il est absolument nécessaire de la consigner aussi dans notre *Bulletin* et de placer sous les yeux de nos confrères le texte de l'inscription récemment trouvée dans cette localité. Ce texte soulève de nombreux et importants problèmes : il intéressera sans aucun doute tous les membres de notre Société et exercera la sagacité de plusieurs d'entre eux.

« La découverte de Coligny a été annoncée à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres dans les termes suivants :

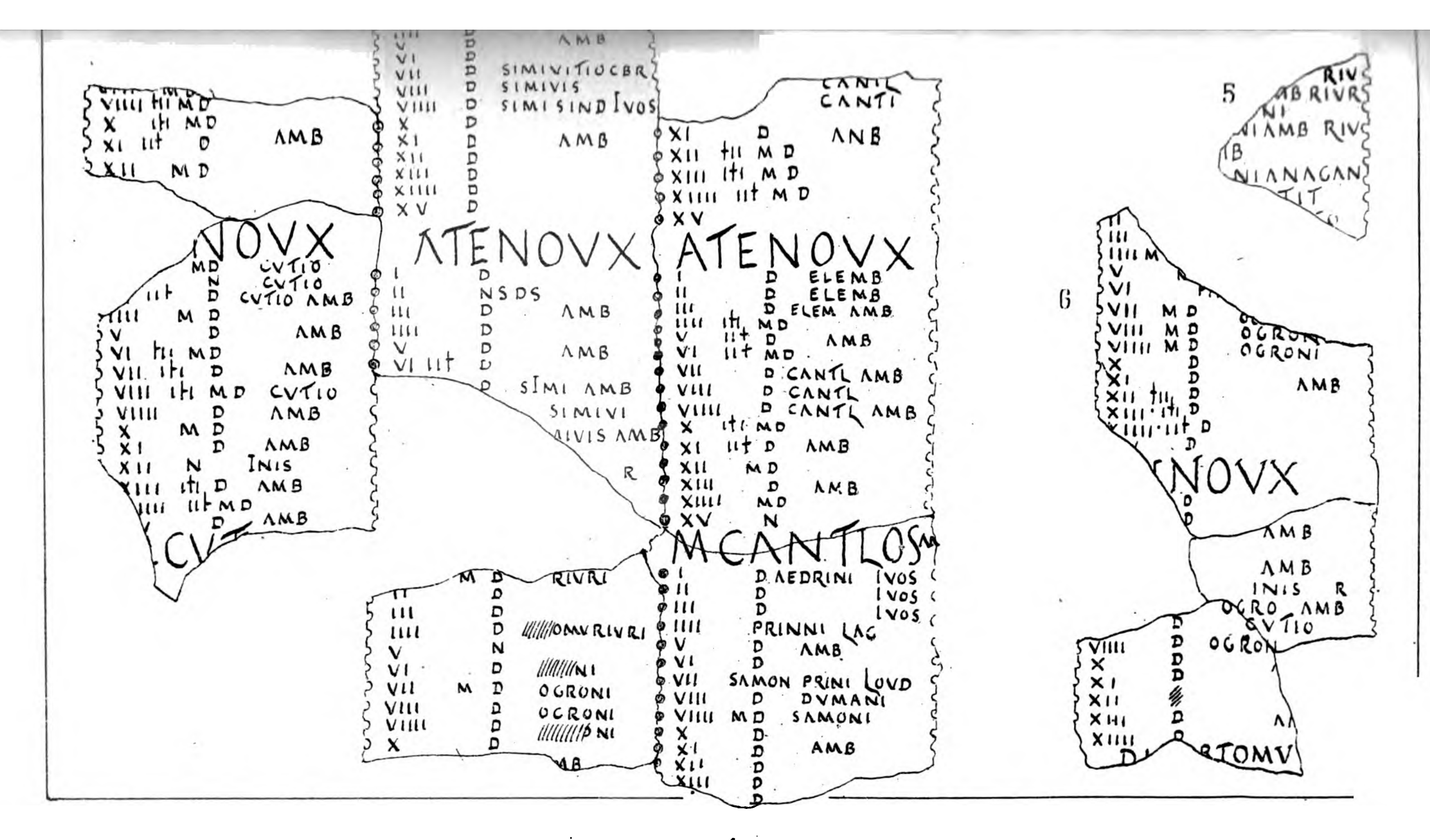
« Un cultivateur du hameau de Charmoux, en cultivant une terre nommée *Verpois*, située à peu de distance de la route nationale de Lyon à Strasbourg, près des confins du département de l'Ain et du Jura, et non loin des restes d'une voie romaine, a trouvé, enfouis à environ trente centimètres du sol, les débris d'une magnifique statue de bronze remontant à l'époque gallo-romaine. Cette statue, grande comme nature, est très probablement une image d'Apollon : la tête du dieu est de très beau style; la bouche est entr'ouverte; les yeux, aujourd'hui vides, devaient être jadis remplis d'une matière précieuse; les cheveux, longuement bouclés et d'un travail particulièrement soigné, forment comme une espèce de couronne retombant en mèches flexibles sur la nuque.

Le dessus de la tête n'a pas été retrouvé; fondu à part, il s'ajustait avec des rivets dont on remarque encore la place; il devait être surmonté d'une couronne de rayons. Une base circulaire moulurée servait de support à la figure entièrement nue et debout.

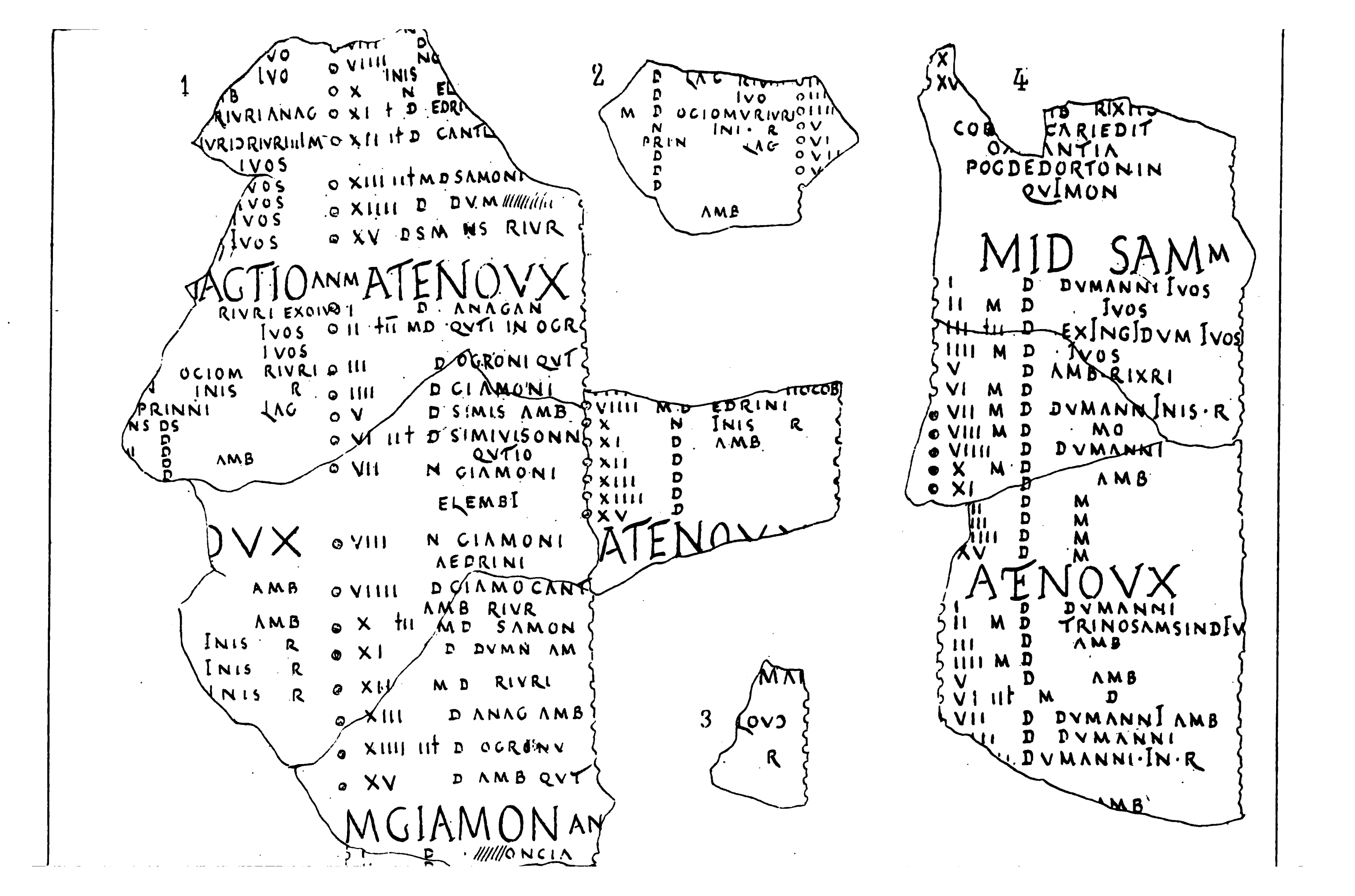
« En même temps que les restes de la statue et mêlés à eux, on recueillait les fragments de deux grandes tables de bronze; ces fragments sont au nombre de près de cent cinquante, dont plus de cent vingt sont couverts d'inscriptions gauloises. L'étude sommaire faite par M. Dissard semblerait indiquer qu'on se trouve en présence d'un calendrier dont les divisions sont faites par demi-mois lunaires de quatorze et de quinze jours. Devant chaque chiffre indiquant la date est placé un trou destiné à recevoir une cheville; en regard de ce trou on trouve des indications désignant sans doute les jours fastes et néfastes, les fêtes, les jeux, les marchés, etc. Le texte comprend plusieurs colonnes; il se compose d'un nombre assez considérable de paragraphes ayant chacun quinze lignes numérotées I à XV; ces paragraphes sont précédés chacun d'un titre en gros caractères. Plusieurs d'entre eux n'ont que quatorze lignes, numérotées I à XIV; ils se terminent alors par le mot DIVERTOMV, DIVORTOMV ou DIVIRTOMV écrits à la place de la quinzième ligne.

« La conservation de l'ensemble de cette précieuse découverte est aujourd'hui assurée par l'acquisition qui en a été faite par M. Dissard pour les Musées de la ville de Lyon. Grâce à la bienveillance de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, il nous est permis de donner dans notre Bulletin un tirage des six planches de l'inscription de Coligny, exécutées d'après les copies de M. Paul Dissard, dont l'Académie a décidé la publication. »

M. H. Omont fait observer que les titres en gros caractères qui paraissent désigner des mois ou des demi-mois sont au nombre de douze, dont on peut dresser la liste alphabétique suivante :



INSCRIPTION TROUVÉE A COLIGNY (AIN)


1
AGTIO ANM ATENOVX
DVX
MGIAMON
2
ATENOVX
3
4
MID SAM
ATENOVX

1	M ANACAN	ANM	14[1].
2	— CANTLOS	ANM	1, 14, 16, 37.
3	— CVTIOS	MAT	1, 17.
4	— DVMAN	ANM	7, 11, 13.
5	— EDRINI	MAT	17, 18.
6	— ELEMBIV	ANM	7, 11, 17.
7	— EQVOS	ANM	7, 17, 19, 25.
8	— GIAMON	ANM	1, 17.
9	— OGRON	MAT	15.
10	— RIVROS	MAT	25, 38.
11	— SAMON	MAT	7.
12	— SIMIVIS	MAT	14, 16, 45.

Ces douze mots ou leurs variantes sont toujours précédés de M ou de MID. Ils sont constamment suivis des abréviations ANM ou MAT en caractères moins grands. On peut remarquer que six mots sont suivis de ANM et six autres de MAT.

Anm.	*Mat.*
Anacan.	Cutios.
Cantlos.	Edrini.
Duman.	Ogron.
Elembiu.	Rivros.
Equos.	Samon.
Giamon.	Simivis.

Un passage de César relatif à la façon dont les Gaulois mesuraient le temps pourrait être invoqué par M. Dissard à l'appui de son hypothèse d'un calendrier lunaire : « Spatia « omnis temporis, non numero dierum, sed *noctium* finiunt ; « dies natales, et mensium et annorum initia sic observant, « ut noctem dies subsequatur[2]. » Tacite nous apprend que les Germains avaient la même manière de calculer le temps, par nuits et non par jours, et que les phases de la lune jouaient

1. Ces chiffres renvoient aux numéros des différents fragments du texte, reproduits sur les six planches exécutées par M. P. Dissard.
2. *De bello Gallico*, VI, 18.

un rôle dans leurs calculs : « Coëunt, nisi quid fortuitum et « subitum incidit, certis diebus, cum aut inchoatur luna aut « impletur : nam agendis rebus hoc auspicatissimum ini- « tium credunt. *Nec dierum numerum, ut nos, sed noctium* « *computant.* Sic constituunt, sic condicunt : nox ducere « diem videtur[1]. »

M. Héron de Villefosse exprime le vœu que de nouvelles recherches aient lieu à Coligny. Il est convaincu que la fouille a été très superficielle : plusieurs des fragments ont pu rester sous terre; d'autres ont dû être soustraits. Une enquête bien conduite et des recherches sérieuses amèneraient probablement la découverte de nouveaux fragments épigraphiques qui permettraient de poursuivre avec plus de succès l'étude de chronographie gauloise à laquelle l'inscription de Coligny convie tous les spécialistes qui s'intéressent à nos antiquités nationales.

M. Héron de Villefosse dépose ensuite sur le bureau une liste des acquisitions faites par le département des Antiquités grecques et romaines du Musée du Louvre pendant l'année 1897.

Cette liste est renvoyée à la Commission des impressions.

1. *De moribus Germanorum*, II.

MUSÉE DU LOUVRE

DÉPARTEMENT

DES

ANTIQUITÉS GRECQUES ET ROMAINES

ACQUISITIONS DE L'ANNÉE 1897.

I. Marbres.

A) Statues et bustes.

1. — Tête de femme, petite nature. La chevelure est entourée d'une large bandelette qui enserre toute la masse des cheveux ramenés sur la nuque. Une section droite coupe obliquement une partie du côté gauche jusqu'à l'oreille. **Athènes.**

2. — Tête de femme, mutilée; les cheveux sont ramenés en arrière. **Grèce.**

3. — Tête de femme voilée, d'un type apparenté à celui de la Demeter de Cnide. Le cou s'encastrait dans une statue. **Tralles.**

4. — Tête de femme voilée. Les cheveux, relevés, sont séparés en deux bandeaux bouffants par une raie profonde; le voile, placé en arrière, forme un pli sur le sommet. **Tralles.**

5. — Petite tête d'homme imberbe, les cheveux courts ceints d'une bandelette; portrait. Environs de **Pergame.**

6. — Tête imberbe, la chevelure ceinte d'un bandeau ; portrait. **Minieh** (Égypte).

7. — Tête de jeune Pan, avec deux petites cornes, la chevelure ceinte d'un bandeau. **Minieh** (Égypte).

B) Bas-reliefs.

8. — Grande stèle funéraire à fronton. Sur un bandeau en relief l'inscription ΕΡΑΣΙΠΠΟΣ ΜΕΞΙΑΣ. Deux hommes barbus, debout, en costume militaire, se donnant la main : l'un, vêtu d'une tunique courte serrée à la taille, tient une lance de la main gauche passée dans la courroie d'un grand bouclier rond; l'autre, drapé dans un manteau qui laisse l'épaule droite et la poitrine nues, s'appuie sur son bouclier. **Athènes**.

9. — Fragment de la partie supérieure d'une stèle funéraire de basse époque. Dans le fronton, un bouclier rond soutenu par deux Néréides au corps terminé en queues de poisson; sur un bandeau en relief, l'inscription ΕΠΕΡΑϹΤΟϹ ΕΠΕΡΑϹΤΟΥ ΜΕΙΛΗϹΙΟϹ; au-dessous, un jeune homme, dont il ne reste que la tête imberbe de face. Don de M. E. Triantaphyllos. **Grèce**.

10. — Fragment de la face antérieure d'un sarcophage; au centre, tête de lion, un anneau dans la gueule; à droite, satyre tenant un *pedum*, génie portant une corbeille de fruits et restes du bras d'un personnage tenant un cratère renversé; à gauche, satyre dansant, ayant à ses pieds une panthère et un masque. Don de Mme Édouard André. **Italie**.

11 à 19. — Moulages. Neuf fragments des métopes du temple de Zeus à Olympie, appartenant aux deux métopes du Taureau de Crète et des Oiseaux du lac Stymphale. Ils ont été rajustés à ces métopes, dont le Louvre possède la plus grande partie, en original, rapportée par l'expédition française de Morée. Don de la Direction générale des Musées royaux de Berlin.

20. — Moulage. Fragment de tableau mural de l'époque chrétienne. Agneau à longue queue marchant à droite vers une colonne dont la partie supérieure a été taillée; l'agneau

qui formait pendant de l'autre côté de la colonne manque ; vigne et encadrement. L'original en marbre blanc est conservé au Musée de la Société Éduenne, à l'hôtel Rolin à Autun (H. de Fontenay, *Mém. de la Soc. Éduenne*, nouvelle série, VII, p. 513). **Saint-Symphorien-lez-Autun.**

C) Inscriptions.

21. — Inscription grecque sur pierre calcaire; fragment rectangulaire portant sur la tranche les deux lignes **ωΡΙωΝ ΑΝΕΘΗΚΕΝ | ΕΠΑΓΑΘωΙ.** Cession du département des antiquités égyptiennes. **Égypte.**

22 à 28. — 22. Épitaphe de P. RVBRIVS POTHVS; plaque de *loculus* (*Bull. des Antiq. de Fr.*, 1897, p. 282). — 23. Fragment de l'épitaphe d'un *miles frumentarius* (*C. I. L.*, VI, n° 3066). — 24. Épitaphe de LIBVRNVS · L · SEI STRABONIS·A·MANV, « secrétaire de L. Seius Strabo, » préfet du prétoire sous Auguste et Tibère, père de Séjan (cf. Borghesi, *Œuvres*, vol. X, p. 7, n. 3); plaque de *loculus* (*C. I. L.*, VI, n° 9535). Ancienne collection Campana. — 25. Épitaphe d'APONIA · TERTVLLA ; plaque de *loculus* (*C. I. L.*, VI, n° 12170). Ancienne collection Campana. — 26. Épitaphe d'AVRELIVS·GAIVS (*C. I. L.*, VI, n° 19642). Ancienne collection Campana. — 27. Épitaphe de LIBERALIS (*C. I. L.*, VI, n° 21209). Ancienne collection Campana. — 28. Fragment de l'épitaphe de L · SCETASIVS · ALEXSANDER et de Scetasia Musa ; seule la partie relative à Scetasius Alexsander est conservée; plaque de *loculus* (*C. I. L.*, VI, n° 26007). Ancienne collection Campana. — Ces sept inscriptions étaient passées dans la collection Louis Courajod (E. Michon, *Bulletin des Antiquaires*, 1897, p. 281-284). Don de M. Léman. **Rome.**

29. — Moulage. Inscription latine gravée sur les quatre faces d'un petit autel : c'est un règlement fait à la fin du règne de Trajan, entre 115 et 117, pour déterminer les rapports des cultivateurs du grand domaine appelé *Villa Magna Variani* ou *Mappaliasiga* avec les propriétaires, fermiers

et régisseurs (Toutain, *Acad. des Inscr.*, *Mém. des savants étrangers*, XI, 31; Schulten, *Akad. Gœtting.; phil. hist. Klass.*, *neue Folge*, II, n. 3, 1897; Ed. Cuq, *Mém. des sav. étr.*, XI). Envoi de M. P. Gauckler, directeur du service des antiquités et des arts de la régence de Tunis. **Henchir-Mettich** (Tunisie).

30. — Coffret à reliques, en pierre calcaire, orné de rosaces. Sur la face antérieure est gravée dans un cartel une inscription débutant par les mots MEMORIA FELICIANI (Papier, *Bull. arch. du Comité*, 1895, p. 76; Gsell, *Chronique africaine*, 1896, p. 45; Héron de Villefosse, *Bull. des Antiq. de Fr.*, 1896, p. 334; cf. *Revue archéol.*, 1897, t. II, p. 414). Don de M. de Gournay, receveur des contributions à Aïn-Beida. **Dala'a,** environs d'Aïn-Beida, département de Constantine, Algérie.

31 et 32. — 31. Épitaphe chrétienne de IANARIA. — 32. Épitaphe chrétienne de VONIFATZIA. — *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 432, n°s 197 et 201. Envoi de M. P. Gauckler, directeur du service des antiquités et des arts de la régence de Tunis. **Macteur** (Tunisie).

33. — Moulage. Inscription chrétienne en langue grecque, dite d'*Aschandius,* mentionnant l'ἰχθὺς céleste. L'original en marbre est conservé au Musée de l'hôtel de ville à Autun (Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 4; J. Roidot, *Mém. de la Soc. Éduenne*, nouvelle série, XVI, p. 253, avec une planche). Polyandre de Saint-Pierre l'Étrier à **Autun**.

II. Bronzes.

34. — Minerve casquée; partie supérieure d'une statuette, de style archaïque, dont le corps était en forme de gaine. Le bras gauche est levé pour brandir la lance; l'avant-bras droit, ramené devant le corps, est passé dans l'attache du bouclier (Perdrizet, *Rev. archéol.*, 1896, t. XXIX, p. 85, pl. IX). Hagios Nicolaos, Cirra, environs de **Delphes**.

35. — Mars barbu, debout, casqué et cuirassé. Les jambes

sont couvertes par des cnémides; il porte des sandales aux pieds; une écharpe est passée derrière le dos et retombe sur les deux bras. La main droite, levée, s'appuyait sur une lance; la main gauche, abaissée, reposait sur un bouclier. Ce bronze, qui a fait partie de la collection Lenoir, était considéré comme perdu; tout à fait dépatiné, il avait été classé au Louvre avec les bronzes de la Renaissance. Sur la demande du conservateur des antiquités grecques et romaines, il a été remis à son département. Sur ce type, cf. A. Furtwängler, *Sammlung Somzee*, p. 61, qui reproduit la statuette du Louvre d'après un moulage. Cession du département des objets d'art du Moyen Age et de la Renaissance.

36 et 37. — 36. Miroir étrusque à manche. La partie concave est ornée d'une gravure au trait représentant les trois Kabires avec une femme (*Bull. des Antiq. de Fr.*, 1890, p. 274; cf. Gerhard, *Etruskische Spiegel*, pl. 266, 267, 277). Il est brisé en trois morceaux, le manche manque. **Toscane.** — 37. Miroir étrusque à manche. La partie concave est ornée d'une gravure au trait représentant les Dioscures avec deux femmes (*Bull. des Antiq. de Fr.*, 1890, p. 274; cf. Gerhard, *Etr. Spieg.*, pl. 277, 1). Environs de **Pontedera,** près Empoli. — Don de M. L. de Laigue, consul général de France à Rotterdam.

38. — Plaque de bronze portant une dédicace, en langue osque, à la déesse VESVNA (Mommsen, *Unteritalische Dialekte*, p. 321; Zvetaïeff, *Inscript. Italiae mediae*, n° 41; Bréal, *Mém. ling.*, t. IX). Le nom de cette déesse revient dans plusieurs autres textes (cf. *C. I. L.*, I, n° 182). **Civitâ d'Antino.**

39. — Diplôme militaire (deux tablettes d'un), de l'année 139. Délivré à un soldat romain nommé GAIVS, originaire de Nicaea, il mentionne trois ailes et douze cohortes de l'armée de Palestine placées sous les ordres de P·CALPVRNIVS·ATILIANVS, gouverneur de la province (Héron de Villefosse, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1897, p. 333 et 679 avec deux planches). Don de M. Joseph-Ange Durighello. Trouvé en Syrie, dans le Djôlan, à **Fik.**

40. — Osselet portant sur une de ses faces latérales le nom ΠΟΛΥΚΛΗΣ gravé en pointillé. **Grèce.**



N° 36. ***Miroir étrusque, trouvé en Toscane.***
Don de M. L. de Laigue, consul général de France.

41. — Lampe à deux becs en forme de chameau harnaché. La sellette mobile sert de couvercle pour le trou à l'huile; les deux becs sont de chaque côté des épaules. Les jambes du chameau sont brisées. **Syrie.**



N° 37. *Miroir étrusque trouvé près d'Empoli.*
Don de M. L. de Laigue, consul général de France.

42 et 43. — 42. Doigt courbé à la deuxième phalange; fragment de statue. — 43. Doigt d'homme (index) courbé à la deuxième phalange; fragment de statue. — **Éphèse**.

44 et 45. — 44. Grenouille accroupie sur une petite base ovale munie d'une tige. — 45. Petit hermès en forme de gaine avec phallus posée sur un socle rectangulaire : tête barbue (Silène?) et amorces de bras. — **Magnésie du Méandre**.

46 et 47. — 46. Bouquetin; les jambes sont brisées. — 47. Plaque rectangulaire. Elle est ornée d'un sujet gravé : lion terrassant un autre animal. — **Tralles**.

48 à 52. — 48. Bague à jonc très mince; sur le chaton ovale, lion marchant à droite. — 49. Bague à jonc très mince; sur le chaton rond, un bouquetin couché. — 50. Bague à chaton ovale; cerf terrassé par un animal. — 51. Fragment d'une bague à chaton ovale; tête de femme de profil à gauche. — 52. Chaton de bague ovale, orné d'un buste de femme en relief de profil à gauche. — Don de M. Paul Gaudin. **Smyrne**.

53 à 68. — 53. Buste de femme drapée et casquée : deux dauphins, un support central et une tige le relient à une base rectangulaire munie d'un tenon; provient d'un objet mobilier. — 54. Lare vêtu d'une tunique courte et d'un pantalon en peau de bête; il tient de la main droite levée un rhyton et de la main gauche une patère. — 55. Vase en forme de tête de Bacchus enfant : la tête est couronnée de lierre; un goulot rond et étroit la surmonte; de chaque côté du goulot se trouvent les attaches d'une anse mobile qui manque. — 56. Lampe en forme de tête de négrillon : la bouche, proéminente, sert de trou pour la mèche; l'huile était versée par un trou pratiqué dans la tête; un couvercle pris sur la chevelure crépue est agencé avec l'anse. — 57. Anse de vase : les deux attaches supérieures sont terminées par des têtes de cygne; le corps de l'anse est surmonté d'un dauphin en relief et orné à la partie inférieure d'un masque tragique sortant d'une feuille. — 58. Sorte de poignée, à base ronde et plate, surmontée d'une tête de lion dans la gueule duquel passait un anneau. — 59. Base d'un candélabre à trois

pieds surmontés de volutes; ornements ajourés entre les pieds. — 60. Couronnement d'un meuble en forme de clocheton, avec douille et crochet à suspension à la base. — 61. Tortue découpée dans une lame mince et munie d'un anneau à suspension; amulette. — 62. Bague surmontée d'une petite clef. — 63. Spatule terminée à chaque extrémité par une palette rectangulaire. — 64. Grande épingle; la tête, découpée à jour, est percée d'un trou en forme de cœur. — 65. Manche d'un petit miroir. — 66. Plaque ronde décorée d'ornements géométriques au trait. — 67. Monnaie d'Otacilia Severa au revers de la Concorde. — 68. Tube cylindrique percé de trous et découpé en étoile à l'une de ses extrémités. — Envoi de la Direction des Beaux-Arts. Fouilles de **Timgad** (Algérie).

69. — Récipient à bords carrés et à cuvette hémisphérique. Il est muni d'un manche terminé par un avant-corps de lionne. Don de Mme Édouard André. **Égypte**.

70. — Vasque en forme de grande coquille, portée sur un pied tourné; très belle patine vert pâle. Don de Mme Enrichetta Castellani. Fouilles de M. Al. Castellani; trouvée dans un tombeau à **Santa Maria di Capua**.

71. — Pied de meuble. Génie ailé sortant d'un fleuron porté par une griffe de lion. Don de M. Cau, maire de Tébessa, transmis par M. J. Cambon, gouverneur général de l'Algérie. **Aïn-el-Halloufa,** au sud de Tébessa, département de Constantine (Algérie).

72. — Lampe chrétienne à deux becs. L'anse est surmontée d'un chrisme découpé à jour et entourée de neuf petites boules saillantes; les trous pour l'huile sont au nombre de cinq et disposés en croix. Envoi de la Direction des Beaux-Arts. Fouilles de **Timgad** (Algérie).

73. — Encensoir d'époque chrétienne. Il se compose d'un récipient octogonal porté sur huit pieds, percé sur six de ses faces de quatre trous en croix, et muni d'une longue chaîne avec poignée. **Tigranocerte** (Arménie).

III. Métaux précieux et gemmes.

74. — Miroir rond, à main, en argent; le manche en forme de massue est rattaché au disque par une peau de lion. Type fréquemment rencontré à Pompeï et dont le Musée de Naples possède plusieurs exemplaires. Trouvé dans la villa d'où provient le Trésor d'argenterie conservé au Louvre. Don du comte Michel Tyszkiewicz. **Boscoreale.**

75. — Fac-similé en étain. Buste de femme romaine, de l'époque de Claude ou de Néron. Il décorait le centre d'une phiale formant le pendant de la phiale avec buste d'homme qui fait partie du Trésor d'argenterie de Boscoreale (Héron de Villefosse, *C.-R. de l'Ac. des Inscr.*, 1895, p. 261, n. 2; Winter, *Archäolog. Anzeiger*, 1896, 2, p. 85, fig. 11; Saglio, *Dict. des antiquités*, v° *imago*, fig. 3970; A. Pasqui, *Monumenti antichi dei Lincei*, VII, p. 415-418, fig. 12-13). L'original en argent, après avoir appartenu au comte Michel Tyszkiewicz, a été acquis par le Musée britannique. Don de MM. Haek et Hourdequin, orfèvres.

IV. Verrerie.

76 et 77. — 76. Scyphus de grandes dimensions avec anses à poucier. — 77. Coupe à pied avec anses semblables. Des exemplaires analogues, provenant de l'Italie méridionale, sont conservés au Musée de Naples et au Musée britannique. **Canosa.**

78. — Collier composé de perles en pâte de verre de diverses couleurs, avec pendant formé d'une tête barbue. Don de M. Manolakos. Trouvé dans un tombeau à **Thèbes.**

79 à 82. — 79. Ornement de collier; rectangle en pâte de verre à deux couches, percé de deux trous dans son épaisseur. — 80. Bague formée d'un anneau en torsade; pâte de verre noire. — 81. Chaton de bague; pâte de verre, ovale, représentant un dauphin enroulé autour d'une ancre. — 82. Fragment de verre en forme de perle très allongée. — Envoi de la Direction des Beaux-Arts. Fouilles de **Timgad** (Algérie).

V. Objets divers.

A) Terre cuite[1].

83 et 84. — 83. Plat rond et creux décoré au centre de cinq palmettes et de cinq petits ronds estampés. — 84. Plat rond et creux décoré de six palmettes et de six groupes de cercles concentriques. Fouilles de M. l'ingénieur Daux, à **Utique** (Tunisie).

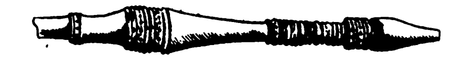
85 à 90. — 85. Sanglier formé de deux parties accolées; sur chaque face un chien attaquant l'animal. — 86. Lampe en forme de tête humaine, la bouche ouverte. — 87. Lampe chrétienne ornée d'une tige de feuillage et, au centre, du monogramme avec l'A et Ω. — 88. Lampe chrétienne ornée sur le pourtour de triangles et de palmettes alternant et, au centre, de deux carrés inscrits en diagonale. — 89. Lampe chrétienne ornée au centre d'un palmier. — 90. Lampe chrétienne; sur le pourtour, cercles ornés alternativement de dessins géométriques et du monogramme; au centre, le Christ nimbé, tenant la croix, accosté de deux anges, foulant au pied le serpent et le dragon; sous ses pieds un lion; allusion au verset 13 du psaume XC : *super aspidem et basiliscum ambulabis et conculcabis leonem et draconem*. Envoi de la Direction des Beaux-Arts. Fouilles de **Timgad** (Algérie).

B) Plâtre peint.

90 à 105. — 90. Palmette découpée terminée par une coquille. — 91. Tête de Méduse ailée. — 92. Tête de Méduse. — 93. Masque tragique, la bouche ouverte. — 94. Masque tragique, la bouche ouverte. — 95. Lion dévorant une biche. — 96. Pouce colossal d'un pied gauche de statue. — 97.

1. La section de céramique antique fait partie du département des antiquités orientales. Il n'a été fait d'exception que pour certaines terres cuites classées dans la série des antiquités africaines ou dans la série des antiquités chrétiennes : ce sont les seules mentionnées dans cette liste.

Amour ailé sur un dauphin. — 98. Tête de lion, la langue tirée. — 99. Tête de lion, la gueule ouverte. — 100. Rondelle décorée de filets et d'un bouton en relief. — 101. Buste d'homme drapé. — 102. Tête de profil. — 103. Niobé assise, tenant sur ses genoux une Niobide mourante. — 104. Niobé assise, tenant une de ses filles mourante agenouillée sur elle. — 105. Niobide mourant, la tête retombante. — Don d'un anonyme transmis par M. Salomon Reinach. **Kertsch.**





N° 107. ***Fragments d'un fuseau grec en ivoire, trouvé à Athènes.***

C) Albâtre.

106. — Femme drapée, assise, tenant des tablettes; fragment d'une des faces d'un coffret rectangulaire. Don de M. Sivadjan. **Minieh** (Égypte).

D) Ivoire et os.

107. — Fragments d'un fuseau élégamment travaillé, muni de petits anneaux mobiles. E. Michon, *Bulletin des Antiquaires*, 1897, p. 193. **Athènes.**

108 à 110. — 108. Épingle de tête; la partie supérieure se termine par un ornement en forme de pomme de pin. — 109. Manche en forme de cylindre orné de cercles en creux. — 110. Bouton hémisphérique. — Envoi de la Direction des Beaux-Arts. Fouilles de **Timgad.**

E) Jayet (?).

111. — Statuette d'un berger (Attis) en costume phrygien. Il est assis à l'ombre d'un arbre, le coude appuyé sur un

rocher, les jambes à demi croisées, et tient un ***pedum(?)*** sur ses genoux; il est vêtu d'une tunique courte, à manches, serrée à la taille, d'une chlamyde attachée sur l'épaule droite; il porte des anaxyrides. Manquent le haut de l'arbre, la tête et l'avant-bras gauche du personnage. Matière noire très légère, analogue au jayet. Envoi de la Direction des Beaux-Arts. Fouilles de **Timgad** (Algérie).



N° 111. ***Attis, statuette en jayet (?), trouvée à Timgad (Algérie). Envoi de la Direction des Beaux-Arts.***

F) Plomb.

112 à 123. — 112. Vénus, une draperie autour des hanches, debout sur une base carrée; statuette aplatie. — 113. Cavalier vêtu d'une tunique courte; manquent la tête du cavalier et les jambes du cheval. — 114. Tête d'homme, les cheveux noués en une touffe sur le sommet du crâne. — 115. Balle de fronde marquée d'un foudre. — 116. Balle de fronde marquée d'un Σ. — 117. Balle de fronde avec la légende ... YON. — 118. Balle de fronde avec la légende ... AXOY. — 119. Balle de fronde avec la légende APX...OC. — 120. Balle de fronde marquée des lettres ΔΓ. — 121. Bouton rond avec empreinte représentant une Ménade dansant. — 122. Bouton rond avec monogramme. — 123. Bouton ovale avec empreinte

représentant deux figures debout de taille inégale. — Don de M. Paul Gaudin. **Smyrne.**

124 et 125. — 124. Tronc de pyramide rectangulaire, orné sur la face inférieure d'une amphore en relief; poids (?). — 125. Boucle, percée de deux petits trous portant les lettres suivantes de droite à gauche : MΞϤIA. **Symi.**

DONATEURS.

PROVENANCES.

LISTE DES PÉRIODIQUES

REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ

EN 1897.

FRANCE.

ALPES (HAUTES-). — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 2e série, nos 20 à 23. Gap, 1896-97, in-8°.

ALPES-MARITIMES. — *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, t. XV. Nice, 1896, in-8°.

AUBE. — *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, 3e série, t. XXXIII, 1896. Troyes, in-8°.

Musée de Troyes. Numismatique. Monnaies gauloises. Catalogue. Troyes, 1897, in-8°. — *Musée de Troyes. Art décoratif (Musée Piat). Catalogue*. Troyes, 1897, in-8°.

BELFORT (TERRITOIRE DE). — *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, n° 16. Belfort, 1897, in-8°.

CALVADOS. — *Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux*, vol. 4, n° 2. Bayeux, 1897, in-8°.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Caen, 1896, in-8°.

Congrès archéologique de France. LXe session. Séances générales tenues à Abbeville en 1893. Caen, 1895, in-8°.

CHARENTE. — *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 6e série, t. VI, année 1896. Angoulême, 1897, in-8°.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes*, 4e série, t. IV. Saintes, 1897, in-8o.

Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des archives historiques, t. XVII. Saintes, 1897, in-8o.

CHER. — *Mémoires de la Société historique et littéraire, artistique et scientifique du Cher*, 4e série, 12e vol. Bourges, 1897, in-8o.

CORRÈZE. — *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. XVIII, 4e livr.; t. XIX, 1re à 3e livr. Brive, 1896-97, in-8o.

CÔTE-D'OR. — *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune. Mémoires*, année 1895. Beaune, 1896, in-8o.

Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, t. XII. Dijon, (1897,) in-4o.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, 2e série, no 9, année 1896. Semur, 1897, in-8o.

CÔTES-DU-NORD. — *Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Bulletins et mémoires*, t. XXXIV. Saint-Brieuc, 1896, in-8o. — *Bulletins*, 1897, nos 2 à 8.

CREUSE. — *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. X. Guéret, 1897, in-8o.

DORDOGNE. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XXIII, 6e livr.; t. XXIV, 1re à 5e livr. Périgueux, 1896-97, in-8o.

DOUBS. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Procès-verbaux et mémoires*, année 1896. Besançon, 1897, in-8o.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 6e série, 10e vol., 1895. Besançon, 1896, in-8o.

DRÔME. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, 16e année, 1896. Valence, in-8o.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 120e à 123e livr. Valence, 1897, in-8o.

EURE-ET-LOIR. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, nos 226 à 230. Chartres, 1897, in-8o.

Bulletin de la Société dunoise, nos 110 à 112, 1897. Châteaudun, in-8o. — L. Merlet et L. Jarry, *Cartulaire de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun*. Châteaudun, 1896, in-8o. — Rabouin, *Notice sur Bonneval*. Châteaudun, 1896, in-8o.

GARD. — *Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, t. XXVI, année 1893. Alais, 1897, in-8o.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, t. XIX, année 1896. Nîmes, in-8o.

GARONNE (HAUTE-). — *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 9e série, t. VIII. Toulouse, 1896, in-8o.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, série in-8o, no 19. — *Mémoires*, t. XV, 2e livr. Toulouse, 1896, in-4o.

GIRONDE. — *Société archéologique de Bordeaux*, t. XXI, 1er et 2e fasc. Bordeaux, 1896, in-8o.

HÉRAULT. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 3e série, t. II, 1re livr. Béziers, 1897, in-8o.

Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres, 2e série, t. I, nos 5 à 7. Montpellier, 1896, in-8o.

INDRE-ET-LOIRE. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. X, 2e à 4e trim. 1896. Tours, 1896, in-8o. — *Troisième centenaire de Descartes*. Tours, (1897,) in-8o.

ISÈRE. — *Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*, 4e série, t. III. Grenoble, 1897, in-8o.

JURA. — *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 6e série, 1er et 2e vol., années 1895-97. Lons-le-Saulnier, 1896-97, in-8°.

LANDES. — *Société de Borda. Bulletin trimestriel,* 21e année, 4e trim.; 22e année, 1er à 3e trim. Dax, 1896, in-8°.

LOIR-ET-CHER. — *Bulletin de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, 2e année, n° 3, juin 1894. Blois, 1894, in-8°. — *Mémoires*, t. XIII (*Les métiers de Blois, documents recueillis et publiés par* Alfred Bourgeois, t. II). Blois, 1897, in-8°. (Annexe : *Introduction.*)

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, t. XXXV, 1896. Vendôme, 1896, in-8°.

LOIRE. — *Bulletin de la Diana*, t. IX, n° 6. Montbrison, 1897, in-8°. — *Recueil de mémoires et documents sur le Forez*, t. XII. Montbrison, 1897, in-8°.

LOIRE-INFÉRIEURE. — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XXXV, année 1896. Nantes, in-8°.

LOIRET. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin*, t. XI, nos 158 et 159. Orléans, 1896, in-8°.

MAINE-ET-LOIRE. — *Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers*, nouvelle période, t. III. Angers, 1894-95, in-8°.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 4e série, t. X, année 1896. Angers, 1897, in-8°.

MARNE. — *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 99e vol. Reims, 1897, in-8°.

MARNE (HAUTE-). — *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, t. IV, nos 55 et 56. Langres, in-8°, 1897.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 5e série, t. XIV, année 1896. Nancy, 1897, in-8°.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, t. XLVI. Nancy, 1896, in-8°.

Nord. — *Bulletin de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 1896, 2e fasc.; 1897, 1er fasc. Dunkerque, 1896, in-8°. — *Mémoires de la Société dunkerquoise*, 29e vol. Dunkerque, 1896, in-8°.

Revue de l'art chrétien, 4e série, t. VII, 6e livr.; t. VIII, 1re à 5e livr. Lille, 1896-97, in-4°.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. Revue agricole, industrielle, historique et artistique, t. XLVI. Valenciennes, 1896, in-8°.

Oise. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, t. XVI, 2e partie. Beauvais, 1896, in-8°.

Société historique de Compiègne. Procès-verbaux, rapports et communications diverses, année 1896. Compiègne, 1896, in-8°. — *L'alimentation à Compiègne. Les pâtissiers*, par M. A. Bazin. *Les bouchers*, par MM. A. Bazin et E. Mauprivez. Compiègne, 1897, in-8°. — *Pièces rares relatives à l'histoire de Compiègne*. Compiègne, 1897, in-8°.

Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires, 3e série, t. X, année 1895. Senlis, 1896, in-8°.

Pas-de-Calais. — *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2e série, t. XXV-XXVII. Arras, 1894-96, in-8°.

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 1896, 4e fasc.; 1897, 1er et 2e fasc. Saint-Omer, 1897-98, in-8°. — *Mémoires*, t. XXIV (1897-98). Saint-Omer, 1898, in-8°. — *Les chartes de Saint-Bertin*, publ. par M. l'abbé Bled, t. IV, 1er fasc. *Saint-Omer*, 1897, in-4°.

Rhône. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, 3e série, t. IV. Lyon, 1896, in-8°.

Saône-et-Loire. — *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, t. XXIV. Autun, 1896, in-8°.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 22e année, n° 12; 23e année, nos 1 à 9. Chalon-sur-Saône, 1896-97, in-8°.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, t. VIII, 2e partie. Chalon-sur-Saône, 1896, in-4°.

SARTHE. — *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XL, 2e sem.; t. XLI, 1er sem. Le Mans, 1896-97, in-8°.

SAVOIE. — *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XXXV. Chambéry, 1896, in-8°.

SAVOIE (HAUTE-). — *Société florimontaine d'Annecy. Revue savoisienne*, 1896, n° 5; 1897, nos 1 à 3. Annecy, in-8°.

SEINE. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, année 1896. Paris, in-8°.

Bulletin de correspondance hellénique, année 1896, fasc. XI-XII; année 1897, fasc. I-VIII. Athènes et Paris, in-8°. — *Les mines du Laurion dans l'antiquité*, par E. Ardaillon. (Biblioth. des Écoles fr. d'Athènes et de Rome, fasc. 77.) Paris, 1897, in-8°.

Bulletin critique, année 1897. Paris, in-8°.

Journal des Savants, nov.-déc. 1896; janv. à août 1897. Paris, 1896-97, in-4°.

Ministère de l'Instruction publique. Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements, t. XXVI et XXXII. Paris, 1897, in-8°. — Tamizey de Larroque, *Lettres de Peiresc*, t. VI. Paris, 1896, in-4° (Documents inédits).

Société de l'histoire de France. — Annuaire-Bulletin, année 1896. Paris, in-8°. — *Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné*, publ. par le baron A. de Ruble, t. IX. Paris, 1897, in-8°. — *Chronique de J. Froissart*, publ. par G. Raynaud, t. X. Paris, 1897, in-8°.

SEINE-ET-OISE. — *Commission des antiquités et des arts*, t. XVII. Versailles, 1897, in-8°.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. XX. Versailles, 1896, in-8°.

SEINE-INFÉRIEURE. — *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année* 1895-96. Rouen, 1897, in-8°.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. X, 2e et 3e livr. Rouen, 1896-97, in-8°.

SOMME. — *Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens*, t. XLIII. Amiens, 1897, in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1896, nos 2 à 4; Amiens, 1896, in-8°. — *Album archéologique*, 12e fasc. Amiens, 1897, in-fol. — *La Picardie historique et monumentale, arrondissement d'Amiens*. Amiens, 1896, in-4°.

TARN-ET-GARONNE. — *Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne*, t. XXIV. Montauban, 1897, in-8°.

VAR. — *Bulletin de l'Académie du Var*, nouv. série, t. XIX, 1896. Toulon, in-8°.

VAUCLUSE. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XV, 4e trim.; t. XVI, 1er et 2e trim. Avignon, 1896-97, in-8°.

VIENNE. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3e et 4e trim. 1896; 1er trim. 1897. Poitiers, in-8°.

VIENNE (HAUTE-). — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XLV. Limoges, 1896, in-8°.

VOSGES. — *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 22e année, 1896-97. Saint-Dié, 1897, in-8°.

YONNE. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1896, 50e vol. Auxerre, 1896-97, in-8°.

ALGÉRIE. — *Revue africaine. Bulletin des travaux de la Société historique algérienne*, 40e année, 4e trim.; 41e année, 1er à 3e trim. Alger, 1896-97, in-8°.

Académie d'Hippone. Bulletin, n° 28. Bône, 1896, in-8°. — *Comptes-rendus des réunions*, années 1896 et 1897. Bône, in-8°.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, XXXe vol., 1895-96. Constantine, 1897, in-8°.

Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran. Bulletin trimestriel de géographie et d'archéologie, t. XVII, fasc. 72, 73, 74, 75. Oran, 1897, in-8°.

ALLEMAGNE.

BONN. — *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, livr. 100 et 101. Bonn, 1896-97, in-8°.

IÉNA. — *Zeitschrift des Vereins für thüringische Geschichte und Alterthumskunde*, nouv. série, t. IX, livr. 3 et 4; t. X, livr. 1 et 2. Iéna, 1895-96, in-8°.

TRÈVES. — *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, année 1897, nos 1 à 11. Trèves, in-8°.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 16e année, livr. 1 à 3. Trèves, 1897, in-8°.

ALSACE-LORRAINE.

COLMAR. — *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, nouv. série, t. III. Colmar, 1896, in-8°.

METZ. — *Mémoires de l'Académie de Metz*, 2e période, 76e année, 1894-95. Metz, 1896, in-8°.

MULHOUSE. — *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, nov.-déc. 1896; janv. à nov. 1897. Mulhouse, in-8°.

AUTRICHE-HONGRIE.

GRAZ. — *Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark*, t. XLIV. Graz, 1896, in-8°.

SPALATO. — *Bullettino di archeologia e storia dalmata*, 19e année, nos 11 et 12; 20e année, nos 1 à 9. Spalato, 1896-97, in-8°.

VIENNE. — *Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-his-*

torische Classe. Sitzungsberichte, 134ᵉ et 135ᵉ vol. Wien, 1896-97, in-8°. — *Archiv für œsterreichische Geschichte*, 83ᵉ vol., 2ᵉ partie. Wien, 1897, in-8°. — *Fontes rerum austriacarum. Diplomataria et acta*, 49ᵉ vol., 1ʳᵉ partie. Wien, 1897, in-8°. — *Mittheilungen der prähistorischen Commission*, 1ᵉʳ vol., n° 4. Wien, 1897, in-8°.

Mittheilungen der anthropologischen Gesellschaft in Wien, 26ᵉ vol., 6ᵉ livr.; 27ᵉ vol., 1ʳᵉ à 5ᵉ livr. Wien, 1896-97, in-4°.

BELGIQUE.

ANVERS. — *Académie royale d'archéologie de Belgique. Bulletin*, 4ᵉ série des *Annales*, 2ᵉ partie, XXVIII-XXX. Anvers, 1896, in-8°. — *Annales*, t. L. Anvers, 1897, in-8°.

BRUXELLES. — *Analecta Bollandiana*, t. XVI, fasc. 1 et 2. Bruxelles, 1897, in-8°.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. X, livr. 3 et 4; t. XI, livr. 1 à 4. Bruxelles, 1896-97, in-8°. — *Annuaire* 1897, t. VIII. Bruxelles, in-8°.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 62ᵉ et 63ᵉ années. Bruxelles, 1896-97, in-12. — *Bulletins*, t. XXIX-XXXIII. Bruxelles, 1895-97, in-8°.

Recueil des anciennes coutumes de la Belgique. Coutumes de la ville de Termonde, par M. le comte Th. de Limburg-Stirum. Bruxelles, 1896, in-4°. — *Coutumes de la ville et châtellenie de Furnes*, t. II et III, par L. Gilliodts-Van Severen. Bruxelles, 1896-97, in-4°. — *Coutumes du comté de Looz et de la seigneurie de Saint-Trond*, par Louis Crahay, t. III. Bruxelles, 1897, in-4°.

Revue belge de numismatique, 1897, 1ʳᵉ à 4ᵉ livr. Bruxelles, in-8°.

GAND. — *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand*, 4ᵉ année, nᵒˢ 7 et 8; 5ᵉ année, nᵒˢ 1 à 5. Gand, 1897, in-8°. — *Inventaire archéologique de Gand*, fasc. 1. Gand, 1897, in-8°.

Maredsous (Abbaye de). — *Revue bénédictine*, 14e année, nos 2 à 12. Maredsous, 1897, in-8o.

Mons. — *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 5e série, t. VI et VIII. Mons, 1893-96, in-8o.

Namur. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXII, 3e livr. Namur, 1897, in-8o.

BRÉSIL.

Rio-de-Janeiro. — *Archivos do Museu Nacional do Rio de Janeiro*, vol. VIII. Rio-de-Janeiro, 1892, in-4o.

DANEMARK.

Copenhague. — *Aarboeger for nordisk oldkyndighed og historie, udgivne af det kongelige nordiske oldskriftselskab*, 2e série, 11e vol., 3e et 4e livr.; 12e vol., 1re à 3e livr. Copenhague, 1896-97, in-8e.

Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord, 1896. Copenhague, in-8o.

ÉGYPTE.

Le Caire. — *Comité de conservation des monuments de l'art arabe*. Exercice 1895, fasc. XII. Le Caire, 1896, in-8o.

ESPAGNE.

Barcelone. — *Revista de la Asociacion artistico-arqueologica barcelonesa*, 1re année, nos 2 à 5. Barcelone, 1897, in-8o.

ÉTATS-UNIS.

Baltimore. — *Johns Hopkins University. Studies in historical and political science*, 13e série, vol. IX, X; 14e série, vol. VIII; 15e série, vol. I et II. Baltimore, 1896-96, in-8e.

Chicago. — *Academy of sciences. Thirty-Ninth Annual report for the year* 1896. Chicago, in-8e. — *Bulletin no* 1 *of the geological and natural history survey*. 1896, in-8e.

New-York. — *The architectural record*, vol. VI, nos 3 et 4. 1897, in-8°.

Philadelphie. — *Proceedings of the american philosophical Society*, vol. XXXV, nos 151 à 155. Philadelphie, 1896, in-8°. — *Transactions*, vol. XIX, part. 1. Philadelphie, 1896, in-4°.

Topeka. — *Transactions of the twenty-six and twenty-seventh annual meetings of the Kansas Academy of science* (1893-94), vol. XIV. Topeka, 1896, in-8°.

Transactions of the Kansas state historical society, 1889-96, vol. V. Topeka, 1896, in-8°.

Washington. — *Smithsonian Institution. 14e and 15e Annual-report of the bureau of Ethnology*. Washington, 1896-97, 3 vol. in-8°. — *Annual-report of the board of regents of the Smithsonian Institution to July* 1894. Washington, 1896, in-8°. — *Annual-report of the American historical association for the year* 1895. Washington, 1896, in-8°.

GRANDE-BRETAGNE.

Cambridge. — *Proceedings of the Cambridge Antiquarian Society*, n° 38. Cambridge, 1897, in-8°. — *Biographical notes on the librarians of the Trinity College* by R. Sinker. Cambridge, 1897, in-8°.

Édimbourg. — *Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland*, vol. XXX (session 1895-96). Edinburgh, 1896, in-8°.

Jersey. — *Société jersiaise*, 22e bulletin annuel. Jersey, 1897, in-4°. — *Actes des États de l'île de Jersey*, 1529-1596. Jersey, 1897, in-4°.

Londres. — *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, avril-juin 1896, mai-juin 1897. Londres, in-8°.

ITALIE.

Modène. — *Memorie della regia Accademia di scienze, lettere ed arti in Modena*, 2e série, vol. XII. Modena, 1896, in-4°.

ROME. — *Atti della R. Accademia dei Lincei. Serie quinta. Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, 1893, parte 1ª, *Memorie*, vol. II et III. Rome, 1896, in-4°. Parte 2ª. *Notizie degli Scavi*, nov. et déc. 1896; janv. à oct. 1897. Roma, 1896-97, in-4°. — *Rendi-conto dell' adunanza solenne del 5 giugno* 1897. Roma, 1897, in-4°. — *Rendi-conti della reale Accademia, serie quinta*, vol. V, fasc. 11 et 12; vol. VI, fasc. 1 à 9. Roma, 1896-97, in-8°.

Bullettino dell' imperiale Istituto archeologico germanico. Sezione romana, vol. XII, fasc. 1 et 2. Roma, 1897, in-8°.

TURIN. — *Atti della r. Accademia delle scienze di Torino*, vol. XXXII, fasc. 1 à 12. Torino, 1896-97, in-8°. — *Memorie, serie seconda*, vol. XLVI. Torino, 1896, in-8°.

LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG. — *Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg*, t. XLV. Luxembourg, 1896, in-8°.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

HALIFAX. — *The proceedings and transactions of the Nova Scotian Institute of science, Halifax, Nova Scotia. Session of* 1895-96, vol. IX. Halifax, 1896, in-8°.

PORTUGAL.

LISBONNE. — *O archeologo Português*, vol. II, nos 10 à 12; vol. III, nos 1 à 6. Lisboa, 1896-97, in-8°.

PORTO. — *Revista de sciencias naturaes e sociaes*, vol. V, n° 17. Porto, 1897, in-8°.

RUSSIE.

DORPAT. — *Acta et commentationes imp. Universitatis Jurievensis*, 1896, n° 4; 1897, nos 1 et 2. Jurjew, 1896-97, in-8°.

EKATERINBOURG. — *Bulletin de la Société ouralienne d'ama-*

teurs des sciences naturelles, t. XVIII, livr. 1. Ekaterineburg, 1896, in-8°.

Helsingfors. — *Suomen Museo*, 1896. Helsingissä, in-8° — *Finska fornminnes-föreningens Tidskrift*. t. XVII. Helsingfors, 1897, in-8°.

Moscou. — *Matériaux pour l'archéologie du Caucase*, t. V. Moscou, 1896, in-4°.

Saint-Pétersbourg. — *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, 5e série, t. III à V; 6e série, t. VI, nos 1 à 3. Saint-Pétersbourg, 1895-97, in-4°.

Actes de la commission impériale archéologique pour les années 1891 *à* 1894. Saint-Pétersbourg, 1893-96, in-4°.

Matériaux pour l'archéologie russe, nos 13 à 20. Saint-Pétersbourg, 1894-96, in-4° (en russe).

SUÈDE.

Stockholm. — *Antiquarisk tidskrift... genom Hans Hildebrand*, t. XIII, 2e et 3e livr. Stockholm, in-8°.

Kongl. Vitterhets historie och Antiquitats Akademiens Månadsblad, 1892. Stockholm, 1893-97, in-8°. — *Tjugondeandra årgången*, 1893. Stockholm, 1896-97, in-8°.

Nordiska Museet, 5 vol. in-8°, 3 vol. in-4°.

SUISSE.

Bale. — *Zwangzigster und Einundzwangzigster Jahresbericht der historischen und antiquarischen Gesellschaft zu Basel über das Vereinsjahr* 1894-96. Basel, 1895-96, in-8°. — *Beiträge zur vaterländischen Geschichte*, nouv. série, t. V, livr. 1. Basel, 1897, in-8°.

Genève. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. I, livr. 5. Genève, 1897, in-8°. — *Mémoires et documents*, 2e série, t. VI et VII. Genève, 1897, in-8°.

Lucerne. — *Der Geschichtsfreund. Mittheilungen des histori-*

schen Vereins der fünf Orte Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug, 51e et 52e vol. Stans, 1896-97, in-8o.

Zürich. — *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, vol. XXIV, livr. 3 et 4. Zürich, 1896, in-4o.

TUNISIE.

Tunis. — *Revue tunisienne, organe de l'Institut de Carthage*, 4e année, nos 13 à 16. Tunis, 1897, in-8o.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

P. 195, après la ligne 17, ajoutez :

TOUTAIN (J.). *L'inscription d'Henchir-Mettich. Un nouveau document sur la propriété agricole dans l'Afrique romaine.* Paris, 1897, in-4°.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, offre, au nom de l'auteur, M. Toutain, un mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur une inscription latine découverte par le lieutenant Poulain, au nord-ouest de Testour, près du confluent de la Medjerdah et de l'Oued Siliane, au lieu appelé aujourd'hui Henchir-Mettich, en Tunisie. A cet endroit, on voit encore les restes d'une petite agglomération rurale.

Le texte de l'inscription, très étendu, occupe les quatre faces d'un dé rectangulaire; M. Toutain l'a soigneusement établi d'après un estampage et sa lecture a été revue sur le monument par MM. Gauckler et Cagnat. Après en avoir donné une traduction, l'auteur fait quelques observations philologiques intéressantes et signale des mots jusque-là inconnus, comme l'adjectif *exareus*, les noms *ficatio*, *olivatio*.

Ce texte, plus ancien que les textes déjà connus relatifs aux saltus impériaux *Blandianus*, *Udensis*, *Lamianus*, *Domitianus*, *Thusdritanus*, *Burunitanus*, etc., concerne une exploitation agricole appelée *fundus villae Magnae Variani;* il règle les rapports qui doivent exister entre les cultivateurs de ce domaine et les propriétaires ou leurs ayants droit, fermiers ou régisseurs. Ce document abonde en renseignements du plus grand intérêt sur la situation légale de ces populations rurales et aussi sur les cultures diverses de la région : abeilles, vignes, oliviers.

M. Toutain a étudié ce texte important à ces différents points de vue et avec la conscience et la précision qui distinguent tous ses travaux.

Page 290, après la ligne 14 :



Petite plaque en argent avec empreintes monétaires.

Page 312, après la ligne 8 :



Médaillon en terre cuite trouvé à Bavai.

P. 309, l. 9.

Note additionnelle. — D'autres exemplaires de dés polyédriques existent aux Musées de Mayence et de Wiesbaden (Brambach, *Corp. insc. rhen.*, 280 *e*, 918, 2006). Leur antiquité a été contestée par Becker dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, XLIV, 1868, p. 244, et par Cohausen dans les *Annalen für Nassauische Alterthumskunde*, XV, 1879, p. 393. Suivant M. Zangemeister, qui en possède un spécimen provenant de Zöblitz, les couples de lettres signifieraient : *Nimm Deins; Setz Zu; Lass Sitzen; Nimm Halb; Nimm Ganz; Tritt Ab.*

TABLES

DU

BULLETIN DE 1897.

I.

Renseignements généraux.

II.

Index par noms d'auteurs.

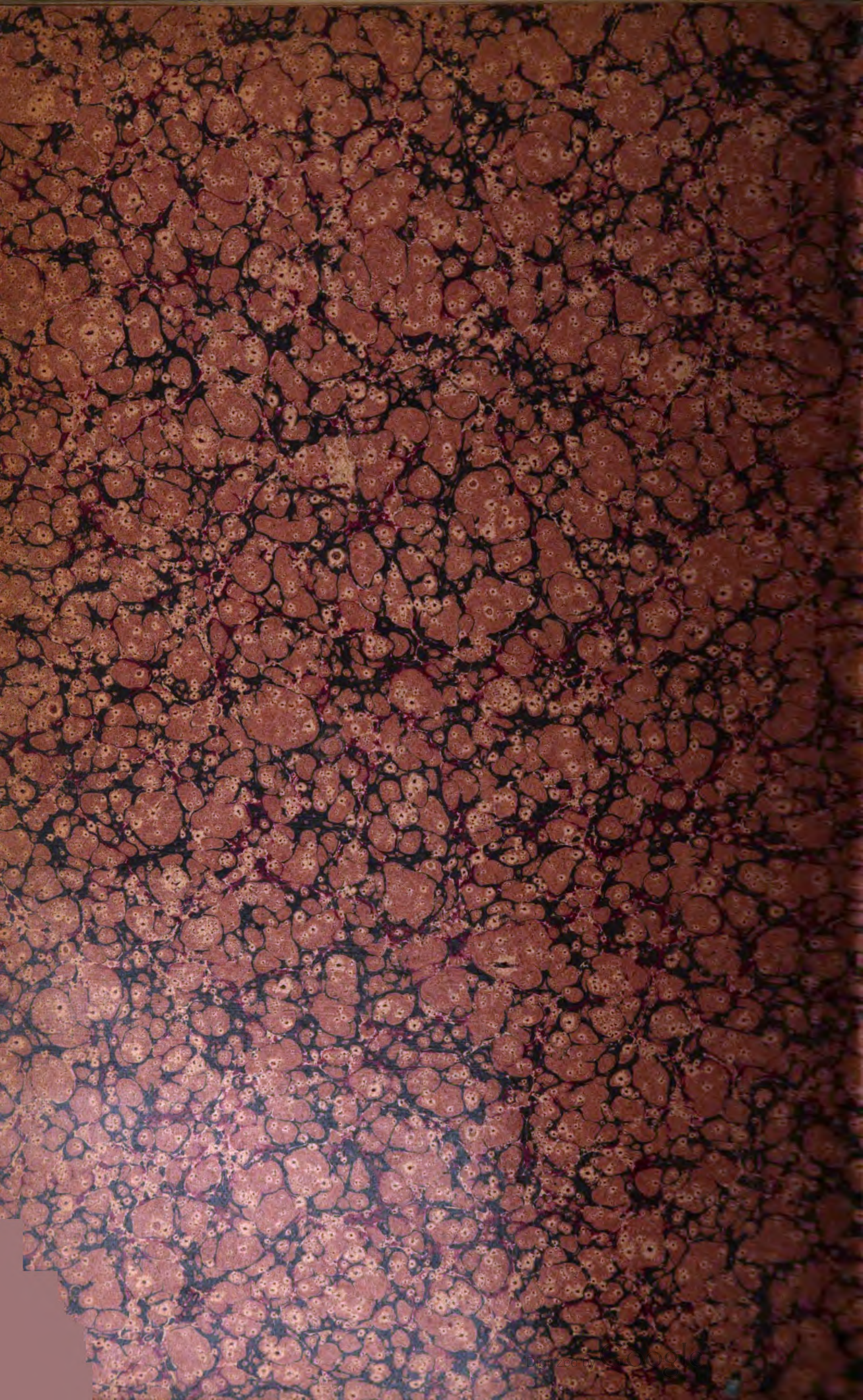
III.

Index géographique.

IV.

Index des illustrations.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.




Stanford University Libraries
3 6105 014 189 596
DC
2
S73
1897
Digitized by Google

